ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

1854.

DÉPÔT GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES PROVINCES DE FRANCE

PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7.
DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
LYON, A. HARDEL, RUE FROIDE, 24.
MARSEILLE, LEBRUMENT, QUAI DE PARIS.
NANCY, Mme GONNET.

S. 801a

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT DES PROVINCES

ET

DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.

1851.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUT DES PROVINCES de FRANCE

PARIS, DERACHE, RUE DU BOULOY, 7;
DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS;
CAEN, A. HARDEL, RUE FROIDE, 2;
ROUEN, LEBRUMENT, QUAI DE PARIS.
NANCY, Mme. GONNET.

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INSTITUT
DES PROVINCES DE FRANCE

COMPOSITION DU BUREAU

et du Conseil d'administration.

Directeur général : M. DE CAUMONT O ✻, fondateur des Congrès scientifiques de France.

Secrétaire : M. EUDES-DESLONGCHAMPS ✻, professeur à la Faculté des Sciences de Caen.

Trésorier : M. GAUGAIN ✻, inspecteur de l'Association normande.

Administrateurs.

MM. J. GIRARDIN ✻, correspondant de l'Institut de France, à Rouen.

Le Vte. DE CUSSY O ✻, membre de plusieurs académies à St.-Mandé, près Paris, et à Vouilly (Calvados).

LE SAUVAGE ✻, ancien chirurgien en chef des hospices de Caen.

LE GRAND ✻, D.-M., ancien maire de St.-Pierre-sur-Dive.

P.-A. LAIR ✻, doyen du Conseil de préfecture du Calvados.

LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux.

Bon. DE LA FRÉNAYE ✻, membre de plusieurs académies, à Falaise.

MORIÈRE, secrétaire-général de l'Association normande, à Caen.

DUDÉZERT, membre de plusieurs académies, *Ibid.*

LISTE

DES MEMBRES DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

MM. Le prince Louis-Napoléon, G ✻✻, Président de la République française.

Etoc-Demazy, ancien secrétaire-général de l'Institut, au Mans.

Lottin (l'abbé), ancien trésorier de l'Institut, id.

Bouvet (l'abbé), ancien membre du conseil, id.

De Marseul, chef d'institution, à Laval.

Le Gall, conseiller à la Cour d'appel, directeur de la division de la Bretagne, à Rennes.

Auber, chanoine titulaire de Poitiers, directeur de la division du Poitou, à Poitiers.

Bouillet ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, directeur de la division de l'Auvergne et du Velay, à Clermont-Ferrand.

Lecoq ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Clermont-Ferrand.

Léon de La Sicotière, avocat, à Alençon.

Taillard ✻, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Ollivier ✻, membre de la Société d'Agriculture et du Conseil général de la Manche, à Avranches.

Guerrier de Dumast ✻, membre de l'Académie, à Nancy.

Marquis de La Porte, membre de plusieurs académies, à Vendôme.

Rigollot ✻, président de l'Académie, à Amiens.

De Givenchy, secrétaire-général de la IIIe. session du Congrès, à St.-Omer.

MM. Bonnet ✻, professeur d'agriculture, à Besançon.

Buvignier ✻, membre de plusieurs académies, à Verdun.

Commarmond ✻, bibliothécaire du Palais des Arts, à Lyon.

D'Hombres-Firmas ✻, à Alais (Gard), correspondant de l'Académie des sciences.

Jules Renouvier, président de la Société des Arts, à Montpellier.

Soyer-Willemet ✻, trésorier-archiviste de l'Académie, à Nancy.

Croizet ✻, curé de Neschers, près Issoire.

Marcel de Serres ✻, professeur à la Faculté des Sciences, à Montpellier.

Weiss O ✻, bibliothécaire, à Besançon.

Gérault, curé d'Evron, à Evron (Mayenne).

Millet, naturaliste, président de la Société d'Agriculture, à Angers.

Puvis ✻, président de la Société d'Agriculture, à Bourg.

Greppo (l'abbé), vicaire-général de Bellay, correspondant de l'Académie des Inscriptions.

Gregory ✻, président de chambre, à la Cour d'appel de Lyon.

Bonnet, D.-M., ✻, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

Boullée, membre de l'Académie de Lyon.

Véricel ✻, ancien médecin en chef des hospices de Lyon.

Monin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon.

Fournet ✻, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

Seringe, professeur de botanique à la même Faculté.

Victor Simon ✻, ancien secrétaire-général du Congrès, à Metz.

Mougeot ✻, naturaliste, à Bruyères (Vosges).

Hepp ✻, professeur à la Faculté de droit, à Strasbourg.

Couturat ✻, ingénieur en chef du cours du Rhin, à Strasbourg.

MM. Monseigneur Donnet O ✻, archevêque de Bordeaux.

Des Moulins, inspecteur divisionnaire des monuments, directeur de la division du Sud-Ouest, à Bordeaux.

Monseigneur Gousset, O ✻, cardinal-archevêque de Reims.

Barreau (l'abbé), historiographe et chanoine de Beauvais.

Feret, conservateur de la bibliothèque, à Dieppe.

Jules Rieffel ✻, fondateur de l'Institut agricole de Grandjouan.

Cousseau (l'abbé), évêque d'Angoulême.

Foucart ✻, doyen de l'école de droit, à Poitiers.

De Blosseville ✻, ancien conseiller de préfecture, à Amfréville (Eure).

De la Farelle ✻, représentant du Gard, à Nîmes.

Desroches (l'abbé), curé d'Isigny (Manche).

De Cayrol ✻, ancien député, à Compiègne.

Biseul, à Blain (Loire-Inférieure).

Drouet, inspecteur-divisionnaire de la Société française, au Mans.

Comte de Quatre-Barbes, à Angers.

Marquis de Vibraye, géologue, à Cheverny, près Blois.

Artur Martin (le R. P.), auteur des vitraux de Bourges, à Paris.

Cahier (id.), membre de plusieurs académies, à Paris.

Duchatellier, secrétaire-général de l'Association bretonne, à Quimper.

De La Baume ✻, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes.

Comte De Montalembert ✻, ancien pair de France, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Paris et à Vesoul (Haute-Saône).

Comte de Mérode, C ✻, ministre d'Etat de Belgique, inspecteur divisionnaire de la Société française, au château de Trelon, près d'Avesnes (Nord).

Reidet, conservateur des archives de la Vienne, à Poitiers.

MM. Godard, graveur, membre de plusieurs académies, à Alençon (Orne).

V. Hucher, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mans (Sarthe).

Comte de Tocqueville O ✻, ancien ministre, représentant, membre de l'Académie française, à Tocqueville (Manche).

Moll ✻, professeur d'agriculture au conservatoire, propriétaire, à Châtellerault.

Teissier, membre de plusieurs académies, à Andus (Gard).

Emilien Dumas, géologue, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Sommières (Gard).

Requien, directeur des musées, à Avignon (Vaucluse).

Le Comte A. de Gourgues, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Lanquais (Dordogne).

Walz ✻, directeur de l'Observatoire, à Marseille.

Branche, inspecteur des monuments historiques, à Paulhaguet (Haute-Loire).

Goguel ✻, membre de plusieurs académies, à Strasbourg (Bas-Rhin).

L'abbé Voisin, membre de plusieurs académies, au Mans (Sarthe).

Le Glay ✻, conservateur des archives, correspondant de l'Académie des inscriptions, à Lille (Nord).

Kuhlman ✻, professeur de chimie, membre du Conseil général du Commerce, à Lille (Nord).

Hermand, membre de plusieurs académies, de la Société des Antiquaires, etc., à St.-Omer (Pas-de-Calais).

Jourdain, chanoine de la cathédrale, à Amiens.

Duval, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Amiens.

E. Woillez, membre de plusieurs académies, à Amiens.

B^on^. d'Haussez O ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St.-Saens (Seine-Inférieure).

Cte. de Blois ✻, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Morlaix (Côtes-du-Nord).

MM. Bon. du Taya ✻, président de la Société d'agriculture des Côtes-du-Nord, à St.-Brieux.

Desnoyers, vicaire-général d'Orléans, inspecteur des monuments du Loiret.

E. Dolfus ✻, président de la Société industrielle de Mulhouse.

L'abbé Bandeville, membre de plusieurs académies, à Reims.

Digot, membre de plusieurs académies, inspecteur des monuments, à Nancy.

Le comte du Coetlosquet ✻, représentant, membre de l'Académie de Metz.

Malherbe, juge, président de la Société d'histoire naturelle de Metz.

Le comte de Chastellux C ✻, membre de plusieurs académies, à Paris.

Barillon, représentant de l'Oise, à Compiègne.

Ballin ✻, archiviste de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

Dubreuil, professeur d'agriculture, à Rouen.

Desjoberts, membre du Conseil général de l'agriculture, député de Neufchâtel.

Bally O ✻, ancien président de l'Académie de médecine, à Paris.

Berthelot O ✻, secrétaire-général de la Société de géographie.

Vilmorin ✻, correspondant de l'Institut, à Paris.

Touret ✻, membre du Conseil-général de l'agriculture, ancien ministre, à Cosne.

Bella O ✻, directeur de l'Institut agronomique de Grignon.

Petit, proviseur du lycée de Rennes.

Le comte de Tristan ✻, membre de plusieurs académies, à Orléans.

Lockhart ✻, directeur du musée d'histoire naturelle, à Orléans.

MM. Bayle-Mouillard O ✻, membre de l'Académie de Clermont, secrétaire-général du ministère de la justice.

Beaudet La Farge ✻, représentant, ancien sous-préfet, membre de l'Académie de Clermont.

Bertrand, docteur en médecine, membre de l'Académie de Clermont.

Petit-Lafitte, membre de l'Académie de Bordeaux, professeur d'agriculture.

L'abbé Blatairou, chanoine, professeur à la faculté de théologie de Bordeaux.

P. M. Roux ✻, membre de l'Académie, secrétaire-général du Congrès scientifique de France, à Marseille.

Barthélemy, conservateur du musée d'histoire naturelle, secrétaire de l'Académie de Marseille.

Dieusé ✻, président de la Société de statistique de Marseille.

Berthulus ✻, médecin du Lazaret de Marseille, membre de plusieurs académies.

Coquand, ingénieur des Mines, vice-président de l'Académie d'Aix.

Castel, secrétaire de la Société d'agriculture de Bayeux.

L'abbé Devoucoux, secrétaire perpétuel de la Société académique et vicaire-général d'Autun.

Niepce, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.

Le baron de Contencin O ✻, directeur de l'administration des cultes, à Paris.

Le Roy de Bethune, membre du Conseil général de l'agriculture, à Douai.

Renault, inspecteur divisionnaire de l'Association normande, juge d'instruction, à Coutances.

Cte. Olivier de Sesmaisons, représentant, directeur de l'Association bretonne, Nantes.

Cartier, directeur de la Revue numismatique, à Amboise.

Lambron de Lignim, capitaine de cavalerie, secrétaire-général de la XVe. session du Congrès scientifique, à Tours.

MM. Champoiseau ✻, secrétaire-général de la même session, à Tours.

De Sourdeval ✻, id., juge d'instruction, à Tours.

G. de Fontenay, membre de plusieurs académies, à Autun.

Mgr. Parisis ✻, évêque de Langres, représentant du Morbihan.

De Glanville, inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, à Rouen.

L'abbé Le Petit, chanoine honoraire de Bayeux, secrétaire-général de la Société française pour la conservation des monuments, à Tilly (Calvados).

E. Paty, inspecteur des monuments de Seine-et-Marne.

L'abbé Godard-St.-Jean, professeur de théologie, à Langres.

E. de Blois, représentant du Finistère, président de la classe d'histoire de l'Association bretonne.

L'abbé La Curie, chanoine-honoraire de la Rochelle, inspecteur divisionnaire des monuments historiques, à Saintes.

Matheron, ingénieur, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille.

De Haldat ✻, membre de l'Académie, secrétaire-général de la XVIIe. session du Congrès scientifique de France, à Nancy, secrétaire perpétuel de l'Académie, correspondant de l'Académie des sciences, etc.

De Bois Le Comte, membre de plusieurs académies, à Tours.

De La Terrade, directeur de la Société linnéenne, à Bordeaux.

De Buzonnière, secrétaire-général du Congrès scientifique de France (XVIIIe. session), membre de plusieurs académies, à Orléans.

La Crosse C ✻, ancien ministre des travaux publics, à Brest (Finistère).

Thierry, doyen honoraire de la Faculté des sciences, à Caen.

De St.-Germain, inspecteur des monuments historiques, à Evreux.

MM. Dufaur de Montfort ✻, président de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

Général Raymond C ✻, ancien député, membre de plusieurs académies, à Domfront (Orne).

Godelle, membre de plusieurs académies, représentant de la Somme.

Morière, secrétaire-général de l'Association normande, directeur des cours spéciaux du lycée, à Caen.

Lefebvre du Rufflé ✻, inspecteur-divisionnaire de l'Association normande, représentant de l'Eure, à Pont-Authou.

Le Normand, ancien sous-préfet, membre de plusieurs académies, à Vire.

Vte. de Falloux ✻, ancien ministre de l'instruction publique, représentant de Maine-et-Loire.

De Kerdrel, représentant d'Ille-et-Vilaine, ancien élève de l'Ecole des chartes.

Alph. Le Flaguais, membre des académies de Caen et de Rouen, à Caen.

L'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, inspecteur des monuments de la Nièvre, à Nevers.

Herpin de Metz, docteur en médecine, membre de plusieurs académie, à . . . . . (Indre).

Mgr. Dupont C ✻, cardinal-archevêque de Bourges, à Bourges.

Aussant, membre de plusieurs académies, professeur en médecine, à Rennes.

Tarot ✻, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, secrétaire-général de la XVIe. session du Congrès.

Cte. Louis de Kergorlay, ancien directeur de la Revue provinciale, secrétaire-général de l'Association bretonne, à Foisseux (Seine-et-Oise).

A. Taslé ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rennes.

Barré, sculpteur, lauréat de l'exposition régionale de l'Ouest, à Rennes.

MM. B^on^. DE GIRARDOT, secrétaire-général de la préfecture, membre de plusieurs académies, à Bourges (Cher).

GUÉRANGER, président de la Société académique de la Sarthe, au Mans.

SUCC, sculpteur, lauréat de l'Institut (exposition régionale de l'Ouest), à Nantes.

L. DE LA MOTTE, membre de l'Académie, inspecteur des établissements de bienfaisance, à Bordeaux.

DELALONDE DUTHIL fils, membre de plusieurs académies, à Rouen.

DE BENGY DE PUYVALLÉE ✻, président de la Société d'agriculture du Cher, à Bourges.

MARÉCHAL, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bourges.

MACHARD ✻, ingénieur en chef, *id.*

BERTRAND ✻, maire de Caen, doyen de la Faculté des lettres, à Caen.

VALLAT, recteur de l'Académie du Lot, membre de l'Académie, à Bordeaux.

BOUCHER DE PERTHES ✻, président de la Société d'émulation à Abbeville.

RAYNAL ✻, procureur-général près la Cour d'appel de Caen.

DE LA MONNERAYE, président du Conseil général du Morbihan, à Rennes.

POTTIER ✻, conservateur de la bibliothèque publique de Rouen.

NICIAS GAILLARD O ✻, avocat-général à la Cour de cassation, membre de plusieurs Sociétés savantes, un des fondateurs de la Société des antiquaires de l'Ouest.

THÉVENOT, chef d'escadron, secrétaire de la 5e. section de la VIe. session du Congrès scientifique de France, à Clermont-Ferrand.

CHAVIN DE MALLAN ✻, conservateur de la bibliothèque du palais du Luxembourg, à Paris.

Mq^is^. DE CHENEVIÈRES POINTEL, membre de plusieurs académies, employé au musée des tableaux, à Paris.

MM. Guillory aîné ✻, secrétaire-général de la Xe. session du Congrès scientifique de France, président de la Société industrielle, à Angers.

Le Bon. Chaillou des Barres O ✻, ancien préfet, président de la Société archéologique d'Auxerre.

De Verneilh Puirazeau, inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, à Nontron (Dordogne).

De Surigny, membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Flechet, architecte, à Lyon (beaux-arts).

M. Canat, secrétaire-archiviste de la Société académique de Châlons-sur-Saône (sciences naturelles, beaux-arts).

R. Bordeaux, docteur en droit, membre de plusieurs académies, à Evreux (Eure) (sciences naturelles, beaux-arts).

Blondlot, secrétaire-général de la XVIIe. session du Congrès scientifique de France, professeur à l'école secondaire de médecine de Nancy (sciences physiques).

Boulangé, ingénieur des ponts-et-chaussées, membre de l'Académie, à Metz.

Simonin, docteur-médecin, secrétaire de l'Académie Stanislas, à Nancy, secrétaire de section à la XVIIe. session du Congrès (sciences physiques).

Le Page, membre de l'Académie de Nancy, archiviste du département de la Meurthe, secrétaire de section à la XVIIe. session du Congrès scientifique, à Nancy (littérature, archéologie, beaux-arts).

Cte. de Mellet, inspecteur des monuments de la Marne, membre de plusieurs académies, président de section à la XVIIe. session du Congrès scientifique, à Chaltrait (Marne) (archéologie, beaux-arts).

Victor Petit, membre de plusieurs sociétés archéologiques, à Sens (Yonne) (beaux-arts, archéologie).

MM. Travers, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Caen (littérature, beaux-arts).

Dupré La Mahérie, docteur en droit, secrétaire de section à la XVIe. session du Congrès scientifique de France, juge suppléant, à Avranches (législation, littérature).

Rostan, inspecteur des monuments historiques, maire de St.-Maximin (Var) (beaux-arts).

Pellerin, docteur-médecin, ancien professeur à l'Ecole secondaire de médecine, membre de plusieurs académies, à Caen (sciences).

Hardel, imprimeur de l'Institut, membre du conseil de la Société française pour la conservation des Monuments, à Caen.

Membres Étrangers.

MM. Lopez, conservateur en chef du musée, à Parme.

Gazzera, secrétaire de l'Académie, à Turin.

Avellino, conservateur du musée Bourbon, à Naples.

Le chanoine Iorio, à Naples.

Mg^r. Rendu, évêque d'Annecy.

Mq^s. Paretto, à Gênes.

Mq^s. de Ridolfi, ancien ministre, à Florence.

Pasteur Duby, à Genève.

B^on. de Selis-Longchamp, à Liège.

Whewhel, à Cambridge.

James Iates, à Londres.

Le prince de Canino, à Rome.

San Quantino, conservateur honoraire du Musée, à Turin.

Hecker (Justus Fiederick Carl), professeur de médecine à l'Université de Berlin.

MM. Despines, directeur-général des mines du Piémont, à Turin.
Varnkœnig, professeur à l'Université de Tubingue.
Baehr, professeur à l'Université de Heidelberg.
Schadow, directeur de l'école des Beaux-Arts, à Dusseldorf.
Léopold de Buch, naturaliste, à Berlin.
Kupfer, professeur de physique, à Saint-Pétersbourg.
Krieg de Hochfelden, chargé des fortifications du Grand-Duché de Baden, à Baden.
De Hammer-Purgstall, membre de l'Académie impériale, à Vienne.
De Brinckeu, conseiller d'Etat, à Brunswick.
Boisserée, architecte, à Bonn.
d'Hommalius d'Halloy, correspondant de l'Institut de France, à Namur.
Maravigna, professeur d'histoire naturelle, à Catane (Sicile).
Duc Serra di Falco, prince de St.-Pietro, à Palerme (Sicile).
Bertini ✻, membre de la Chambre législative de Sardaigne, conseiller à la Faculté de médecine, membre de plusieurs académies, vice-président général du Congrès scientifique de France, à Turin.
B^on^. de Roisin, au château de Kurens, près Trèves (Prusse Rhénane).
Buckland, professeur à l'Université d'Oxford.
Mq^s^. de Santo Angelo, ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles, à Naples.
Cte. de Furstemberg ✻, chambellan de S. M. le roi de Prusse, à Apollinarisberg, près Cologne.
B^on^. de Quast, inspecteur-général des monuments historiques de Prusse, à Berlin.
Roulez, professeur d'archéologie, à l'Université de Gand.
B^on^. de Stassart G O ✻, membre du Sénat, président de l'Académie, à Bruxelles.
Mq^s^. de Northampton, président de la Société royale de Londres.

MM. Bonafous ✻, membre de l'Académie royale de Turin, correspondant de l'Institut de France, à Turin.

Sismonda ✻, professeur de géologie à l'Université de Turin, membre de l'Académie de la même ville.

Cte. de Selmour ✻, gentilhomme de la Chambre du Roi de Sardaigne, président de l'Association agricole du Piémont.

Jacquemont ✻, membre du Sénat et président de la Société académique de Chambéry.

Mg^r^. Muller, évêque de Munster.

Reichensperger, conseiller à la Cour royale et membre de plusieurs académies, à Cologne.

Mg^r^. Geissel ✻, archevêque de Cologne.

Botowski, secrétaire de l'ambassade russe, à Paris.

Cte. de La Marmora C ✻, directeur de l'école de marine, à Gênes.

Donalston, secrétaire de l'Institut des architectes, à Londres.

Le Maistre-d'Anstaing ✻, président de la Société archéologique, à Tournay.

Quételet O ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Jobard ✻, membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

De Wilmosky, chanoine de la cathédrale de Trèves, à Trèves.

Thurman, membre de plusieurs académies, à Porentruy.

Le B^on^. de Plancket, docteur en droit, membre de plusieurs académies, à Bruxelles.

Murchison, membre de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut de France, à Londres.

Membres Titulaires

DÉCÉDÉS DEPUIS LA PUBLICATION DU PRÉCÉDENT ANNUAIRE.

Lesson O ✻, à Rochefort, élu membre titulaire le 9 novembre 1839, mort à Rochefort le . . . . 1849 (sciences naturelles).

Ch. Richelet, l'un des fondateurs de l'Institut, proclamé le septembre 1839, mort le 1er. septembre 1850 (sciences morales et politiques, archéologie, histoire, littérature).

De Jumelles ✻, élu le 9 novembre 1839, mort à Honfleur le . . . . 1849.

Membres Etrangers.

Wiliam Bromett, de Londres, élu membre étranger le 30 septembre 1845, mort à Bologne le 17 juin 1850.

Le Bon. de Reiffeimberg O ✻, élu membre étranger le 17 juin 1841, mort à Bruxelles le . . . . 1850.

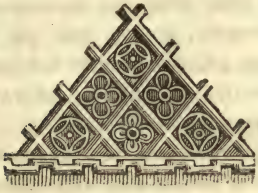

SUR M. RICHELET,

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES;

PAR M. DE CAUMONT.

L'Institut des Provinces, l'Association normande et un grand nombre d'autres Sociétés savantes ont perdu, le 1er. septembre 1850, un des hommes qui ont le mieux compris ce que les Compagnies académiques des départements peuvent entreprendre d'utile pour le pays et d'intéressant pour le progrès des connaissances humaines. M. Richelet faisait partie de cette école peu nombreuse, mais active, dévouée, désintéressée, qui ne veut pas que la province reste oisive, sous prétexte qu'elle manque de ressources littéraires et scientifiques, ni qu'elle s'avoue lâchement vaincue par les savants de Paris.

M. Richelet, après avoir fait de bonnes études au collége de Falaise, sous le respectable abbé Hervieu, entra très-jeune dans l'administration des eaux et forêts, avec le brevet de garde-général, et fut attaché, comme secrétaire, au bureau du conservateur, résidant au Mans. Ces fonctions laissaient à M. Richelet du temps pour continuer ses études: des recherches philologiques étendues le firent connaître du monde savant. A la mort de dom Renouard, il fut appelé, quoique fort jeune, à la place de conservateur de la bibliothèque publique du Mans, une des plus riches de France, et renfermant plus de 60,000 volumes, provenant, en grande partie, de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, dont les Bénédictins avaient commencé l'histoire littéraire de la France.

Ce fut alors que M. Richelet quitta la carrière des eaux et forêts pour se livrer à l'étude, et mettre dans le meilleur ordre

CH. RICHELET,

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES,

INSPECTEUR DE L'ASSOCIATION NORMANDE,

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA XVIe. SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

des richesses bibliograghiques et paléographiques considérables. Pendant dix ans, il a vécu au milieu des livres, clas-

sant, étudiant, réunissant des matériaux pour un travail sur les poètes du moyen-âge, étudiant l'hébreu et plusieurs autres langues.

Cependant de graves intérêts le forcèrent à quitter la bibliothèque. Son beau-père, propriétaire d'une des plus importantes imprimeries du Mans, avait besoin de repos, et l'action d'un homme jeune et capable était devenue nécessaire pour soutenir l'établissement. M. Richelet se livra complètement à cette tâche, et consacra dix autres années au commerce.

Pendant le temps qu'il a dirigé cette imprimerie, qui devint très-importante, M. Richelet a publié un grand nombre d'ouvrages dont nous ne pouvons placer ici le catalogue. Nous mentionnerons seulement son excellent *Guide du voyageur au Mans*, qui a eu plusieurs éditions et qui a beaucoup contribué, en donnant de très-bonne heure des notions précises sur l'âge relatif des monuments de cette ville, à inspirer le goût de l'archéologie dans le pays. Nous citerons encore ses *Recherches sur Alona*, diverses traductions de l'hébreu, un grand nombre de mémoires et de rapports lus dans diverses réunions scientifiques; enfin des livres de morale approuvés par Mg^r^. l'évêque du Mans, et qui ont eu quatre ou cinq éditions.

Plusieurs fois, le Congrès scientifique de France avait reconnu l'utilité de créer une Société qui, sous le titre d'*Institut des Provinces*, encourageât les travaux scientifiques dans les départements et établit un lien entre les Académies. Il m'avait chargé de préparer un projet définitif pour la 7e. session.

Avant de rédiger ces statuts, je me rendis au Mans, le 9 février 1839, afin d'en conférer avec MM. Cauvin et Richelet, secrétaires-généraux de la session qui devait

s'ouvrir en septembre. M. Richelet se chargea de donner au Congrès des explications sur l'ensemble du projet réglementaire, et il le fit dans un mémoire écrit, qui, plus tard, a servi de préface au premier volume de l'Institut des Provinces. Dans l'examen du projet de statuts qui fut confié à une Commission après la session du Congrès, M. Richelet prit souvent la parole. Il fut ensuite élu secrétaire-général de la nouvelle Compagnie, dont le vénérable M. Cauvin fut proclamé directeur.

Le siége de l'Institut avait effectivement été établi, pour six années, dans la ville du Mans, et les deux académiciens que je viens de citer étaient désignés, par l'opinion des hommes lettrés de la Sarthe, comme les plus capables de bien diriger la nouvelle Compagnie. Ils ont, l'un et l'autre, justifié la confiance de leurs collègues. M. Cauvin a ouvert la série des publications de l'Institut par son beau travail sur la *Géographie de l'ancien Maine*, que l'Institut de France a couronné. M. Richelet a aidé, avec le dévoûment d'un ami, le savant vieillard dans la publication de son œuvre. Il a, d'ailleurs, constamment tenu la plume dans les séances qui ont eu lieu au Mans pendant six années, dirigé les correspondances, entretenu des rapports entre l'Institut, les Académies et le Congrès scientifique de France.

En 1844, M. Richelet vendit avantageusement son imprimerie, désirant passer dans le repos et l'étude le reste d'une vie dont les plus belles années avaient été si laborieusement occupées.

A la même époque, M. Richelet fut délégué par le Congrès de France au Congrès scientifique italien siégeant à Milan, conjointement avec MM. Roux, de Marseille, et Guillory, d'Angers, pour représenter la France académique au sein de cette grande assemblée.

Il profita de quelques jours qui devaient s'écouler entre la clôture du Congrès de France, qui siégeait à Nîmes, et l'ouverture de celui de Milan, pour visiter Venise, Padoue, Vérone, et plusieurs villes de la rive gauche du Pô. Après le Congrès, il partit pour Rome, visita Bologne, Florence, Pérouse, etc., etc. Après avoir passé à Rome le temps nécessaire pour bien voir les trésors qu'elle renferme, M. Richelet alla à Naples par Téracine, Gaëte et Capoue, et visita avec la plus grande attention cette ville et ses environs (Pompeï, Pestum, Bagya), il rentra en France après avoir fait des stations à Pise et à Gênes.

En 1845, il était venu passer quelques mois à Luc (Calvados) pour y prendre des bains de mer avec sa famille. Cette plage lui plut; il résolut d'y faire construire une habitation. Ce projet fut mis à exécution l'année suivante. — De ce moment, M. Richelet prit un intérêt très-vif aux travaux agricoles. Il s'occupa lui-même, avec succès, de la taille des arbres fruitiers, de tout ce qui tient à l'horticulture, et devint inspecteur de l'Association normande pour le canton de Douvres.

C'est ainsi que l'homme sage aime souvent à se délasser des travaux intellectuels, en alliant à ceux-ci les travaux du jardinage. Le calme de la campagne, la promenade sur la grève plaisaient à M. Richelet, à tel point qu'il passa l'hiver de 1848 tout entier à Luc.

La révolution de Février le surprit dans sa retraite. Il était sincèrement monarchique; il avait souvent réfléchi aux moyens de consolider le Gouvernement en établissant de sages réformes. L'événement de Février réveilla ses anciennes idées.

M. Richelet était organisateur; il eût été plus habile, selon nous, que beaucoup d'hommes politiques qui ont

brillé au premier rang. Au lieu de compliquer les rouages administratifs, comme on le fait en France, il aurait voulu les simplifier; il aurait voulu que plusieurs fonctions, aujourd'hui rétribuées, devinssent gratuites; il voulait enfin opérer, dans une juste mesure, la *décentralisation administrative.*

Toutes ces idées furent expliquées dans plusieurs publications qui parurent, en 1848 et 1849, sous différents titres, notamment sous ceux-ci :

Lettre à un républicain de la veille, par un républicain du lendemain; — Actualités politiques; — LeBudget et la Centralisation, 1 vol. in-8°.

La première de ces brochures, qui appuyait chaudement l'élection du prince Louis Bonaparte, fut imprimée à plus de 20,000 exemplaires. M. Richelet, non content de la répandre dans le Calvados et dans la Sarthe, la fit distribuer dans cinq à six autres départements, entreprit en même temps des voyages dans certaines villes où ses relations scientifiques lui assuraient de l'influence.

Après l'élection du 10 décembre, M. Richelet fut reçu plusieurs fois par le prince Louis ; et, s'il eût désiré quelques fonctions, il eût été parfaitement en mesure d'en obtenir. Mais il avait agi par conviction et avec désintéressement ; il ne demanda rien, et revint chez lui.

Dans le même temps, nous établissions, pour le Calvados, un Comité décentralisateur, Comité dans lequel on étudiait les questions qui se rattachent à cette grande pensée de décentralisation, pensée dont la réalisation assurerait l'avenir et la tranquillité du pays, si le pays savait la comprendre. M. Richelet et moi nous avions combattu sous ce drapeau depuis vingt ans. Nous étions quelque peu connus à Paris ; nous fûmes donc invités par M. Cordier,

du Jura, M. Béchard, M. de Kergorlay, directeur de la *Revue provinciale*, et par quelques autres notabilités politiques, à consulter les hommes éclairés du Calvados sur les réformes administratives à introduire.

Le Comité formé à Caen choisit M. Richelet pour secrétaire.

Ce comité tint des réunions dans cette ville, puis à Falaise, à Pont-l'Evêque, à Bayeux et à Lisieux, auxquelles prirent part près de trois cents personnes notables. La réunion de Bayeux fut présidée par M. Pezet, membre du Conseil général; celle de Falaise, par M. de la Fresnaye; celle de Lisieux, par M. Le Roy-Beaulieu, représentant du peuple; et celle de Pont-l'Evêque, par M. Aumont, avocat. J'exposai, dans ces quatre réunions, quelles étaient les questions les plus importantes et les plus urgentes à résoudre, en admettant le principe de la décentralisation maintenu dans de sages limites.

Une discussion s'engagea dans chaque réunion, après mon exposé, et M. Richelet eut un véritable succès dans ces discussions, particulièrement à Lisieux et à Pont-l'Evêque.

Depuis dix ans, M. Richelet avait eu bien d'autres occasions de montrer en public la profondeur de ses idées en toute chose, et la sagesse de ses principes. Les Congrès scientifiques et agricoles les lui avaient surtout fournies. Il fut chaque année, depuis 1844, délégué de la Société académique du Mans au Congrès central d'agriculture de Paris; depuis 1839, il a représenté les Sociétés savantes de la Sarthe au Congrès scientifique de France; il était à Lyon, en 1841; à Strasbourg, en 1842; à Angers, en 1843; à Nîmes, en 1844; à Reims, en 1845; à Marseille, en 1846; à Tours, en 1847; et à Rennes, en 1849.

Après avoir été plusieurs fois vice-président de section au Congrès scientifique de France, M. Richelet fut élu, à Marseille, président de la section de littérature; à Tours, il fut appelé à la vice-présidence du Congrès, et, en 1849, le Congrès siégeant à Rennes l'appela à la présidence générale de la XVIe. session, témoignage le plus éclatant d'estime qui pût lui être donné par cette grande Assemblée.

Cette éminente fonction résume à elle seule toutes celles qui avaient antérieurement récompensé les travaux de M. Richelet, et il est inutile de rappeler qu'il avait présidé bien des fois des réunions de la Société française pour la conservation des monuments, à Caen, au Mans, à Tours, et dans d'autres villes. Un des plus anciens membres de cette Compagnie, dont il avait été inspecteur, il n'a pas cessé de faire partie de son Conseil général administratif. Il était aussi membre du Comité des arts et monuments, formé par le ministre de l'instruction publique, à l'imitation de la Société française.

M. Richelet avait acquis, dans le monde savant, une réputation étendue, et d'autant plus flatteuse qu'elle était moins contestée. Vivacité de conception et d'exécution, lucidité remarquable de style, excellente méthode dans la classification des idées; telles étaient les qualités précieuses qui distinguaient M. Richelet comme écrivain. Son âme enthousiaste se révélait dans ses travaux littéraires. Quand un sujet lui plaisait, qu'il croyait utile de le traiter, il ne quittait la plume qu'après avoir terminé; et nous l'avons vu écrire des mémoires ou des dissertations assez longues, en quelques heures.

Cette rapidité dans l'exécution, est toujours symptomatique d'une grande vivacité, aussi M. Richelet était-il très-vif; mais la douceur naturelle de son caractère tempérait

toujours ses premières impressions, et il paraissait d'un calme parfait. Pourtant il n'a jamais manqué de franchise, quand il a trouvé sur sa route des hypocrites à démasquer, ou des fautes à redresser.

M. Richelet était à sa campagne de Luc, quand il a ressenti, au mois de juin, les premières atteintes d'une maladie du cœur. Il mettait la dernière main à une Histoire de la peinture, pour laquelle il avait déjà fait exécuter plusieurs planches, quand la mort l'a frappé. M. Richelet n'avait que 46 ans, et rien ne faisait, il y a quelques mois, craindre une fin si prochaine : aussi a-t-il été vivement regretté, et les témoignages les plus honorables ont ils été donnés à sa mémoire.

M. Morière, membre de l'Institut et secrétaire-général de l'Association normande, a prononcé sur sa tombe un discours remarquable. MM. de Brébisson et Le Sauvage, membres de l'Institut des Provinces ; M. Hébert, membre du Conseil général ; M. Duhamel ; M. Rupalley, docteur en droit, et plusieurs membres des Sociétés savantes de Caen, assistaient à l'inhumation.

Quelques jours après, à Nancy, dans une des séances publiques du Congrès scientifique de France, présidé par un de ceux qui avaient su le mieux apprécier la valeur de M. Richelet, M. le vicomte de Cussy, j'annonçais la mort de celui qui, à pareil jour l'année précédente, occupait le fauteuil à Rennes. L'émotion de l'Assemblée tout entière prouva combien cette perte était vivement sentie. Le Congrès, spontanément et à *l'unanimité*, ordonna que l'expression de ses regrets serait consignée au procès-verbal. C'est là le plus grand honneur que le Congrès scientifique, ce *Parlement académique de la France*, puisse rendre à la mémoire d'un homme qui a bien mérité du pays.

SUJETS DE PRIX.

Prix proposés, au nom de M. de Caumont, par l'Institut des provinces de France, pour être décernés en 1852.

Un prix de 300 francs à la meilleure Statistique agricole d'un département ou d'un arrondissement, accompagnée d'une carte agronomique dressée conformément aux instructions précédemment publiées par l'Institut.

Une médaille de vermeil pour la carte monumentale d'un département ou d'un arrondissement, qui indiquera, au moyen de signes clairs et bien distincts, le nombre et l'âge relatif des monuments qui s'y trouvent, la distribution géographique des fiefs et leur hiérarchie, la hiérarchie ecclésiastique ou distribution des patronages.

Une médaille de vermeil à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Déterminer rigoureusement quels changements se sont opérés, aux XIIe. et XIIIe. siècles, dans l'architecture des forteresses ; examiner si l'on peut démontrer que cette architecture ait fait alors des emprunts à l'Orient ; déterminer rigoureusement la nature de ces emprunts.

Souscription nationale pour la continuation du Gallia Christiana.

L'Institut des provinces propose et prend sous son patronage une souscription nationale pour l'achèvement du

Gallia Christiana. Déjà la Société française pour la conservation des monuments a souscrit pour 300 francs. Plusieurs souscriptions individuelles de 50 francs chacune ont été remises à la direction de l'Institut. Nous publierons le nom des souscripteurs dans l'Annuaire de l'an prochain.

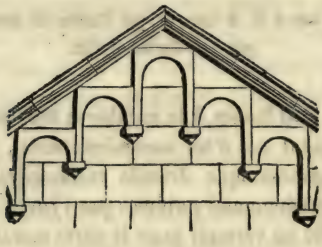

CONGRÈS

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

SOUS LA DIRECTION DE L'INSTITUT DES PROVINCES,

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

SESSION DE 1850.

SÉANCE D'OUVERTURE.

(Présidence de M. DE CAUMONT, directeur de l'Institut.)

Le Congrès des délégués des sociétés savantes des départements a ouvert sa première séance le 10 mars, à une heure, au palais du Luxembourg, dans l'ancienne salle des séances de la Chambre des Pairs.

Cette session, qui doit durer six jours, est placée sous la direction de l'*Institut des provinces de France*. Elle est essentiellement destinée à la recherche des moyens de rendre plus réelles et plus actives les relations entre les diverses sociétés savantes des départements, de faciliter la publication de leurs travaux, de leur donner un plus grand retentissement. D'autres questions, d'une nature plus générale, inscrites au programme de cette réunion, se rattachent naturellement à cet objet plus

spécial qui l'a motivée et sont destinées à jeter le plus grand intérêt sur ses séances successives.

M. de Caumont, directeur de l'*Institut des provinces*, est par cela même président du Congrès. MM. Louis de Kergorlay (de l'Oise), du Chastellier (du Finistère), l'un et l'autre membres de l'Institut des provinces, et Richelet (de Mons), ancien secrétaire général de l'Institut, ont été nommés secrétaires généraux. Ces derniers ont choisi comme secrétaires adjoints MM. Bordeaux (d'Évreux), Énault (de Caen), membres de la Société française pour la conservation des monuments, et M. de Chenevières-Pointel.

La première séance est présidée par M. de Caumont; plus de cent personnes composent l'assemblée :

Siégent au bureau : MM. le baron de Stassart, président de l'Académie de Belgique; Le Glay, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Lille; M. l'abbé Barraud, chanoine de la cathédrale de Beauvais; M. l'abbé Noget, supérieur du grand séminaire de Sommervieux; MM. Louis de Kergorlay, Richelet, du Chastellier, Énault et Bordeaux.

On remarque parmi les assistants plusieurs membres de l'Assemblée nationale, entre autres MM. de Kerdrel, de Larochejacquelein, Cordier (du Calvados), Duparc, de Coetlosquet, Desjobert, Hervé de Saint-Germain, Rioux de l'Argentaye.

M. le directeur ouvre la séance par un discours concis où il expose d'une manière saisissante le but de la réunion. Il s'exprime en ces termes :

« Dans la vie des académies comme dans celle des peuples, il arrive des époques où les transformations deviennent d'une nécessité impérieuse. Les sociétés savantes comme les autres institutions doivent, sous peine de ces-

ser d'être utiles, se soumettre à cette loi, et, quand le temps est venu, rechercher sérieusement quelles modifications il faut apporter dans leur constitution, dans leurs travaux habituels, dans la nature et le nombre des objets qu'elles veulent embrasser.

« Ne sommes-nous pas arrivés à une de ces époques? N'est-il pas temps, pour les académies, de s'occuper de cet examen? N'est-il pas temps que ces associations si multipliées se réorganisent, qu'elles se pénètrent de leur mission, et des services qu'elles pourraient rendre à la société? N'est-il pas temps, enfin, qu'au lieu de vivre dans l'isolement et au jour le jour, elles se concertent pour travailler sur un plan meilleur et plus uniforme?

« Telle est, messieurs, notre conviction profonde et la pensée qui nous a déterminés, mes amis et moi, à faire appel à vos lumières et à votre dévouement.

« Cette pensée, d'ailleurs, nous est commune avec le Congrès scientifique de France. Cette assemblée a, depuis dix-sept ans, fait tous ses efforts pour améliorer l'organisation académique en France. Elle a donné dans ce but l'impulsion partout où elle est allée planter sa tente. »

Le reste du discours, que nous ne pouvons reproduire, donne des développements sur les travaux qui devront occuper la session.

Les premières questions à discuter ont été formulées ainsi qu'il suit :

Organisation des travaux académiques. — I. « Quels « ont été les résultats des diverses sessions du Congrès « scientifique de France pour la marche et le progrès des « études dans les départements?

« Quelle satisfaction a-t-on donnée aux vœux formulés

« dans les diverses sessions du Congrès scientifique de « France?

II. « Quel est l'avenir des associations régionales en « France? quelle forme devrait-on leur donner? quels « sont les moyens de les constituer dans les régions qui « n'en ont pas encore?

« Quelle série de travaux les associations régionales « devront-elles immédiatement entreprendre? Ne de- « vront-elles pas exercer une influence toute nouvelle « sur les populations par l'extension de leurs attributions « et leur tendance à s'occuper plus spécialement d'objets « d'une utilité pratique, tels que les statistiques mora- « les, agricoles, commerciales; les études topographi- « ques, etc.?

III. « N'est-il pas temps que les sociétés savantes mo- « difient leur plan de travail, qu'elles aient une série de « sujets qu'elles s'engagent à traiter? N'est-il pas néces- « saire que la plupart de ces sujets de travail soient com- « muns à toutes les sociétés savantes, comme l'a demandé « l'Institut des provinces, afin que de toutes les pierres « taillées sur le même module on puisse construire un « grand édifice?

« Le principe admis, quels seront les travaux qui de- « vront être communs aux sociétés académiques des dé- « partements?

IV. « Quelle extension les sociétés académiques doi- « vent-elles donner à leurs travaux?

« Quelle peut être leur influence sur la moralisation du « peuple?

V. « Quel parti peut-on tirer des enquêtes, et surtout « des enquêtes orales, soit comme moyen de contrôler « l'exactitude des faits annoncés, soit comme moyen

« d'instruire et d'inspirer le goût des études sérieuses dans « chaque localité ?

VI. « Les Annuaires ne sont-ils pas, après la presse « périodique, le moyen de publicité le mieux approprié « à la diffusion des faits et des notions qu'il importe aux « sociétés départementales de répandre dans leurs cir- « conscriptions respectives ?

VII. « Quel a été jusqu'ici l'emploi des fonds accordés « pour être distribués en encouragements aux sociétés « savantes des départements ? quelles précautions a-t-on « prises pour obtenir un bon résultat de cet emploi, que « doit-on désirer pour l'avenir ?

VIII. « L'Institut des provinces ayant arrêté 1° qu'une « librairie centrale et spéciale des sociétés savantes des « départements sera fondée à Paris ou dans une autre « ville, pour la plus grande diffusion des ouvrages pu- « bliés par les académies ; 2° que chaque mois un bulletin « bibliographique des sociétés savantes sera publié et « adressé à toutes les sociétés savantes de France, « quelles seront les dépenses que pourra entraîner cette « création, quels sont les moyens de la bien diriger, quelle « part chacune des sociétés savantes des départements « devrait-elle prendre à la dépense ?

IX. « La publication de catalogues raisonnés dans « toutes les villes où il existe des musées ou collections « de tableaux, d'antiquité, d'histoire naturelle, n'est-elle « pas, comme l'a pensé l'Institut des provinces, une « mesure de la plus grande utilité, soit comme moyen « d'instruction, soit comme moyen de conservation des « objets qui composent ces collections ?

« Quelle forme doit-on donner à ces catalogues ? Quelles « notions d'art devraient-ils accessoirement renfermer ?

« Devront-ils être rédigés par les sociétés savantes ou « par des hommes choisis dans chaque localité par l'In- « stitut des provinces?

« Ces catalogues ne devraient-ils pas, suivant l'opi- « nion de M. de Chenevières, être publiés aux frais des « villes qui, outre le grand avantage qu'elles pourraient « retirer de ce dénombrement de leurs richesses, pour- « raient rentrer dans leurs frais au moyen de la vente des « catalogues?

« Quelle initiative l'Institut des provinces doit-il pren- « dre pour l'exécution de cette utile entreprise?

Archéologie. — X. « Comment doit-on envisager les « recherches à faire sur la géographie du moyen âge, « sur l'histoire des abbayes et des châteaux?

XI. « Les inscriptions lapidaires du moyen âge ne « doivent-elles pas être réunies le plus promptement « possible par les sociétés savantes des départements et « publiées par elles?

XII. « Le *Gallia christiana* sera-t-il achevé? où en « sont les travaux des Bénédictins de Solesmes? que « peuvent faire les sociétés académiques des départe- « ments pour l'achèvement de cet ouvrage?

Beaux-Arts. — XIII. « De quelle utilité peut être le « réveil des arts en province pour arrêter la décomposi- « tion sociale?

XIV. « Quels sont les moyens les plus propres à favo- « riser la régénération et le développement du goût des « arts dans les provinces?

XV. « Ne serait-il point profitable et facile en ce mo- « ment de déterminer et d'encourager une certaine dévia- « tion des études archéologiques si populaires en pro-

« vince, vers les études esthétiques, qui leur tiennent par « tant de points ?

XVI. « Par quelles sortes d'entreprises la province « pourrait-elle faire servir la publicité de ses chefs- « d'œuvre d'art au développement du talent des artistes « qui lui sont restés fidèles ?

Agriculture. — XVII. « Par quels moyens pourrait-on « venir au secours de l'agriculture dans l'état de détresse « où elle se trouve ?

XVIII. « L'enseignement agricole tel qu'il sera consti- « tué par l'exécution de la loi Tourret répondra-t-il aux « besoins des populations rurales ? quelles sont les modi- « fications dont cet enseignement paraît être susceptible ?

XIX. « Quels services l'institut agronomique de Ver- « sailles peut-il rendre à l'enseignement agricole ?

XX. « L'agriculture française est-elle suffisamment « protégée par les lois de douanes actuelles ?

XXI. « A quelles études les sociétés d'agriculture doi- « vent-elles s'appliquer le plus immédiatement dans « leurs départements respectifs ?

« La connaissance de la statistique agricole étant le but « que l'on se propose par les enquêtes, quel serait le « plan à adopter pour la rédaction définitive du travail ?

« Les encouragements donnés à l'agriculture remplis- « sent-ils complétement le but qu'on doit se proposer ?

« Quelles mesures doivent être prises par les sociétés « agricoles pour l'amélioration des races d'animaux do- « mestiques en France, et que peut-on attendre de l'in- « troduction des races anglaises ?

« Un organe exclusivement consacré à rendre compte « des travaux comparés des sociétés agricoles des dépar- « tements ne serait-il pas d'une grande utilité ?

Géologie. — XXII. « Quels sont aujourd'hui les tra-« vaux géologiques les plus utiles à entreprendre dans « les diverses circonscriptions de la France ? »

Après le discours de M. de Caumont, la parole est à M. du Chastellier pour lire un travail sur la première des questions du programme : « Quels ont été les résul-« tats des diverses sessions du Congrès scientifique de « France, pour la marche et le progrès des études dans « les départements ? — Quelle satisfaction a-t-on donné « aux vœux formulés dans les diverses sessions du Con-« grès scientifique de France ? »

Dans cet exposé, M. du Chastellier présente un tableau rapide mais aussi complet que l'espace le permet, des travaux successifs des Congrès depuis leur origine, et fait apercevoir quel puissant secours cette grande institution a donné au progrès et au développement de la science en province.

Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

La première question portée à notre programme, en parlant de l'*organisation des travaux académiques*, demande quels ont été les résultats des Congrès scientifiques en France.

Ces résultats ne sont pas difficiles à indiquer : c'est le mouvement des lettres et des arts partout où il n'attendait pour se manifester que le concours intelligent de quelques hommes de cœur à la tête desquels se place en première ligne notre honorable Directeur.

Déjà à l'aide de seize sessions successives, le Congrès s'est en effet porté d'un point à l'autre du territoire, au

centre, au midi, au nord, presque partout et dans chaque province, animant les tièdes et poussant les plus indifférents, en réveillant partout le goût des fortes études et des curieuses recherches.

Expositions, sociétés nouvelles, liens inattendus entre des hommes qui se touchaient par une commune pensée; mémoires, rapports, fouilles, découvertes, émissions de systèmes et de projets ; tout est venu dire, sur la trace du Congrès, que le sol de France était encore riche d'immenses souvenirs, couvert partout d'ardents travailleurs qui avaient soif de savoir, soif de dire et d'apprendre, parce qu'il y a partout dans le monde nouveau qui s'est ouvert à nos regards quelque chose d'incertain et d'indéfini que la pensée sereine du cœur et l'amour sacré du pays pourront seuls fixer et consolider à l'égal d'un principe ou d'une institution.

Mais, si je ne me trompe, messieurs, pour bien fixer les importants débats auxquels nous allons nous livrer sur l'organisation des travaux académiques, il importe beaucoup moins de dire ce qu'ont produit les Congrès scientifiques, que de rechercher les conditions toutes nouvelles dans lesquelles va se trouver très-incessamment placée l'élaboration de la pensée littéraire, tant en France qu'en Europe, par suite de la reconstitution presque complète de nos institutions et des rapports nouveaux des diverses classes de la société entre elles.

Et ne craignez pas qu'en abordant un tel sujet, je m'élance vers la politique au lieu de me renfermer dans la science : j'entends bien ne pas quitter celle-ci.

La seule histoire de vos Congrès va vous le prouver, mais vous démontrer aussi que, pour approcher du but que nous devons nous efforcer d'atteindre, il ne faut rien

négliger des faits et des enseignements que le présent nous apporte chaque jour.

Vos Congrès, en effet, ont été presque en toutes choses depuis vingt ans, la plus large et la plus complète expression des besoins du moment; et, si vous voulez comme moi prendre le soin de relire leurs procès-verbaux, vous verrez qu'il n'est pas à bien dire en France, en Europe même, une large question d'ordre scientifique ou de moralisation, qui n'ait été savamment discutée dans leur sein. Ainsi celles des caisses d'épargne et de secours, de retraite et de mutualité; — celles du crédit foncier et du crédit agricole; — celles des enfants trouvés et des jeunes détenus, — celles des prisons et des bagnes; — celles des crèches et des salles de maternité; — celles des colonies agricoles et de la mendicité.

Et sur ces matières si délicates, ne croyez pas qu'on s'en soit tenu aux tâtonnements de la recherche et de la discussion. Partout, c'est sur les lieux mêmes que nous sommes descendus pour mieux voir et mieux comprendre ce qui était praticable : les caisses de mutualité et de retraite ont été étudiées à Lyon même; — les colonies agricoles à Strasbourg; — les écoles régénératrices des jeunes détenus à Petit-Bourg et à Saint-Ilan; — les crèches à Marseille et dans une foule d'autres localités. Partout, l'humble travailleur des départements s'est porté avec ardeur vers ce qui, dans la pratique comme dans la discussion, pouvait l'éclairer ou le diriger dans les recherches qu'il poursuit avec l'ardeur d'un néophyte qui a aussi ses sacrifices et son amour pour ceux qui souffrent et qu'il voudrait élever avec lui vers des destinées nouvelles.

Si de cet ordre de faits nous passons à d'autres résul-

tats, que ne nous apprennent pas les études qui se poursuivent sans bruit et sans ostentation dans le parfait silence de nos départements, loin de cette agitation passionnée qui ne laisse pas à l'intelligence toute sa lucidité, au raisonnement toute sa puissance!

N'est-ce pas dans nos départements et chez nous seulement, que les études du moyen âge et d'une civilisation passée, mais toute nationale, se sont réveillées si fortes et si puissantes depuis trente ans?

Où donc les mœurs anciennes, les coutumes, la législation de notre pays, les monuments architectoniques, les costumes, la légende écrite ou chantée, les rapports d'homme à homme, les efforts de nos pères en toutes choses et en tout genre de travail, ont-ils été mieux et plus complétement appréciés, suivis avec plus d'amour et de persistance, non par un simple sentiment de curiosité, mais par un retour éclairé vers un passé qu'il faut bien interroger pour comprendre un âge qui nous a posé tant de redoutables problèmes qu'on nous a quelquefois sommés de résoudre sans coup férir et comme si nous étions responsables de tout le bien qui ne se fait pas.

Et comment ne nous serions-nous pas empressés de tout interroger dans ce passé? N'est-ce pas lui et n'est-ce pas nous, en effet, pourrions-nous dire aux impatients du jour, qui vous avons irrésistiblement ramenés vers les plus suaves réminiscences de notre passé religieux, et qui en vous réconciliant avec l'ogive et le gothique, vous avons remis à l'œuvre pour toute cette esthétique religieuse et catholique, qui vous a rendu des pompes que vous aimez, des basiliques que vous admirez, des prêtres dont vous aimez la parole et dont la voix vous

remet si souvent sur la trace des utiles pratiques qui firent la gloire et la force de nos pères.

Et ce n'est là cependant qu'un des points de la question. — Les congrès et les travailleurs des départements ne pouvaient manquer de s'arrêter à toutes les questions d'art, de sciences, des lettres qui sourdent en quelque sorte du sol à chaque pas que nous faisons : dans le hameau comme dans la plus illustre cité de nos anciennes provinces.

C'est ainsi que l'histoire de l'occupation romaine a été successivement étudiée à Lyon, à Marseille, à Nîmes, dans le Nord et dans l'Ouest, à Metz comme à Rennes.

C'est aussi là comme les premières années du christianisme ont été si habilement exposées dans les savantes dissertations que la vie de quelques saints missionnaires de Lyon, du Midi et de l'Ouest ont motivées, et que d'autres recherches sur les traces de l'occupation romaine ont complétées.

La linguistique aussi, tant dans le Midi pour les langues romanes, que dans l'Ouest pour les langues celtiques, dans le Centre et le Nord pour l'ancienne langue de nos pères, a été l'objet de sérieuses études qui ne pouvaient évidemment se faire avec fruit que sur les lieux mêmes.

Et si venant à un autre ordre d'idées, nous suivons au siége de nos Congrès les sérieuses études qui y ont été faites sur la géographie féodale des anciens âges, sur la classification des grands pouvoirs de l'ancienne monarchie, sur la délimitation des différentes classes de citoyens entre eux, sur le mouvement du commerce et ses institutions consulaires, sur toute la codification municipale que nous ont laissée les remuantes cités du

Nord ou les actives républiques du Midi, en comprenant dans une même pensée Marseille et les républiques italiennes, qui ont tenu par leurs plus illustres représentants à se mêler à nos travaux, où et dans quelle série de publications trouverez-vous rien de plus pertinent et de plus complet sur ces matières que dans les procès-verbaux des Congrès de Lyon, de Strasbourg, de Marseille, de Metz, de Rouen, d'Angers, de Besançon et de tant d'autres villes justement renommées?

Je veux bien que Paris résume et condense souvent vos travaux; mais la province, disons-le hautement et sans craindre qu'on nous démente, a presque exclusivement, depuis un demi-siècle, mis en relief la plupart des faits que l'on appareille ailleurs pour d'autres œuvres; et le moment est enfin venu de dire qu'on nous doit aussi aide et protection, et que si la province explore sans se fatiguer, fouille et regarde partout, épie les faits et les discute pour les signaler dès qu'ils peuvent servir à une pensée ou s'appliquer à un besoin, c'est qu'elle est en quelque sorte plus près de la réalité et qu'elle subit l'incessante nécessité de calmer tout ce qui souffre, et de pousser par la double voie de l'expérience et de la pratique à des améliorations gages de paix et d'ordre, seule loi réelle d'un progrès soutenu.

Pourquoi vous arrêterais-je plus longtemps, messieurs, à vous parler dans leur ordre de tous les efforts que chacune des classes de notre grande institution a faits pour réaliser le bien que nous poursuivons tous avec une égale ardeur?

Vous savez ce que la classe de médecine a tenté à chaque session en faveur de la création des écoles régionales de médecine; ce qu'elle a dit de la phrénologie et

du magnétisme animal; l'attention qu'elle a donnée à l'étude des épidémies locales, le soin avec lequel elle s'est attachée à connaître, par les hommes spéciaux de chaque localité, les conditions hygiéniques de chacune des diverses classes de la société, eu égard à ses travaux, à sa nourriture, aux conditions générales de son existence.

Vous savez ce que la classe des sciences naturelles a dit et fait pour les flores départementales, pour les herbiers et les collections de tous genres qu'elle a fait connaître et mis dans un relief tout nouveau; vous savez avec quel rare bonheur elle a donné un nouvel élan aux études géologiques; comment elle a étudié les richesses du sol partout où elle s'est montrée; comment la création des cartes agronomiques a pris naissance dans son propre sein, et comment l'agriculture lui a dû, à son tour, tant d'heureuses découvertes sur l'emploi possible des calcaires, des marnes et des tangues qui sont aujourd'hui si avidement recherchés par les cultivateurs éclairés de nos départements.

— Ce que la classe d'agriculture et d'industrie a demandé pour la création d'un ministère de l'agriculture et des instituts agricoles, pour les encouragements à donner à la première de nos industries, pour la création du crédit foncier et agricole, pour le croisement et l'acclimatation de certaines races, vous est également connu. Et je suis sûr qu'en voyant se préparer à Londres une prochaine exposition des produits manufacturés de tous les pays d'Europe, vous vous êtes immédiatement rappelé qu'il y a plus de quinze ans, à Douai, dans un de nos Congrès, nous priâmes instamment le gouvernement de s'occuper d'une pareille solennité pour la France.

Vous savez toutes ces choses, comme vous savez aussi ce qui a été tenté par d'autres classes sur l'interprétation encore obscure de certains points de doctrine historique ou purement économique ; vous savez, enfin, ce qui a a été dit à Besançon ou à Rennes, par exemple, du caractère éminemment distinctif de certaines nationalités provinciales qui ne perdront pas d'ici longtemps leur propre physionomie ; vous savez également ce qui a été dit, ici et là, des caractères spéciaux de la littérature de notre siècle : et pour peu que vous ayez suivi un ou deux de nos Congrès, vous n'avez pas manqué de remarquer quelles différences d'aptitudes, de goûts, d'instincts et de souvenirs surtout il pouvait y avoir entre certaines populations de la France, qu'elles fussent isolées ou poussées vers une agglomération irrésistible que rien ne semble devoir arrêter.

Assez de faits nouveaux et très-graves ont suffisamment révélé ces tendances pour que je ne m'y arrête pas dans le moment ; mais soyez sûrs d'une chose : s'il résulte malheureusement de ces circonstances quelques faits nouveaux devant faire naître des embarras ou des difficultés qui retardent le bien que nous poursuivons, soyez sûrs que ce seront nos études, notre expérience et notre dévouement comme la calme résignation des populations départementales qui sauront conjurer les orages qui se présenteront.

Mais j'ai déjà été long, et je sens moi-même le besoin de me résumer. Permettez-moi de le faire par quelques courtes réflexions, heureux si elles nous mettent sur la voie des solutions que nous avons à poursuivre.

Je dis donc :

Nul doute que la province ne soit désormais et pour

toujours initiée au large mouvement de l'intelligence en France;

Nul doute que dans cette voie de travail elle n'ait déjà rendu au pays d'utiles et d'importants services;

Nul doute aussi qu'elle n'en doive rendre de plus considérables encore.

Mais pour qu'elle rende ces services, pour qu'elle prenne, dans le mouvement littéraire et artistique du pays, la juste part qui lui appartient, permettez-moi de considérer un instant la position nouvelle qui nous a été faite par le seul cours des événements.

Isolés, relégués autrefois, sans routes et sans moyens de transport au fond de nos provinces, il nous fallait quinze jours et un mois souvent pour nous rendre d'un point du territoire à l'autre. Bientôt nous pourrons parcourir ces mêmes distances dans vingt-quatre heures. — Quelques esprits superficiels ont cru que ces circonstances allaient étendre sans mesure la ville où siége le gouvernement, et que, capitale, elle continuerait à tout absorber. Nous avons une croyance tout opposée à cette assertion : c'est que, sans tarder, la plupart des États de l'Europe n'auront plus de capitales proprement dites, et que la pensée du pays, au lieu d'être concentrée dans une ville, sera largement épandue sur tout son territoire. La simple et toute naturelle raison de ce fait, c'est que la vie civile est toujours devenue de plus en plus artificielle, au fur et à mesure que les grands centres de population où elle se fixe sont venus à se développer. Cette surexcitation et cet artifice de la vie devaient s'élever avec l'agglomération immesurée des ressources nationales au siége du gouvernement unitaire et prépondérant par son passé comme par sa concentration.....; mais dès là que

tous les priviléges, que toutes les situations de faveur ont été battues en brèche par le rétablissement du droit commun poussé dans ces derniers temps jusqu'au suffrage universel, la vie, le mouvement, l'action sont désormais partout; et, dans un temps donné, on peut être sûr, avec un pareil régime et la rapidité des communications, que la France sera partout aussi bien que dans la capitale; plus d'un fait et plus d'un événement vous l'ont déjà dit.

Tenons-nous donc pour avisés, et voyons si ce que nous avons à faire, n'est pas cela même que les Congrès nous ont indiqué : à savoir, d'étendre et d'agrandir le mouvement provincial, de lui donner, non pas des priviléges, mais des droits; de lui prêter, comme à toute bonne chose, appui et concours, parce que la vérité demande toujours à se faire jour, et que les meilleurs fruits ne mûrissent qu'à la lumière.

Et quelle mission, en effet, dans le régime nouveau, où nous sommes entrés depuis 89, ne nous a pas été dévolue? — Ne sont-ce pas les départements et leurs hommes qui, travaillant simultanément et sur tous les points du territoire à la grande œuvre de notre nationalité, pourvoient l'État de guerriers, de savants, de magistrats, d'industriels, d'administrateurs et de conseillers chargés à tous les degrés d'épier le bien et de le faire, de conjurer le mal et de le détourner s'il est possible? Et où ces hommes et ces vaillants pionniers de notre civilisation se préparent-ils, si ce n'est partout où le travail et la vie les ont attachés, eux et les leurs, à l'exploitation du sol et de toutes les richesses du pays? C'est donc là aussi qu'il faut constamment élever le niveau de leurs études comme de leurs capacités, de leur cœur comme de leur intelli-

gence, en donnant partout aux facultés savantes comme aux académies de départements un lustre, une force et une application qui déterminent le plus promptement possible la complète compréhension des nobles et grandes choses qui doivent servir les intérêts de la patrie et flatter son juste orgueil.

Mais je m'aperçois en terminant, messieurs, que la première question de notre programme porte un paragraphe où l'on demande quelle satisfaction a été donnée aux vœux formulés par les Congrès?

Je le confesse très-naïvement : je serais fort en peine de vous le dire; et, n'étaient quelques accusés de réception en réponse à des envois faits à l'un des derniers ministres de l'instruction publique, je serais même fort embarrassé de vous dire si le gouvernement a jamais pris le soin de savoir ce qui se passait à nos réunions, et s'il a soupçonné qu'il pût s'y dire quelque chose dont il eût à tirer parti.

Je crois d'ailleurs que cette indifférence n'était point du tout calculée, et qu'elle a tenu tout simplement à ce qu'environné au siége même de son existence d'un corps depuis longtemps placé à la tête de la science, et d'une représentation formée elle-même par les départements, le gouvernement croyait de très-bonne foi être très en mesure avec le pays et avec lui-même.

Mieux avisé, peut-être pensera-t-il aujourd'hui le contraire : et s'il pouvait être qu'il se refusât encore à voir ce que les études départementales peuvent pour le bien général du pays et l'avancement légitime de toutes les idées saines que la pratique et la science justifient, nous lui dirions, sans crainte d'être démenti par les faits, de se faire seulement rendre compte de tout ce qui a été

publié d'utile par les Congrès scientifiques, et de déclarer ensuite si la masse des documents, déjà réunis dans les procès-verbaux de ces assemblées, ne présentent pas un corps général de recherches et d'investigations capables de soutenir la comparaison avec les recueils si justement appréciés des corps savants les plus anciens.

Un dernier mot, et que nos paroles ne soient prises ni pour une plainte ni pour un regret. — Il faut marcher et s'ouvrir des voies nouvelles. Voilà notre cri de ralliement! Que la pensée et le cœur s'y essayent donc ; et, comme nous le disions à Rennes, en formulant le vœu unanime de notre dernier Congrès :

« Que chacun comprenne bien que notre bannière portée par des mains amies, ne doit servir qu'à rallier une nouvelle phalange de travailleurs qui viennent offrir leur modeste concours. »

En terminant, M. du Chastellier propose, comme conclusions, de renouveler le vœu formulé par le Congrès scientifique qui a eu lieu à Rennes, au mois de septembre dernier. Ce vœu est exprimé en ces termes : Demander à « l'Assemblée législative, au gouvernement et aux assemblées départementales et de communes qu'il plaise au pays de classer le Congrès scientifique de France et l'Institut des provinces au rang des institutions nationales. »

On vote par assis et levé, et ces conclusions sont adoptées à une très-grande majorité, sans que personne ait demandé la parole pour en contester l'opportunité.

La première question mise ensuite à l'ordre du jour est la XIXe, conçue en ces termes :

« Quels services l'Institut agronomique de Versailles « peut-il rendre à l'enseignement agricole ? »

M. le président annonce que deux personnes sont inscrites pour prendre la parole. Il ajoute une remarque préliminaire, et dit qu'à ses yeux on aurait mieux fait de poser la question sous la forme suivante : « Y a-t-il proportion entre les dépenses occasionnées par l'Institut « de Versailles et les résultats qu'il produit? »

La question étant ainsi posée, il n'hésite pas à déclarer que la proportion n'existe pas.

L'existence de cet Institut lui paraît, en outre, être une injustice envers les instituts agricoles régionaux. Cet Institut fait l'effet d'un aimant qui attire à lui les jeunes gens et les porte à négliger ces autres établissements. C'est ainsi que les élèves de médecine désertent Montpellier et Strasbourg pour Paris.

Il fait remarquer encore que quand le conseil général d'agriculture délibéra sur le projet de loi Tourret, d'où est issu l'Institut de Versailles, il n'indiqua point qu'on dût créer une école dans le voisinage de Paris, mais seulement une ferme expérimentale. On a établi un vaste et coûteux état-major de professeurs, des élèves, etc. La loi Tourret s'est écartée, sur ce point, de l'avis du conseil général de l'agriculture, et il semble convenable de rappeler cette circonstance, avant l'ouverture de la discussion.

M. Maurice Block monte à la tribune.

Il lui paraît nécessaire qu'il existe un institut supérieur aux écoles régionales. Il en donne les motifs suivants :

1° Une direction unique est une chose importante pour les grandes séries d'expériences qui forment un tout, un ensemble;

2° M. de Caumont a accusé Versailles d'enlever des élèves aux instituts régionaux, comme Paris enlève à Stras-

bourg et Montpellier de jeunes médecins. Mais la science médicale est une, et les jeunes gens de nos divers départements ont la certitude d'apprendre à Paris toutes les mêmes choses qu'on leur enseignerait plus près de leurs foyers. Il n'en est pas de même en agriculture. Les différences de climat, de sol, etc., introduisent des différences dans la science agricole. On restera donc dans les instituts locaux pour y recueillir les notions qu'eux seuls peuvent donner ; le péril de les voir déserter n'existe pas dans le degré où on le croit ;

3° Il est indispensable qu'un des instituts agricoles soit fort près de Paris, car les professeurs les plus savants et les plus remarquables ne consentiront jamais à s'exiler loin de cette capitale. Si donc on désire, comme on doit le faire, avoir quelque part la science agricole portée à sa plus haute expression, il faut conserver l'Institut de Versailles ;

4° Cet Institut est d'ailleurs éminemment propre à former des professeurs pour les instituts agricoles du reste de la France ;

5° L'espérance de devenir professeur à l'Institut de Versailles est un moyen puissant d'exciter l'émulation et le zèle des professeurs des autres instituts, et il serait regrettable que cette cause d'activité fût supprimée.

6° Certaines expériences sont d'ailleurs fort coûteuses ; les collections, cabinets de physique, etc., demandent des dépenses considérables. Il est admissible que ces dépenses aient lieu dans un seul institut ; mais il n'est pas possible que vingt instituts se jettent à la fois dans des dépenses de ce genre.

M. Thomas succède à M. Block à la tribune.

Il a visité l'Institut de Versailles avec un sentiment d'effroi.

Il reconnaît cependant qu'il y aurait un parti utile à en tirer, si l'on pouvait le bien constituer et en faire une sorte d'école polytechnique de l'agriculture.

Mais à Paris, on gâte tout. Les bureaux du ministère se sont emparés de cette affaire et ont introduit des dépenses énormes. On a institué chaires sur chaires; on a logé avec luxe des régisseurs, sous-régisseurs, etc.

Au lieu de choisir pour professeurs des hommes capables, comme il s'en trouve beaucoup, notamment dans les fermes-modèles, on leur a préféré des jeunes gens sans expérience.

Les résultats de la manière dont on a organisé cet institut de Versailles seront très-simples.

Les trois domaines de Louis XIV, qui forment son champ d'expérimentation, ne rapporteront rien.

Ils coûteront plus de trois ou quatre cent mille francs.

L'orateur termine en concluant à ce que le Congrès se déclare de la manière la plus formelle contre l'Institut de Versailles.

Ce discours incisif excite de nombreux applaudissements.

M. de Quatrefages a la parole.

Il déclare être au plus haut degré du nombre de ceux qui pensent qu'il est très-important de vulgariser la science en France, et de la faire descendre de plus en plus dans tous les rangs de la société. Dans l'origine, les chefs d'industrie repoussèrent la science; peu à peu ils en sentirent toute l'utilité pour leurs travaux, et ils en sont aujourd'hui partisans. Leurs contre-maîtres ont encore des préjugés contre la science; ils s'en dépouilleront

peu à peu. Raisonnant sur l'agriculture comme sur l'industrie, il faut s'appliquer particulièrement à en propager les connaissances sous leur forme théorique.

Tel est le but de l'Institut de Versailles. L'orateur admet sans peine que cet Institut ne produira aucun revenu net; mais il ne craint pas de dire que c'est là précisément ce qui doit avoir lieu. Il faut faire des sacrifices pécuniaires aux expériences auxquelles il se livre, pour donner ainsi aux agriculteurs de toute la France le moyen d'éviter les dépenses qu'ils feraient eux-mêmes par des tentatives non couronnées de succès.

On a dit qu'il ne fallait pas d'école agricole d'un degré supérieur aux autres. Il y a, dans cette assertion, du vrai et du faux.

Comme il y a dans l'agriculture des faits généraux, indépendants dans un certain degré du climat et du sol et des faits plus spéciaux qui en dépendent, il est convenable que l'Institut de Versailles s'occupe essentiellement d'élucider les faits du premier ordre, et les instituts régionaux les faits du second. Sous ce point de vue, l'existence d'un institut de degré supérieur est salutaire.

Mais il ne faut pas que l'Institut de Versailles reçoive des pensionnaires, qui, semblables aux élèves de l'École polytechnique, aient droit à leur sortie, à des positions élevées et qui considèrent comme un exil les positions qu'on pourrait leur donner dans les instituts régionaux. Ce résultat serait absolument contraire aux idées de décentralisation intellectuelle, auxquelles nous sommes ici généralement dévoués. — Sous ce second point de vue, l'Institut de Versailles prête à la critique.

Qu'on se borne donc à en faire une grande école d'ex-

périmentation, en l'appliquant aux questions générales plutôt qu'aux questions locales et spéciales.

M. Block réfute deux accusations de M. Thomas. Il justifie d'abord les bureaux du ministère dont le travail est tout matériel et qui obéissent aveuglément à la direction donnée par le ministre. Arrivant au second reproche formulé par M. Thomas, il dit que si les frais qu'entraîne l'école de Versailles sont considérables, il ne faut pas perdre de vue que tout est relatif, et l'orateur pense que des résultats fort importants répondront à la mise de fonds.

M. d'Estourbet, délégué de Dijon, croit qu'à Versailles, localité unique, on ne pourra pas enseigner d'une manière générale l'agriculture, science pratique et variable suivant les localités. A Versailles, si on fait des expériences sur les animaux, elles pourront être très-favorables pour les environs de Versailles, sans être concluantes pour le reste de la France. Telle race qui aura réussi avec les pâturages, avec le climat de l'école de Versailles, ne réussira souvent pas dans d'autres régions, sous l'empire d'autres influences.

Quant au chiffre des dépenses, M. d'Estourbet le trouve aussi trop élevé. Il pense que le gouvernement eût mieux fait de s'adresser à Grignon, établissement tout créé, et qu'il suffisait de compléter en y ajoutant quelques chaires de plus, quelques professeurs nouveaux. Il ne fallait pas tout à côté de Grignon fonder un établissement rival.

M. Hervé de Saint-Germain, député, croit aussi qu'on a fait, pour l'école de Versailles, des dépenses excessives, qu'on l'a traitée trop magnifiquement. Mais il croit que cette école pourra avoir une utilité particulière. Paris est la résidence d'une foule de propriétaires riches, qui se tiennent

malheureusement éloignés des exploitations agricoles, et dont la curiosité pourra être excitée par le voisinage de Versailles.

Revenant à la question des dépenses, M. de Saint-Germain croit l'école de Versailles aussi utile qu'une foule de musées qui coûtent fort cher. Il croit la collection d'animaux de Versailles aussi profitable que celle du Jardin des Plantes, pour laquelle, par exemple, on va à grand renfort d'argent chercher des rhinocéros, des bisons, etc.

M. le président fait remarquer que les orateurs n'ont pas proposé de solution.

M. le président nomme une commission pour formuler des conclusions.

On passe à la discussion de la quatrième question ainsi conçue :

« Par quels moyens pourrait-on venir au secours de « l'agriculture dans l'état de détresse où elle se trouve ? »

M. Thomas a la parole sur cette question. Suivant lui, ce qu'il faut à l'agriculture, ce sont des institutions de crédit. Il rappelle la banque foncière établie en Prusse par le grand Frédéric, et fait l'apologie des banques de prêt d'honneur. Revenant aux besoins du commerce, l'orateur déclare que nous mourrons de faim à côté d'immenses provisions. La banque de France, c'est la halle au blé, pleine de farines qui ne sortent pas.

M. Thomas s'honore d'avoir contribué plus que personne peut-être à la création des billets de cent francs qui ont été la providence des Parisiens. Il faut des billets de cinquante francs et de vingt-cinq francs... L'orateur voudrait pour chaque industrie, dans chaque faubourg de Paris, des banques spéciales, ou au moins des succursales.

Les sûretés seraient données par chaque catégorie d'industrie. C'est le moyen de mettre un terme à la misère extrême qui dévore le pays.

La parole est à M. le baron de Stassart, qui signale, relativement à la banque fondée par Frédéric II, des faits qu'il a appris par son expérience personnelle, en 1808, comme fonctionnaire public dans la Prusse occidentale.

La banque de Frédéric avait un but politique; c'était un moyen de faire évanouir la puissance de la noblesse polonaise, qui possédait encore la propriété territoriale dans la Prusse occidentale. La banque a accompli son but : la noblesse du pays était obérée par la guerre, on lui prêtait de l'argent tant qu'elle en voulait, elle s'est laissé prendre au piége; espérant toujours pouvoir rendre un jour, elle a emprunté jusqu'au moment où les sommes prêtées atteignant la valeur des biens-fonds, le gouvernement prussien a fait suivre ses prêts par des expropriations. Aujourd'hui, la terre est passée des mains de la noblesse polonaise du pays dans celles des Prussiens. Voilà ce qu'était la banque du grand Frédéric.

M. Thomas demande à répondre à M. de Stassart. Il ne s'effraye pas des expropriations. Il croit que le meilleur moyen de protéger la propriété, c'est de lui fournir des moyens de crédit.

M. Thomas prétend qu'on a calomnié les assignats. Suivant lui, les assignats ont enrichi la France... (*Exclamations.*) Qu'a-t-on ruiné, en effet? Le clergé, la noblesse peut-être? La noblesse! suivant l'orateur, elle y a gagné. Beaucoup de familles nobles devaient plus qu'elles n'avaient : la nation, avec les assignats, a payé leurs dettes; et quand elles sont rentrées, elles ont re-

trouvé de belles forêts ; de sorte qu'elles sont aujourd'hui plus riches qu'auparavant... (*Hilarité. Exclamations diverses.*)

Le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur. M. le président rappelle l'assemblée à la discussion générale.

M. Target monte à la tribune pour répondre au préopinant. M. Target proteste d'abord contre l'apologie des assignats. Il expose ensuite le mécanisme des institutions de crédit étrangères. Les emprunteurs payent 3 ou 3 1/2 pour 100 d'intérêt, et de plus 2 environ d'amortissement ; en sorte qu'en trente ou quarante années la dette est éteinte. M. Target propose de nommer une commission pour approfondir la question.

M. le président nomme la commission.

On passe à la question du programme ainsi conçue : « Quelle extension les sociétés académiques doivent-elles « donner à leurs travaux? Quelle peut être leur influence « sur la moralisation du peuple? »

M. le président appelle à la tribune M. Roux, de Montbrison.

M. Roux n'a envisagé que la deuxième partie de la question. Il prend le mot moralisation dans sa plus large acception. Il l'étend à tout ce qui peut adoucir, assouplir, corriger les mœurs, à tout ce qui entre dans la nature de ce commerce intime du cœur et de l'intelligence, qui devrait justifier les trois mots inscrits sur les frontispices de nos monuments.

On demande donc quelle peut être l'influence des travaux des sociétés académiques sur la moralisation du peuple. Le peuple c'est la nation tout entière.

Les sciences peuvent et doivent moraliser, c'est même

le seul but qu'elles puissent accepter; mais elles ne le peuvent qu'à la condition de ne jamais abandonner les vrais principes.

Il est très-facile de se faire une réputation quelconque dans une des branches des connaissances humaines. On peut le faire sans avoir sué beaucoup. Il ne faut pour cela qu'un peu d'audace; il faut jeter en avant une proposition excentrique, subversive même, se poser en chef d'école, se défendre avec quelque énergie, car alors il n'est pas de raisonnement dont on ne puisse appuyer une erreur, surtout si on part d'un principe faux.....

C'est là un moyen de se faire un nom; on vit dans l'histoire comme Érostrate, mais on a brûlé le temple de la raison. Voilà comment la science est descendue à l'état d'industrie, et ce qui devait relever l'intelligence l'a abaissée.

La science ainsi faite ne peut moraliser le peuple, et surtout cette partie du peuple qui ne sait pas et ne sait que ce qu'on lui apprend, parce qu'il ne peut étudier.

Pour que la science puisse moraliser, il faut absolument qu'elle n'ébranle aucun des principes sociaux; que la religion ne soit pas ébranlée par la philosophie, la propriété par l'économie politique, les mœurs par la littérature....

Personne ne demandant la parole, M. le président distribue des médailles décernées par l'Institut des provinces, à trois des exposants de l'exposition régionale de Bourges, qui assistent au Congrès. Ce sont MM. Thevenot, pour ses vitraux peints, M. Desrosiers, pour les progrès qu'il a fait faire à la typographie, et M. Dauvergne, peintre.

M. le marquis de Chenevières a la parole sur les XIVe et XVe questions.

Les questions artistiques posées dans le programme du Congrès, embrassent la grande question du réveil des arts dans les provinces. Ce réveil possible sera à la fois le premier moyen et le premier produit de la décentralisation qu'appelle le Congrès. Les arts sont un levier si pacifiant qu'ils peuvent devenir en province une digue contre la décomposition sociale. La mauvaise science, l'ignorance du beau, l'avilissement de la province, sont le triste fruit de l'excessive centralisation. Le réveil de l'art, de l'idéal, est enfin le seul moyen de résister à l'influence démoralisatrice de l'industrie.

L'humanité ne peut dire : il naîtra ici un Poussin, un Callot, un Puget : Dieu seul dispense à chaque pays la gloire de ces grands noms. Mais c'est à nous à préparer le terrain de la semence divine, et à protéger les arts; car la protection, c'est le soleil qui fait éclore les artistes.

Cette protection, elle appartient aux conseils généraux; c'est aux membres des Congrès, à l'Institut des provinces de la solliciter, de l'obtenir par leur influence.

Régénérer le goût des arts, tout est là... Les expositions provinciales suffisent-elles pour ranimer ce goût? Non, il faut de plus deux choses : d'abord des écoles provinciales pour former les artistes qui exposeront, ensuite la juste rémunération des œuvres exposées. Les écoles provinciales, le siècle dernier les a fondées, et elles subsistent encore. Les écoles de Rouen, de Dijon, de Toulouse n'attendent, pour jeter un nouvel éclat, que la protection des administrations locales.

A ces deux conditions de succès, il faudrait ajouter

un second ordre de protection. Que les travaux des provinces soient réservés aux artistes de province, et l'art reprendra partout son activité et sa valeur. L'accord des monuments avec le génie du terroir et de la race renaîtra sur le sol de la France, dégagé d'importations étrangères.

Les artistes ne peuvent se protéger eux-mêmes, les artistes de Paris l'ont bien prouvé après Février. Telle confrérie du temps passé procurait une plus efficace protection que tous les efforts des artistes modernes.

Dernière mesure à joindre à ces trois points fondamentaux, l'étude historique des arts. Il faut explorer la vie des grands artistes provinciaux et publier, remettre en lumière les richesses ignorées des musées de province si inconnus et si injustement dédaignés à Paris. Tel est le résumé du discours de M. de Chenevières.

M. Cap propose pour donner plus de netteté aux travaux du Congrès, de diviser l'Assemblée en sections. (*Applaudissements.*)

M. de Mellet a la parole :

L'encouragement donné à la moralisation du peuple par les mobiles humains est certainement bon en soi : sous ce rapport, les panthéons élevés aux hommes bien méritants ne doivent pas être repoussés. Mais les mobiles purement humains ne sont pas les plus importants, ils ne suffisent pas pour porter l'homme au bien. Il est un ressort supérieur : c'est celui qui répond à la conscience de chacun, et à ce sentiment instinctif mis par la Providence dans l'âme de tous, qui fait distinguer le bien du mal. Il faut réveiller la sensibilité morale et religieuse.

Pour rendre l'art une leçon vivante, il faut l'épurer :

ne pas se contenter d'en faire un instrument de gloire, mais l'élever à la dignité de précepte, parlant à tous les sens.

M. de Mellet demande donc que la direction dans l'art soit rendue inséparable de sa diffusion : il émet le vœu que des récompenses, des médailles, des distinctions d'honneur soient offertes, non point à l'abondance artistique, non point absolument à sa perfection matérielle, mais plutôt à l'inspiration. Il faudrait que les sociétés savantes, les jurys décernassent ces distinctions surtout aux objets d'arts inspirés par le spiritualisme, par les anciens maîtres de l'art chrétien, sans dédaigner toutefois la perfection matérielle et plastique. Moins d'anatomie, moins de poses voluptueuses; plus d'âme, plus de séve, voilà ce qu'il faudrait encourager. M. de Mellet voudrait voir les mêmes idées appliquées aux récompenses offertes aux œuvres littéraires, et que les académies travaillassent tout de bon à ramener les masses au sentiment des grandes vérités primordiales.

M. le baron de Stassart fait observer que certains musées de département, n'ayant souvent qu'un médiocre intérêt, au point de vue de l'art, il faudrait leur donner un autre genre de mérite. Il voudrait que les grands événements de l'histoire locale y fussent figurés, que les portraits des grands hommes y fussent exposés. Ce serait une leçon vivante pour les habitants, en même temps qu'un objet de curiosité pour les voyageurs. Outre son influence moralisatrice, cette mesure aurait le mérite de procurer du travail aux artistes.

M. Dupray-la-Mahérie (d'Avranches), monte à la tribune.

Le goût des arts a péri en province, dit M. Dupray, par la centralisation.

Tant que la France a été couverte de communes puissantes, d'associations indépendantes, disposant de leurs revenus sans contrôle, on a vu s'élever, sans l'intervention de Paris, les églises, les châteaux, les hôtels de ville.

Hors de France, le spectacle est le même; Florence, jalouse des succès de Milan, les conteste par des chefs-d'œuvre; Rome, Parme, Bologne prennent part à la lutte. Michel-Ange était bien pour quelque chose dans le succès de Raphaël.

Le soleil italique n'inspirait pas seul aux populations italiennes du XVIe siècle cet enthousiasme pour les beaux-arts, car il suffirait, pour répondre à cette objection, de montrer quel était l'état des arts en Flandre et en Hollande à la même époque, et on y verrait, comme en Italie, autant d'écoles que de villes, toutes lancées à la recherche du beau, mais par des voies différentes, toutes activées par la volonté de soutenir une gloire acquise, et de ne pas se laisser dépasser.

L'enseignement qui peut résulter de tous ces faits est celui-ci : les beaux-arts ont besoin, pour atteindre leur maximum de production, d'être excités par l'émulation. Comment établir cette émulation?

Avec une seule école artistique, il n'y aura qu'une seule tradition qui ne se perfectionnera pas si elle est bonne, et qui ne se rectifiera pas si elle est mauvaise. — D'où lui viendrait en effet l'avertissement de ses erreurs?

Si, au contraire, quatre ou cinq grandes écoles sont établies à Lyon, Nantes, Bordeaux, Paris, l'émulation qui s'établira entre elles les forcera d'étudier et d'apporter dans la lutte tout ce qu'elles auront de vigueur et

d'inspiration. — Ne seraient-elles pas l'une vis-à-vis de l'autre comme Milan vis-à-vis de Rome, Bologne vis-à-vis de Florence?

Tel serait le moyen de réveiller en province le culte des beaux-arts.

Quant à leur influence sur la moralisation des populations, un des grands moyens de réchauffer les sentiments moraux dans le cœur du peuple serait de tenir toujours présent à ses yeux le tableau de la vertu récompensée et du vice puni. Pour atteindre ce but, il suffirait d'entrer plus avant dans la voie déjà suivie par les grandes communes de France : réunir dans les salles de l'hôtel de ville les images des grands hommes qui ont illustré le lieu de leur naissance, et présenter au peuple le portrait de l'ouvrier industrieux à côté de celui du grand capitaine. L'hôtel de ville deviendrait ainsi le Panthéon local ouvert à toutes les vertus, à toutes les gloires.....

M. de Quatrefages a la parole pour répondre à M. Dupray-la-Mahérie.

Toulouse, dit l'orateur, réalise les vœux du préopinant. Toulouse a un musée national où sont représentées toutes les gloires de la cité... mais il ne faut pas s'enfermer chez soi, — il faut pouvoir comparer, il faut le *libre échange* dans les arts... Faisons des expositions régionales, mais convions-y tout le monde.

Toulouse ouvre de temps en temps des concours de musique, mais où chacun peut prendre part; on accorde le droit de cité à tout venant. — Ce qu'il faudrait encore ce seraient des solennités locales, des lectures où les auteurs du pays lisent leurs œuvres. *Jasmin* lit à Toulouse et lit à des salles remplies d'auditeurs !

Mais ces questions se rattachent aux questions politi-

ques. Ce qu'il nous faut, pour réaliser des progrès si nécessaires et si désirés, c'est la décentralisation... sans toutefois excommunier Paris. (*Approbation.*)

M. Cordier, représentant du peuple :

Je propose la nomination de commissions pour offrir à l'avance la solution de certaines questions que l'on pourrait réunir par groupes, de telle sorte que la même commission pût s'occuper des questions qui présentent de l'analogie.

L'assemblée prenant cette proposition en considération se divise en cinq commissions :

1° Commission d'agriculture, M. Cordier, président.

2° Commission de l'organisation des travaux académiques, M. Cap (de Lyon).

3° Commission d'archéologie, M. de Mellet.

4° Commission des travaux géologiques et des sciences naturelles, M. de Quatrefages.

5° Commission de l'industrie et du commerce, M. le baron Mercier.

A quatre heures la séance est levée et renvoyée à demain midi. M. de Caumont annonce que M. le baron de Stassart présidera la séance de demain.

Les commissions se réuniront à neuf heures.

Étaient présents à la séance d'ouverture :

MM.

De Caumont, directeur général de l'Institut des provinces, *rue Richelieu*, 65.

Comte Louis de Kergorlay, membre de l'Institut des provinces, secrétaire général de la session, *rue de Lascases*, 24.

Du Chastellier (de Quimper), délégué des sociétés sa-

vantes de Versailles et du Finistère, secrétaire général de la session, *avenue de Saint-Cloud, à Versailles.*

De Buzonnière, membre de l'Institut des provinces, délégué des sociétés savantes d'Orléans.

Ch. Richelet, ancien secrétaire de l'Institut des provinces, secrétaire général de la session, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. Hôtel de la Providence, *rue de Grenelle Saint-Honoré.*

De Béhague, membre du conseil général du Loiret.

Flechet, architecte, délégué de Lyon, *rue du Faubourg du Temple*, 12.

Destourbet, président de la Société d'agriculture de Dijon.

Général Raymond, membre de l'Institut des provinces, *rue Laffitte*, 44.

Comte de Vesvrotte, membre de plusieurs académies, à Dijon, *rue Basse-du-Rempart*, 50.

De Vautenai, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Combourg, *rue Pavée Saint-André*, 3.

Comte de Prémorvan, ancien sous-préfet de Loudéac, *rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice.*

Comte d'Héricourt, délégué de l'Académie d'Arras et de la commission archéologique du Pas-de-Calais, *grand hôtel de France, rue Laffitte.*

Le colonel Répécaud, délégué de l'Académie d'Arras, *rue de l'Université, hôtel de Bourgogne.*

Prost, délégué de la Société de Metz.

Marquis de Fournès, délégué de l'Association normande (section du Calvados), *rue de Lille*, 78.

Cordier, député du Calvados, délégué de la Société d'Émulation de Lisieux, *rue de Tivoli*, 3.

De la Ferrière, inspecteur de l'Association normande (division de l'Orne).

Le baron E. de Mathan, capitaine au 1er régiment de lanciers, à Rambouillet, délégué de la Société française pour la conservation des monuments.

Comte de Vigneral, inspecteur divisionnaire de l'Association normande (division de l'Orne), à Ry, près d'Argentan.

Marquis de Grandval, membre du conseil général du Calvados, à Saint-Denis, près Vire, délégué de la Société française pour la conservation des monuments.

Monnier, délégué de l'Académie de Nancy.

De Modec, inspecteur de l'Association bretonne (division du Finistère).

Bonier, délégué de l'Association bretonne (division de Quimper).

De Blois, député du Finistère, président de l'Association bretonne.

Nau, président de la Société archéologique de Nantes.

Bizeul, membre de l'Institut des provinces, délégué de la Société académique de Nantes.

De Verneilh, inspecteur divisionnaire des monuments, à Nontron (Dordogne).

Comte de Seraincourt, membre de plusieurs sociétés savantes, à Moulins (Allier).

De Galliffet, de l'Acad. d'Aix et de la Société de statistique de Marseille.

De Saint-Clou, délégué de l'Association normande, à Fierville (Calvados).

Le comte Raymond de Bréda, délégué de la Société française, à Senlis.

Gustave Hagen, délégué de Strasbourg.

De Lambron de Lignim, délégué, membre de l'Institut des provinces, délégué des sociétés de Tours.

Jean Bertrand, délégué de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

L'abbé Noget, de l'Institut des provinces, à Bayeux.

Vicomte de Pommereux, de l'Association normande.

Marquis de Turgot, de la Société française, ancien pair de France, à Lantheuil.

Lefebvre-Duruflé, représent. de l'Eure, à Pont-Authou.

L'abbé Corblet, de la Société française, à Beauvais.

De Milly, membre de l'Association normande, à Mortain.

Le comte du Parc, représent. de la Manche, à Rheville.

Dottin, délégué de l'Athénée de Beauvoisis.

D'Auvergne, délégué de la Société de Seine-et-Marne.

Boullée, délégué de l'Académie de Lyon.

Desjobert, représ. de la Seine-Inférieure, à Neufchâtel.

Target, délégué de la Société de Lisieux.

L'abbé Lecouvreur, membre de la Société française, à Bayeux.

Le Glay, de l'Institut des provinces, à Lille.

De Saint-Germain, inspecteur de la Société française, à Évreux.

Durécu, inspecteur de l'Association normande, aux Andelys.

Cabanis de Courtois, délégué de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Danjou, délégué de la Société d'archéologie de Beauvais.

Le marquis de Maisons, délégué de l'Association normande, à Argentan.

Le marquis de Larochejacquelein, représ. du Morbihan.

Cap, de Lyon, membre de plusieurs sociétés savantes.
Le président de la Société havraise.
Rioult de l'Argentaye, représentant des Côtes-du-Nord.
Baron Mercier, ancien député de l'Orne.
Cappelet, inspecteur de l'Association normande, à Elbeuf.
De Glanville, de l'Institut des provinces, à Rouen.
De Valroger, professeur en droit, à Paris.
Dupray-la-Mahérie, délégué de la Société archéologique d'Avranches.
D'Alvimare, membre de la Société française, à Dreux.
Baron de Stassart, présid. de l'Acad. roy. de Belgique.
L'abbé Barraud, délégué de l'Institut des provinces, à Beauvais.
L'abbé Roux, délégué, inspecteur des monuments, à Feurs.
Paul Dibon, inspecteur de l'Association normande, à Louviers.
Boutigny, membre de plusieurs sociétés savantes.
Lechaudé d'Anisy, de la Société des Antiq. de Normandie.
Le comte de Mellet, délégué de l'Académie de Reims.
De Guyon, délégué inspecteur de l'Association normande, à Argentan.
Comte d'Angerville, délégué de la Société académique de Falaise.
Jobard, de Bruxelles.
De Clocheville, délégué de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.
Prince A^te de Broglie, maire de Saint-Georges-d'Aulnay, membre de l'Association normande (Calvados).
De Quatrefages, délégué de l'Académie de Toulouse.
Marquis de Saint-Seine, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Rioult de Bois-Rioult, inspecteur de l'Association normande.

Ant. Passy, ancien secrétaire général du ministre de l'intérieur, à Paris.

Le comte Roger de Bouillé, de la Société française.

Le comte Louis du Luart, représentant de la Sarthe.

Baron de Hauteclocke, membre de la Société française, à Arras.

Ferré de Ferris, représentant de la Manche.

Nicias Gaillard, avocat général à la Cour de cassation.

De Morissure, secrétaire du Comice agricole de Nogent-le-Rotrou.

Comte Florian de Kergorlay, ancien pair de France.

Comte de Mailly, ancien pair de France.

Baron de Tocqueville, président de la Société de Compiègne.

De Kerdrel, représentant.

De Keridec, représentant.

Raudot, représentant de l'Yonne.

Arthur Martin, membre de l'Institut des provinces.

Calenge, délégué de l'Association normande, à Écoville (Calvados).

SÉANCE DU 11 MARS.

(Présidence de M. le baron DE STASSART.)

Le fauteuil est occupé par M. le baron de Stassart. Sont présents au bureau : MM. de Caumont, l'abbé Barraud, Richelet, de Kergorlay, du Chastellier, Bordeaux. L'assemblée est nombreuse et un certain nombre de dames se font remarquer dans les tribunes. On remarque aussi MM. le comte Florian de Kergorlay, ancien pair de France, le comte de Mailly, ancien pair de France, le baron de Tocqueville, président de la Société de Compiègne, de Kerdrel et de Keridec, représentants.

M. de Kergorlay, secrétaire général, lit le procès-verbal de la séance d'hier.

M. d'Angerville demande la parole pour faire quelques observations sur le procès-verbal. M. le président fait remarquer à l'orateur que ses observations trouveront leur place plus tard.

Le procès-verbal est adopté. M. le président prie MM. Richelet, de Rancey et Le Glay, de vouloir bien siéger au bureau.

La douzième question : « *Le* Gallia christiana *sera-t-il* « *achevé?* » est mise en délibération, et M. de Caumont prend la parole pour lire un Mémoire de M. l'abbé Voisin sur cette question. Nous en extrayons les passages suivants :

« MESSIEURS,

« Au milieu d'une société qui se préoccupe si vivement d'intérêts matériels et d'orages politiques, il est beau de voir l'Institut des provinces ranimer les fortes

études, et songer à terminer la *Gaule chrétienne*, lorsqu'une autre compagnie célèbre donne ses premiers prix à des histoires pittoresques. La pensée d'un tel travail semble être bien digne de vous, et sur l'invitation de notre savant directeur général, je prends à tâche de persuader que l'Institut des provinces est seul en mesure de mener à bien cette entreprise.

« Que reste-t-il à faire? Première question. Selon moi, l'ouvrage a son plan parfaitement tracé, presque entièrement achevé; deux ou trois provinces ecclésiastiques manquent seules; mais comme je le démontrerai, — pour le Maine spécialement, — nous possédons amplement tous les matériaux préparés par les doctes Bénédictins eux-mêmes. Il ne s'agit en quelque sorte que d'une mise en page, et l'on peut s'engager à ne mettre aucun mot qui ne soit, pour ainsi dire, fourni par ces moines érudits du dernier siècle; aucun mot qui ne soit frappé du même coin, pour le style. L'œuvre offrirait donc jusqu'à la fin le même cachet.

« Il resterait encore à compléter l'histoire des provinces ecclésiastiques depuis tantôt un siècle et demi que le premier volume a paru; et cette histoire jusqu'à nos jours n'est pas digne de moins d'intérêt, de moins justes appréciations. C'est alors que se présente devant vous cette autre question : « La *Gallia christiana* sera-t-elle « achevée? » Permettez-moi de vous proposer de terminer les derniers volumes qui manquent; plus tard vous pourrez songer à compléter les autres, ou plutôt à donner une édition nouvelle, considérablement augmentée; car, si je ne me trompe, le cadre de nos intelligents compilateurs ne sera bientôt plus en rapport avec les exigences historiques des temps actuels.

« Vous demandez, messieurs, où en sont les travaux des Bénédictins de Solesmes? — La communauté naissante a paru se charger de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, mais en réalité elle manquait d'hommes, de temps, de manuscrits indispensables, et avant tout de la connaissance des lieux. Fixée alors, comme aujourd'hui, sur un seul point, à peine connu, des diocèses dont elle avait à tracer l'histoire, cette jeune communauté ne se trouvait en aucune façon sur le même terrain que les milliers d'autres répandues sur tous les points les plus reculés de la France, au dernier siècle, et liées entre elles par une commune pensée.

« Dès la première ligne d'ailleurs on était arrêté par une extrême difficulté : l'époque de l'introduction du Christianisme dans les Gaules, et partant celle de l'épiscopat des saints évêques Gatien, à Tours; Julien, au Mans; Firmin, à Angers, etc. Pour éclaircir quelque peu ce point dom Guéranger devait donner un second volume, trop longtemps attendu, sur les *Origines de l'Église romaine;* mais une ardente polémique sur la Liturgie est venue à la traverse de ce projet, et l'on a laissé les Faillon, les Ozanam et autres résoudre la question d'une manière victorieuse. Enfin, l'on se préoccupait vivement aussi de ce qui fait en ce moment le sujet de votre délibération : La *Gallia christiana* doit-elle être achevée? Comment l'achever?.....

« Pendant la tenue du Concile de Rennes j'exposai au vénérable président que la *Gallia christiana* avait été entreprise par les ordres de l'Assemblée du clergé de France; que cet ouvrage s'arrêtait justement à la province de Tours; qu'il est par conséquent à désirer que le concile de cette province fasse continuer le travail, et

nomme dans chaque diocèse des ecclésiastiques pour arriver simultanément au but commun. Les actes du Concile de Rennes tarderont longtemps à être connus; d'ailleurs, la décision des révérends prélats serait loin de détourner l'action de l'Institut des provinces, dans le cas où vous jugeriez de patronner cette œuvre.

« Que peuvent faire les sociétés de province pour l'achè-« vement de l'ouvrage? » Telle est, messieurs, la troisième question qui vous est posée. Je dis, avec chacun de vous, qu'elles peuvent ce qu'ont pu faire les sociétés de savants appelés Bénédictins, et même plus facilement, parce que les chartriers et les manuscrits historiques des établissements religieux ont été centralisés dans les dépôts publics à Paris et dans chaque chef-lieu de département; parce que l'Institut des provinces prenant la direction de ces diverses sociétés, en ce qui concerne les travaux dont nous parlons, ce ne sera plus un homme seulement, mais une compagnie nombreuse qui entreprendra et pourra longtemps continuer un ouvrage de longue haleine. En sorte que chaque société de province, sous la direction de l'Institut, pourrait travailler en même temps à l'achèvement de la *Gallia christiana* pour la partie qui la concerne. »

M. Le Glay demande la parole.

Le *Gallia christiana* est certainement, dit-il, un des plus grands monuments entrepris dans le dernier siècle. Mais peut-être le plan de l'ouvrage lui-même est-il incomplet, et il serait très à désirer que de nouveaux travaux étendissent considérablement ce travail. Les Bénédictins n'ont donné que des nomenclatures sur les évêques et les abbayes, etc., et il est à remarquer que beaucoup de lacunes subsistent. Les premiers auteurs

de cet important ouvrage sont loin d'avoir eu communication de tous les chartriers qu'il aurait fallu consulter. Des résistances réelles ont été faites, et plusieurs maisons conventuelles ne se sont pas prêtées à rendre ce travail complet. Les collégiales entre autres ont été omises. Ni franciscains, ni récollets, ni capucins n'ont été compris dans le travail. Point de carmes, point de jésuites, de brigitins, d'annonciades. Ils ont omis de parler des hôpitaux desservis par des corps religieux. La géographie des diocèses a été également négligée, et la circonscription paroissiale elle-même a été omise.

« Eh bien, messieurs, dit l'orateur, le moment n'est-il pas venu de compléter cette grande œuvre, et n'est-ce pas naturellement à l'Institut des provinces que cet important travail revient?

« J'ai essayé, pour le diocèse de Cambrai, de remplir les lacunes que je viens de signaler.

« J'ai fait une nomenclature des suffragants et coadjuteurs, après quoi j'ai mis au premier rang les collégiales, en continuant les chronologies jusqu'à nos jours.

« Puis enfin, messieurs, j'ai cru devoir faire une innovation : les Bénédictins avaient cru devoir écrire en latin, j'ai donc dû mettre à côté du texte des Bénédictins une traduction française, et j'ai complété mon travail dans cette dernière langue.

« Voilà dans quelle pensée j'ai entrepris les recherches dont j'ai l'honneur de vous entretenir : nous avons l'histoire de l'Église française à faire; que chacun de nous y porte les matériaux que nous pouvons avoir sous la main. »

M. de Caumont fait observer qu'il serait naturel que les Bénédictins de Solesmes fussent engagés à continuer

ce grand ouvrage, en suivant exactement la marche de leurs devanciers et leur format.

M. Richelet dit que les Bénédictins de Solesmes ont complétement renoncé à la continuation de l'œuvre en question, dès que les secours en argent leur ont manqué.

M. de Caumont demande alors que le travail soit entrepris par l'Institut des provinces, et que provisoirement il soit restreint aux trois diocèses mentionnés dans le Mémoire de M. Voisin.

M. de Kerdrel, répondant aux observations de M. Le Glay, dit que la question n'est pas de savoir si le *Gallia christiana* est aujourd'hui l'idéal du genre, mais tel que ce monument a été entrepris, tout imparfait qu'il est, il faut respecter la pensée primitive des Bénédictins, et malgré les lacunes signalées, continuer l'œuvre dans l'esprit où elle a été commencée.

M. de Kerdrel ajoute qu'on continue peu les grands ouvrages entrepris par les congrégations, et que si nous étions sûrs d'avoir une deuxième édition complète, il comprendrait très-bien que ces nouveaux volumes fussent traités d'une manière plus large.

Mais, suivant lui, il faut d'abord terminer la première et adopter pour cela le même format, le même style et la même langue.

« Finissons cette première œuvre des Bénédictins, dit-il, sans faire injure à leur mémoire, en prétendant faire mieux que nos devanciers. C'est là, je crois, ce que nous pouvons nous proposer de plus heureux et de plus rationnel. »

M. de Lambron fait observer que chaque diocèse a de nouveaux documents, et qu'il faut s'en servir en pu-

bliant tout ce qui pourrait compléter la pensée des premiers auteurs du *Gallia christiana*.

M. de Lambron parle des travaux déjà entrepris par plusieurs archéologues sur cet important sujet, et signale ce qui a été fait dans le diocèse de Tours, auquel il appartient.

Il signale aussi la difficulté qu'il y a à compléter ces travaux par la nécessité où l'on est de venir à Paris consulter sur place les masses énormes de documents qui sont entassés dans les dépôts de la capitale. M. de Lambron demande que le format in-octavo soit adopté.

Enfin, ne serait-il pas nécessaire de reprendre l'ouvrage, afin de profiter des documents nouveaux que l'on peut trouver dans les archives départementales?

M. le baron de Hauteclocke pense que les lacunes signalées dans les travaux des Bénédictins ont été en partie réparées, et qu'elles avaient été déjà remarquées avant 1789.

M. Le Glay observe que le *Gallia christiana* n'est pas une œuvre unique; ce n'est qu'une collection, et rien ne s'oppose à ce que, sur ce point, chaque diocèse donne tous les développements qui seraient jugés convenables par eux; il demande qu'à cet égard rien ne soit omis dans les nomenclatures, sans en excepter les feuillets qui doivent être publiés comme pièces justificatives.

M. Richelet dit que si l'on publiait, par exemple, les provinces de Tours et de Besançon sur les plans suivis par les Bénédictins, il faudrait réparer les omissions faites par les premiers auteurs tout en suivant le plan qu'ils avaient adopté.

M. le baron de Hauteclocke recommande le format in-octavo, en citant l'exemple de l'*Art de vérifier les dates*.

M. de Kerdrel s'oppose à cet avis, fondé sur les différences qu'il y a entre les ouvrages cités.

M. de Caumont propose les conclusions suivantes :

« Le Congrès demande que le *Gallia christiana* soit complété avec la forme adoptée pour les volumes publiés ;

« Que les sociétés savantes s'occupent chacune dans sa circonscription d'en réunir les matériaux, et qu'une commission de l'Institut des provinces, ou émanée des autres sociétés qui auront travaillé à l'ouvrage, soit chargée de coordonner ces matériaux, en commençant par les diocèses de l'archevêché de Tours.

« Le Congrès verrait avec satisfaction que dans les diocèses où on pourra le faire on s'occupât de compléter le *Gallia christiana*, en prenant pour exemple le beau travail de M. Le Glay sur le diocèse de Cambrai. »

M. le président met les conclusions de M. de Caumont aux voix. — Elles sont adoptées.

M. de Glanville a la parole comme rapporteur de la commission des beaux-arts.

Voici les conclusions de la commission.

La commission est d'avis : 1° que l'on encourage, par tous les moyens possibles, les expositions régionales d'objets d'art ;

2° Que les récompenses et distinctions honorifiques accordées dans les expositions aient autant pour but l'inspiration spiritualiste que l'exécution matérielle de l'art ;

3° Enfin que, dans chaque grande commune, le souvenir des personnages qui ont pu l'illustrer soit rappelé à la reconnaissance de ses habitants, ou par un portrait, ou par l'inscription de leur nom.

M. d'Angerville. — C'est à la foi éteinte, à la religion oubliée qu'il faut demander l'inspiration artistique : le matérialisme n'a rien et ne donnera rien; les doctrines spiritualistes ne vous donneront pas seulement l'inspiration artistique, elles vous donneront encore la moralisation, cet autre but que vous poursuivez.

Jusqu'ici on a trop négligé l'instinct du beau, la passion du vrai, et le respect des choses sacrées. (*Approbation.*)

M. de Caumont. — Quoi que l'on puisse dire de la province, il faut convenir que l'enseignement artistique y est assez complet; ce qui manque, c'est l'encouragement.

Deux conseils généraux ont déjà voté des sommes pour le transport des objets d'art envoyés aux expositions régionales de l'Institut des provinces; c'est une bonne voie dans laquelle il serait bon de voir entrer tous les conseils des départements.

M. de Chenevières. — Je voudrais que les monuments élevés à la mémoire des grands hommes de province fussent confiés à l'exécution des artistes de la province. — Ce serait un utile encouragement.

M. du Chastellier. — « Vous avez à résoudre une question difficile : voyons ce qui s'est fait, et ce qui peut se faire. »

L'honorable membre jette un coup d'œil rapide sur les diverses circonstances politiques qui peuvent nuire ou servir au développement artistique en province : il constate un affaiblissement déplorable de nos jours, et il ajoute :

« Maintenant, que nous avons cette étroite division en départements.... Les départements ne comprendront pas l'art d'ici longtemps.....

« Et les artistes en province.... Quelle vie insuffisante

et précaire !.... eh bien ! ils ne peuvent même pas se former en province.... Ils sont obligés de venir se former à Paris pour aller végéter en province.... — Végéter, car ils n'y peuvent pas vivre.

« Les hommes qui auraient fait des études suffisantes pour se compléter, ajoute-t-il, manqueraient très-probablement dans la plupart de nos provinces, et je crois qu'à l'époque où nous sommes il faut tout simplement se contenter de faire ce qui est possible.

« L'art a aujourd'hui des difficultés à surmonter qu'il ne faut pas perdre de vue : — notre circonscription départementale ; — l'amoindrissement du sentiment artistique, les exigences de notre existence matérielle. Toutes ces choses ne doivent pas être oubliées. — On fit de l'art en Grèce et du plus élevé, on n'en faisait déjà plus à Rome ; on n'en fait ni en Angleterre ni aux États-Unis. Ce qui peut sauver l'art aujourd'hui chez nous, c'est l'Institut des provinces et l'exposition régionale ; il faut l'émulation des départements, il faut une lutte pleine d'activité entre les grandes régions qui divisent la France au point de vue artistique.

« Que les encouragements soient donc distribués par l'Institut des provinces, il sera le meilleur juge et le plus compétent. »

M. de Quatrefages. — « L'honorable préopinant est trop décourageant. Le Midi a conservé des tendances artistiques plus généreuses. Chaque année Toulouse fait des sacrifices considérables pour l'éducation artistique de ses enfants, et ses sacrifices sont couronnés de brillants succès.

« Il en est de même à Montpellier. Du reste, il faut bien l'avouer, la province est un peu en arrière ; pour que les concours soient vraiment utiles, il faut y admettre, y

appeler les artistes de Paris, ils donneront une bonne impulsion dont la province profitera.

« Charrière a envoyé à Toulouse ses instruments les plus délicats, au bout de six mois ils étaient imités. »

M. du Chastellier. — « Cela prouve la vérité de ce que j'avançais. Il faut faire une large part à l'émulation, un concours librement ouvert et une large part à l'Institut des provinces dans l'appréciation du concours et dans la distribution des fonds.

« Nous demandons que l'on nous donne le moyen de faire le bien. Je demanderais que mon amendement formulé en proposition fût soumis comme vœux du Congrès au gouvernement. »

M. Boullée (de sa place). — « A Lyon, il y a une école des beaux-arts en décadence. On veut fonder une école de musique, il faut recourir à des souscriptions particulières. Nous voulons le secours de l'Institut des provinces, mais il faudrait que cet Institut fût autorisé du gouvernement pour se mettre en rapport avec les administrations de département. »

M. de Caumont. — « Sans avoir l'autorisation du gouvernement central, je me suis mis en rapport avec nombre de conseils généraux qui nous reconnaissent, et correspondent avec nous. »

M. le président de Stassart donne communication d'une lettre du bibliothécaire du Luxembourg qui met la bibliothèque au service du Congrès.

Des remercîments sont votés à M. le bibliothécaire.

Le Congrès adopte la proposition de M. du Chastellier et celle de M. de Caumont.

Proposition de M. du Chastellier :

« Le Congrès demande que le gouvernement accorde

« à l'Institut des provinces une portion convenable dans « les fonds de secours aux beaux-arts. »

Proposition de M. de Caumont :

« Que dans chaque département le conseil général dis- « pose d'une allocation plus ou moins importante pour « l'encouragement des beaux-arts et des expositions ré- « gionales. »

La séance est levée à trois heures.

Celle de demain commencera à onze heures précises.

L'ordre du jour appellera d'abord la discussion sur la nature des travaux qui devront être recommandés aux sociétés agricoles des provinces.

Les questions suivantes ont été adoptées par le bureau central pour être prochainement discutées.

« Quels seraient les moyens de faire produire à la loi « sur la liberté d'enseignement, soumise en ce moment « aux délibérations de l'Assemblée nationale, les fruits les « plus féconds et les plus salutaires ? »

« Les sociétés savantes des départements ne devraient- « elles pas encourager les études paléographiques dans « leurs circonscriptions respectives ? »

SÉANCE DU 12 MARS 1850.

La séance s'ouvre à midi, sous la présidence de M. Le Glay (de Lille).

Siégent au bureau : MM. le baron de Stassart, l'abbé Blatairou, de Buzonnière, de Caumont et les secrétaires.

M. du Chastellier, l'un des secrétaires généraux, donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 mars.

Après cette lecture, M. le baron de Stassart a la parole pour faire remarquer qu'on a omis de rappeler que l'assemblée a voté des remercîments à M. Bidault, qui lui a fait hommage d'un ouvrage sur les beaux-arts. M. du Chastellier donne l'assurance que cette omission sera réparée dans le procès-verbal de la présente séance.

M. Boullée, représentant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon, fait observer, comme rectification du procès-verbal, que le mot *décadence*, appliqué à l'école de Lyon, présente une nuance plus tranchée que l'idée qu'il a voulu exprimer. M. du Chastellier déclare qu'il sera tenu compte de cette observation.

M. Le Glay fait remarquer qu'on lui fait dire qu'il a exécuté en *langue française* son travail sur le diocèse de Cambrai, tandis qu'il a fait connaître que ce travail avait été exécuté à la fois en latin et en français.

M. le secrétaire annonce que mention sera faite de cette observation dans le procès-verbal de la présente séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. de Glanville a la parole pour faire un rapport au

nom de la commission des beaux-arts sur la IXe question du programme, conçue en ces termes :

IX « La publication de catalogues raisonnés dans tou-
« tes les villes où il existe des musées ou collections de
« tableaux, d'antiquité, d'histoire naturelle, n'est-elle pas,
« comme l'a pensé l'Institut des provinces, une mesure
« de la plus grande utilité, soit comme moyen d'instruc-
« tion, soit comme moyen de conservation des objets qui
« composent ces collections?

« Quelle forme doit-on donner à ces catalogues?
« Quelles notions d'art devraient-ils accessoirement ren-
« fermer?

« Devront-ils être rédiges par les sociétés savantes ou
« par des hommes choisis dans chaque localité par l'In-
« stitut des provinces?

« Ces catalogues ne devraient-ils pas, suivant l'opinion
« de M. de Chenevières, être publiés aux frais des villes
« qui, outre le grand avantage qu'elles pourraient reti-
« rer de ce dénombrement de leurs richesses, pourraient
« rentrer dans leurs frais au moyen de la vente des
« catalogues?

« Quelle initiative l'Institut des provinces doit-il pren-
« dre pour l'exécution de cette utile entreprise? »

M. le rapporteur reproduit, dans son rapport, les principaux arguments des orateurs qui ont pris la parole au sein de la commission. Il termine par les conclusions suivantes :

« Des circulaires et instructions seront adressées aux sociétés savantes, pour les inviter à cataloguer tous les objets d'art, chartes et manuscrits disséminés dans leurs circonscriptions. Dans les villes où n'existent point de sociétés savantes, des commissions formées sous les aus-

pices de l'Institut des provinces s'occuperont également de dresser ces mêmes catalogues. »

On aborde la discussion des conclusions de la commission.

M. de Caumont s'exprime ainsi :

« Personne ne peut douter de l'utilité des catalogues : beaucoup de musées sont inconnus, qui renferment pourtant des objets extrêmement importants, les uns passablement disposés, les autres entassés faute de place ou même tout à fait invisibles et relégués dans des greniers. La rédaction des catalogues aurait pour premier résultat de faire faire le dénombrement complet de ce que l'on possède, de faire ranger systématiquement, et d'après un ordre de classification adopté, tous les objets et d'en permettre ainsi l'étude; enfin d'empêcher les soustractions qui sont toujours faciles tant qu'il n'existe pas d'état qui constate d'une manière précise l'existence de tous les objets déposés dans les cabinets.

« Quant à la forme à donner aux catalogues, je crois que c'est là le point le plus important; il faut sortir de la sécheresse ordinaire d'une table à numéros ; il faut qu'en lisant les catalogues que nous demandons on puisse y apprendre quelque chose, y puiser des notions sur l'histoire de l'art, apprendre à distinguer le mérite relatif des écoles, soit en peinture, soit en sculpture, etc., etc.

« Que trouve-t-on dans les catalogues actuels? rien que des numéros d'ordre ; aussi, *à moins d'être connaisseur*, sort-on d'un musée après l'avoir parcouru machinalement, fatigué de la diversité des œuvres qui ont passé successivement sous les yeux et sans qu'il en reste absolument rien que *de l'ennui*.

« Peut-il en être autrement quand rien ne vous aide

dans votre examen? Mais il n'en serait plus ainsi si ce catalogue était pour vous un guide, s'il vous faisait connaître le mérite artistique de l'objet, sa provenance, ses vicissitudes ; si accessoirement, et, si je peux parler ainsi, *adroitement*, il vous inoculait des notions que vous n'avez pas et que vous voudriez posséder, que vous êtes parfaitement disposé à recevoir et à faire fructifier.

« Voilà comment on ferait aimer l'art en France, comment on populariserait des notions utiles ; dès lors on trouverait un grand charme dans la visite des musées, et l'on n'en sortirait jamais sans avoir beaucoup appris. N'apprend-on pas toujours quand on a sous les yeux les objets en même temps que l'explication ?

« Les musées acquerront donc une importance toute nouvelle quand on aura appris à les bien voir, et, si je peux parler ainsi, à *s'en servir*, ce que l'on ne sait pas encore.

« Tâchons, nous, hommes de province, de faire cette révolution. Déjà des catalogues très-instructifs ont été édités depuis peu : je citerai entre autres, pour les objets d'antiquités, celui du musée d'Amiens : qu'on fasse la même chose pour toutes les collections de même espèce ; qu'on suive à peu près le même plan pour les musées de tableaux et l'on aura rendu un immense service.

« Rien d'ailleurs n'est plus facile à notre époque que de rédiger de pareils catalogues ; les amateurs et les connaisseurs se rencontrent dans tous les départements : il suffit de donner l'impulsion.

« *Cette impulsion viendra-t-elle des sociétés locales ou de l'Institut des provinces ?*

« L'action simultanée des sociétés savantes et de l'Institut des provinces est utile. Sans doute il y a des loca-

lités où il existe des sociétés animées du meilleur esprit et qui comprendront sans effort l'importance de l'entreprise : il faut réclamer leur concours ; mais il n'y en a pas partout, et alors il faudra s'adresser à des individus au lieu de s'adresser à des compagnies ; et qui pourrait mieux les choisir que l'Institut des provinces ?

« D'un autre côté, le plan, l'unité de vues dans la rédaction de ces catalogues entremêlés de notions d'art, me paraît d'une telle importance qu'il sera bon d'en confier d'abord la surveillance à l'Institut, qui s'entendrait avec les sociétés des départements.

« Relativement à la question financière, je suis complétement de l'avis de M. de Chenevières, et je me plais à penser que tous les conseils municipaux comprendront l'intérêt de leurs villes et sauront qu'en votant des sommes légères pour l'impression ou plutôt en avançant ces sommes, puisque la vente des catalogues aux étrangers devra nécessairement couvrir les frais d'impression dans un temps donné, ils feront acte de bonne administration. S'il en était autrement pour quelques-uns, les sociétés locales s'honoreraient en prenant ces frais à leur charge ; je pense même que des entreprises particulières, des libraires pourraient s'en charger, avec chance de profit dans les grandes villes, sans chance de perte dans les petites.

« Quant à l'initiative, déjà elle a été prise par les Congrès scientifiques, mais il faut que le Congrès des délégués prenne de nouveau cette idée sous son patronage, et que l'Institut des provinces édite *un catalogue-specimen* qui sera adressé comme modèle dans toutes les villes où des catalogues doivent être faits : c'est le modèle qui manque, dès qu'on l'aura on l'imitera. L'esprit d'imita-

tion, si répandu en France, nous garantit l'exécution immédiate d'un grand nombre d'autres catalogues.

« En résumé le Congrès des délégués doit déclarer que la rédaction des catalogues des musées et collections de tout genre est une des choses les plus utiles à entreprendre ; que cette rédaction devrait dans chaque localité être confiée à la société locale ou à une commission prise dans son sein et désignée par elle ;

« Qu'à défaut de sociétés des rédacteurs peuvent être choisis dans chaque localité.

« Qu'enfin des notions d'art et même des figures, devront varier ces catalogues et leur donner le plus d'intérêt possible. »

M. Thévenot prend ensuite la parole. Il demande qu'un ou deux exemplaires de chaque catalogue soient déposés à la librairie centrale dont l'*Institut des provinces* a décidé la création à Paris.

Cette proposition est adoptée sans objection.

M. le comte d'Héricourt demande qu'on réserve dans chaque musée une place quelconque, petite ou grande, pour les œuvres des artistes de la province elle-même, tant anciens que contemporains.

Cette proposition est également adoptée.

M. le président annonce qu'il vient d'être déposé sur le bureau, par M. Dupray, un amendement conçu en ces termes : « Si les chartes et manuscrits ont été imprimés, mention sera faite du recueil dans lequel l'impression a eu lieu. »

Cet amendement est adopté sans discussion.

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix l'ensemble des conclusions de la commission. Elles sont adoptées à une grande majorité.

M. de Saint-Seine a la parole pour un rapport au nom de la commission d'agriculture sur la vingt et unième question du programme, conçue en ces termes :

« A quelles études les sociétés d'agriculture doivent-« elles s'appliquer le plus immédiatement dans leurs dé-« partements respectifs ? »

« La connaissance de la statistique agricole étant le « but que l'on se propose par les enquêtes, quel serait le « plan à adopter pour la rédaction définitive du travail ?

« Les encouragements donnés à l'agriculture remplis-« sent-ils complétement le but qu'on doit se proposer ? »

M. le rapporteur donne lecture des conclusions de la commission, dont les termes se retrouveront plus loin à l'occasion du vote sur les articles.

M. le rapporteur expose que la commission a pensé que si la statistique proprement dite devait être faite par communes, il convenait de faire la *statistique géologique* par *cantons* ou *lieux dits*. Ces *lieux dits* ne sont pas des circonscriptions arbitraires. La nature, la forme du sol, etc., en sont les causes. La commission a donc jugé qu'il fallait que le *lieu dit* fût l'*unité* de statistique géologique.

M. du Chastellier a la parole sur les conclusions du rapport.

La conclusion générale du rapport lui paraît être de faire faire des recherches statistiques sur l'agriculture *par communes*. Le nombre des communes est trop considérable pour que cette pensée puisse être réalisée. Le département de Seine-et-Oise s'est engagé dans une entreprise de ce genre ; or, il n'est parvenu qu'à faire la statistique de deux communes.

L'expérience apprend d'ailleurs que c'est en recevant

des documents de lieux souvent fort éloignés les uns des autres, qu'on arrive à des conséquences véritablement instructives. C'est ainsi qu'au Congrès de Rennes, en septembre dernier, l'ingénieur du département d'Ille-et-Vilaine a fait savoir que, chargé de recherches géologiques sur ce département et sur un département voisin, il a été naturellement entraîné à des recherches au delà des limites de ces deux départements; mais il n'y avait ni autorisation ni crédits. Il a donc fallu s'arrêter, ce qui a essentiellement nui à la valeur du travail. Il faut éviter de créer des obstacles de ce genre aux sociétés d'agriculture. Il serait donc plus raisonnable de leur demander des renseignements sur les faits géologiques, agronomiques, etc., sous une forme plus générale, en leur laissant toute latitude pour la manière de recueillir et de grouper ces documents, au lieu de les astreindre à opérer par communes.

M. de Caumont. — « Les conclusions sont satisfaisantes; mais j'aurais voulu qu'on indiquât plus à fond la voie d'étude dans laquelle il faut entrer.

« J'aurais voulu que l'on indiquât comme objet d'études et de recherches l'influence géologique par rapport à la production. Ainsi on comparerait dans chaque localité les résultats obtenus et la nature du sol qui les aurait produits. »

M. le rapporteur. — « La commission n'a pas prétendu procéder par exclusion; elle a seulement indiqué certains points; elle est disposée à en admettre d'autres. »

M. de Blois, représentant. — « L'étude d'une statistique départementale doit se faire sur une large échelle. Elle doit comprendre :

« 1° La géologie, ou le sol;

2° L'état atmosphérique, ou le climat.

Puis, après ces causes *permanentes*, on étudierait les circonstances *variables et accidentelles* qui peuvent dépendre du fait de l'homme. »

M. le général Raymond. — « Il faudrait d'abord classer les aphorismes agricoles, et on les laisserait appliquer par les sociétés. Ce serait plus méthodique et plus rationnel. La statistique n'est que secondaire.

M. le président. — « L'Académie de Marseille nous écrit pour nous faire connaître qu'elle a choisi pour délégués au Congrès, MM. Autran, Méry, Roux, D.-M. »

Les délégués sont introduits.

« M. le rapporteur. — On n'a peut-être pas bien compris l'intention de la commission.

« Nous ne proposons à l'étude des sociétés que les premières couches géologiques, pour déterminer leur influence sur la production, et cette étude est facile. La comparaison des résultats nous indiquera le mode de culture et d'engrais convenable à telle région, et nous pourrions alors formuler nos aphorismes agricoles, et donner aux cultivateurs des solutions pratiques et faciles. » (*Approbation.*)

M. du Chastellier. — « M. le rapporteur veut des études sur une petite échelle ; il les veut faire *par commune*. — Les agents capables nous manqueront. Dans combien de communes trouverez-vous des hommes qui veuillent ou qui puissent faire ces recherches ? »

M. de Saint-Seine. — « Je voudrais que M. du Chastellier formulât sa proposition. M. du Chastellier veut supprimer le mot *commune*.... et le remplacer par le mot *zone*. L'assemblée n'apporte pas peut-être une attention suffisante à cette distinction. »

M. du Chastellier. — « Pour nous servir des cartes cadastrales, ou pour les réduire, il faudra faire de grands sacrifices d'argent. Les recherches doivent être faites par les sociétés d'agriculture et non par les agriculteurs ordinaires. »

M. de Saint-Seine. — « C'est une étude plus simple qu'on ne le croit. — Le premier agriculteur venu pourra nous dire quelle est la nature géologique de la commune. »

M. de Caumont. — « Ce n'est pas toujours si simple que vous paraissez le croire.... tant de choses ont modifié la nature du sol, et de tant de façons, et quelquefois à des distances si rapprochées que l'étude devient parfois fort difficile, et l'appréciation très-délicate. »

M. le rapporteur. — « Si on s'adresse aux communes, quelques-unes vous répondront ; beaucoup ne vous répondront pas. — Il faut que vous fassiez faire le travail par des hommes spéciaux. »

M. de Saint-Seine. — « Mais c'est chose facile : je reviens sur l'idée que j'émettais il y a un instant : vous pouvez faire faire ces études à la commune, soit par le maire, soit par l'instituteur. »

M. Enault. — « Je crois que l'honorable membre flatte un peu MM. les maires et MM. les instituteurs. Ni les uns ne voudront, ni les autres ne pourront se livrer à ces études. Les instituteurs s'occupent de tant de choses aujourd'hui qu'ils n'ont pas le temps de s'occuper de géologie. Ce n'est pas la *constitution* du sol qu'ils étudient, et quant à MM. les maires, ils préfèrent, pour la plupart, la routine à la science. — Ils creuseront le sillon de demain comme celui d'hier ; il faudra faire le bien des cultivateurs malgré eux, et étudier leur sol sans eux. » (*Approbation.*)

M. le président. — « Je mets aux voix la proposition de la commission.

§ 1er. « Une statistique géologique-agricole sera faite « par les soins des sociétés agricoles. »

Ce paragraphe est adopté sans discussion.

Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. du Chastellier, de Buzonières, de Tocqueville, de Saint-Seine et Enault, l'assemblée adopte, sur la proposition de M. Enault, la rédaction suivante pour le paragraphe 2.

§ 2. « Cette statistique sera faite au moyen de renseignements recueillis dans chaque commune, puisés à « toutes les sources, et classés par les sociétés d'agriculture. »

La suite des conclusions ainsi conçues est mise aux voix et adoptée.

Le Congrès demande :

« 1° L'indication pour chaque *contrée* ou *lieu dit* de « la constitution géologique du sol et du sous-sol ; — « L'étude des éléments qui entrent dans leur composition « chimique et physique ; — Celle de l'influence de la « position topographique et des causes extérieures, « permanentes ou fréquentes, atmosphériques ou autres, « qui peuvent apporter des variations dans les produits « de la terre ;

« 2° L'indication des diverses natures de culture et « de leurs produits : 1° par contenances générales de ter- « rain ; 2° par rapport aux diverses natures de sol dé- « terminées conformément au paragraphe précédent ;

« 3° La méthode, ou les différentes méthodes d'assole- « ment usitées dans chaque commune, et leurs résultats « comparatifs ;

« 4° Les quantités et les diverses espèces d'engrais em-
« ployées et leurs résultats constatés par l'expérience,
« par rapport aux natures de sol ;

« 5° Le mode ou les différents modes de travail appli-
« qués à chaque culture, et leur influence constatée sur
« les frais et sur le rendement ;

« 6° Les procédés en usage soit pour amasser, soit
« pour conserver les produits des récoltes ; — La forme
« et l'usage des instruments de culture, et l'effet qu'on
« en obtient ;

« 7° Le recensement exact et méthodique, et autant
« que possible le classement par races de tous les ani-
« maux domestiques ;

« 8° Enfin tous les faits généraux ou particuliers pro-
« pres à éclairer la science agricole, et à favoriser les
« progrès. »

« Tous ces renseignements seront recueillis soit par voie
« d'enquête, soit par les communications directes des
« membres des sociétés ; soit par l'intermédiaire des co-
« mices agricoles ; soit par tout autre moyen dont les so-
« ciétés apprécieront l'opportunité. »

On passe à la question du programme, n° VIII.

M. de Caumont regrette l'absence de M. Cap, président de la commission, qui devait examiner cette question : « L'Institut des provinces ayant arrêté, 1° qu'une
« librairie centrale et spéciale des sociétés savantes des
« départements sera fondée à Paris ou dans une autre
« ville, pour la plus grande diffusion des ouvrages pu-
« bliés par les académies ; 2° que chaque mois, un bul-
« letin bibliographique des sociétés savantes sera publié
« et adressé à toutes les sociétés savantes de France,
« quelles seront les dépenses que pourra entraîner cette

« création, quels sont les moyens de la bien diriger,
« quelle part chacune des sociétés savantes des départe-
« ments devrait-elle prendre à la dépense ? »

M. de Caumont s'exprime ainsi :

« Rien de plus simple que la solution de cette question : un libraire se chargera volontiers d'être le dépositaire des mémoires de toutes les sociétés savantes, pourvu qu'une légère indemnité annuelle soit votée par chaque société pour frais d'emmagasinement, et comme il suffira que cinq ou six exemplaires de ces mémoires soient à la fois dans la librairie centrale, les frais d'emmagasinement peuvent se réduire en moyenne à cinq francs par année.

« En ajoutant cinq francs par an pour l'impression du catalogue mensuel, cinq francs pour frais d'expédition par la poste, et cinq francs pour la rédaction, nous arriverons à la somme minime de vingt francs par année.

« J'entre maintenant dans quelques explications de détail : je ne pense pas qu'il faille plus de demi-feuille d'impression par mois ou six feuilles par an pour le catalogue livres des imprimés en province : en portant à cinquante francs par feuille les frais d'impression pour un tirage de six cents exemplaires, et ce prix est un peu haut, il ne faudra que trois cents francs pour l'impression. Comme nous avons fixé à cinq francs la part contributive de chaque société, *exclusivement* consacrée aux frais d'impression, dès que soixante sociétés auront adhéré au projet et promis leur souscription, le projet pourra être mis à exécution.

« Je crois qu'il faudra réduire à cinq francs les frais de rédaction et d'expédition ; mais j'ai craint de porter trop bas la souscription, et j'ai pensé qu'il vaudra mieux la

réduire si la contribution de vingt francs produit un excédant, que de se trouver au-dessous des prévisions.

« Tout mon calcul est d'ailleurs basé sur un nombre présumé de souscriptions, et l'on comprend que si l'on trouvait seulement cent sociétaires souscripteurs, la dépense serait proportionnellement moindre et irait en diminuant.

« Avec deux cents sociétés on arriverait peut-être à réduire la souscription de chacune à dix francs. On voit combien il est facile d'exécuter la proposition qui a été faite il y a deux ans, et qui a de nouveau été adoptée, à Bourges, après un lumineux rapport de M. l'abbé Auber (de Poitiers).

« Telles sont les conclusions de la commission.

« M. Cap au contraire, ajoute M. de Caumont, pense qu'un catalogue ne serait pas suffisant. Il voudrait qu'on créât une revue des publications de province, mais cette revue nécessiterait une somme de dix mille francs. M. Cap trouverait facilement cette somme, en faisant payer une cotisation à chaque société savante d'une manière proportionnelle, un franc par membre, par exemple, en sorte qu'une société composée de quarante membres payerait quarante francs.

« M. Lambron de Lignim voudrait de son côté voir fonder à Paris une bibliothèque centrale des publications de province, un salon où seraient admis les membres des sociétés savantes des départements, et où ils pourraient se rencontrer et prendre connaissance de leurs publications.

« Je n'ai pas à soutenir le projet de M. Cap, dit en terminant M. de Caumont. Mon plan est moins vaste, et je crois qu'on peut s'en tenir à la publication d'un simple catalogue. »

M. Cap étant absent, la discussion sur ce point est renvoyée à la séance suivante.

M. de Caumont remonte à la tribune pour apporter les conclusions de la commission chargée d'examiner la question n° VII.

Il s'exprime ainsi qu'il suit :

« Quel a été jusqu'ici l'emploi des fonds accordés pour « être distribués en encouragements aux sociétés savantes « des départements? quelles précautions a-t-on prises « pour obtenir un bon résultat de cet emploi? que doit-« on espérer pour l'avenir? »

« Ces questions sont évidemment de la compétence d'un Congrès formé de délégués des sociétés savantes des départements, puisqu'il s'agit de décider si ce qu'on croit faire en leur faveur leur est réellement utile, et si les études en retirent quelque fruit.

« Quant à présent, nous dirons avec franchise que cette distribution a été faite avec une légèreté qui accuse l'ignorance la plus complète des aptitudes des sociétés savantes, de leur régime, de leurs travaux, de ce qu'elles ont fait de bon et de ce qu'elles seraient capables de faire. On a pourtant publié dernièrement l'*Annuaire des Sociétés savantes*, qui renferme la plus belle collection de règlements d'académies que l'on puisse imaginer; mais à quoi bon cette monotone collection de statuts? est-ce par son règlement qu'une société se distingue? est-ce que le règlement n'est pas la chose du monde la plus indifférente? Ce qui a de l'importance, c'est le travail, c'est la vie intellectuelle, c'est la direction utile donnée aux sociétés par les hommes qui les dirigent, c'est enfin le résultat de cette direction, *la valeur des publications*, *l'influence morale exercée par les sociétés*.

« C'était là, selon nous, une appréciation à faire dans un annuaire des sociétés savantes, et surtout dans la distribution des trente-cinq mille francs affectés à l'encouragement des sociétés des départements : c'est précisément ce qu'on n'a pas fait.

« La distribution des fonds d'encouragement a eu lieu au hasard, sans examen préalable des faits, sans rapport aucun sur l'état comparé des travaux académiques dans les départements. Aussi n'a-t-elle rien produit.

« La trop grande division des allocations a été encore une des causes de leur inutilité : que peut-on faire avec cent francs, avec deux cents francs, sinon, comme plusieurs académies, employer ces deniers à payer l'éclairage et le chauffage ? Ce n'était pas évidemment pour les mettre en mesure de faire de semblables économies que la Chambre a porté au budget une somme bien minime, il est vrai, de cinquante mille francs, qui a été cette année réduite à trente-cinq mille francs. C'était pour encourager les travaux académiques les plus remarquables, ce sont les académies qui doivent en profiter.

« Nous avons dit en quelques mots ce que nous pensions, nous l'avons dit franchement, parce qu'il s'agit d'utiliser les miettes qu'on laisse tomber de la table splendidement servie des institutions parisiennes ; nous avons le droit de demander qu'au moins ces parcelles ne soient pas jetées au vent, et qu'elles servent à quelque chose : si les trente-cinq mille francs continuaient à être systématiquement perdus, il vaudrait mieux ne rien porter au budget en attendant une meilleure administration.

« On peut donc émettre le vœu 1° Que par la suite la distribution des fonds d'encouragement ne soit faite qu'après un rapport circonstancié ou sur la proposition d'une

commission composée de membres de diverses académies départementales ; 2° Que des fonds soient alloués aux sociétés savantes qui auront des *travaux importants à publier.* »

M. le marquis de Saint-Seine présente quelques observations.

M. le président donne une seconde lecture des conclusions de la commission. La première partie des conclusions est adoptée.

Différents amendements sont proposés sur la seconde partie des conclusions.

M. le baron de Tocqueville produit celui-ci :

« Les encouragements ne seront accordés aux sociétés « savantes qu'à la charge par elles de justifier de leur « emploi.

« Celles de ces sociétés qui ne feront pas cette justification, « n'auront droit l'année suivante à aucune allocation. »

M. d'Estourbet appuie l'amendement de M. de Tocqueville, qui est adopté.

M. de Caumont annonce pour demain une discussion très-importante, M. Cordier, représentant du peuple et président de la section d'agriculture, ayant annoncé pour le commencement de la prochaine séance le rapport de cette section.

M. Monnier, rapporteur de la section d'agriculture, annonce de son côté un rapport sur la dix-septième question du programme, et un autre rapport sur les questions XVIII et XIX.

M. de Caumont amène la discussion sur la dixième question, conçue en ces termes :

« Comment doit-on envisager les recherches à faire « sur la géographie du moyen âge, sur l'histoire des ab- « bayes et des châteaux ? »

« Voilà certainement, dit-il, une des questions les plus utiles à traiter au point de vue des études auxquelles peuvent se livrer les sociétés de province ; car il n'y a guère qu'en province qu'on puisse faire quelque chose de bon sur la géographie ; il faut absolument connaître à fond le pays pour étudier les faits qui se rattachent à l'histoire de localités, souvent à peine connues, et qui pourtant ont eu au moyen âge une importance assez grande.

« Disons-le tout d'abord ; on a ébauché la géographie gallo-romaine de la France, la géographie du moyen âge est encore à faire. Voici comment nous proposons d'opérer pour combler cette lacune qui est considérable.

Nous voudrions établir, comme base du travail dans chaque circonscription deux cartes géographiques, l'une consacrée à la *géographie religieuse*, la seconde à la *géographie féodale*.

« Sur l'une on indiquerait les paroisses qui existaient au XIVe siècle, avec leurs noms latins ; et, par des signes faciles à saisir on différencierait toutes les paroisses dépendant d'une abbaye de celles qui dépendaient d'une autre communauté religieuse.

« Les paroisses dont le patronage était laïque, et celles dont les cures étaient à la nomination de l'évêque, auraient aussi leurs signes distinctifs, de sorte qu'au premier coup d'œil on pût saisir et la disposition géographique des paroisses et la géographie des patronages.

« Sur la seconde carte on indiquerait tous les bourgs, les forteresses, châteaux forts, etc., etc., existants au XIVe siècle, et leur importance relative, puis au moyen de signes conventionnels tous les fiefs dépendant d'un même domaine, d'un même château, recevraient des signes iden-

tiques qui permettraient de les y rattacher comme on l'aurait fait sur l'autre carte pour les églises dépendant d'une même abbaye.

« Ces deux cartes une fois dressées serviraient de conducteurs pour toutes les recherches et pour la classification des documents historiques.

« Ainsi dans les recueils de chartes on suivrait l'ordre géographique et non l'ordre chronologique, comme on le fait souvent, on ferait un *cartularium geographicum, sive militare, sive ecclesiasticum.*

« Ce système est simple et donne le moyen de ranger sans la moindre difficulté dans la case qui leur conviendra, toutes les pièces, tous les faits utiles à recueillir pour l'histoire locale.

« La carte monumentale indiquant par des signes l'âge des édifices, soit d'après le système de notation figurative que j'ai adopté, soit d'après tout autre système, pourrait ensuite être ajoutée aux deux précédentes; peut-être dans certains cas, pourrait-elle se combiner avec elles.

« La statistique monumentale serait d'ailleurs un travail à faire dans chaque circonscription, et formerait le complément de la géographie ancienne du pays.

« Pour me résumer :

« La géographie du moyen âge se compose de trois séries de faits :

« Les faits qui se rattachent à la géographie et à la hiérarchie des établissements religieux (*monasticum, cartularium ecclesiasticum*);

« Les faits qui se rattachent à l'histoire féodale du pays (*cartularium militare et castellarium*);

« Les faits qui se rattachent à la distribution et la classification chronologique des monuments anciens de tout genre (*statistique monumentale*).

« Les trois cartes que je demande seront, d'une part, le fil conducteur qui dirigera dans les recherches ; de l'autre elles formeront le tableau d'assemblage, le tableau mnémotechnique des faits relatifs à l'histoire militaire, ecclésiastique et civile de chaque région.

« Quant aux cartulaires religieux, civils et militaires, les pièces devront être commentées ; l'application des noms latins aux localités devra être, s'il y a lieu, justifiée : il n'est nullement nécessaire d'entrer, à ce sujet, dans des détails avec lesquels sont familiarisés tous les hommes qui s'occupent de recherches historiques.

« Voilà comment je comprends l'étude de la géographie du moyen âge et de l'histoire locale. »

M. Le Glay est invité par M. de Caumont à indiquer ses vues sur la marche à suivre en cette matière.

M. Le Glay indique les ouvrages que possède déjà la province qu'il habite sur la géographie du moyen âge, par exemple le *Belgium romanum*, œuvre du jésuite Gilles Boucher, et la Description de la Gaule Belgique du P. Charles Wastelain.

Mais pour le moyen âge, rien n'a été fait encore. Les noms de lieux sont presque inintelligibles. Il faudrait des glossaires topographiques pour chaque province. Un bel et noble exemple a déjà été donné pour le département de l'Eure par M. Auguste Leprevost, membre de l'Institut de France, et pour le diocèse du Mans par M. Cauvin, de l'Institut des provinces. Mais ces glossaires ne peuvent être l'œuvre d'un jour : un seul nom mal interprété peut entraîner de graves erreurs ; il faut

donc consacrer de longues années à ces travaux de patiente érudition.

M. Raymond Bordeaux, secrétaire adjoint, lit, en l'absence de M. de Beaurepaire, de l'École des chartes, l'opinion de cet archéologue, qui n'a pu se rendre à la séance.

« Lorsqu'une foule d'écrits analytiques, dit M. de Beaurepaire, se sont produits dans une science quelconque, lorsque les différents aspects sous lesquels on peut l'envisager ont été pour la plupart l'objet d'études spéciales et approfondies, il arrive un instant où l'on désire généraliser les résultats obtenus et passer de la vue des détails à la vue de l'ensemble. C'est le moment de la synthèse. Grâce aux travaux des savants qui se sont groupés autour de l'Institut des provinces, ce moment est arrivé pour l'archéologie.

« D'autres diront ce qui a été fait en ce sens par les Congrès scientifiques; pour nous, laissant de côté cette analyse rétrospective, nous nous contenterons d'indiquer en quelques lignes les principaux aspects de la science archéologique. Cet *idéal*, rapproché de la réalité, montrera clairement ce qu'il y a encore d'insuffisant dans les efforts que l'on a tentés et dans les résultats qui en ont été la suite. Nous écarterons tout d'abord les sociétés grecque, romaine et gauloise, pour nous renfermer exclusivement dans la vieille société française. Nous ne nions ni l'importance ni le mérite des autres branches de l'archéologie; mais nous croyons que le moyen âge se rattachant aux sociétés modernes par des liens plus étroits, mérite, en vertu de cette connexion même, une attention particulière. D'ailleurs, les considérations que nous allons rapidement présenter s'appliquent, sauf quelques modifications, à l'archéologie grec-

que, romaine et gauloise aussi bien qu'à l'archéologie chrétienne féodale.

« Pour étudier ces manifestations de la vie intellectuelle et religieuse, nous croyons qu'il faut d'abord étudier province par province ; une étude générale de toute la France ne peut donner que des résultats vagues, inexacts ou complétement faux. La France n'était pas en effet la réunion d'unités factices comme nos départements actuels ; elle embrassait dans son sein des unités distinctes et profondément originales, qui vivaient jusqu'à un certain point d'une vie propre, et qui présentaient à côté de certains caractères analogues, des différences nombreuses et prononcées. L'étude de la province ne saurait donc être trop vivement recommandée. En archéologie comme en histoire, c'est par ces études partielles qu'on arrivera à obtenir des résultats généraux d'une valeur incontestable. Mais la province elle-même embrasse un ensemble tellement considérable d'aspects, d'hommes et de monuments, que, pour servir de fil conducteur dans cette étude synthétique, il ne sera peut-être pas inutile de reproduire, en le complétant, le système de l'*Archeological Review*. Malgré ses imperfections, il pourra servir, ce nous semble, à donner une idée du but vers lequel doivent converger aujourd'hui les travaux des archéologues.

« Si l'on met de côté la royauté, trois pouvoirs parallèles dominaient en France pendant le moyen âge : la grande propriété, l'Église et les municipalités. De cette division très-partielle des pouvoirs résulte la nécessité de travailler pour chaque province à la confection d'un *Ecclesiasticon*, d'un *Castellarium* et d'un *Municipale*. — L'*Ecclesiasticon* embrasserait tout ce qui se rapporte au pouvoir ecclésiastique et comprendrait deux grandes

divisions : *Ecclesiasticon seculare* et *Monasticon*. Sous ces deux titres on devrait ranger tous les monuments d'architecture religieuse, séculière ou régulière, églises paroissiales, granges dîmales, palais épiscopaux, cathédrales, prieurés et abbayes....

« Le *Castellarium* embrasserait l'archéologie féodale aristocratique militaire. Le *Municipale*, l'archéologie civile municipale. A côté de ces trois grandes divisions, il convient d'en ajouter une quatrième, le *Mansionarium*, comprenant les créations libres de l'esprit individuel, les habitations privées, ces œuvres dans lesquelles la fantaisie déploie ordinairement ses plus capricieuses inspirations. Voilà, au point de vue des monuments, les principales divisions du travail à exécuter pour chaque province.

« Du reste, ces grandes divisions sont elles-mêmes susceptibles d'une infinité de subdivisions. Une des branches de l'*Ecclesiasticon*, l'église ou si l'on veut la cathédrale, cette personnification complète du moyen âge, demande surtout à être étudiée dans ses plus minces détails avec la plus scrupuleuse attention. L'architecture, la peinture, la sculpture et la statuaire dans toutes leurs variétés, ont concouru ensemble à l'érection de ces monuments grandioses. Il importe par conséquent d'étudier la cathédrale sous ces quatre aspects, non-seulement au point de vue de l'art, mais encore au point de vue symbolique. Nous ne rappelons ces idées générales que pour insister sur quelques points qui nous semblent mériter une mention particulière.

« Et d'abord en laissant de côté les questions si intéressantes des variations du système d'ornementation et de symbolisme suivi dans chaque pays, il nous paraîtrait utile et jusqu'à un certain point indispensable, d'étudier les fragments de peinture existant encore dans les égli-

ses de province et surtout dans les églises de campagne. Les peintures sur verre et les fresques sont aujourd'hui peu nombreuses et disparaissent chaque jour, par suite de l'incurie ou du vandalisme, avec une incroyable rapidité. Il en est de même des bas-reliefs, des mosaïques, des stalles sculptées et des pierres tombales. La description de ces objets précieux et périssables, qui intéressent à la fois l'histoire, l'art, l'héraldique et le symbolisme chrétien, voilà peut-être le point sur lequel il est le plus urgent d'appeler l'attention.

« Après avoir considéré la province au point de vue de l'art plastique, il reste à étudier ces œuvres, signes immédiats de la pensée que l'on appelle livres, chartres, diplômes et manuscrits. De là la nécessité de confectionner pour chaque province un *Cartularium* et un *Librarium;* l'œuvre serait complète si, à ces deux divisions, on en ajoutait une troisième, le *Sigillarium*, ou collection des sceaux intéressant soit les familles, soit les églises, soit les municipalités provinciales.

« En résumé l'étude du moyen âge comprend les divisions suivantes : *Ecclesiasticon, Monasticon, Castellarium, Municipale. — Librarium, Sigillarium.* — Les points spéciaux que nous avons indiqués dans l'*Ecclesiasticon* ont dû cette mention soit à leur valeur intrinsèque, soit aux chances de destruction qui les menacent.—Tels sont les objets sur lesquels nous appelons l'attention des membres du Congrès. En provoquant des travaux en ce sens, ils feront naître des œuvres d'un intérêt scientifique réel, qui continueront les glorieuses traditions des Bénédictins, ces maîtres de la science en général et de la science française en particulier. »

M. Dupré-la-Mahérie, d'Avranches, présente quelques

observations sur la manière d'exécuter les cartes historiques.

M. Le Glay fait remarquer la grande difficulté que présentent pour la confection de ces cartes les controverses qui sont nées quant à la situation de certains lieux. Il y a encore beaucoup de problèmes non résolus. Il serait peut-être dangereux de dresser des cartes qui seraient attaquées par les savants. Il faudrait laisser de côté les localités incertaines, pour ne pas élever de controverses fâcheuses. Mais, comme le remarque M. de Caumont, on peut dès à présent utiliser les riches documents que l'on possède déjà, et laisser en blanc les localités sur la position desquelles il reste des incertitudes.

M. Fléchet monte à la tribune. Il se plaint de l'insuffisance des dictionnaires d'architecture qu'il a consultés. Les uns sont exclusivement consacrés à l'architecture grecque et romaine, les autres sont plutôt des glossaires d'archéologie destinés à faciliter la lecture, des dissertations archéologiques, plutôt que des dictionnaires d'architecture. L'architecture ne consiste pas seulement dans des lignes, mais dans le sentiment de l'art.

M. Fléchet dépose le manuscrit d'un Dictionnaire complet d'architecture, qu'il se propose de publier en huit volumes.

M. Fléchet voudrait que la législation imposât aux architectes la nécessité d'un diplôme.

M. Bordeaux monte à la tribune pour combattre l'avis de M. Fléchet, quant à la nécessité d'un diplôme pour les architectes. Il croit que les professions artistiques doivent être libres, et qu'il ne faut pas constituer de nouveaux monopoles, ni augmenter l'influence de l'État et des écoles officielles.

La séance est levée à 3 heures.

SÉANCE DU 13 MARS.

(Présidence de M. le baron DE STASSART.)

Présents au bureau : MM. de Caumont ; de Blois, représentant et président de l'Association bretonne ; Boullée, délégué de l'Académie de Lyon ; Gaugain, trésorier de l'Institut ; baron Dupont-Delporte, ancien pair de France ; de Kergorlay ; du Chastellier ; Bordeaux et Enault.

L'assemblée est composée de cent cinquante membres environ. On remarque M. le duc de Crillon, M. le comte François des Cars, plusieurs représentants et, dans les tribunes, un grand nombre de dames.

M. de Kergorlay a la parole pour la lecture du procès-verbal. Ce procès-verbal est adopté.

M. de Caumont fait remarquer une lacune regrettable qui a eu lieu dans le procès-verbal de la première séance, à l'occasion de M. le docteur Roux, de Marseille, sous-directeur de l'Institut des provinces, dont le nom a été omis par erreur sur la liste d'inscription. Le zèle et le dévouement si connus de M. Roux, de Marseille, engagent l'assemblée entière à demander cette rectification.

M. d'Héricourt, d'Arras, a la parole sur la question des cartes de géographie du moyen âge. Il s'exprime ainsi qu'il suit.

« On vous a dit hier que la meilleure et plus facile solution de la question était d'engager les sociétés savantes des départements à dresser des cartes ecclésiastiques, civiles et archéologiques; que pour ce travail il suffisait de prendre une carte développée, d'écrire sous le nom

moderne actuel des communes le nom latin ou celui qu'elles portaient au moyen âge. Je crois, messieurs, qu'un travail ainsi conçu et rédigé ne pourrait qu'être extrêmement incomplet et indigne de l'Institut des provinces qui a déjà tant et si bien produit.

« Il existe en effet, surtout dans les provinces qui comme celles que j'habite ont été le théâtre de tristes commotions, un grand nombre non-seulement de villages, mais même de bourgs et de villes qui ont été enfouis sous le sillon sanglant et dont l'archéologue, malgré son zèle et son dévouement, ne peut qu'à peine retrouver l'emplacement; il y a non-seulement des prieurés mais même des abbayes qui, depuis plusieurs siècles, n'ont laissé aucun vestige apparent : cependant il serait bon de rappeler leur existence et de les mentionner sur les cartes demandées aux sociétés savantes des provinces. Une autre difficulté, c'est que la même commune a porté plusieurs noms successifs qu'il est bon également de mentionner. »

M. de Caumont s'associe à ce que vient de dire le préopinant; il n'a jamais voulu séparer les glossaires des cartes, qui d'ailleurs peuvent indiquer beaucoup plus de faits qu'on ne semble le penser. Je désire, dit-il, que les cartes soient recommandées partout où elles peuvent être entreprises, que les glossaires et les cartes soient faits simultanément.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Dupray-la-Mahérie a la parole comme rapporteur de la commission des beaux-arts.

Rapport de la commission des beaux-arts.

« La commission était appelée à délibérer sur la onzième question du programme : « Les inscriptions lapidaires du

moyen âge ne doivent-elles pas être réunies le plus promptement possible par les sociétés savantes des départements et publiées par elles? »

« Votre commission a pensé que laisser perdre les inscriptions lapidaires qui disparaissent tous les jours, c'était abandonner volontairement les documents les plus précieux de l'histoire des cités au moyen âge. Elle désire donc que toutes les inscriptions lapidaires soient réunies d'abord et ensuite publiées. — Elle a pu penser que c'est aux sociétés savantes qu'appartient ce travail, qu'elles seules disposent de ressources assez nombreuses pour réunir un aussi grand nombre d'instruments. *Elle vous propose donc de décider qu'il y a lieu d'inviter les sociétés savantes à réunir toutes les inscriptions lapidaires qui se trouvent dans leur circonscription et à les publier.*

« La xve question du programme a été aussi l'objet d'une vive discussion dans le sein de votre commission : ne serait-il pas profitable et facile en ce moment de déterminer et d'encourager une certaine déviation des études archéologiques si populaires en province vers les études esthétiques qui leur tiennent par tant de points?

« Sans doute l'archéologie a fait son chemin dans les provinces, partout elle a acquis droit de cité. Il n'est peut-être pas de science qui compte une armée plus nombreuse de travailleurs. Mais jusqu'ici, il faut bien le dire, l'étude des monuments anciens n'a guère été qu'une étude historique. On s'est peu préoccupé du rapport intime qui existe entre la forme des objets d'art et l'idée dont ils devraient être l'expression. C'est ce qui fait que les études archéologiques et les études esthétiques sont séparées lorsqu'elles devraient réunir leurs efforts. Votre commission a pensé qu'il serait aujourd'hui facile et avan-

tageux de faire sortir l'archéologie de la voie où elle est engagée aujourd'hui, et de la faire servir à la recherche du beau. Elle vous propose donc la résolution suivante :

« *Les sociétés savantes sont invitées à diriger leurs études non-seulement sur la partie scientifique et historique des objets d'art, mais encore sur le rapport qui existe entre leurs formes et la pensée dont ils sont l'expression.* »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La parole est donnée à M. Jobard, de Bruxelles, chargé d'indiquer la part que peuvent prendre les sociétés départementales à l'encouragement des sciences industrielles.

M. Jobard lit un rapport plein de considérations élevées sur la nécessité d'étendre la durée des brevets d'invention.

Les plus vives sympathies de l'assemblée accueillent cette intéressante communication, que le procès-verbal aurait voulu comprendre dans toute son étendue.

Dans l'intérêt de l'encouragement des arts et de l'industrie dans les provinces et la capitale, la 5e section émet le vœu d'une prompte révision des lois sur les brevets d'invention, les marques, tissus, dessins et modèles de fabrique. Elle se prononce en faveur de la perpétuité de la propriété des œuvres de l'intelligence, et de la responsabilité personnelle des produits commerciaux par la marque obligatoire.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Cap, l'un des rapporteurs de la section des beaux-arts, a la parole sur le projet dont M. de Caumont a entretenu l'assemblée dans la séance d'hier.

M. de Caumont dit qu'il est très-partisan du projet de

M. Cap ; seulement il craint que l'exécution ne soit pas facile.

Il faut d'abord le concours des sociétés départementales, et obtenir des communications propres à faire fructifier le projet en délibération : or, ces communications sont très-difficiles.

Il est à craindre que la Revue entreprise ne réponde pas à l'attente du public par la valeur de ses mémoires.

Au contraire, un catalogue est facile.

M. Cap répond que le concours des académies de province s'obtiendra facilement par une correspondance.

Il demande qu'il soit nommé une commission permanente qui aviserait aux moyens d'exécution.

M. Bordeaux ne veut dire que quelques mots à propos de ce projet de Revue à Paris.

« De quels matériaux, en effet, sera composée cette Revue? Si elle puise dans les recueils des sociétés de province, elle enlèvera à ces recueils tout leur intérêt, en prenant dans la nouveauté ce qu'elles contiendront de meilleur. Ce serait consommer la ruine des académies de département, dont les publications n'ont pas toutes un égal intérêt.

« Un simple catalogue raisonné ne ferait aucun tort aux publications provinciales, et il fournirait des indications précieuses sur tous les travaux qui restent ignorés dans les provinces. »

M. Bordeaux appuie donc le projet de M. de Caumont et repousse le plan d'une Revue qui, loin d'être un remède à la centralisation, serait au contraire un acte de centralisation extrême.

M. du Chastellier a la parole.

Il ne craint pas comme le préopinant qu'une Revue nuise aux publications des sociétés départementales.

L'indication de leurs travaux est le premier besoin senti de tous; mais un autre besoin également senti est de faire ressortir convenablement les travaux de ces sociétés. Vous vous êtes vous-mêmes prononcés sur ce besoin en demandant que l'Institut des provinces et le Congrès scientifique soient classés comme institutions nationales. Vous avez aussi demandé une part dans les fonds d'encouragement accordés aux lettres et aux arts. Mais ce n'est pas tout, il faut dès lors et à l'appui de votre demande, faire connaître vos travaux et mettre en relief les publications si utiles et si importantes qui sont activement élaborées loin de Paris. Ayez donc des Mémoires, une Revue, ce que vous voudrez; mais une manifestation quelconque me semble indispensable, ne fût-ce que pour justifier vos demandes.

M. Boullée a la parole.

Il dit qu'il voudrait remplir une lacune.

La Revue, en admettant l'auteur qui n'obtiendrait dans son département qu'une publication tardive, aurait l'avantage de lui donner un relief et une publicité qui lui seraient très-favorables.

Je penserais donc que dans l'état des choses il importe que l'Institut des provinces ne se sépare point sans avoir résolu quelque chose sur ce point.

M. Bordeaux remonte à la tribune, et s'excuse de revenir sur le même sujet. « Les sociétés savantes de province périssent par deux causes. La première cause de leur ruine, ce sont les Revues publiées dans les capitales des principales provinces. Ces Revues paraissant régulièrement, les membres des académies se bornent à lire

dans les séances leurs meilleurs mémoires, et les donnent ensuite aux Revues qui enlèvent ainsi aux publications académiques ce qui ferait leur richesse. La seconde plaie des journaux de sociétés savantes, ce sont les tirages à part des meilleurs mémoires. Ces tirages à part sont recherchés par les savants que ces mémoires intéressent, et qui dégagent ainsi leurs bibliothèques des collections encombrantes de publications académiques. On fait ainsi un choix, et l'on repousse le reste. Eh bien, que serait la Revue qu'on veut fonder à Paris? ce serait la réunion de ces deux causes de ruine. On publierait ainsi d'avance, et on publierait ce qu'il y aurait de meilleur. La province n'aurait plus rien à faire paraître. La Revue qu'on demande serait la mort des publications académiques, et en même temps celle des Revues provinciales.

« Si, au lieu de Mémoires entiers, on ne donne que des analyses, les auteurs de Mémoires auront à se plaindre de l'insuffisance d'un rédacteur unique qui ne peut être universel, qui ne peut être apte à rendre compte à la fois de travaux d'art, de législation, d'histoire, d'agriculture, etc. L'esprit de coterie sera non moins redoutable.

« Paris pille sans scrupule les auteurs de province. Tel recueil parisien vit exclusivement de cette espèce de contrefaçon provinciale. MM. les auteurs de la capitale prennent sans scrupule les idées, les travaux et jusqu'aux expressions des écrivains de province, qu'ils se gardent bien de citer. Il vaut mieux pour les provinciaux rester oubliés chez eux que d'encourager encore les rapines dont ils sont victimes. » (*Vives marques d'assentiment.*)

M. Le Glay a la parole : « Je remonte à la tribune, dit-il, pour confirmer ce qui vient d'être dit sur l'inconvénient qu'il y aurait à créer à Paris même un recueil

qui ferait concurrence aux publications des sociétés de province. »

M. Lambron de Lignim propose à l'assemblée la création, à Paris, d'une bibliothèque spéciale consacrée en général au dépôt des publications scientifiques des départements : il demande, si sa proposition est adoptée, que le conservateur chargé de la garde de cet établissement fasse connaître, dans une revue mensuelle, les titres des ouvrages qui lui auront été adressés.

Cette bibliothèque serait ouverte à tous les membres des Sociétés savantes des départements qui auraient adhéré à la fondation, et qui concourraient à l'entretien de l'établissement.

M. Bordeaux. « Ce qu'il faut aux sociétés des provinces, c'est un organe de publicité qui les fasse connaître les unes aux autres ; ce qu'il leur faut, c'est une bonne bibliographie. L'Allemagne et l'Angleterre ont cette bibliographie : nous ne l'avons pas ; il faut la conquérir. »

« Quant au mode de publication, j'avoue que je suis l'ennemi du *résumé :* il est tantôt incomplet, tantôt volontairement infidèle, jamais exact ! »

M. le bibliothécaire du Luxembourg. « Dès 1804 il y avait un journal général des publications faites en province : il était alors plus difficile de se les procurer qu'aujourd'hui. »

M. le bibliothécaire du Luxembourg se livre à quelques considérations pleines d'intérêt sur la féodalité.

M. le président fait observer qu'il s'écarte peut-être un peu de la question.

L'assemblée adopte la proposition de donner de la publicité aux productions de la province.

On renvoie pour les moyens d'exécution à une commission spéciale.

La commission est composée de MM. Le Glay, Cap, du Chastellier, Bordeaux, Lambron, Boullée, le bibliothécaire du Luxembourg, de Caumont, Isidore Lebrun, Bizeul et de Soultrait.

M. de Caumont. « L'heure s'avance. Je propose à l'assemblée de se livrer maintenant à la discussion des propositions formulées par la commission d'agriculture. »

La parole est à M. le rapporteur de la commission d'agriculture.

M. de Quatrefages présente des considérations en faveur de l'école de Versailles.

L'orateur déclare qu'il laissera de côté tout ce qui regarde Versailles. Y eût-il sous ce rapport des reproches à adresser à l'autorité, ces erreurs d'un premier essai ne font rien à l'excellence du principe. Ce principe, c'est l'introduction de la science dans l'enseignement agricole.

A Versailles seulement on peut faire les grandes expériences qui intéressent les principes généraux de la pratique.

En disant que les expériences faites à Versailles dans ce but n'auraient rien de concluant pour le reste de la France, on fait le procès aux écoles régionales elles-mêmes, car il est impossible de couvrir la France d'un réseau d'écoles assez serré pour atteindre toutes les localités qui varient par les besoins de leur agriculture. Les circonscriptions mi-parties montagneuses et en plaines pourraient servir d'exemple.

M. de Quatrefages soutient les écoles scientifiques.

Les écoles régionales sont évidemment destinées à former surtout des fermiers, c'est-à-dire des industriels

agricoles. Est-ce là que vous pourriez faire les expériences nécessaires avec la rigueur indispensable aujourd'hui? D'ailleurs, il serait absolument impossible de compléter le personnel de trois écoles régionales seulement. Il y a des notabilités scientifiques qui sont uniques et qu'on ne peut trouver qu'à Paris. A Versailles on pourra les réunir.

Il manque en France un grand établissement où l'on puisse étudier l'application des notions scientifiques les plus élevées. Presque toutes les grandes applications, celles qui influent sérieusement sur le développement ou la naissance d'une industrie entière, se rattachent toutes à une science très-avancée. L'application ici ne peut venir qu'après l'étude purement théorique.

La dorure au galvanisme, les bougies stéariques, le télégraphe électrique n'ont été inventés qu'à la suite d'expériences purement abstraites. Quand Volta inventa la pile, il ne songeait guère aux applications qu'on en a tirées depuis.

Comme dernière considération, M. de Quatrefages croit que pour beaucoup de fils de grandes familles, la fréquentation d'une école agricole et scientifique à proximité de Paris serait plus profitable que les cours de la Faculté de Droit qu'il est de mode de suivre et qui ne dispensent pas de recourir à un avocat au moindre besoin.

M. de Quatrefages termine en rappelant à l'appui d'un enseignement théorique, fortement scientifique, la mort de Lavoisier, dont on demandait la grâce en disant qu'il était un illustre savant. On répondit que la République n'avait pas besoin de savants, et trois mois après, l'ennemi arrivant aux frontières, ce fut la science de Lavoi-

sier qui indiqua le moyen de trouver du salpêtre qui manquait complétement. (*Applaudissements.*)

M. de Buzonnières ne croit pas qu'on puisse faire des agriculteurs avec des jeunes gens de 15 à 16 ans venus de la campagne, mais élevés dans des colléges qui forment des clercs de notaire, des avoués, des journalistes, et tous ces jeunes gens déclassés qui troublent la société. Des élèves de 15 ans sont déjà dégoûtés de l'agriculture, ils ont perdu de vue les habitudes de leurs parents. Ce qu'il faut pour former des agriculteurs, c'est de prendre des enfants au berceau : ce sont des écoles primaires agricoles. Il faut entremêler avec les leçons faites sur les bancs des écoles primaires, non pas des leçons d'agriculture dans une chambre, mais des leçons pratiques faites dans la campagne. Ceci délasserait les élèves, et en même temps on leur ferait goûter une profession qu'il faut, hélas ! relever en France.

Le grand mal des écoles agricoles, c'est l'absence d'élèves ; personne ne veut entrer dans les écoles : les plus basses classes de la société fournisseut seules quelques rares sujets ; le écoles restent vides. C'est là un bien triste symptôme pour l'agriculture française.

En vain objecterait-on qu'on ne pourrait trouver suffisamment de maîtres d'écoles agricoles. Il ne tarderait pas à s'en former un grand nombre.

En résumé, la majorité des enfants de la campagne sont destinés au travail des champs : pourquoi ne pas les y former de bonne heure. Si les travaux manuels de la campagne, du jardinage peuvent ne pas convenir à quelques enfants, ce seront les fils des sommités des villages, et il vaut mieux que ceux-là aillent trouver dans les villes l'instruction qui leur convient, que de forcer la

majorité à aller chercher au loin l'enseignement de la culture des champs.

Enfin, pour former des agriculteurs, il faut leur donner le goût de l'agriculture de bonne heure, non pas dans de hautes écoles, mais dans des écoles primaires. Quand chacun sera convaincu que la profession d'agriculteur est aussi honorable qu'une autre, la cause de l'agriculture sera gagnée. (*Applaudissements.*)

M. Thomas vient combattre l'enseignement de Versailles. Il montre que le programme de chaque chaire pourrait suffire à occuper les élèves pendant plusieurs années, et il y a neuf chaires.

M. Thomas les énumère en étalant successivement le programme de chacune. (*Hilarité.*)

« La chaire de sylviculture... Oh! celle-là est fameuse. (*Hilarité nouvelle.*) Pourquoi pas enfin une chaire de théologie?

« Comment? l'école de Versailles est placée dans un palais, dans celui de Louis XIV! Pourquoi pas dans une ferme? Non, vous voulez former des agriculteurs en robe de chambre, qui n'iront pas voir labourer; des élèves comme ceux de toutes les écoles de Paris, qui s'amusent et qui fument. (*Hilarité.*)

« Comment cultivera-t-on la vigne à Versailles? Louis XIV n'a pu réussir à y obtenir du raisin passable.

« A Versailles, vous aurez des agriculteurs fashionables (*hilarité*), des professeurs en carrosse et en bas de soie. Il faut à l'agriculture des professeurs en sabots. (*Bravos.*)

M. du Chastellier monte à la tribune.

« L'enseignement agricole, dit-il, est nouveau chez nous. Si bien que depuis douze ou quinze ans, nous

avons vu préconiser dans nos sociétés d'agriculture des choses qui semblent nouvelles, l'enfouissement des récoltes comme fumure, les fosses à purin, et qui cependant ont été recommandées il y a deux mille ans dans les Economiques de Xénophon. Le guano, quand on en a parlé il y a trois ou quatre ans, on s'en est émerveillé, tout le monde y a couru. Et cependant le commerce du guano est signalé comme très-important dans un ouvrage récemment traduit par M. Jaubert, la Géographie d'Edrisi qui date du XIe siècle.

« Il faut que les études agricoles soient vulgarisées en France, il faut surtout que nous n'oubliions pas que les sociétés des départements et les Congrès ont incessamment demandé qu'il fût créé un institut supérieur. Tout ce qui a été fait à Versailles n'est peut-être pas exempt de reproches ; mais le principe est bon, est inattaquable, et il ne faut pas perdre de vue que toute grande institution est difficile à fonder, et que nous ne saurions à ce sujet apporter trop de réserve dans le jugement que nous avons à porter.

« Je n'ai que peu de mots à ajouter. On a dit que les jeunes gens de la campagne avaient de la répugnance à entrer dans les écoles du gouvernement. Il y a des exceptions à ces faits et je puis citer, dit M. du Chastellier, une école de département qui, constituée au double point de vue de l'enseignement agricole et de l'enseignement primaire, compte plus de quatre cents élèves appartenant tous à la campagne.

« Il faut d'ailleurs à ce sujet faire état d'un vœu souvent exprimé par plusieurs sociétés départementales : c'est que l'inspection des écoles agronomiques des départements soit faite concurremment par les agents du gouver-

nement et les sociétés d'agriculture qui ont sur les lieux un parfait sentiment des besoins du pays. »

M. Monnier expose et soutient les conclusions de la commission.

M. Martegoult monte à la tribune : « L'esprit de la loi, dit-il, est de former des ouvriers agricoles, de donner l'instruction professionnelle aux enfants de la campagne. Et cependant dans l'état actuel, les enfants du paysan n'y viennent pas, mais ceux de la ville seulement, et on n'y forme que des présomptueux.

« L'instruction à donner, c'est aux enfants du propriétaire qu'il la faut. C'est d'en haut que doivent venir les bonnes méthodes. On dit : il faut donner aux enfants du paysan le goût de la campagne. Y pensez-vous? Non, c'est chez les enfants du riche qu'il faut réveiller ce goût ; c'est sous leurs yeux qu'il faut remettre toujours les occupations agricoles.... »

M. Martegoult, en terminant, croit qu'il ne faut pas exciter le gouvernement à pénétrer davantage dans l'instruction primaire, que l'Institut de Versailles est suffisant.

M. Monnier ne veut pas non plus que le gouvernement vienne introduire dans les écoles primaires l'enseignement supérieur de l'agriculture. Il rappelle quel était le plan primitif des fermes-écoles. Pourquoi les jeunes gens aisés n'ont-ils pas voulu rester dans ces écoles? parce qu'on les employait à des travaux excellents pour des ouvriers, mais au-dessous de l'instruction des propriétaires aisés, curer les étables, soigner les chevaux, voiturer et épandre les fumiers. Ces fermes ne peuvent être que des écoles d'ouvriers, et il ne faut pas les confier à des propriétaires riches, qui étalent aux yeux des élèves

un luxe qui les sépare de ces derniers. Il faut les faire tenir par des fermiers ayant les mêmes habitudes que leurs élèves, travaillant comme eux et vivant avec eux.

La discussion est close. Les conclusions de la commission sont mises aux voix. Le Congrès décide :

« 1° Que les sociétés savantes, les sociétés d'agriculture seront engagées à faire leurs efforts pour faire pénétrer le goût et la connaissance des études agricoles dans les établissements d'instruction primaire, et spécialement chez les maîtres d'école, soit en leur facilitant les moyens d'étudier, soit en récompensant leurs efforts.

« 2° Quant aux fermes-écoles : qu'il soit sursis quant à présent à créer de nouveaux établissements de ce genre; que ces établissements soient, dans tous les cas, placés soit chez des fermiers, soit chez des propriétaires exploitant par leurs propres mains et avec économie. »

M. de Caumont. « Il est bien entendu que c'est sans préjudice de ce qui est établi. Il faut respecter les droits acquis et ne pas dépouiller un grand propriétaire ayant établi une ferme-école, pour en gratifier un fermier. Il y a quelque chose d'un peu absolu peut-être dans la rédaction. »

M. le marquis de Saint-Clou propose d'ajouter à l'article que le gouvernement s'occupe de l'instruction agronomique des instituteurs primaires.

M. du Chastellier fait observer qu'on émet un vœu, et qu'on ne fait pas une loi.

M. le président continue la lecture des conclusions.

« 3° Quant aux écoles régionales :

« Que ces établissements, qui sont peut-être les plus utiles de tous, soient portés au nombre voulu par la loi ;

« Qu'ils soient exclusivement placés dans des établisse-

ments du genre de ceux que pourront habiter les exploitants ;

« Qu'on évite de les faire régir et administrer uniquement par l'État, et qu'ils soient placés chez des propriétaires intéressés à obtenir des résultats financiers avantageux.

« 4° Le Congrès demande que tous les établissements agronomiques des départements soient inspectés concurremment par les agents du gouvernement et les sociétés d'agriculture légalement instituées. »

Adopté.

M. Monnier, rapporteur, a la parole pour exposer les conclusions de la commission quant à l'institut agricole de Versailles.

M. de Quatrefages soutient l'enseignement théorique et son caractère scientifique par quelques observations.

M. d'Estourbet veut que l'expérience et la pratique préparent d'abord la théorie. Il trouve l'établissement de Versailles prématuré.

M. de Caumont désire qu'on revienne aux conclusions, dont on s'est trop écarté. Ces conclusions ne le satisfont pas; mais il faut les examiner à fond.

M. Richelet demande à donner lecture de quelques lignes seulement du rapport de M. Berryer.

La discussion est renvoyée à demain.

M. Bidaut fait hommage au Congrès d'une seconde brochure : *la Nouvelle France*, fragment d'un roman politique inédit, et M. le baron de Damas d'une note autographiée sur l'œuvre du prêt d'honneur établie dans la paroisse de Saint-Agnan d'Hautefort.

La séance est levée à quatre heures.

Suite de la liste des Délégués qui ont pris séance.

MM.

P. Roux, sous-directeur de l'Institut pour la province du sud-est de la France, à Marseille.

Comte de Montlaur, directeur de l'*Art en province*, à Moulins.

E. Paty, inspecteur des monuments de Seine-et-Marne.

J. de Fontenay, membre de l'Institut, délégué de la Société Éduenne.

L'abbé Poquet, inspecteur des monuments, secrétaire et délégué de la Société de Soissons.

L'abbé Blatairou, membre de l'Institut des provinces, grand vicaire de Bordeaux.

De Chaulieu, représentant du Calvados, membre de l'Association normande.

Le comte Borgarelli d'Ison, membre du conseil général du Calvados.

Thévenot, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Millet-Saint-Pierre, président de la Société académique du Havre.

Bonneville, procureur de la République, à Versailles.

Le T. R. P. Arthur Martin, de l'Institut des provinces.

Gaugain, trésorier de l'Institut des provinces.

Vicomte de Cussy, membre de l'Institut des provinces, inspecteur divisionnaire des monuments, à Vouilly (Calvados).

A. Douesnel, député du Calvados, à Bayeux.

Le Jéan, membre de l'Association bretonne, à Morlaix.

G. DE SOULTRAIT, membre de l'Académie de Mâcon.

Le comte DE MÉRODE, ministre d'État de Belgique.

Baron DE FONTETTE, ancien député du Calvados, délégué de la Société française pour la conservation des monuments.

BOURSY, ancien maire de Pont-Audemer.

GUILLORY, président de la Société industrielle d'Angers.

LE REFFAIT, membre de plusieurs académies à Pont-Audemer.

LETOT, inspecteur de l'Association normande à Bayeux.

Le Congrès a reçu cinq brochures de M. Jobard, membre de l'Institut des *États-Unis :*

La force, le capital et le droit.

De la mémoire des yeux.

De la nécessité de l'instruction professionnelle.

Un projet de loi sur les brevets d'invention.

La Marque et la Mort.

Le Propriétaire et le Prolétaire.

Enfin, *un projet de loi sur les brevets de priorité,* par le directeur du Musée de l'Industrie.

L'Assemblée vote des remerciements aux auteurs de ces divers envois.

SÉANCE DU 14 MARS 1850.

La séance est ouverte à midi.

M. Roux, de Marseille, occupe le fauteuil.

Siégent au bureau : MM. le comte de Mérode, ministre d'État de Belgique ; Guillory, président de la Société industrielle du département de Maine-et-Loire ; de Caumont, de Kergorlay, du Chastellier, Enault et Bordeaux.

Le procès-verbal de la séance du 13, lu par M. du Chastellier, est adopté.

M. le président informe l'assemblée qu'il lui est fait hommage des ouvrages suivants :

OUVRAGES DÉPOSÉS.

1° Par M. Louis de Kergorlay : *L'Institut des provinces à Bourges*, in-8°, 1849.

2° Par M. Guillory, d'Angers : *Notice sur le marquis de Turbilly*, Angevin du XVIIIe siècle, l'un des fondateurs des sociétés d'agriculture de Paris et de Tours en 1761, le premier qui ait distribué des prix à l'agriculture en France en 1755.

3° Par M. P. M. Roux, de Marseille, un certain nombre de prospectus d'un nouveau journal : *l'Écho des horticulteurs du midi*.

4° Par M. Michel de Saint-Maurice : *Notice sur les vraies causes de la maladie et de la mort de l'orme*.

— *Congrès scientifique de France*, 14e session (2 volumes in-8°), tenue à Marseille en 1846.

5° Par M. Lambron de Lignim : *Congrès scientifique de France*, 15e session, tenue à Tours, 1847.

6° Par M. le colonel du génie Répécaud : Une brochure intitulée, *Napoléon à Ligny et le maréchal Ney à Quatre-Bras*.

7° Par M. Flechet jeune : *Dissertation sur les différents styles d'architecture employés jusqu'à nos jours*.

8° Par M. Charles Desmoulins, membre de plusieurs académies, président de la Société linéenne de Bordeaux : *Dissertation sur deux rocs branlants du Nontronais*.

M. de Caumont fait savoir que la commission de l'agriculture se réunira demain à onze heures, sous la présidence de M. Cordier, pour examiner de nouveau la rédaction de ses conclusions relatives à l'enseignement agricole de Versailles, qui n'ont pas paru être parfaitement comprises par l'assemblée.

M. de Caumont réclame ensuite contre une assertion qui a été faite hier par M. de Quatrefages, relative aux instituts régionaux.

« On a dit qu'il serait impossible de trouver ailleurs qu'à Paris des professeurs pour les instituts régionaux, et véritablement je ne peux me dispenser de réclamer contre une pareille assertion : à quoi donc servent les Facultés des sciences de nos académies de province à l'une desquelles appartenait naguère M. de Quatrefages? Comment ! on fait dans ces Facultés des cours de chimie, on y a créé, à grands frais, des cabinets de physique et d'histoire naturelle, on y fait des cours de géologie, de botanique, de zoologie, et l'on ne pourrait obtenir de tant d'efforts une instruction suffisante pour devenir profes-

seur dans une école régionale? Mais une pareille assertion est inconcevable. Il faudrait donc admettre que les hommes de province ont une organisation autre que les hommes de Paris! et M. de Quatrefages ne le pense pas, sans doute. Mais il donnerait lieu à cette supposition. Je ne m'attendais pas à voir les savants de province ainsi taxés d'incapacité. Ce qui me rassure, c'est que s'il ne fallait que cent bons professeurs, je m'engagerais volontiers à les trouver moi seul, et il ne serait pas nécessaire pour cela de pompeux concours. »

L'Assemblée vote sur cette protestation et l'adopte.

M. de Caumont fait un rapport sur la sixième question du programme conçue en ces termes:

VI. « Les Annuaires ne sont-ils pas, après la presse périodique, le moyen de publicité le mieux approprié à la diffusion des faits et des notions qu'il importe aux sociétés départementales de répandre dans leurs circonscriptions respectives? »

Il s'exprime en ces termes:

« Nous avons toujours pensé que les Annuaires étaient le genre de publication qui offrait le plus de chances de succès et nous avons été étonné que si peu de sociétés aient employé ce moyen de publicité. Nous ne connaissons que l'Annuaire de l'Association normande, et celui de la société de l'Histoire de France qui aient une certaine importance; le premier surtout, arrivé à sa seizième année, est plein de faits intéressants.

« Les Annuaires publiés en dehors des sociétés savantes sont nombreux, et il y en a depuis quelques années de très-bien composés: tels sont ceux de l'Yonne, de la Nièvre, de la Manche et de quelques autres départements. Les sociétés locales devront dans tous les dépar-

tements, où les Annuaires ne sont encore qu'à l'état d'almanachs, se charger de la rédaction et en faire des livres utiles. Or, si mes renseignements sont exacts, il y a près de 60 départements qui n'ont point encore d'Annuaires dans le sens que j'attache à ce nom.

« Maintenant on va me demander comment un Annuaire doit être conçu, et la question ne peut être résolue d'une manière absolue, parce que les besoins locaux pourront exiger que l'on donne plus ou moins d'extension à certaines matières; cependant un Annuaire doit, en général, se composer d'articles qui viendront se ranger dans plusieurs divisions principales : savoir, *agriculture, topographie, statistique, histoire* et *antiquités,* toutes choses qui font ordinairement la partie principale des travaux académiques en province. La partie administrative occupera naturellement une place considérable dans l'Annuaire, si les procès-verbaux du conseil général ont coutume d'y être insérés; mais il vaut mieux que ces procès-verbaux soient imprimés à part, parce que leur extension serait un obstacle à la variété des articles que nous voudrions voir figurer dans un Annuaire bien conçu.

« Nous voudrions qu'un chapitre spécial fût consacré à rendre compte des travaux de la société académique, ou des sociétés s'il y en a plusieurs. Les procès-verbaux des séances pourraient, dans certains départements, y trouver place : ce serait un moyen de tenir les membres non résidents au courant de ce qui s'est fait pendant l'année au sein de ces académies, en même temps que la publicité donnée aux séances obligerait les membres à faire des communications plus régulières et plus intéressantes.

« Les sociétés académiques seraient naturellement conduites, par le genre de lecteurs auxquels conviennent les Annuaires, à diriger leurs recherches vers les choses utiles et instructives. Enfin, les Sociétés, à peine connues et toujours peu appréciées dans le pays où elles existent souvent depuis longtemps, acquerront, par la publication des Annuaires, une popularité qui leur manque faute de s'être révélées.

« Si je voulais ajouter un mot aux considérations qui précèdent, je dirais encore que nous sommes arrivés à l'époque où, en fait de livres sérieux (car je ne parle pas de romans), on ne lira plus autre chose que des journaux et des publications périodiques ; or, les Annuaires sont *le dernier terme des écrits périodiques*, ceux qui viennent après les journaux et les Revues : que l'on se rattache donc à ce mode de publication, le seul qui puisse encore obtenir quelque popularité, qui puisse répandre les notions utiles et les bons principes avec quelque chance de publicité. Faisons en sorte que ces livres, rédigés de manière à satisfaire par leur utilité et leur variété, pénètrent dans nos campagnes, chez tous nos agriculteurs éclairés. Si les sociétés académiques atteignent ce but, chacune dans sa circonscription, elles auront rendu un grand service au pays. »

M. de Caumont présente les conclusions suivantes :

« Le Congrès pense que les Annuaires étant le moyen le mieux approprié à la diffusion des faits et des notions qu'il importe aux sociétés départementales de répandre dans leurs circonscriptions respectives, ces sociétés doivent en diriger la rédaction dans tous les départements de la France. »

Cette proposition est adoptée par assis et levé.

M. Dupray a la parole pour un rapport sur la quinzième question du programme conçue en ces termes :

XV. « Ne serait-il point profitable et facile en ce moment de déterminer et d'encourager une certaine déviation des études archéologiques si populaires en province, vers les études esthétiques, qui leur tiennent par tant de points? »

Il fait remarquer que le retour aux idées chrétiennes, qui se manifeste à l'époque actuelle, rend convenable de recommander aux artistes non pas le style roman à l'exclusion du style gothique, ou le style gothique à l'exclusion du style roman, mais l'un et l'autre style sans distinction, comme expression incontestable de l'idée chrétienne. On doit, par les mêmes motifs, leur recommander également l'étude des vitraux et des peintures murales.

En ce qui touche la sculpture, il faut recommander de même aux artistes d'étudier de préférence les travaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, parce que dans ces œuvres la pose, le regard, enfin l'expression générale, reproduisent bien plus la pensée chrétienne que dans les œuvres des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles.

M. le rapporteur pose, en terminant, les conclusions suivantes :

« La commission recommande aux artistes l'étude de l'art chrétien, tel qu'il est si puissamment exprimé dans les monuments du moyen âge, jusqu'à l'époque de son altération par la renaissance. »

M. Enault a la parole. Il dit que la sculpture aux XIIIe et XIVe siècles, est entrée dans une voie de réaction chrétienne, peut-être nécessaire et provoquée par le souvenir des orgies de la chair dont le paganisme avait of-

fert l'exemple, mais que pour éviter de pencher d'un côté, il ne faut pas pencher de l'autre. Nous sommes arrivés à une époque d'éclectisme, où il est possible d'éviter à la fois les excès opposés. Les sculpteurs des XIIIe et XIVe siècles ont trop négligé le beau dans la forme. Ceux de notre siècle doivent étudier à la fois la forme dans l'antiquité et le sentiment chrétien dans le moyen âge.

M. Bordeaux réclame contre ces pensées de M. Enault. L'éclectisme est la doctrine des temps de décadence. Il est impossible d'allier les beautés de l'époque grecque à celles du moyen âge, le mysticisme à la volupté. Chacun de ces deux genres est condamné à ne pas atteindre aux perfections de l'autre. Les statues grecques ont les beautés de la forme physique, mais l'intelligence spiritualiste manque à leurs figures.

M. de Vautenai veut qu'on penche, sans crainte, du côté de l'art du moyen âge, car nous ne risquons guère de tomber de ce côté. Il faut rompre complétement avec la renaissance. L'architecture du moyen âge et sa sculpture monumentale valent beaucoup mieux que celles de la renaissance. Elles ont leurs vrais chefs-d'œuvre. On peut citer le retable de Saint-Germer, au musée de Cluny. On trouve à Notre-Dame des figures du dessin le plus correct, et les artistes actuels en sont à se demander si on pourra y faire des restaurations d'un mérite égal à celui des parties originales.

M. de Vautenai va plus loin que M. Dupray. Il faut en France s'en tenir, non-seulement au moyen âge, mais dans le moyen âge au XIIIe siècle. On aura ainsi l'*unité* dans l'art. On pourra appliquer l'art du XIIIe siècle, non-seulement aux églises, mais aux hôtels de ville et à d'autres monuments civils. Il existe aujourd'hui plu-

sieurs architectes qui pensent que ce genre d'architecture remplit mieux les conditions imposées par le climat, tant dans l'ensemble que dans les détails, et qu'ainsi son choix n'est pas une chose arbitraire.

M. le baron de Stassart fait remarquer que les conclusions du rapport n'ont rien d'exclusif. Elles ne proscrivent pas l'art grec. Mais on a cru utile de rappeler les artistes à l'art du moyen âge, parce qu'on est tombé dans un abus en sens contraire. On a du reste été trop loin, quand on a dit que l'art grec reproduisait seulement la vigueur et la beauté corporelles. L'Apollon, le groupe de Laocoon, la Niobé sont admirables d'expression. L'orateur vote pour les conclusions de la commission.

M. Enault réclame contre le reproche de barbarie que lui a fait M. Bordeaux. Il est faux que l'antiquité fût sans expression. La sculpture, d'ailleurs, n'est pas un acte de foi exprimé par des pierres. On ne voit donc pas pourquoi nous devrions proscrire de la sculpture la beauté de la forme. Or, le moyen âge ne s'est pas même douté de la beauté de la forme.

L'orateur cite, entre autres exemples, la Madeleine de Canova, comme offrant la merveilleuse alliance de la splendeur des formes et de la passion la plus profonde que le sentiment chrétien sache mettre dans l'âme et faire passer sur la physionomie.

L'orateur ne peut admettre qu'il soit permis de parquer le génie dans un seul siècle. On a conseillé l'application de l'ogive aux monuments civils. C'est un système jugé et condamné. L'excellence de l'art ogival pour les monuments religieux est ce qui le rend inadmissible pour les bâtiments civils. Un hôtel de ville répond au senti-

ment du fini, au besoin du moment ; l'art ogival exprime l'aspiration à l'infini, et la contemplation de l'idéal.

M. Dupray, rapporteur, dit que le christianisme est le mépris de la forme, que les artistes ont étudié exclusivement l'art païen, et qu'une réaction contre une tendance si outrée est absolument indispensable. La commission a pensé que l'étude des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles ne sert qu'à égarer ceux qui les prennent pour guides.

Il ajoute qu'on a fait, au sein de la commission, une objection. On a dit que les beaux-arts *n'étaient qu'une langue* qui sert à exprimer tantôt une pensée, tantôt une autre. Il faut donc qu'ils changent, d'un siècle à un autre, selon que la pensée générale du siècle diffère de celle des siècles précédents. Mais on doit répondre que le catholicisme est immuable, et que celui du XIXe siècle est le même que celui du XIIIe. Or, on a reconnu que l'architecture du XIIIe siècle était l'expression la plus parfaite du catholicisme. Il faut donc en recommander l'étude.

M. le rapporteur fait connaître que la commission s'était d'abord déclarée pour l'étude exclusive du XIIIe siècle. Mais on a fait remarquer, dans son sein, que l'art roman était aussi une architecture chrétienne ; il a le mérite de coûter meilleur marché, ce qui, en bien des cas, mérite considération. La commission a donc admis les formes des premiers siècles jusqu'au XIIIe, comme objets d'étude pour les artistes de nos jours.

M. le président met aux voix les conclusions de la commission. Elles sont adoptées.

M. le comte de Mérode succède à M. Roux au fauteuil.

M. Target, membre du conseil général du Calvados, a la parole au nom de la commission d'agriculture.

Messieurs,

« Votre section d'agriculture a renvoyé à une commission l'examen de la dix-septième question qui vous est posée; cette commission n'a pas pensé qu'il lui appartînt de répondre complétement à une question aussi grave et, par sa nature même, aussi complexe; elle a cru qu'une commission chargée d'examiner s'il y a lieu de modifier nos lois de douanes, qu'une autre, qui doit s'occuper des encouragements, sauraient mieux qu'elle, nous indiquer quelques-uns des moyens à employer pour venir au secours de l'agriculture, dans l'état de détresse où elle se trouve. Il lui a paru utile de se borner à traiter les difficiles questions de la réforme hypothécaire, du crédit foncier et du crédit agricole soulevées à cette tribune à la première séance du Congrès. Avant de soumettre à vos délibérations les conclusions de votre commission, permettez-moi de réclamer toute votre indulgence pour le travail dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture : le temps, cette condition indispensable pour traiter une matière aussi importante, m'a manqué, et je ne puis reproduire dans ce rapport, d'une manière complète, tous les développements qui lui ont été donnés dans le sein de la commission.

« Je le regrette, messieurs, car, parmi les questions soulevées de nos jours, il n'en est peut-être pas une qui doive plus attirer l'attention des esprits sérieux, que celle de la réforme hypothécaire et celle du crédit foncier. Les plus grands intérêts du pays se lient d'une manière intime à la solution qui leur sera donnée. Votre commission a donc été unanime à penser qu'il était utile d'étudier avec circonspection, mais sans relâche, tous les

projets d'organisation nouvelle du crédit territorial. — A une époque telle que la nôtre, où la société, attaquée dans ses bases fondamentales, fermente et s'agite, la politique la moins conservatrice ne serait-elle pas en effet celle qui comprimerait et repousserait, partout le progrès, qui se refuserait à réformer les vices de quelques-unes de nos institutions, et à adopter toutes les mesures pratiques qui peuvent augmenter le bien-être général ?

« Cette maladie des révolutions qui travaille la France nous commande d'autant plus de songer à secourir la propriété territoriale, qu'elle peut, en partie du moins, être attribuée à l'état fâcheux de l'agriculture.

« En nous jetant en foule, comme nous l'avons fait, avec nos capitaux dans l'industrie manufacturière et dans les entreprises vastes et hasardeuses, nous avons abandonné l'agriculture qui, dans un pays que tout le monde proclame essentiellement agricole, aurait dû toujours être notre industrie nationale. De fâcheuses conséquences en sont résultées; notre infériorité, sous le rapport de l'agriculture, nous a laissés tributaires de l'étranger pour une partie de notre alimentation, et, d'un autre côté, tandis que les produits industriels ont diminué à tel point, que certains objets coûtent à peine le cinquième de ce qu'ils coûtaient autrefois, les produits de l'agriculture n'ont éprouvé d'autre diminution que celles causées par la crise financière dont notre pays a tant souffert depuis deux ans : il faut donc rendre le travail agricole plus productif et plus actif. Quand notre sol produira tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit produire, n'aurons-nous pas combattu efficacement le paupérisme et résolu bien des difficultés que nous présente aujourd'hui le travail industriel ?

« A un autre point de vue, en faisant fleurir l'agriculture, ne peut-on pas espérer de donner le goût des champs aux classes élevées, à ces hommes nombreux qui se sont fait, selon l'expression reçue, des positions libérales, et qui, ne trouvant pas à se caser dans la société selon leur ambition, appliquent leur activité, leur stérile savoir à troubler l'État ?

« Ainsi donc, il y aurait un intérêt politique et économique à rendre meilleures les conditions du crédit foncier, mais il est évident que toutes les modifications à introduire dans son organisation actuelle sont subordonnées à la réforme du régime hypothécaire. La publicité absolue des mutations et des droits réels grevant la propriété, est en effet la base de toutes les institutions de crédit foncier qui sont aujourd'hui proposées. — Sans vouloir exposer ici dans quelles conditions cette réforme devrait être faite, il est utile de remarquer les entraves, les difficultés que le crédit foncier rencontre dans notre loi hypothécaire. Pour le bien comprendre, il faut mettre en regard des 1600 millions de revenu de notre sol, les charges qui grèvent la propriété territoriale.

« Voici, messieurs, le résultat des calculs faits dans un ouvrage remarquable publié par M. Loreau, directeur de l'enregistrement à Poitiers.

« Outre l'impôt foncier qui s'élève à 250 millions, le revenu territorial paye la plus grande partie des droits d'enregistrement ; plus de 100 millions pour les mutations seulement ; 90 millions pour les droits de timbre, d'hypothèque, et les honoraires relatifs à la rédaction et à l'expédition des contrats, de mutation et de prêt hypothécaire ; 600 millions pour les intérêts d'une dette hypothécaire qui s'élève au moins à 12 milliards. C'est

donc à peu près 60 pour 100 que la propriété foncière est forcée de prélever tous les ans sur son revenu, avant de jouir du surplus.

« Si l'on remarque enfin quel taux d'intérêt la propriété foncière et principalement la petite propriété est forcée d'accepter dans les emprunts qu'elle fait par voie hypothécaire, on se convaincra facilement qu'il est urgent d'alléger les frais qui pèsent sur cette classe nombreuse de petits propriétaires dont le bien-être est étroitement lié à la prospérité et à la puissance de la France. Or, d'après M. Loreau, la plupart des emprunts entraînent, par les frais obligés qui en sont l'accessoire, un intérêt annuel qui n'est pas au-dessous de 13, 15 et même 20 pour 100.

« Un petit propriétaire veut-il en effet emprunter pour un an une somme de 400 fr.? il aura à compter pour l'emprunt et le remboursement treize sortes de frais :

1°	La minute de l'obligation	5f	»c
2°	Le droit d'enregistrement	5	»
3°	Le timbre, minute et expédition	3	20
4°	L'expédition, ordinairement trois rôles	4	50
5°	Les bordereaux de créance	3	70
6°	Pour l'inscription, environ	3	
7°	Vérification de la situation de l'emprunt, environ	3	
8°	Minute de la quittance	5	
9°	Enregistrement	2	75
10°	Timbre	2	85
11°	Expédition et extrait au conservateur	3	
12°	Radiation de l'inscription	1	35
13°	Intérêt de 400 fr. à 5 p. 100	20	
		62f	35c

« L'emprunteur payera donc 62 fr. 35 c. pour 400 fr. qui lui auront été prêtés pour une année, soit un intérêt de 15 fr. 60 c. par an, soit un intérêt de 10 et demi pour 100 pour deux ans. S'il s'agit d'une somme de 2 ou 300 fr., l'intérêt s'élèvera à près de 19 pour 100. Or, les registres des conservateurs des hypothèques constatent que sur 600 000 inscriptions hypothécaires annuelles, la moitié sont motivées par des emprunts au-dessous de 500 fr. et les trois-quarts par des emprunts au-dessous de 1000 fr. Le nombre des inscriptions au-dessous de 200 fr., est d'environ 155 000, plus du quart de toutes celles qui se font annuellement.

« Une autre cause paralyse encore l'industrie agricole, contrainte à se débattre contre le besoin des capitaux et l'impossibilité d'en obtenir, si ce n'est à des conditions ruineuses, je veux parler de la difficulté de concilier les deux intérêts opposés de l'emprunteur, qui ne peut pas trouver dans les fruits de son travail les moyens de se libérer à courte échéance; du prêteur, qui a besoin de sécurité dans le placement et d'exactitude dans le remboursement. Ce conflit d'intérêts ne peut être concilié que par la création d'un agent intermédiaire entre l'emprunteur et le prêteur, qui pourrait offrir aux propriétaires fonciers des emprunts hypothécaires avec un long crédit et la faculté d'un amortissement annuel.

« Quel doit être cet intermédiaire? Faut-il introduire en France ces systèmes de crédit foncier qui ont été si utilement appliqués à l'agriculture en Allemagne et en Belgique? Avant de répondre, examinons rapidement les bases de ces diverses institutions; d'après M. Royer, inspecteur général de l'agriculture, qui a fait l'ouvrage le plus complet sur cette matière, les institutions de cré-

dit foncier en Allemagne doivent être divisées en deux grands groupes :

« 1° Les institutions créées exclusivement dans l'intérêt des emprunteurs ;

« 2° Les institutions créées dans l'intérêt des prêteurs, autant que dans celui des emprunteurs.

« Le premier groupe constitue plutôt des agences de prêts et d'emprunts que des banques ; telles sont les associations de crédit hypothécaire du Wurtemberg, des diverses provinces de Prusse, de la Saxe, de la Pologne, de l'Autriche, etc., etc. Le but de ces agences, qui opèrent chacune dans leurs provinces, sans rapports ni solidarité d'aucune espèce avec les associations des autres provinces d'un même royaume, est donc seulement d'assurer aux prêteurs le service des intérêts de leur argent d'une manière aussi régulière que pour les placements sur l'État, et de faciliter aux emprunteurs le remboursement, au moyen du mécanisme de l'amortissement par les intérêts composés.

« Voici comment fonctionnent ces associations de crédit.

« Si un propriétaire veut emprunter, il s'adresse à l'association qui se compose de tous les propriétaires emprunteurs de la même province ; il y trouve une administration permanente, sorte d'agence intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs, qui décide, exécute et surveille, sous la direction du gouvernement, tout ce qui a rapport aux intérêts réciproques de ces prêteurs et de ces emprunteurs. Il consent, en faveur de cette association, à une première hypothèque sur ses biens, et il a droit à emprunter une somme égale à la moitié du prix d'une estimation contradictoire, faite suivant les formalités prescrites par les statuts.

« Quelques-unes de ces associations prêtent et empruntent diversement du numéraire, mais la plupart ne donnent pas d'argent; elles n'émettent pas non plus de billets, mais seulement des obligations ou lettres de gage portant intérêt à 5 pour 100 au plus pour intérêts, amortissement, administration, fonds de réserve, etc., etc.

« Ces lettres sont transmissibles sans frais et se négocient à la Bourse, comme des titres de rente, au bénéfice du porteur; ce n'est pas un papier-monnaie ayant cours forcé, mais seulement un titre négociable.

« Les prêteurs ne peuvent pas demander leur remboursement, mais les emprunteurs ont toujours la faculté de se libérer, soit en une seule fois, déduction faite de l'amortissement déjà effectué, soit par des versements partiels.

« Les emprunteurs retardataires sont poursuivis et expropriés sommairement, par premier privilége et au nom de l'association, sans que jamais le prêteur ait à s'en occuper et puisse même soupçonner qu'il est le créancier réel du débiteur exproprié.

« Ces associations offrent incontestablement l'avantage de n'apporter aucune modification dans le système financier du pays, et elles ont eu pour effet immédiat en Allemagne : 1° d'abaisser le taux général du loyer de l'argent; 2° de mettre les capitaux à la disposition de l'agriculture à un taux toujours égal, souvent inférieur à celui que payent l'État, le commerce et les industries manufacturières; 3° d'encourager et faciliter puissamment toutes les grandes améliorations foncières, en recomposant par le service seul d'un intérêt minime pendant une courte période, tous les capitaux avancés pour exécuter ces améliorations, et qu'il est *impossible à l'agriculture de dégager d'une autre manière.*

« Les trois associations qui composent le second groupe :

« 1° La caisse hypothécaire de Munich ; 2° la caisse hypothécaire ; 3° celle des propriétaires de Bruxelles, sont de véritables banques créées dans le but de satisfaire à la fois le besoin des emprunteurs et l'esprit de spéculation des prêteurs. Elles ont le droit d'émettre un papier-monnaie et de se livrer à beaucoup d'opérations étrangères aux prêts hypothécaires ; il en résulte des inconvénients qui, dans certaines circonstances, seraient très-graves. Ne pourrait-il pas en effet arriver qu'une panique fît inopinément présenter à la banque tout son papier circulant, et comment dans ce cas, pourrait-elle éviter une suspension de payement qui entraînerait son discrédit et sa ruine ?

« L'intérêt général comme les intérêts privés, semble donc devoir être plus efficacement protégé, plus utilement servi, par les institutions du premier groupe que par celles du second.

« L'effet réel de ces diverses institutions est 1° de donner toutes les garanties désirables d'une évaluation bien faite de la valeur foncière et du revenu des biens hypothéqués ; 2° d'assurer à chaque prêteur, sans aucune précaution ni inquiétudes, le service ponctuel des intérêts, le remboursement intégral du capital prêté sans formalités et sans frais ; la faculté d'échanger sa créance divisée en titres de coupures diverses, descendant jusqu'à moins de 100 francs, par un simple transfert comme les effets publics ; 3° de permettre à l'emprunteur de se libérer au moyen du mécanisme des intérêts composés.

« L'origine de ces diverses institutions allemandes date de la guerre de sept ans. A la fin de cette guerre, après la paix de 1763, Frédéric le Grand, dans le but de venir en aide à la noblesse silésienne, ruinée par les événe-

ments, protégea la création de ces institutions qui devaient la soustraire à l'usure et à l'expropriation, dont elle était menacée chaque jour.

« Des associations de propriétaires empruntant en commun sous leur garantie collective s'établirent; elles furent dotées de 300 000 écus de Prusse, environ 1 125 000 fr., prêtés à 2 pour 100, et bientôt l'argent ne leur manqua pas. L'abaissement de l'intérêt en fut la conséquence naturelle.

« M. Royer fait remarquer avec raison que les avantages de ces associations se bornaient :

« 1° A donner aux prêteurs une sécurité plus grande ;

« 2° A procurer de l'argent aux propriétaires fonciers, moyennant 5 pour 100.

« 3° A diviser en obligations, dont la valeur variait de 94 fr. à 3750, les titres hypothécaires portant intérêt, ce qui les rendait accessibles à tous les capitalistes petits et grands ;

« 4° A rendre ces titres négociables sans frais, sans mobiliser aucunement la propriété, et même en lui donnant la stabilité qui résulte ordinairement de son exploitation intelligente et avantageuse.

« 5° A assurer le service des intérêts et le remboursement du capital, au moyen d'une procédure sommaire et exceptionnelle de saisie, de séquestre et d'expropriation dont l'association avait obtenu le privilége.

« L'élément nécessaire, indispensable au crédit territorial, l'extinction de la dette sans remboursement de capital pour les emprunteurs, manquait donc à l'association silésienne.

« Il en résulta que l'engagement pris par l'association, de rembourser au gré des prêteurs ou à sa propre vo-

lonté, après un avertissement préalable, fait six mois à l'avance de part et d'autre, ne fut pas rempli le jour où, par suite du rétablissement de l'ordre normal, le prix des denrées agricoles baissa à ce point, que les profits de la culture ne permirent plus le service des intérêts, sur les sommes énormes qui avaient été empruntées. Les débiteurs préférèrent alors l'expropriation et une crise nouvelle recommença.

« Ces associations du crédit foncier se répandirent néanmoins rapidement dans le reste de l'Allemagne, et chaque État leur imprima quelques modifications particulières. Les perfectionnements les plus importants adoptés aujourd'hui dans toutes les associations, sont l'amortissement du capital par une contribution ajoutée au service des intérêts, et qui varie de 1/2 p. 100 à 2 p. 100. Le droit conféré aux emprunteurs de rembourser intégralement ou par des à-compte, sous la seule réserve de payer à l'association le semestre d'intérêts perdu pour elle sur ces remboursements anticipés, puisqu'elle est obligée de faire connaître six mois à l'avance les obligations qu'elle veut rembourser; l'interdiction laissée aux prêteurs d'exiger le remboursement avant que l'association le leur ait offert. Ce fut en 1790 que le roi George III établit à Zelle, en Hanovre, une association de crédit où le principe de l'amortissement, cette condition essentielle de toute institution de crédit foncier, fut clairement établi. Ce système d'amortissement est maintenant une des bases de toutes les associations fondées en Allemagne.

« Il est du reste facile de remarquer que, dans l'amortissement, les dangers du crédit foncier seraient supérieurs à ses avantages. M. Royer le démontre avec une

telle précision, qu'il est utile ici de citer textuellement quelques pages de son ouvrage : « Si nous sommes « parvenu, dit M. Royer, comme c'est notre conviction, « à démontrer que l'agriculture est absolument dans l'im- « possibilité de rembourser les avances capitales qu'on « fait au sol, dans la généralité des circonstances nor- « males, on comprendra que la masse totale des obli- « gations émises devait particulièrement se grossir de « nouvelles émissions; que les dettes de la propriété « devenaient un nouveau motif très-puissant d'emprunt; « que toute libération était impossible, et que, poussés « irrésistiblement vers un abîme infranchissable, les pro- « priétaires obérés pouvaient méconnaître eux-mêmes « les bienfaits d'une institution impuissante à prévenir « leur ruine, et qui ne ferait, en l'ajournant, que la ren- « dre plus certaine.

« On ne peut donc pas s'étonner que des observateurs « critiques aient jugé sévèrement, en Prusse, ce gigan- « tesque développement des opérations du crédit hypo- « thécaire, mais il faut bien se garder de confondre les « causes, et surtout ne pas perdre de vue que l'amortis- « sement aura fait disparaître forcément, en moins de « quarante ans, la totalité des dettes actuelles.

« Le chiffre des obligations émises dans les pays « d'amortissement est en effet de beaucoup inférieur; « ainsi on n'évalue qu'à 1 500 000 écus de France, envi- « ron 5 625 000 francs, les obligations émises par l'as- « sociation de crédit hypothécaire du Lunebourg; à la « même somme celle des principautés de Calenber, Gru- « benhagen et Hidelshein; à 3 750 000 celle des duchés « de Brême; à 14 millions, celles de Hanovre, ce qui « porte à 29 millions environ les obligations totales du

« royaume de Hanovre, que l'amortissement doit éteindre en trente-six années au plus, et qui ne coûtent cependant que 4 et 5 pour 100 aux propriétaires emprunteurs, pendant cette courte période d'un tiers de siècle.

« L'imagination se réjouit, ajoute M. Royer, à l'idée des merveilles que pourrait accomplir un système de crédit foncier qui permettrait d'éteindre et de renouveler trois fois dans un siècle, moyennant 4 ou 5 pour 100 d'intérêt temporaire, un capital de 150 millions, sur une surface égale à celle de la Silésie, et de consacrer ainsi chaque siècle, près d'un demi-milliard à ces améliorations agricoles sur cette étendue de terrain : mais il serait fâcheux pour le maintien de l'équilibre nécessaire aux relations internationales que les autres peuples se laissassent devancer beaucoup dans cette voie de progrès et de bien-être. La Prusse n'a encore à cet égard que cinq ou six ans d'avance, puisque son système de crédit avec amortissement ne date que de 1839, mais il pourrait être dangereux pour la France de ne pas la suivre dans cette voie.

« On verra toutefois, que la volonté particulière des propriétaires a souvent pris plus de part que les gouvernements d'Allemagne à la création de cette institution, et peut-être cette volonté sera-t-elle beaucoup plus difficile à diriger en France. La grandeur du but doit aider cependant à surmonter les obstacles à l'exécution. Il n'y aurait pas en effet de concurrence possible dans la production des matières premières, entre un État dont le sol serait grevé de dettes hypothécaires considérables, absorbant le crédit des propriétaires, et toute la partie de leur revenu

« qu'ils pourraient consacrer à des améliorations fon-
« cières, et un autre État, perpétuellement libre de
« ses dettes, jouissant d'un crédit foncier florissant, et
« s'en servant pour exécuter chaque année de nouvelles
« améliorations capitales. Le revenu perpétuel et consi-
« dérable de ces améliorations, en augmentant l'aisance
« de toutes les classes de la population, donnerait aux
« arts le plus puissant encouragement, et faciliterait le
« recouvrement et l'augmentation des impôts, de ma-
« nière à favoriser les entreprises les plus gigantesques
« de la part de l'État, qui profiterait exclusivement de si
« grands avantages. »

« Ces motifs si puissants invoqués en faveur du crédit territorial par un homme aussi compétent que M. Royer, vous engageront, messieurs, non pas à proposer la création immédiate en France d'établissements semblables à ceux d'Allemagne, mais à émettre le vœu que la réforme hypothécaire et celle du crédit foncier soient étudiées sans retard, et promptement résolues, par l'Assemblée législative. C'est en effet à l'Assemblée et au gouvernement qu'il appartient d'élaborer ces deux lois, et d'examiner dans quelles conditions il est possible de rendre applicable en France une institution qui réussit si bien en Allemagne et qui aurait pour résultats, comme l'a remarqué avec raison l'honorable M. Wolowsky, de dégrever, en réduisant de 1 ou 2 pour 100 l'intérêt des sommes prêtées sur hypothèque, de 100 ou 200 millions l'impôt qui pèse sur le sol.

« La section d'agriculture espère que le Congrès croira devoir aussi appeler l'attention du pouvoir législatif sur la création du crédit agricole ou mobilier. Il lui a paru utile que le Congrès se préoccupât des

conditions onéreuses auxquelles sont réduits aujourd'hui nos petits cultivateurs lorsqu'ils veulent, avec leur seule garantie personnelle, contracter un emprunt. L'intérêt qu'ils ont alors à payer est non-seulement excessif, mais encore ils ne peuvent faire leurs emprunts que sur billets, dont la courte échéance est incompatible avec le temps nécessaire à la production agricole : des frais de poursuites et des renouvellements ruineux en sont les conséquences ordinaires.

« Devons-nous, comme beaucoup d'esprits en sont convaincus, nous déclarer impuissants à porter remède à un mal aussi fâcheux? Votre section ne l'a pas pensé ; il lui a paru que les résultats obtenus dans des pays où existent des établissements de crédit, tels que la caisse des propriétaires en Belgique et les banques d'Écosse et de Wurtemberg, devaient nous faire considérer comme possible l'amélioration du crédit agricole en France.

« Ne pourrait-on pas, par exemple, se servir des comptoirs d'escompte créés dans l'intérêt du commerce après la révolution de Février, les généraliser et les constituer de manière qu'ils puissent venir au secours de nos cultivateurs? Nous laissons à d'autres, qui ont le temps et l'expérience, le soin d'étudier et de résoudre ces questions si intéressantes, mais le Congrès pensera, nous l'espérons du moins, qu'il était utile de les poser.

« En résumé nous croyons que les meilleurs moyens de venir au secours de notre agriculture, sont : outre le maintien des tarifs actuels de nos lois de douanes, principalement pour nos produits agricoles, les encouragements qui doivent lui être donnés par l'intermédiaire des comices ; le développement de l'enseignement agricole,

surtout de celui qui s'adresse aux habitants des campagnes : 1° de reviser notre système hypothécaire, nos lois sur le séquestre, l'expropriation et la procédure d'ordre ; 2° d'approprier à notre pays, dans l'intérêt des prêteurs, comme dans celui des emprunteurs, les institutions de crédit agricole et foncier qui ont été si utiles à l'agriculture des États où elles sont en vigueur ; 3° d'éviter avec grand soin dans l'organisation nouvelle du crédit territorial tout ce qui pourrait ressembler à une émission de papier-monnaie, et tout ce qui engagerait la responsabilité financière et morale de l'Etat.

« Votre section d'agriculture vous propose en conséquence d'émettre les vœux suivants :

« Le Congrès central des délégués des sociétés savantes des départements considérant que la propriété foncière a payé sans compensation l'impôt des quarante-cinq centimes, que ses revenus diminuent chaque jour par le bas prix des récoltes, par la réduction et le défaut de rentrée des loyers, qu'elle succombe sous le poids des impôts et des dettes hypothécaires ;

« Considérant qu'il en résulte un état de détresse fâcheux pour l'agriculture ; qu'il serait cependant bien nécessaire, dans l'intérêt du bien-être de tous les citoyens, d'accroître la production du sol ;

« Considérant que l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, dans le but d'arrêter la crise qui a frappé le commerce et l'industrie, sont venues à leur secours par des mesures salutaires ;

« Émet le vœu : 1° que la question du régime hypothécaire soit promptement résolue ; 2° que les divers systèmes de crédit territorial qui ont obtenu de si beaux résultats en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Écosse

soient, autant que possible et au plus tôt, appropriés à notre pays. » (*Très-vive approbation.*)

La parole est à M. Thomas :

« M. Thomas est, dit-il, *l'homme des bois* qui va parler finances (*Hilarité.*) Il demande l'indulgence de l'assemblée. Il voudrait que les lois fiscales favorisassent l'exportation des écorces de bois. (*Mouvement d'attention.*) L'honorable membre voudrait que la Banque de France prît une grande extension et pût fonctionner même avec le plus petit village! Aujourd'hui la Banque fonctionne mal : elle n'accepte même pas les bonnes valeurs. Elle devrait avoir des succursales dans le faubourg Saint-Marceau. (*Hilarité.*)

« Il y a, dit-il, dans le faubourg Saint-Marceau des gens chez qui vous ne voudriez pas entrer et qui ont vingt-cinq mille livres de rente. (*Explosion d'hilarité.*) Ce qui a fait la richesse de l'Angleterre, dit l'honorable membre, c'est le crédit. (*Approbation.*) Un marchand de bonnets de coton (*Hilarité croissante.*) qui n'avait pas inventé la poudre-coton (*Redoublement de rires*), a fait sa fortune en mettant des petits bons en circulation, en organisant le crédit à son profit! La Banque de France devrait faire comme le marchand de bonnets de coton. Il faut pour cela faire de petites coupures de billets. Le plus beau jour de ma vie, c'est celui où j'ai reçu un billet de cent francs. (*Bravo! bravo!*)

« La Banque de France est une machine de cent chevaux, il faut lui en donner mille. Le balancier ne va plus, faites-le aller. (*Bravo! bravo!*)

« Voilà le secret de l'Angleterre!

« Pitt fit reculer jusqu'à la paix l'échéance des billets de la Banque, et on fit la guerre pour ne pas payer. Pitt

provoqua la création des billets de 25 francs ; tout le monde en eut ! Qui est-ce qui n'a pas vingt-cinq francs ? On en a fait dans une seule année pour 1750 millions ! on en a beaucoup perdu. Les matelots *gris* allumaient leurs pipes avec des *bank-notes*. La Banque y gagnait cent pour cent. (*Bravo !*)

« Soyons patriotes, dit l'orateur, et nous aurons des fonds ! (*Bravo ! bravo !*)

« La Banque de France pourrait entreprendre aussi des recouvrements et même les recouvrements de l'impôt. Elle nous débarrasserait ainsi de tous ces employés qui sont les *sangsues du pays*. (*Applaudissements.*) Quand la Banque fera cela, tout le monde voudra prendre de ses actions. Les paysans en prendront beaucoup. » (*Hilarité.*)

Un membre. — La conclusion ! la conclusion !

Tout le monde. — La conclusion ! la conclusion !

M. Thomas. « Je demande comme conclusion l'exportation libre des écorces (*Hilarité.*) et le plus grand développement des opérations de la Banque. »

M. Target répond à M. Thomas :

« La confusion entre *le capital* qui embrasse toutes les ressources de la société, tous les instruments de travail, et *la monnaie*, destinée uniquement à faciliter les échanges, domine le discours de M. Thomas.

« Je ne le suivrai pas dans tous les développements qu'il a donnés à cette déplorable confusion ; je n'essayerai pas non plus de réfuter les différents calculs qu'il a apportés à cette tribune, mais j'ai l'espoir qu'il n'aura pas converti l'assemblée à cette fausse théorie, que la richesse d'un pays dépend de la multiplication factice du signe des échanges. »

M. Target donne lecture des conclusions d'un rapport de M. Persil.

M. Thomas. « Personne ne combat le rapport de M. Persil. Ce que j'ai proposé, c'est une banque nationale. Quelles objections y oppose-t-on ? »

M. Target répond en développant cette pensée que cette banque ne satisferait aucun intérêt et qu'elle ne saurait pas attirer la confiance publique, qu'elle ne serait qu'une grande fabrique de papier-monnaie qui serait bien vite déprécié ; il termine en disant que la commission a demandé simplement dans l'intérêt de la propriété foncière et de l'agriculture, que la question du régime hypothécaire fût promptement résolue. On n'a pas voulu apporter un projet de loi, car ceci sera plutôt de la compétence du Congrès central d'agriculture qui va bientôt se réunir. La commission n'a pas voulu émettre d'autre vœu que celui de voir approprier à notre pays les institutions de crédit foncier qui existent en Allemagne, en Belgique, en Écosse. (*Approbation.*)

M. Monnier pose quelques questions dans le sens des conclusions.

M. Target répond que la commission a pensé qu'il n'y aurait pas d'opportunité à présenter un projet de loi. Il résume de nouveau ses conclusions.

M. Monnier ajoute que cela ne suffit pas, puisque tout le monde est d'accord là-dessus ; puisque la Chambre des représentants est saisie du même projet ; il propose l'amendement suivant :

Amendement de M. Monnier.

« Que des établissements de crédit foncier soient étu-

« diés et établis dans le plus bref délai possible, par les « soins du gouvernement. »

M. Target ne veut pas que les banques de crédit foncier soient établies par l'Etat. Il engage le Congrès à repousser tout amendement.

M. Monnier retire son amendement.

(*Aux voix! aux voix!*)

Les conclusions de la commission sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un rapport de M. de Quatrefages sur quelques-unes des questions d'histoire naturelle qui pourraient attirer plus particulièrement l'attention des sociétés savantes des provinces.

Nous remarquons surtout dans ce rapport les passages suivants :

« Depuis le commencement de notre session, j'ai mainte fois soutenu devant vous, messieurs, que la science la plus élevée était souvent celle d'où découlaient les plus importantes applications. Permettez-moi de rappeler ici un exemple de cette vérité. Dans le dernier siècle, un savant chercha à sonder plus avant que ses devanciers le grand mystère de la génération. D'expériences en expériences, Spallanzani en vint à féconder artificiellement les germes d'un grand nombre d'animaux, même ceux de certains animaux vivipares. A plus forte raison avait-il réussi sans peine à imiter les procédés de la nature quand il ne s'était agi que de ces animaux ovipares chez lesquels la fécondation de l'œuf est tout extérieure. Ces travaux, entrepris dans un but purement scientifique, eurent à cette époque un énorme retentissement. Le génie de l'application s'éveilla, et en Allemagne les fécondations artificielles furent employées pour faire éclore des œufs de poisson, notamment des œufs de saumon.

« Ces faits étaient généralement oubliés, si ce n'est de quelques zoologistes de profession, lorsque j'ai cru pouvoir rappeler sur eux l'attention publique, et indiquer quelques-unes des conséquences utiles qu'on pouvait en tirer. L'industrie des étangs et viviers, beaucoup trop négligée en France, tirerait certainement un grand profit de l'application rationnelle de ce procédé, et j'ai montré entre autres comment il serait possible d'élever ainsi des saumons sur des points assez éloignés des fleuves que remontent annuellement ces animaux ; comment on pourrait rendre annuel de triennal qu'il est, le revenu des étangs.... Je serais bien heureux de voir quelques sociétés de province entreprendre dans cette direction des expériences. Il m'est d'autant plus permis de croire au succès, que déjà quelques particuliers ont tenté des essais, et ont parfaitement réussi. Vous savez tous, d'ailleurs, que dans les Vosges, deux simples pêcheurs, retrouvant par eux-mêmes, à force de patience et d'observation, la voie parcourue à leur insu par les Spallanzani et les Golstein, en sont venus à se créer une véritable industrie en fécondant artificiellement des œufs de truite, et en repeuplant ainsi des ruisseaux d'où avait disparu ce poisson. Certes, l'Académie de Nancy a fait un noble usage de ses fonds d'encouragement quand elle a donné une récompense à ces *physiologistes sans le savoir.*

« La repopulation des cours d'eau est d'une grande importance économique. Créer des aliments de nature animale est toujours le plus grand problème de l'agriculture, et l'élève du poisson le résout à peu près sans rien coûter. Là d'ailleurs les choses se passent tout comme sur terre. Le monde aquatique obéit aux mêmes lois que le monde aérien. Des poissons herbivores, des carpes, par

exemple, broutent l'herbe, et transforment en chair les principes fournis par le règne végétal. A leur tour, ces herbivores sont mangés par les carnivores, et comme ces derniers sont généralement plus estimés, il s'ensuit que c'est à les produire que devra s'attacher l'éleveur de poisson. Obtenir en grand nombre des carpes ou d'autres cyprins qui se nourriront tout seuls, et serviront ensuite de nourriture aux truites ou aux brochets, par exemple, telle est la marche à suivre dans l'exploitation de cette industrie.

« Les fécondations artificielles permettent de semer du poisson comme on sème du grain. On peut de même choisir les espèces, et, comme dans les semailles terrestres, on n'est limité, quant à la quantité, que par l'étendue même du champ. Ces fécondations ont le très-grand avantage de soustraire le frai aux chances nombreuses de destruction que l'industrie multiplie chaque jour, et par exemple elles permettent de repeupler les rivières que les bateaux à vapeur semblent avoir le plus dévastées. En effet, le pouvoir destructeur de ces machines ne tient pas à ce que leur passage effraye le poisson, comme on le croit assez généralement, mais bien à ce qu'il détruit le frai. Vous savez que le sillage d'un de ces bateaux est toujours accompagné d'une ou deux de ces ondes que les hydrauliciens appellent des *ondes solitaires*. Ces ondes, par la nature même de leur mouvement, raclent pour ainsi dire les corps submergés, et ce sont elles qui font subir aux berges des érosions parfois très-rapides. Le frai de poisson, d'ordinaire déposé sur le bord, est enlevé, roulé, broyé ou jeté au sec par ce flot qui passe et repasse. De là cette diminution si prompte, cette disparition presque totale du poisson dans les ri-

vières sillonnées par les bateaux à vapeur. Eh bien! faites recueillir ce frai, ou mieux, faites jeter des œufs de poisson bien mûrs dans quelque réserve, dans quelque petit affluent, fécondez-les artificiellement : ils se développeront paisiblement dans cette espèce de couvoir, et si vous opérez sur une échelle suffisante, vos fleuves, aujourd'hui presque déserts, auront bientôt retrouvé leurs anciens habitants.

« Les fécondations artificielles, j'en ai l'intime conviction, s'appliqueront un jour non-seulement aux ruisseaux et aux fleuves, mais à la mer elle-même ; non-seulement aux poissons, mais encore à tous les animaux utiles à l'homme et qui se propagent par fécondation extérieure. Dès à présent, je signalerai aux savants assez heureux pour vivre sur le bord de la mer, l'élève artificielle des huîtres comme devant tôt ou tard être appliquée en grand. Ici on pourra même se passer du procédé dont je parle. Il suffira de transporter là où l'on voudra créer un parc artificiel, des huîtres appelées *laiteuses*. Cette laite des huîtres, d'après des recherches récentes [1], n'est autre chose qu'un amas d'œufs, ou de larves. Placez cette famille, dont les individus se comptent par milliers, dans des conditions favorables, et à coup sûr vous aurez bientôt sur vos tables des huîtres élevées en domesticité.

« Là ne se borneront pas sans doute les services que rendra la création marine, lorsque, non content de récolter dans l'Océan, on le *cultivera*, s'il est permis de parler ainsi. Il y a là une mine qui sera tôt ou tard

[1] MM. Rayer et Valenciennes qui se sont livrés à cette étude ont bien voulu e communiquer et me mettre à même de revoir toutes leurs observations.

exploitée. La mer fournira un jour à l'agriculture les engrais dont elle manque. Déjà, lors des grandes marées, j'ai vu les paysans de Normandie venir ramasser à Saint-Vaast des charretées entières d'astéries. Mais pourquoi se borner à recueillir ce que le hasard met ainsi à découvert une seule fois par an? pourquoi ne pas tenter d'élever ces animaux qui doivent donner un excellent fumier, ou mieux pourquoi ne pas tenter de favoriser leur multiplication, dans des lieux où on pût les prendre au fur et à mesure des besoins? Ici peut-être les fécondations artificielles seront aussi appelées à jouer un rôle actif, car je me suis assuré que chez les astéries comme chez les oursins les sexes étaient séparés et que la fécondation était tout extérieure, et pour ainsi dire accidentelle. Mais, vous le voyez, messieurs, toutes ces questions, presque inabordables pour les savants de la capitale, ne peuvent être traitées que par des hommes qui passent leur vie sur les lieux mêmes où il faut observer et expérimenter.

« Je ne puis quitter ce sujet sans appeler votre attention sur un autre fait relatif à une masse considérable d'engrais qui se perd chaque année dans quelques-unes de nos villes maritimes. Je veux parler des débris des harengs que l'on caque ou que l'on saurit. Ces débris, presque partout jetés comme inutiles, pourraient donner lieu à une double industrie. Bouillis suffisamment et avec les précautions convenables, ils fourniraient une huile qui peut dans bien des cas remplacer l'huile de baleine. Les résidus de cette opération seraient pour l'agriculteur, surtout pour celui qui cherche à produire des céréales, un engrais des plus précieux, car ils renferment outre les matières animales ordinaires une grande quan-

tité de phosphate de chaux. En Suède, où à une certaine époque on fabriquait en quantités énormes cette huile de hareng, les détritus, connus sous le nom de *trangrum*, étaient regardés comme le meilleur de tous les fumiers. Mais faute de pouvoir employer en entier les masses que produisaient chaque année les nombreuses *brûleries* établies sur la côte, on les jetait à la mer ou on les enfouissait dans le sol. Aujourd'hui que la valeur des engrais est mieux connue, aujourd'hui que des flottes entières vont jusqu'en Amérique chercher le guano, on se garderait bien de laisser perdre ainsi cette matière. Favoriser le développement de la fabrication des huiles de hareng serait donc rendre au pays un double service. D'une part on l'affranchirait peut-être complétement du tribut qu'il paye à l'étranger pour cette huile et pour l'huile de baleine, et d'autre part on donnerait à l'agriculture un engrais nouveau, préférable peut-être même au guano, qui d'ailleurs sera bientôt épuisé.

« Messieurs, je viens de vous exposer quelques-uns des points de vue utiles, sous lesquels peuvent être envisagées les sciences naturelles et plus particulièrement la zoologie. J'ai été bien plus long que je n'aurais voulu; mais j'étais dans la position de madame de Sévigné, et je vous ai fait un rapport *long*, parce que je n'avais pas le temps de le faire *court*. Aussi vais-je tâcher d'abréger ce que j'avais l'intention de dire relativement aux recherches purement scientifiques qui me paraissent plus particulièrement du ressort des sociétés ou des savants de la province.

« Ici on peut dire d'une manière générale que tous les recueils de faits locaux auront, à la seule condition d'être complets, une importance très-réelle, et qui croîtra avec

le nombre de ces recueils. Cela est triste à dire, mais sous bien des rapports nous connaissons notre patrie moins bien que telle île de la mer du Sud ou telle province de l'Amérique. Nous manquons surtout d'ouvrages généraux. Il existe, il est vrai, une flore française, mais elle a évidemment besoin d'être complétée. La magnifique carte de MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont nous présente l'ensemble de la géologie de notre pays, et les travaux incessants des géologues viennent chaque jour en aide à l'œuvre de ces illustres collaborateurs. Néanmoins des monographies géologiques n'en offrent pas moins d'intérêt. Les collections de fossiles complètes par localités et par terrains sont surtout importantes à créer, et ces travaux-là encore ne peuvent être entrepris par des Parisiens. Quant à la zoologie, elle offre un champ bien plus vaste encore à l'activité des savants de la province. Nous ne possédons ni faune générale ni faunes locales de la France. Jusque parmi les vertébrés, il y a certainement des découvertes à faire, et je signalerai surtout les petits mammifères rongeurs et carnassiers comme devant contenir des espèces encore inédites. Les reptiles sont peut-être aussi dans le même cas. Quant aux invertébrés, à part les insectes et les mollusques à coquille, ils ont été assez peu étudiés pour que des recherches persévérantes soient promptement couronnées de succès. Je citerai surtout les animaux marins comme devant récompenser amplement les peines qu'on pourra consacrer à leur étude. Ici je parle d'après une expérience personnelle. Je ne suis jamais allé une seule fois sur nos côtes sans y trouver des espèces nouvelles, souvent des types entièrement nouveaux ou regardés comme étrangers aux mers européennes; et pourtant je fais peu la chasse aux espèces,

la direction anatomique et physiologique de mes études me forçant d'économiser le temps que je puis passer dans mes diverses stations.

« La météorologie se rattache à presque toutes les sciences physiques et naturelles ; elle intéresse à un haut degré l'agriculture. A ces divers titres, elle me paraît devoir tenir un rang élevé parmi les études des sociétés départementales. Seules, celles-ci peuvent préparer les matériaux nécessaires à la réalisation d'un plan fort beau sans doute, mais dont l'exécution actuelle est absolument impossible. On sait que M. Dumas a proposé l'établissement de cartes destinées à faire connaître la France sous les principaux points de vue auxquels peut se prêter un grand État. Mais dans le nombre de ces cartes, il s'en trouve qui ne pourront être tracées d'ici à vingt ans et plus. Telle est, par exemple , la carte des lignes isothermes ; les observations de température, indispensables pour qu'un pareil travail soit quelque chose de sérieux, manquent pour bien des points de la France. Les sociétés, les observatoires, les simples amateurs de province peuvent seuls combler ces lacunes.

« M. Dumas a décrété de même l'établissement d'une carte ethnologique de la France. Ici encore les matériaux manquent à peu près complétement. Sans doute les travaux si persévérants de William Edwards nous ont appris en gros quelle est la composition de la population française. Nous savons aujourd'hui que deux rameaux sortis du grand tronc celtique se sont développés successivement sur notre territoire. Sur bien des points le Gael a dû partager avec le Kimri ; mais les détails de la répartition de ces deux variétés de la race celtique nous sont encore inconnus. De plus, nous trouvons

sur notre sol des populations d'origine toute différente.

« A l'est, nous voyons dans la Franche-Comté ces montagnards de haute taille dont les cheveux noirs et le teint brun annoncent au moins un croisement de race méridionale. Au midi, nous trouvons le type gréco-romain chez les Arlaisiennes, le type grec dans toute sa pureté chez les Agdaises. Au sud-ouest, la race euskarienne, ou basque, tranche sur toutes les populations voisines, et nous la retrouvons par colonies à Boulogne-sur-Mer, selon toute apparence, à Granville à coup sûr. Peut-être même en retrouverait-on des traces sur tout notre littoral, et ces petites îles de la Bretagne me paraissent surtout très-essentielles à étudier sous ce rapport. J'ai observé à Brehat un type très-distinct des habitants de la terre ferme : on m'a de plus assuré que le dialecte breton employé dans cette île différait de celui qu'on parle sur le continent, et il me paraît probable que l'élément brun, qui domine d'une manière si remarquable dans cette petite localité, est un élément venu du midi. On le voit, une ethnographie française n'est pas une chose si facile à faire que paraît l'avoir cru le savant ministre de l'agriculture et du commerce. Il faut réunir des observations précises sur les caractères physiques, des études linguistiques sur les dialectes locaux, des recherches historiques sur des peuplades parfois très-circonscrites. Ce travail, un seul homme ne saurait le mener à bonne fin. William Edwards est mort à la peine, et cependant peu de personnes peuvent espérer de posséder mieux que ce savant, à la fois médecin, physiologiste et philologue, tout ce qu'il faut pour entreprendre une tâche semblable. Ce problème, un des plus intéressants que l'on puisse se poser, revient encore de plein droit aux sociétés savantes de la

province. A lui seul il exige les études les plus diverses : caractères ethnographiques, langage, histoire, mœurs, jusqu'aux fables populaires, tout doit ici être fouillé avec soin, car chez les races humaines certaines erreurs sont comme une espèce de caractère moral ou intellectuel, et leur filiation peut souvent jeter une vive lumière sur ces questions si obscures des origines ethnologiques.

« Je termine ici ce rapport déjà beaucoup trop long. Heureux si j'ai pu vous intéresser, en vous rappelant quelques-unes des questions que les naturalistes parisiens sont forcés de négliger : bien heureux surtout si ces lignes tracées à la hâte devenaient l'occasion de quelqu'un de ces travaux consciencieux et malheureusement trop peu connus, comme je sais qu'il s'en fait en province. » (*Applaudissements prolongés.*)

M. de Caumont remercie d'abord M. de Quatrefages des conseils qu'il veut bien donner aux savants de province. Mais il veut signaler les causes du découragement profond qui atteint les sociétés savantes, par suite des envahissements et des prétentions des savants de Paris.

« Ainsi, dernièrement on a annoncé que le corps des mines allait faire une nouvelle publication de toutes les cartes géologiques de département : ces cartes faites depuis quelques années par des particuliers ou des sociétés locales ont coûté des peines, des fatigues, des dépenses considérables ; il serait injuste de s'emparer de ces travaux pour les refondre, de substituer le blason du corps des mines au nom des modestes géologues qui ont péniblement exploré le sol.

« La circulaire dont on a parlé dans le rapport précédent annonce aussi que le ministre de l'agriculture va s'em-

parer de la publication des cartes agronomiques et de beaucoup d'autres cartes à l'utilité desquelles je crois moins, et qui nous reflètent le système compliqué qu'affectionne en toutes choses la bureaucratie parisienne. Il y a dix ans que l'on fait des cartes agronomiques dans les départements : on ne paraît pas même le supposer au ministère de l'agriculture.

« Si on demande des travaux aux sociétés de province, il faut au moins qu'elles soient assurées de ne pas être dépouillées de leurs ouvrages. Si on juge utile de polir, d'améliorer leurs travaux péniblement préparés, il faut au moins indiquer la part prise par elles, mettre leur nom sur l'œuvre qui leur appartient, et ne pas les passer dédaigneusement sous silence. (*Appuyé.*)

M. Target, au nom de la section d'agriculture, formule la réponse de cette section à la vingtième question.

« La section d'agriculture m'a chargé de vous présenter aussi en très-peu de mots la réponse que, suivant elle, le Congrès doit faire à la vingtième question ainsi posée : « L'agriculture française est-elle suffisamment « protégée par les lois de douane actuelle? »

« Votre section a pensé qu'il y aurait inopportunité et danger à demander actuellement la modification de nos lois de douane, à réveiller par conséquent la lutte si ardente que la propriété foncière a soutenue, il y a peu d'années, contre les partisans du libre échange; elle a cru que vous deviez seulement vous déclarer nettement contre toute mesure qui aurait pour résultat d'abaisser nos tarifs de douane; elle est convaincue que l'intérêt de notre agriculture l'exige dans un moment de malaise si grand pour nos populations rurales.

« Si l'on remarque, en effet, à quel prix est la terre

en France, combien est coûteuse la main-d'œuvre, et que les contributions directes donnent au Trésor public plus de quatre cents millions de recettes, on se convaincra immédiatement que notre sol ne peut pas produire des denrées et des matières premières telles que céréales, bestiaux, chevaux, laine, graines oléagineuses, chanvre, lin, bois, à aussi bon marché que les pays où l'intérêt foncier est comparativement infiniment moindre; qu'il serait par conséquent désastreux d'abaisser les tarifs actuels ou de changer la base de perception principalement en ce qui concerne les bestiaux. N'est-il pas évident que pour les céréales, l'agriculture serait ruinée par les exportations de la Russie, du Danemark et des États-Unis; pour les chevaux et les bestiaux, par les envois de l'Allemagne et de la Suisse; pour les bois, par les provenances des pays du Nord?

« Demandons donc énergiquement, non pas l'exhaussement des tarifs actuels, mais leur maintien; l'Assemblée et le gouvernement s'empresseront, nous en sommes convaincus, de prendre en sérieuse considération le vœu du Congrès. »

M. du Chastellier ne croit pas que le maintien des droits de douanes puisse protéger les producteurs de bois, et que, pour favoriser le reboisement, il faille élever le tarif établi sur les bois étrangers.

M. Monnier appuie purement et simplement les conclusions de la commission.

M. le général Raymond signale un fait. L'entrepreneur des fortifications de Vincennes n'était obligé qu'à fournir du sapin, et cependant il a trouvé aussi économique de fournir du chêne.

M. Thomas explique les causes du bas prix du bois de chêne relativement au sapin.

M. Target explique le motif qui a porté la commission à rester dans des termes généraux, motif de sage prudence en présence de la querelle entre les protectionnistes et les libre-échangistes. La commission n'a pu entrer dans une foule de détails de la plus haute importance, et mettre en jeu à la légère l'existence d'industries de premier ordre; elle demande et persiste à conseiller au Congrès de réclamer purement et simplement le maintien des tarifs actuels de nos lois de douane. Ce qui l'engage à persister dans ses conclusions, c'est qu'elle a été justement effrayée du projet de M. le ministre du commerce, de changer la base de perception des bestiaux aux frontières, en substituant le droit au poids au droit par tête. L'adoption du projet de M. le ministre compléterait la ruine de tous les éleveurs ; ce serait en effet une grande erreur de croire que la substitution du droit au poids au droit par tête, n'aurait pas sur les frontières de la Suisse et de l'Allemagne, des conséquences plus fâcheuses que sur les frontières du Piémont. Les éleveurs du Poitou, de l'Auvergne, du Limousin, du Charolais, de la Bretagne, de la Normandie, ne peuvent craindre pour leurs produits la concurrence des bestiaux piémontais ; celle des bestiaux suisses et allemands les ruinerait. Le Congrès voudra donc s'associer aux défenseurs d'intérêts aussi considérables en insistant vivement pour que le projet ministériel soit retiré.

A l'époque où nous sommes, l'intérêt général réclame qu'aucune modification ne soit faite à nos tarifs actuels. (*Vive approbation.*)

M. le général Raymond n'adhère pas en tout aux con-

clusions du rapporteur. Il ne veut pas du *statu quo*. Il ne faut pas fermer la porte au progrès en matière de douanes. Pour la question chevaline, par exemple, les difficultés disparaissent par le fait d'une invention d'une immense importance, celle des armes légères, qui feront changer la tactique, et ôteront à la cavalerie le rôle qu'elle a joué jusqu'alors.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. de Caumont n'a pas voulu demander la parole avant que les conclusions fussent adoptées; mais il croit que l'importation des bois étrangers est considérable. Il indique quelques chiffres et donne différents détails sur la circulation des bois résineux du nord et du midi dans diverses parties de la France.

La séance est levée à 3 heures un quart.

Suite de la liste des délégués qui ont pris séance.

M. l'abbé Auger, membre de la Société pour la conservation des monuments.

Le Maistre d'Anstaing, de Tournay, membre de l'Institut des provinces.

Le comte de Beaufort, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Calenge, membre de plusieurs sociétés agricoles, délégué de l'Association normande, à Écoville (Calvados).

Durand, professeur de chimie à l'École de médecine de Caen, délégué de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Avril de la Vergnée, délégué de la Société de statistique des Deux-Sèvres.

Les membres du Congrès, en sortant le 14 mars de la séance, se sont rendus au nombre de cent environ à un banquet qu'ils avaient tenu à offrir à M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces, à M. le comte de Mérode, ancien ministre de la Belgique, à M. le baron de Stassart, président de l'Académie royale de Belgique, à M. Jobart, directeur du Musée industriel de Bruxelles, qui avaient bien voulu venir prendre part aux travaux des délégués. Plusieurs représentants et quelques écrivains attachés à la rédaction des journaux de Paris se faisaient remarquer au nombre des convives.

L'assemblée, vivement inspirée de cette franche cordialité qui rapproche si facilement les hommes d'étude, s'est constamment fait remarquer par la paisible animation que les dissertations scientifiques y entretenaient.— Mus par un vif sentiment de conviction, les délégués de la province, venus des points les plus éloignés pour aviser à donner une durable et plus forte organisation aux travaux si utiles et déjà si remarquables de leurs compagnies, semblaient retrouver dans le motif qui les rapprochait une raison de croire que la science et la vérité qu'elle met en relief seront en tout temps et jusque dans les moments les plus perplexes, la semence la plus féconde de l'ordre dont le pays a tant besoin. — La politique en effet a à peine un instant pu distraire les honorables délégués des douces préoccupations qui les avaient réunis ; et, croyants dévoués de la science, la réunion elle-même était pour eux un nouveau gage d'espoir et de force.

A la fin du banquet, M. du Chastellier, secrétaire gé-

néral de la session, a porté, au nom de ses collègues, le toast suivant à l'illustre fondateur des Congrès scientifiques en France :

« A M. de Caumont! Au digne et courageux fondateur des Congrès et de l'Institut des provinces! A l'homme dévoué qui, depuis vingt ans, est à notre tête pour toutes les entreprises qui peuvent rendre aux travailleurs de la province la confiance qu'ils doivent puiser dans leur propre dévouement! A la pensée sage, calme, mais persistante, qui, au milieu de nos agitations, ne s'est pas un seul instant détournée du but qu'elle a entrevu, du bien qu'elle a espéré. A l'homme de cœur, dont la parfaite aménité nous rend à tous si facile et si doux le faible concours que nous lui offrons. Au savant éclairé et supérieur, qui a ranimé chez nous et à l'étranger tant d'utiles travaux, que nous poursuivons avec patience nous-mêmes dans le silence de nos départements. Enfin, au pacifique agitateur de la décentralisation artistique et littéraire! Puisse-t-il rester longtemps à notre tête; et puissions-nous, en suivant son exemple, apprendre à tous que les études départementales peuvent prendre, avec des encouragements convenables, une juste influence que le pays et le gouvernement ne sauraient dédaigner, sous peine de ne pas apercevoir tout le bien qui a déjà été fait, tout celui qui pourra encore se réaliser. »

De nombreux applaudissements accueillent ce toast, auquel M. de Caumont répond ainsi qu'il suit :

« Messieurs,

« Je suis profondément touché des témoignages de sympathie dont vous n'avez cessé d'encourager mes

faibles efforts; j'en comprends le haut prix, et je les accepte en me reportant au sentiment, à l'idée qui me les a mérités à vos yeux. Je viens donc, messieurs, en vous remerciant du fond du cœur, porter à mon tour cet autre toast : *Aux progrès de la décentralisation en France!*

« Combattons tous, dans la mesure de nos forces, la centralisation, qui a porté malheur aux sciences, aux arts et aux lettres, comme elle a porté malheur aux gouvernements.

« Sans les travaux de l'intelligence, sans le sentiment religieux, qui les inspire et les vivifie, la vie humaine ne serait plus que mensonge et désenchantement. Ne souffrons pas que les idées parviennent à cet excès de matérialisme.

« Sauvons donc, par la décentralisation, leur unique voie de salut, les sciences, les arts et les lettres; sauvons-les pour nous, sauvons-les pour Paris lui-même; marchons résolûment dans la voie que nous nous sommes ouverte, dussions-nous périr à la peine, et portons toujours cette devise sur notre bannière provinciale :

La centralisation, c'est la mort!
La décentralisation, c'est la vie. »

M. de Cussy prend la parole et porte un toast dans les termes suivants :

« Aux illustres étrangers qui ont bien voulu se rendre de Bruxelles au Congrès des délégués des départements; à M. le comte Félix de Mérode, savant habile et dévoué, que les Congrès de France ont eu le bonheur de voir plusieurs fois dans leur sein; à M. le baron de Stassart, qui a si souvent concouru aux plus sérieux travaux de

l'Institut des provinces et des Congrès; à M. Jobart, qui dirige avec tant de distinction le musée industriel de Bruxelles, et dont les utiles inventions ont pris un rang si distingué dans la science! »

Accueilli par les plus vives sympathies, ce toast est suivi des remercîments que chacun des illustres étrangers présents à la réunion adresse aux délégués des départements dans des termes empreints de la plus vive confraternité.

M. Jobart (de Bruxelles) ajoute à ces remercîments, accueillis par une triple salve d'applaudissements, la lecture de la fable suivante :

L'ÉGALITÉ.

FABLE.

A bas les ormes et les frênes!
A bas les cèdres et les chênes!
Et tous ces géants des forêts,
Qui font un éternel dommage
A la ronce, à l'épine, aux chardons, aux genêts;
Il faut à tous égal partage
De terre et d'air, de lumière et d'ombrage;
Sans les taillis, le gazon grandirait,
La mousse aussi s'élèverait;
Car devant les lois générales
Toutes les plantes sont égales.

Valeureux bûcherons, frappez tous à la fois;
Obéissez à Dieu qui parle par ma voix!
Pas de pitié, pas de miséricorde;
Mettez-moi tous ces bois en corde,
Et même les arbres à fruit;
Et qu'à la fin de la journée
Tout soit tombé sous la cognée!
Enfin c'est fait, tout est détruit...
Vous allez voir comme dans cette enceinte
Va régner l'Égalité sainte,
Comme tout grandira l'été,
Au soleil de la liberté!

En effet, la saison suivante,
On vit la ronce triomphante
Monter au niveau du chardon;
Le pas-d'âne et le liseron
Se pavaner d'un air superbe
Au milieu de la mauvaise herbe
Qui dominait dans le canton.

Mais leur règne ne fut pas long.
Au bout de la seconde année,
Cette forêt guillotinée
A perdu son égalité;
Et la séve aristocratique
Retrouve son allure antique,
Présent de la Divinité.

Chêne redevient chêne,
Buisson reste buisson,
Frêne redevient frêne,
Chardon reste chardon;
La mousse reste mousse
Et tout enfin repousse
Exactement
Comme devant.

Niveleurs et communistes,
Radicaux et Proudhonistes,
Quand vous aurez tout rasé,
Tout démoli, tout embrasé;
Quand vous aurez coupé la tête
A tous les grands, à tous les gens d'esprit,
Le sot en sera-t-il moins bête
Et le nain moins petit?

J.

Cette fable excite dans l'assemblée les plus chaleureux applaudissements et plusieurs membres, parmi lesquels M. Cordier, représentant du peuple, demandent que M. Jobart veuille bien en donner une seconde lecture. — L'assemblée, placée sous la même impression, témoigne à l'auteur, dans les termes les plus chaleureux, la vive expression de ses sympathies. — Deux autres fables lues par M. de Stassart, et qui sont pleines des allusions

les plus fines et les plus délicates, sont accueillies par des applaudissements sentis et répétés.

M. Richelet a la parole et porte le toast suivant :

MESSIEURS,

« Il nous reste encore un toast à porter aux sociétés savantes qui ont si bien compris la pensée de M. de Caumont en envoyant les délégués qui ont pris part aux réunions solennelles du Luxembourg, et qui se sont ainsi associées à l'heureuse pensée d'établir entre elles un lien de bonne confraternité. Aux sociétés savantes des départements ! »

L'assemblée s'associe à ce toast, et l'appuie de ses plus vives démonstrations.

M. Godard-Faultrier, correspondant du ministère de l'instruction publique, reçoit à son tour la parole, et s'exprime ainsi qu'il suit :

« A M. de Caumont, à ses institutions : elles ont été spécialement utiles à l'Anjou, puisqu'elles ont fait pour la première fois, en 1843, connaître le talent d'un personnage très-éminent, M. Alfred de Falloux, mon compatriote. A M. de Caumont ! A M. de Falloux ! »

L'assemblée s'unit avec empressement au souvenir donné à M. de Falloux, et se sépare après avoir resserré ainsi dans l'union la plus fraternelle les liens qui unissaient déjà les délégués des départements entre eux.

SÉANCE DU 15 MARS 1850.

(Présidence de M. Thévenot.)

Sont présents au bureau : MM. de Caumont, de Kergorlay, du Chastellier, Enault et Bordeaux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté avec la rectification suivante :

M. Elwan n'a pas dit, dans la séance du 14, que l'émission faite par la banque d'Angleterre de bank-notes d'une et deux livres sterling (vingt-cinq et cinquante francs), eut lieu *en une semaine*, mais dans l'année 1797, à l'époque de sa grande lutte avec la République française ; c'est la Banque de France qui, en mars 1848, livrait à la circulation soixante-quinze millions de billets de cent francs qui, au dire de M. Thiers, devaient ruiner le pays !....

M. Cap, rapporteur de la commission chargée d'examiner les moyens d'arriver à la publication d'un Bulletin propre à faire connaître les travaux des sociétés départementales, appuie de quelques considérations les conclusions mentionnées ci-dessous.

M. du Chastellier, énumérant les nombreux services déjà rendus aux grandes institutions départementales par l'honorable directeur des Congrès et de l'Institut, pense que l'assemblée ne pourrait mieux faire que de remettre à M. de Caumont le soin de préparer la publication demandée, et de choisir lui-même les collaborateurs qui pourront le seconder. Son zèle et sa propre expérience sont le meilleur garant de ce qu'il saura faire dans l'intérêt de l'émancipation que nous poursuivons.

M. Richelet espère, à la même occasion, que M. le bibliothécaire du Luxembourg, qui s'est montré constamment si empressé et si bienveillant pour la réunion des délégués, pourra peut-être, dans le beau local dont il dispose, trouver le moyen de recevoir en dépôt les ouvrages qui seront offerts par les sociétés départementales, et par toutes les personnes qui s'associent à leurs travaux.

M. le bibliothécaire monte à la tribune et énumère les nombreuses richesses que possède déjà sur les provinces la bibliothèque du Luxembourg. Toutes ces richesses, dit-il, seront naturellement à la disposition des délégués et dès que M. le ministre par son arrêté a mis à votre disposition l'ancienne salle de la Chambre des pairs, vous avez la disposition naturelle de la bibliothèque du palais. En prenant le soin d'inscrire sur un régistre spécial tous les ouvrages qui seront adressés à l'Institut des provinces ou à la réunion des délégués, vous aurez toujours à part les livres et les publications qui vous appartiendront.

Pour le Bulletin, ajoute M. le bibliothécaire, je m'empresserai d'y concourir, à la condition que M. de Caumont veuille bien se charger de le diriger lui-même.

Des remercîments sont adressés par le bureau à M. le bibliothécaire, et l'assemblée, en confirmant ces remercîments par acclamation, prie M. de Caumont de se charger de la formation de la commission qui doit se former.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées ainsi qu'il suit :

« 1° Il sera fondé, sous les auspices et la direction de l'Institut des provinces, un Bulletin analytique et biblio-

graphique des travaux des sociétés savantes des départements. Ce Bulletin n'aura provisoirement que l'étendue d'une feuille par mois.

« 2° Il sera créé, à Paris, un dépôt général des publications faites par les académies de province.

« 3° L'assemblé charge M. de Caumont de former une commission permanente de 7 ou 9 membres, chargée d'arrêter les voies et moyens d'exécution de la publication du Bulletin, et ce qui sera relatif au dépôt ci-dessus indiqué.

« 4° La commission fera, à la plus prochaine réunion, un rapport sur l'opportunité d'une publication plus étendue. »

M. de Caumont a la parole sur l'exposition de la question n° 21, soumise à l'examen de l'assemblée.

M. de Caumont dit que sur les croisements tentés les avis sont encore partagés, et il y a lieu à un examen sérieux de la question.

M. Durand, professeur de chimie à Caen et délégué de la société d'agriculture, prend la parole et s'exprime ainsi :

« La vache laitière est le meilleur moyen pour retirer d'une quantité donnée de fourrages le plus de produits utiles à l'homme; dans le choix d'une race bovine, la première considération dont on doit tenir compte est donc la faculté laitière chez les femelles. La meilleure vache laitière est celle qui donne le plus de lait pendant chaque année, et pendant le plus grand nombre d'années. La race meilleure laitière est encore la plus propre à produire de la viande à bon marché et de bonne qualité.

« Une race qui a une prédisposition prononcée à l'en-

graissement ne peut être considérée (d'après l'acception qu'on doit donner à ce mot) comme une vache bonne laitière, parce que, en supposant qu'elle donne d'abord du lait en quantité suffisante, on ne pourra la garder longtemps comme appareil à lait; elle ne peut non plus fournir de la viande de la meilleure qualité, parce que sa prédisposition à l'engraissement est liée à un système vasculaire beaucoup trop développé.

« Or, la race Durham ayant une aptitude prononcée à l'engraissement à laquelle se joint le défaut de fécondité, ne peut être considérée ni comme une bonne race laitière, ni comme une bonne race pour produire de la viande de bonne qualité.

« D'ailleurs, à quel prix obtient-on et conserve-t-on ce qu'on appelle les qualités de la race Durham? c'est-à-dire la faculté et la précocité à l'engraissement, avec une nourriture spéciale qui est ruineuse pour les pays riches en bons pâturages, et qui ne peut être fournie par les pays pauvres. Sans cette nourriture les animaux restent tardifs, la précocité et la faculté à l'engraissement disparaissent. Si on veut obtenir de la viande à bon marché, il faut que l'élevage du bétail se fasse dans d'autres conditions que celles qu'on prescrit pour élever les animaux appartenant à la race Durham.

« L'agriculture aujourd'hui marche dans une mauvaise voie en ce qui touche l'engraissement du bétail. Il semble qu'on ne veuille faire que de la graisse; à cause de cela on produit une quantité moindre de viande qui, par conséquent, revient à un prix plus élevé.

« Or, l'agriculture ne doit jamais oublier ce principe : obtenir de la même étendue de terrain le plus de produits utiles à l'homme, avec le moins de dépenses rela-

tives : observer ce principe, c'est comprendre le véritable progrès, c'est demander la vie à bon marché tout en enrichissant l'agriculture ; c'est donc élever le niveau social dans l'intérêt du plus grand nombre ; et si nous ne voulons pas abaisser ce niveau, ne demandons jamais le bas prix des denrées alimentaires quand ce bas prix serait ruineux pour l'agriculture, qui doit être toujours considérée comme le thermomètre de l'aisance publique. »

L'assemblée applaudit cette improvisation dont nous ne reproduisons à regret que quelques points principaux.

M. Monnier pense que, pour traiter l'importante question de l'amélioration des races d'animaux domestiques d'une maniere convenable, il faudrait examiner la question au point de vue de chaque contrée.

Cependant il ne faudrait pas, pour les améliorations à tenter, puiser des principes trop absolus et qui tendraient à écarter les croisements étrangers. — Les pâturages et les ressources du pays doivent surtout être consultés, et ce principe s'applique au Durham comme à toutes les autres races qui ne doivent pas être exclues systématiquement.

M. Durand réplique et dit :

« Les sociétés agricoles doivent attendre de l'amélioration des races indigènes les meilleurs résultats, sans cependant rejeter d'une manière systématique et absolue, soit l'introduction d'espèces améliorées, soit les croisements par ces espèces. »

M. Mercier pense que le préopinant a exagéré les inconvénients de la race Durham, comme les inspecteurs d'agriculture eux-mêmes en ont exagéré les avantages.

« J'ai obtenu des croisements dont je n'ai pas à me plaindre, dit-il, et je pense qu'il faut attendre, pour se prononcer, une plus longue expérience. »

M. Mercier se livre à de courtes considérations sur les conditions dans lesquelles se trouvent les races que l'on dépayse sans des précautions extrêmes.

M. Énault pense que, dans des vues d'amélioration et de croisement, il ne faut jamais oublier les exigences du sol et les ressources locales qu'il peut offrir. Ses conclusions sont que le Congrès doit s'opposer à des croisements imprudents.

M. Martegoute s'oppose à ce que l'on adopte les conclusions du préopinant (M. Énault). Il veut que l'on n'adopte pas de système exclusif.

« Dans le sud, dans l'ouest, le bœuf est aussi un animal de travail, ne l'oubliez pas. »

L'orateur croit, du reste, que la question est fort complexe.

« Le meilleur moyen d'avoir de belles races, c'est d'avoir une bonne alimentation pour les soutenir, et malheureusement c'est ce qui manque fort souvent. »

Du reste, l'orateur veut que la solution soit renvoyée à l'année prochaine.

L'ajournement est adopté.

M. le président donne la parole à M. de Kergorlay.

M. Louis de Kergorlay a la parole pour lire un Mémoire sur la question suivante, qui fait partie du programme supplémentaire :

« Quels seraient les moyens de faire produire à la loi sur la liberté d'enseignement, soumise en ce moment aux délibérations de l'Assemblée nationale, les fruits les plus féconds et les plus salutaires ? »

La loi sur l'instruction primaire et secondaire achève, en ce moment, d'être votée par l'Assemblée nationale ; c'est la première fois que le principe de la liberté d'enseignement reçoit une consécration pratique. M. de Kergorlay pense que le plus grand nombre des partisans de la liberté d'enseignement considèrent le vote de la loi comme le point essentiel ; il croit au contraire que c'est seulement aujourd'hui que les vraies difficultés commencent. Ces difficultés se trouveront dans les mœurs, les préjugés, les défiances de la nation.

Le but essentiel des partisans de la liberté d'enseignement est de faire, plus que par le passé, de l'éducation religieuse, et notamment de l'éducation par des religieux. Ce que craignent le plus leurs adversaires, c'est de voir les congrégations religieuses exercer de nouveau une influence réelle sur notre état social et sur la marche du monde politique.

L'orateur pense que pour dissiper ces craintes, il faut fonder nos mœurs politiques sur une base tellement immuable et solide, qu'il ne puisse entrer un seul instant dans l'esprit de qui que ce soit de considérer l'influence du cloître comme dangereuse pour nos libertés. On obtiendra ce but, en faisant acquérir aux populations la maturité et l'expérience dont elles manquent ; or, elles acquerront ces qualités, si on les familiarise avec le maniement journalier de leurs propres affaires. Il faut donc développer les libertés locales.

S'il fallait en appeler au témoignage de l'histoire, où a-t-on jamais vu une liberté d'enseignement pratique et sérieuse habiter côte à côte avec la centralisation administrative ?

L'orateur ajoute qu'il sait que la liberté d'enseigne-

ment inspire aussi des craintes d'une nature tout opposée; on se préoccupe de toutes les doctrines immorales et subversives que des instituteurs impies et socialistes pourront enseigner à la jeunesse. Mais il semble encore que le principal moyen d'éviter ce péril se trouve dans ces mêmes institutions d'administration libre, où le citoyen apprendrait insensiblement à se diriger lui-même. Puisque l'on charge les hommes de faire eux-mêmes un choix pour l'éducation de leurs enfants, il faut s'appliquer immédiatement à les en rendre capables, en faisant leur propre éducation. On ne saurait nier qu'on ne connaisse certains peuples où la liberté d'enseignement produise en abondance d'heureux fruits; mais il se trouve que ces mêmes peuples sont précisément ceux où les mœurs municipales et provinciales sont le plus développées. Acceptons l'enseignement que nous donnent ces faits.

On a dit, avec beaucoup de raison, que le principal mérite de la nouvelle loi sur l'enseignement, c'était d'aller chercher des juges aux instituteurs de la jeunesse au sein même de l'opinion publique, et de faire ainsi de l'enseignement un reflet fidèle de l'état moral du pays. C'est par là que son auteur primitif, M. de Falloux, révélant toute la profondeur de son sens politique, s'est le mieux mis au-dessus des tacticiens vulgaires, qui ne croient jamais avoir mieux servi leur propre parti que quand ils lui ont procuré de fugitifs avantages qui dépassent la disposition réelle des esprits. Mais si tel est le cachet distinctif de cette loi, nous ne devons pas hésiter à reconnaître qu'aucune autre ne réclame plus impérieusement une prédisposition favorable de l'esprit public. Cette loi aura de bons ou de mauvais effets, selon que l'on mar-

chera dans la voie de la liberté locale ou de la centralisation administrative.

L'orateur exhorte les membres du Congrès à unir leurs efforts pour préparer l'esprit public dans le sens de la décentralisation administrative, ce qui contribuerait puissamment à réveiller l'ardeur et à fixer l'incertitude de nos législateurs en cette matière. On se donnera ainsi autant de chances que possible pour voir la loi organique sur l'administration intérieure fonder un système sérieux de libertés locales. Si ce résultat est obtenu, on aura fait ce qu'il y a de plus opportun pour faire que la récente loi sur l'enseignement produise de salutaires effets.

L'orateur, en terminant, propose au Congrès d'adopter par un vote les conclusions suivantes :

« 1° Exprimer le vœu que tous les partisans de la liberté d'enseignement, et même toutes les personnes qui craignent de voir la législation nouvelle sur la matière produire de funestes effets, s'enrôlent avec ardeur et d'une manière toute pratique sous la bannière de la décentralisation administrative.

« 2° Exhorter en particulier les membres des sociétés savantes à se mettre à la tête de ce mouvement et à exercer une action de propagande et une agitation pacifique en ce sens.

« 3° Les exhorter également à entrer dans les conseils électifs locaux, et à y ranimer autant que possible la vie municipale et départementale. » (*Applaudissements.*)

On réclame l'impression du travail de M. de Kergorlay.

M. de Busonnière demande qu'une commission soit chargée de faire un rapport sur ce travail. (*Appuyé.*)

On vote sur la proposition.

La commission sera composée de MM. de Cussy, président, Richelet, Bordeaux, de Glanville, de Mérode, de Morissure.

M. de Busonnière a la parole pour un rapport sur la deuxième question du programme.

Voici quelques fragments de ce rapport :

« Je voudrais réunir dans la constitution des associations régionales les avantages des Congrès et de l'Institut des provinces. J'emprunterais à l'Institut la permanence des listes de ses membres, aux Congrès la périodicité annuelle de leurs sessions, et leur translation successive dans les chefs-lieux de chacun des départements composant la région ; et je nommerais l'institution : Association permanente du Congrès régional de....

« Permanence des listes, périodicité annuelle des sessions, translation des sessions, sont les trois bases fondamentales de mon projet. Passons-les successivement en revue.

« Sans la permanence des listes, point d'esprit de corps, point de suite dans les travaux, point d'avenir assuré.

« Périodicité annuelle des sessions. — Aux personnes qui pourraient désirer des réunions plus fréquentes, je répondrai que leur rareté même ajoutera à leur solennité ; que les déplacements qu'elles nécessiteront les rendraient moins nombreuses, si elles étaient plus multipliées. D'ailleurs les associations régionales doivent, par leur institution même, différer essentiellement des sociétés savantes déjà constituées dans la plupart des départements. A chacun ses droits, son travail, son mérite : n'allons pas sur les brisées des Académies départementales.

« Translation du lieu des sessions. — Cette condition me semble essentielle pour éviter toute rivalité entre les départements qui composeront la région. D'ailleurs, le département dans lequel se tiendra la session recevra surtout l'impulsion et la vie. Il faut que cette vie circule, tour à tour, dans tous les chefs-lieux, et si les savants hésitent encore à aller chercher la science, la science ne doit pas hésiter à aller chercher les savants.

« Les dispositions secondaires doivent être laissées à l'appréciation des organisateurs dans chaque localité. Veuillez cependant me permettre quelques observations à cet égard.

« Le bureau doit être permanent, non-seulement par une conséquence nécessaire de la permanence des listes ; mais aussi parce que, dans l'intervalle des sessions et pour leur organisation même, il est nécessaire que l'association soit représentée. »

« L'inscription sur la liste permanente, tout en exigeant certaines formalités, n'imposerait que des conditions faciles à remplir ; car nous devons tendre surtout à faire aimer, à répandre la science, et nous savons tous quelle animation, quel intérêt donne au Congrès le nombre des assistants ; il me semble même que, pour ennoblir cette tendance que l'on pourrait appeler curiosité, mais que j'honorerai du nom de désir de s'instruire, on devrait, à l'ouverture de chaque session, admettre temporairement, sous le nom d'agrégés, toutes les personnes honorables qui désireraient y assister.

« Le nombre des départements composant la région devra être assez considérable pour que l'association puisse donner à ses travaux une véritable importance, et cependant la circonscription, assez restreinte pour ne né-

cessiter que des voyages faciles, peu dispendieux : il me semble que cinq et dix sont les deux limites extrêmes à cet égard.

« Ce système d'organisation est sur le point d'être mis à exécution. Je dois présenter dès demain, à Orléans, à la discussion des délégués organisateurs pour les départements du Loiret, de l'Allier, de la Nièvre, du Cher, de l'Indre et de Loir-et-Cher, le projet des statuts de l'association permanente des Congrès régionaux du centre, et tout me fait espérer que notre première session se tiendra au cours de cette année.

« Il ne me reste donc plus qu'un vœu à faire, c'est de voir toutes les provinces de France s'organiser également, et, ce vœu, je propose au Congrès de le formuler en ces termes :

« Le Congrès engage tous les savants de France à constituer des associations régionales de Congrès ayant pour bases l'inscription permanente des membres, la périodicité annuelle des sessions et leur translation successive dans le chef-lieu de chaque département de la région.

M. Énault fait une observation à laquelle M. de Busonnière répond quelques mots pour développer son rapport.

M. Dupray-la-Mahérie. — Les membres des sociétés savantes qui assisteraient à l'association puiseraient-ils leur titre de délégués dans leur qualité de membres, ou seraient-ils nommés à l'élection par les sociétés dont ils font partie ?

M. de Busonnière répond que son projet, limité dans des bornes étroites, n'a pu prévoir toutes les questions. Ce sont là des points de détail qu'on aurait à examiner plus tard.

M. de Caumont monte à la tribune et signale quelques

lacunes dans l'organisation des associations déjà fondées.

L'Association du nord est restée à l'état de congrès, c'est-à-dire sans liste permanente; c'est une masse flottante tantôt de deux cents membres, tantôt de cinq cents. C'est un grave défaut.

L'Association bretonne a beaucoup à faire sous le rapport de la permanence. Pour avoir des listes permanentes, il faut des publications, il faut que les membres payent une cotisation; mais pour cela il est nécessaire de leur donner quelque chose en retour. Ce qu'on peut leur donner, c'est un livre; le livre le plus convenable, c'est un Annuaire plein de faits instructifs sur le pays où il est publié. Seulement la rédaction et la composition de cet Annuaire méritent une grave attention.

Quant au choix des chefs-lieux de départements pour le lieu des séances, il y a une observation à faire.

Les localités d'un ordre secondaire ont souvent plus d'importance que des villes très-populeuses. A Pont-l'Évêque, l'année dernière, l'Association normande a provoqué par son Congrès une affluence immense, quoique la ville fût très-petite; tandis qu'à Rouen, à une réunion semblable, il y avait seulement deux cents membres, et à Dieppe deux cent cinquante au moins.

La parole est à M. le baron Mercier, qui a à faire un rapport au nom de la commission de l'industrie et du commerce sur la révision des tarifs d'importation.

M. Monnier s'oppose aux conclusions du rapport dont les termes lui paraissent trop vagues. Quels tarifs veut-on reviser?

M. Mercier vient soutenir les conclusions attaquées. On n'a demandé la révision que de certains tarifs.

M. Monnier s'oppose à la révision, même d'un seul des

tarifs. Le Congrès a déjà pris une détermination contraire : il ne peut pas se déjuger.

M. le général Raymond dit de sa place quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'au bureau.

M. de Caumont fait remarquer que la question n'est pas entierement dans les attributions du Congrès. M. le baron Mercier fait d'ailleurs partie du conseil général du commerce qui serait peut-être plus utilement saisi. (*Aux voix !*)

M. le baron Mercier croit très-dangereux le vote d'une séance précédente. Il regrette que le Congrès se soit engagé à la légère dans une question aussi grave, aussi compliquée, et dont aujourd'hui il veut dégager son programme, mais trop tard. (*Aux voix !*)

L'assemblée passe aux voix, et la proposition est rejetée.

M. Millet-Saint-Pierre a la parole pour un rapport au nom de la commission de l'industrie et du commerce.

Les conclusions du rapport paraissant excellentes et très-dignes de l'attention du Congrès, la discussion en est renvoyée à demain à cause de l'heure avancée.

M. Jobart de Bruxelles fait hommage au Congrès d'un exemplaire d'une pétition des inventeurs, littérateurs, peintres, musiciens, artistes industriels et commerçants, à MM. les membres de la Chambre des représentants, pour obtenir la reconnaissance intégrale de la propriété intellectuelle.

Les ouvrages suivants sont également offerts et déposés sur le bureau par leurs auteurs :

Statistique monumentale de l'arrondissement de Falaise, par M. de Caumont.

Des Arts d'imitation et de leur emploi dans l'intérêt

social, par M. J. N. Bidaut, membre de la Société libre des beaux-arts.

La séance est levée à quatre heures.

M. le président lit les articles des conclusions, afin de bien fixer l'objet de la discussion à la prochaine séance.

Suite de la liste des délégués.

MM.

Le marquis DE VIBRAYE, de l'Institut des provinces.

LÉTOT, membre de plusieurs sociétés savantes, délégué de l'Association normande.

VARIN, de Roches (Haute-Marne).

DE LA CHAUVINIÈRE.

Balthazar DE MADEC, inspecteur de l'Association bretonne.

SÉANCE DU 16 MARS 1850.

Le fauteuil est occupé par M. le vicomte de Cussy. Sont présents au bureau : MM. de Caumont, d'Estourbet, président de la société de Dijon, du Chastellier, de Kergorlay, Bordeaux, Énault.

Le procès-verbal de la séance précédente n'étant pas terminé, sera lu un peu plus tard.

L'ordre du jour amène la discussion des conclusions de la commission chargée d'un nouveau rapport sur l'école de Versailles.

M. Monnier, rapporteur de la commission, dépose les conclusions suivantes :

« La commission a pensé qu'il convenait de distinguer la science théorique de la pratique agricole.

« La science théorique de l'agriculture peut-être appelée à rendre des services au pays par la solution de grands problèmes scientiques. Mais la commission n'hésite pas à déclarer qu'en ce qui concerne la pratique agricole de l'Institut de Versailles, l'État ne doit trouver dans cet essai que la plus amère déception. »

Un des membres de la commission a combattu cette épithète, *la plus amère* déception.

M. de La Chauvinière lit à la tribune des observations sur l'enseignement agricole.

Suivant lui, le mot *déception* s'il était employé seul, ne ferait pas connaître suffisamment la désapprobation sévère que certains actes de l'administration, relatifs à l'Institut de Versailles, ont rencontrée au sein de la commission.

Depuis la révolution de février, le ministère de l'agriculture a été renouvelé sept fois. Aussi l'organisation de l'enseignement n'a présenté ni unité dans les vues, ni cohérence dans les dispositions, ni économie dans les dépenses.

L'orateur passe en revue successivement les fermes-écoles et les écoles régionales, et arrivant à l'Institut agronomique de Versailles, il démontre tous les vices de cette institution.

En résumé, dit M. de La Chauvinière, on peut affirmer qu'il a été fait un emploi onéreux et tout à fait anormal des deniers de l'État, à Versailles, et c'est ce qui aurait dû être explicitement formulé dans le rapport de la commission.

M. de Quatrefages propose au contraire la rédaction suivante :

« L'Institut agronomique de Versailles peut rendre de grands services à l'enseignement agricole :

« 1° En s'occupant des grandes questions générales dont la solution ne peut être obtenue que par l'emploi des méthodes scientifiques expérimentales les plus rigoureuses : en évitant par là au reste de la France des essais infructueux et ruineux ;

« 2° En formant des hommes qui de bonne heure seront habitués à envisager la science la plus avancée au point de vue de l'application ;

« 3° En offrant aux fils de riches propriétaires un enseignement agricultural intelligent et élevé, bien plus utile pour eux que les cours de droit que la plupart d'entre eux viennent suivre à Paris. »

M. Thomas monte à la tribune et s'écrie : « Je suis le défenseur des forêts. (*Hilarité.*) L'école de Nancy a amené

le défrichement de la plus belle forêt de toute la Bretagne ! (*Hilarité.*) Quand j'attaque les défrichements, je suis parfaitement désintéressé, car je vis de défrichements. (*Bravo !*) Les écoles de théoriciens perdront la France. (*A la question !*) L'école de Versailles, j'y arrive : on y trouve toute espèce de choses, excepté l'utile ; on y voit des parcs à sangsues. Le but de la science agricole est de produire du blé à bon marché ; or, le blé que vous récolterez à Versailles coûtera fort cher, car, pour l'avoir, on dépensera 400,000 francs par an. »

L'orateur termine en proposant un amendement rédigé dans une pensée de conciliation. (Cet amendement n'est pas reproduit ici, parce que l'orateur l'a retiré quelques instants plus tard.)

M. du Chastellier reçoit la parole, et, répondant à quelques-unes des assertions des préopinants, dit qu'il ne faut pas se préoccuper de ce que l'Institut de Versailles pourra coûter, non plus que du prix de revient de ses produits, mais bien des idées utiles qu'il pourra faire connaître quand les essais de la science et la pratique les auront justifiées.

La commission et l'assemblée semblent disposées à conclure en faveur de l'enseignement théorique, tout en négligeant la pratique. « Je ne comprends pas, pour ma part, cette séparation, dit l'orateur, et je crains que si l'on suit votre avis, nous n'ayons à Versailles une école d'agriculture qui serait à peu près établie comme cette école navale d'Angoulême, qu'un des gouvernements passés avait fondée loin de la mer. Si le célèbre auteur de la *Physiologie des plantes*, M. Williams Edwards, avait eu le sol sous les pieds et la pratique près de lui, j'ai beaucoup de peine à croire que ses découvertes

n'eussent pas été beaucoup plus nombreuses, et surtout beaucoup mieux appropriées aux véritables besoins de l'agriculture. Par toutes ces raisons, et sans oublier que presque toutes nos sociétés ont demandé la création d'un Institut supérieur et central, je conclus à ce que l'assemblée ne se prononce pas contre ce qui a été fait dans ce but. »

M. Richelet a la parole. Sans se préoccuper des erreurs qui peuvent avoir été professées, en admettant, au contraire, que l'Institut agricole ait été établi dans les meilleures conditions possibles, il ne le croit pas cependant susceptible de rendre des services pouvant compenser les dépenses qu'il entraînera chaque année ; il craint de le voir produire des résultats fâcheux pour l'agriculture. Tout le grand art de la science agricole consiste à obtenir des produits dépassant toujours la somme des dépenses ; hors de là on ne peut rien espérer. Les inspecteurs, s'inspirant des innovations introduites à grands frais dans l'Institut de Versailles, forceront les comices à donner leurs primes soit à des cultures nouvelles et impraticables sur certains sols, soit à des races nouvelles ou à des croisements dont bientôt on reconnaîtrait le peu d'avantage. C'est ce qui est arrivé pour la race Durham, préconisée pendant plusieurs années et repoussée aujourd'hui sur plusieurs points, notamment dans la basse Normandie. L'Institut de Versailles se mettra à réglementer l'agriculture dans toute la France, et chacun sait combien une semblable centralisation serait nuisible aux progrès d'une science pour laquelle il y a encore tant à faire. D'ailleurs il est une considération qui ne doit pas être omise : l'onéreux établissement, l'onéreux entretien de l'Institut agricole de Versailles viendra chaque année

prendre sa part au budget, et il ne pourra rendre en amélioration à l'agriculture ce qu'il aura prélevé sur elle par l'impôt. S'il s'agit d'un haut enseignement, les professeurs ne manquent pas à Paris; Grignon existe; on peut lui adjoindre quelques chaires spéciales, sans faire un double emploi, dont l'utilité paraît jusqu'ici fort contestable.

M. de Quatrefages répond à M. Richelet.

Versailles, dit-on, *réglementera* le reste de l'agriculture française. Mais ce fait n'existe-t-il pas déjà? Seulement ceux qui réglementent ce sont quelques journaux ou quelques hommes. Cet engouement pour les Durham a-t-il été imposé par Versailles? Non, quelques hommes ont donné le signal et ils ont entraîné après eux les agriculteurs qui manquaient des connaissances nécessaires pour juger sainement.

L'agriculture n'est pas seulement une industrie, c'est encore un art. C'est l'art de faire concourir toutes les sciences humaines à l'exploitation fructueuse du sol. Or, jusqu'à présent, on a peu songé à l'envisager ainsi. Cependant des essais sont tentés çà et là, le plus souvent sans les connaissances nécessaires : de là ces fautes, ces ruines qui attendent les expérimentateurs. Ayez un grand établissement où les *expériences* soient faites avec soin par des hommes compétents et les insuccès même de ces hommes profiteront à la France entière. A ce titre, les sommes dépensées à Versailles seront une véritable économie pour le pays et préviendront bien des ruines particulières.

Mais, dit-on, les écoles régionales peuvent remplir ce but. Non. Pour qu'un établissement soit utile, il lui faut un but nettement défini. Or les écoles régionales,

tout le monde est d'accord là-dessus, doivent partout former des industriels agricoles. Les hautes recherches de la science y seraient donc probablement négligées. Elles auront partout à recevoir en quelque sorte la formule générale et à la modifier selon les données locales. Mais les questions *générales* ne peuvent pas y être traitées, car ce serait les faire sortir de leur rôle que de leur imposer cette nature de recherches.

D'ailleurs, la solution des questions les plus générales, de celles qui se rattachent aux principes mêmes d'un art quelconque, sont toujours d'une extrême difficulté. Dans les fermes régionales mêmes il faut des hommes habitués à considérer la science la plus élevée au point de vue des applications agricoles. Or, où prendre ces hommes? La science est tellement vaste qu'un homme seul ne peut maintenant, ni dans ses études ni dans son enseignement, l'embrasser sous toutes ses faces. A la Sorbonne, au Muséum, on s'occupe de la science pure. Au Conservatoire des Arts et Métiers on étudie les applications industrielles. Il manque un établissement où la science la plus élevée soit étudiée au point de vue de l'application agriculturale. L'Institut de Versailles sera cet établissement.

On se plaint, et avec raison, que l'agriculture soit dédaignée. C'est que, jusqu'à présent, pour être agriculteur, il a suffi, aux yeux de tout le monde, de savoir manier la pioche ou le soc d'une charrue. La culture de l'esprit, les connaissances sérieuses ont été regardées comme inutiles. Quelle considération voulez-vous pour une profession que peut exercer tout homme à la fois ignorant et sot? Mais changez cet état de choses : qu'on comprenne l'agriculture comme l'art d'appliquer toutes

les connaissances humaines à la culture fructueuse du sol, et l'agriculture reprendra le rang qui lui convient. Le meilleur moyen pour cela, c'est de créer un établissement où les fils de riches propriétaires viendront se convaincre que l'agriculture est un art très-complexe, hérissé de difficultés, et où ils trouveront en même temps des savants occupés à résoudre ces difficultés? Ils y acquerront l'estime de la profession d'agriculteur, et cet exemple, venu d'en haut, ne tardera pas à être suivi.

M. Monnier croit qu'en agriculture la science doit être très-réservée. L'agriculture est surtout une science pratique, son but direct, c'est de procurer des bénéfices. La cause du discrédit où est tombée la science agricole, c'est sa tendance trop exclusivement théorique. M. Monnier se rallie à la rédaction de M. de Caumont.

Voici cet amendement :

« Le Congrès, sans pouvoir se prononcer sur les résultats d'un établissement qui n'est pas encore définitivement constitué, sans pouvoir apprécier les services qu'il pourra rendre par la suite comme ferme expérimentale, déclare ne point être convaincu de l'utilité de l'enseignement théorique et pratique qu'on a le projet d'y annexer, et regrette qu'on n'ait pas suivi le plan proposé par le conseil général de l'agriculture pour la constitution d'un établissement agricole expérimental près de Paris. »

La discussion est close.

M. Thomas retire son amendement.

La rédaction de M. de Caumont est adoptée.

M. Jobart a fait hommage au Congrès de plusieurs brochures :

1° *Nécessité de l'instruction professionnelle;*

2° *Entente cordiale du propriétaire et du prolétaire ;*

3° *De l'utilité des marques obligatoires d'industrie et de commerce ;*

4° *De la propriété des dessins, modèles et tissus de fabrique ;*

5° *Constitution d'une noblesse industrielle par les marques de commerce ;*

6° *Création de la propriété intellectuelle ;*

7° *Chacun doit être propriétaire et responsable de ses œuvres ;*

8° *La libre concurrence considérée comme cause de la diminution du travail ;*

9° *Des brevets de priorité.*

Le procès-verbal de la séance du 15 mars, lu par M. Bordeaux, est adopté. M. Millet-Saint-Pierre, président de la société havraise d'études diverses, demande une correction, qui est faite sur-le-champ.

M. Énault, rappelant une discussion engagée à l'une des séances précédentes, sur la quinzième question du programme, propose au Congrès d'émettre les vœux suivants :

1° L'Institut des provinces, dans les expositions régionales qu'il dirige, s'efforcera d'obtenir du gouvernement des chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture qui seront offerts aux regards des provinces jusqu'ici déshéritées.

2° Les sociétés savantes seront invitées par l'Institut à vulgariser, par des éditions à bon marché, les œuvres littéraires remarquables à la fois par la moralité de leurs tendances et la pureté de leur forme. Dans les villes où cette mesure sera praticable, elles seront invitées à favoriser des lectures publiques.

3° Les sociétés entoureront de leur bienveillance et de leur protection les associations musicales populaires.

4° Les sociétés archéologiques seront encouragées dans la protection éclairée dont elles entourent les monuments existants, et invitées à entourer de la plus active surveillance la construction des monuments nouveaux.

Une vive discussion s'engage sur cette proposition.

M. Dupray, rapporteur de la commission des beaux-arts, monte à la tribune pour combattre cette motion.

M. de Caumont demande d'ailleurs qui serait juge du mérite des objets d'art envoyés, et rappelle quels détestables ouvrages le gouvernement envoie dans les provinces.

M. Énault ne veut pas qu'on élève de barrière entre Paris et les départements. Il croit que les richesses de toutes les époques doivent être mises en circulation. Il termine par une brillante apologie de l'art grec.

M. le baron de Stassart répond que la pensée de la commission et celle de son rapporteur n'ont eu rien d'exclusif; qu'il ne s'agit pas de circonscrire l'art dans telle ou telle époque.

M. Énault veut l'*unité* dans l'art, le *libre échange* entre les idées des artistes des divers pays.

M. du Chastellier appuie M. Énault et fait ressortir dans quelques courtes considérations les circonstances qui ont favorisé chez les anciens et lors de la renaissance, le développement des écoles qui ont imprimé à l'art une puissante influence sur la civilisation. « Ne nous isolons pas, dit M. du Chastellier, pas plus en province qu'ailleurs; ne nous isolons pas, parce que pour former dans les départements des artistes capables d'y exercer une action utile et décisive, nous avons besoin qu'ils s'élèvent

au rang de ceux qui priment ailleurs ; ne nous isolons pas, parce qu'avec les données nouvelles de la locomotion les idées et les hommes doivent pouvoir atteindre partout, et qu'en industrie comme dans les arts, le vrai savoir et les plus beaux produits seraient bientôt de tous les pays. C'est le goût surtout et l'amour de l'art que nous avons à faire naître, provoquons sur ce point l'excitation la plus vive, et tout en protégeant particulièrement les artistes de nos départements, ne refusons au public ni les termes de comparaison, ni les rapprochements qui peuvent exciter une noble émulation, mais aussi un goût plus sûr et plus exercé. »

M. le marquis de Saint-Clou développe quelques considérations sur l'esthétique, sur le vrai caractère du beau, et fait l'apologie des écoles italiennes du XVIe siècle. Il attribue à des artistes venus d'Italie tous les chefs-d'œuvre produits en France à la renaissance.

M. Bordeaux s'étonne de quelques-unes des théories que vient d'entendre le Congrès. Il proteste contre les vieilles erreurs accréditées par certains auteurs, et qui aujourd'hui encore sont transmises par les *ciceroni* aux touristes, qui ne se donnent pas la peine de consulter les ouvrages publiés en si grand nombre, depuis quelques années, sur l'histoire de l'art.

M. Bordeaux réclame contre l'injuste dédain répandu par ces esprits superficiels sur nos vieilles écoles provinciales. Suivant l'orateur, il ne s'agit pas de faire naître l'art en province, car il existe ; il s'agit seulement de l'empêcher de mourir tout à fait. Les écoles provinciales vivent encore, seulement ce sont des lampes qui après avoir longtemps brillé, paraissent prêtes à s'éteindre. L'unité dans l'art, un art uniforme dans toute la

France, ce serait le triomphe de la centralisation contre laquelle lutte le Congrès, l'anéantissement immédiat de cette lumière intellectuelle qui depuis les temps lointains du moyen âge persiste encore dans nos provinces.

M. de Caumont repousse au nom de l'Institut la proposition qui est faite au Congrès.

On demande la clôture de la discussion.

La clôture est prononcée.

M. le président propose une nouvelle lecture des conclusions de M. Énault.

M. le rapporteur de la commission des beaux-arts demande qu'il soit passé à l'ordre du jour.

Après quelques réclamations, l'ordre du jour est prononcé.

Le rapporteur de la commission chargée de faire un rapport sur le travail de M. de Kergorlay, relativement à la loi sur la liberté d'enseignement, dépose ses conclusions.

Quelques observations sont échangées sur les conclusions de ce rapport entre plusieurs membres de l'assemblée. — Celle-ci décide qu'il y aurait de l'inconvénient à prolonger la discussion sur une question qui, sans être positivement politique, pourrait entraîner involontairement la discussion au delà du cadre habituel de la science.

M. Millet-Saint-Pierre, président de la société havraise d'études diverses, a la parole au nom de la commission de l'industrie et du commerce. Après quelques considérations générales sur la nécessité d'éclairer les sociétés d'agriculture et de commerce sur les intérêts qu'elles devraient défendre et sur la voie nouvelle qui lui serait par là ouverte, M. Millet s'exprime ainsi qu'il suit :

« En matière gouvernementale et administrative, messieurs, le commerce n'est pas en heureuse position. Sous tous les régimes, lorsqu'il a été question d'une nouvelle combinaison ministérielle, on a toujours vu considérer le portefeuille de l'agriculture et du commerce comme le plus infime des portefeuilles. A peu d'exceptions près, on a toujours donné ce ministère à celui des candidats à investir qui avait moins de titre à la spécialité commerciale, de façon qu'on y a vu souvent des hommes bons à rien, parce qu'ils avaient paru bons à tout. Cependant cette infériorité distributive ne serait pas encore un très-grand mal si les bureaux du commerce avaient la faculté de faire le bien, comme je leur en suppose la capacité. Mais les tarifs appartiennent au ministre des finances; les traités internationaux et les consuls sont dans le domaine du ministre des affaires étrangères; les améliorations hydrauliques, la police et l'entretien des ports et bassins relèvent du ministre des travaux publics; les règlements de la navigation et les sauvetages sont faits par le ministre de la marine; la transmission officielle des cours de bourse par le télégraphe dépend du ministre de l'intérieur; enfin, la juridiction consulaire est dans les attributions du ministre de la justice, et le ministre du commerce est obligé de mendier dans chaque département de quoi faire vivoter le sien. C'est un chariot qu'on a eu soin d'enrayer fortement, afin qu'il ne puisse pas aller trop vite.

« Le vice de cet état de choses se fait surtout remarquer à l'égard des agents consulaires. Tandis que les autres nations, et particulièrement l'Angleterre, s'occupent de l'aptitude commerciale dans le choix de ces fonctionnaires, on les prend en France dans les bureaux des

affaires étrangères dont ils ressortissent, et ce sont des apprentis diplomates qui compromettent en maintes circonstances les intérêts français par l'ignorance du droit, des usages et des besoins du commerce qu'ils ont à servir. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point : vous sentirez, sans que j'aie besoin d'entrer dans de grands développements, que si les consuls et les vice-consuls étaient dans les attributions et à la nomination du ministre du commerce, ceux qui veulent obtenir ces places chercheraient à justifier de leurs connaissances commerciales; ils se préoccuperaient surtout dans leurs fonctions des intérêts et des faits commerciaux, et donneraient avec plus de sagacité, de clarté et de zèle, les renseignements à l'égard du marché où ils résident; ils mettraient en conséquence le ministre du commerce bien plus à même d'éclairer ses administrés sur les spéculations extérieures.

« Il est une autre source de documents qu'on pourrait explorer avec succès. Non-seulement les officiers de la marine militaire donnent souvent des notes au gouvernement sur les objets qui conviennent aux consommateurs des pays qu'ils visitent; mais chaque capitaine marchand, revenant d'un voyage de long cours, est tenu de faire un rapport sur tout ce qui lui a paru intéressant dans son excursion. Or, comme toutes ces notes restent enfouies dans les cartons de l'administration de la marine, non-seulement elles sont sans fruit, mais il en résulte que nos capitaines ont perdu l'habitude de relever et de signaler des choses qui seraient de la plus grande utilité à connaître, et que les rapports deviennent de jour en jour plus dénués d'intérêt. Que ces documents soient constamment analysés et comparés entre eux, que les résumés qui en résulteront soient publiés, et on ne

tardera pas à posséder une source féconde, à la richesse de laquelle tous les navigateurs s'empresseront de concourir.

« Votre commission vous propose donc, messieurs, de demander aux sociétés d'agriculture et de commerce d'énoncer les vœux suivants :

« 1° Que le gouvernement s'occupe des moyens de multiplier nos débouchés, sans employer à cet effet la voie des missions fastueuses ; mais que, pour connaître et faire connaître les besoins du dehors, il recueille ses renseignements dans les rapports des agents consulaires, des officiers de la marine militaire et des capitaines au long cours ;

« 2° Que tous les rapports des navigateurs parviennent au ministère du commerce pour y être examinés, afin d'en extraire les observations qui méritent d'être communiquées aux chambres de commerce ;

« 3° Que les consuls et les vice-consuls cessent d'être des agents diplomatiques pour devenir des fonctionnaires, à la nomination et dans les attributions du ministre de l'agriculture et du commerce. »

Ces conclusions mises en délibération suscitent plusieurs objections de la part de MM. de Stassart, du Chastellier, d'Estourbet, etc., qui font remarquer à l'auteur du rapport que tout en désirant de la part des agents consulaires des renseignements plus complets et mieux appropriés au besoin du commerce, il pourrait y avoir de très-grands inconvénients à ce que le gouvernement se privât de leur concours comme agents diplomatiques. La concurrence que notre commerce a à soutenir partout contre le commerce des nations étrangères et de l'Angleterre surtout, fait désirer vivement que le gouverne-

ment trouve dans ses agents consulaires et dans ses chefs de station des hommes habiles et capables de préparer au dehors les voies qui pourront seconder le développement de notre industrie, et l'assemblée, en adoptant les deux premiers paragraphes des conclusions du rapporteur, exprime en même temps le vœu :

« Que le gouvernement, en donnant une plus forte « constitution au ministère de l'agriculture et du com- « merce, avise en même temps à ce que ses agents à « l'étranger donnent une attention plus soutenue à l'étude « et à l'appréciation des faits commerciaux. »

M. le président donne connaissance à l'assemblée de la formation de la commission chargée, sous la direction de M. de Caumont, de préparer la publication du bulletin bibliographique dont l'assemblée a demandé la création.

Cette commission sera composée de MM. Nicias Gaillard, — Richelet, — de Kergorlay, — du Chastellier, — Cap, — de Cussy, — de Busonnière, — Bordeaux, — Chavin de Malan et Lambron de Lignim.

M. de Caumont monte à la tribune et remercie MM. les délégués des sociétés des départements d'avoir bien voulu répondre en si grand nombre et avec tant de zèle à l'appel de l'Institut des provinces. — Il aurait été fort à désirer sans doute que, disposant d'un temps plus prolongé, nous eussions pu aborder convenablement toutes les questions de notre programme, et porter sur toutes un jour capable de nous éclairer mutuellement. Le temps et les circonstances nous forcent d'en laisser plusieurs sans solution, et de ne pas même vous donner connaissance d'un assez grand nombre de mémoires qui avaient été préparés par quelques-uns de nos honorables collègues. En nous réunissant l'année prochaine, si c'est pos-

sible, nous remplirons une partie de ces lacunes, et le fruit des veilles laborieuses de nos collègues ne sera pas perdu pour nous.

Avant de nous séparer, permettez-moi cependant de vous signaler tout particulièrement un mémoire très-curieux de M. Chatel (de Vire) sur l'utilité de l'enseignement horticole dans les écoles normales de l'instruction primaire, et un autre mémoire de M. Cabanis de Courtois, délégué de la Société des arts, lettres et sciences de l'Aveyron, sur l'*extension que les sociétés académiques doivent donner à leurs travaux.*

Je dois aussi vous annoncer que j'ai reçu de l'un des révérends Pères de l'abbaye de Solesmes une lettre qui nous fait espérer que ces religieux n'ont pas renoncé à la continuation du *Gallia christiana* et s'occuperont d'en recueillir les matériaux.

M. de Caumont termine ainsi qu'il suit :

Quand j'ai proposé à l'Institut des provinces de convoquer à Paris les délégués des sociétés savantes des départements, j'avais pour but de resserrer les liens qui existent ou qui doivent exister entre ces dernières; d'engager, comme je l'ai fait ailleurs depuis longtemps, ces hommes studieux dispersés dans les villes de province à entreprendre sur un même plan des ouvrages dont on sent depuis longtemps le besoin, et dont l'exécution paraît toujours éloignée, parce que, avant la venue du Congrès scientifique en 1833, personne n'avait songé à organiser le travail académique en France.

Cependant l'ordre, le plan, c'est la charpente, si je peux parler ainsi; tout le reste n'est que détail. Construisons donc la charpente, et nous aurons fait faire un grand pas

aux recherches que nous voudrions voir entreprendre sur tous les points de la France.

L'an prochain, si nous nous réunissons en Congrès, nous aurons à formuler plus nettement nos idées sur les travaux auxquels devraient se livrer les académies des provinces. J'aurai, pour ma part, à vous soumettre des programmes séparés pour chaque spécialité. Cette année, nous n'avons fait qu'effleurer le sujet, que l'indiquer en quelque sorte; l'an prochain nous entrerons dans le fond de la question, et nous la résoudrons, j'espère, si les académies des départements veulent nous venir en aide, et répondre, comme elles l'ont fait cette année, à l'appel de l'Institut des provinces. Veuillez donc, messieurs, entretenir les sociétés qui vous ont délégués, non-seulement de ce que nous avons fait, mais encore de ce que nous espérons faire par la suite, et leur offrir, en échange de leur concours, l'assurance de notre dévouement aux intérêts académiques de la province si dédaigneusement traités jusqu'ici par les savants de la capitale.

M. de Cussy, président de cette séance, prend à son tour la parole, et après quelques remercîments adressés aux délégués pour la bienveillante attention qu'ils ont constamment accordée à la discussion des questions les plus graves, proclame la session du Congrès des délégués des sociétés savantes des départements définitivement close. Il annonce en même temps qu'il sera célébré demain, à neuf heures, à la chapelle du Luxembourg, pour MM. du Congrès, une messe en musique, à l'issue de laquelle le Congrès se rendra lui-même à la Sainte-Chapelle du Palais de Justice pour examiner les travaux de restauration qui s'y poursuivent.

Suite des noms des délégués qui ont pris séance.

De Rougé, dél. de la Soc. d'agricult. de Mortain.
De Guercheville, membre du cons. gén. de l'Orne.
De Brotonne, représentant du département de l'Aisne.
Raudot, représentant de l'Yonne à l'Assemb. législat.
Hersart de La Villemarqué, du Finistère.
Amable Dubois, député, délégué de l'Académie d'Amiens.
Nioc, délégué de la société archéologique de Saintes.

M. le docteur P. M. Roux, représentant de l'académie des sciences, de la société de statistique et de la société nationale de médecine de Marseille, a justifié l'absence de quelques délégués de ces sociétés, et a fait entrevoir qu'au prochain Congrès les compagnies savantes du midi de la France seront représentées par un plus grand nombre de membres.

Ont écrit pour témoigner leurs regrets de ne pouvoir se rendre au Congrès :

MM.
Des Moulins, de Bordeaux.
L'abbé Aubert, de Poitiers.
Commarmond, de Lyon.
De Jenteville, de Crèvecœur.
Boucher de Perthes, d'Abbeville.
V. Simon, de Metz.
Baron d'Huart, de Metz.
B. Digot, de Nancy.
L. Niépce, de Châlons-sur-Saône.
Neveu de Rotrie, de Nantes.
Azaïs, président de la société archéologique de Béziers.
Guéranger, président de la société académique du Mans.
Lecourt de La Villethassez, de Dinan.
Le baron d'Haussez, de Saint-Saëns.

Il est annoncé à l'assemblée :

1° Que le Congrès scientifique de France s'ouvrira du 1er au 5 septembre dans la ville de Nancy. Une grande fête aura lieu pendant la semaine pour l'inauguration de la statue de Mathieu de Dombasle ;

2° Que le Congrès de l'Institut des provinces s'ouvrira le 24 juin à Clermont (Puy-de-Dôme). — L'exposition régionale du centre de la France aura lieu dans la même ville, à la même époque ;

3° Que le Congrès archéologique de la société pour la conservation des monuments, s'ouvrira le 15 juin à Auxerre ;

4° Que l'exposition régionale de l'ouest s'ouvrira le 15 mai à Lisieux (Calvados).

Le Bulletin du Congrès, *imprimé aux frais de M. de Caumont, a été distribué à tous les membres présents et envoyé gratuitement aux Sociétés savantes des départements.*

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

SÉANCE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

DU 17 MARS 1850.

M. de Caumont occupe le fauteuil ; M. de Kergorlay remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président annonce qu'il va lire la correspondance.

Il donne d'abord lecture d'une lettre de M. l'abbé Auber, inspecteur-divisionnaire du Poitou. Il résulte de cette lettre que depuis dix ans le mouvement littéraire et scientifique du Poitou s'est non seulement soutenu, mais développé dans un notable degré ; il faut cependant signaler, depuis deux années, une certaine tendance à s'arrêter dans cette voie. La Société *des Antiquaires de l'Ouest* a publié chaque année un volume de Mémoires, et tous les trois ans un volume de Bulletins trimestriels : ces publications contiennent des travaux d'une vraie valeur. La Société *d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts* de Poitiers, a surtout rendu des services essentiels sous le point de vue agricole. La Société de *Statistique*, fondée en 1839, à Niort, se recommande par l'activité de ses recherches et la capacité de ses membres ; on lui doit la réimpression de plusieurs vieux livres poitevins et d'autres travaux qui ont de l'importance.

Après la lecture de cette lettre, M. de Fontenay (d'Autun), dit qu'on trouvera dans toutes les lettres arrivant des diverses parties de la France la même chose : grands progrès depuis dix ans ; temps d'arrêt depuis deux années.

L'exactitude de cette observation n'est pas contestée.

M. le Président lit ensuite le rapport décennal de M. Des Moulins, pour la direction du sud-ouest.

Dans ce rapport, daté de Bordeaux, M. Des Moulins commence par faire remarquer qu'il faut inscrire aux *non-valeurs* les deux années qui ont suivi la grande commotion sociale de 1848. Depuis lors rien de nouveau, et à certains égards marche rétrograde. L'auteur du rapport se bornera donc à l'étude des faits appartenant aux huit années précédentes. Les études historiques et archéologiques se sont développées pendant cette période ; des travaux remarquables ont été publiés ; mais la mort du savant et vénérable Jouannet, en 1845, porta un coup fatal à l'archéologie du sud-ouest. Sous le rapport des sciences physiques et naturelles, Bordeaux est à peu près le seul point où se soit produit quelque œuvre de valeur dans la région du sud-ouest. Quelques travaux de chimie, fort remarquables, ont vu le jour. Les cartes géologiques de la Gironde et de la Dordogne sont faites ; mais les conseils-généraux reculent devant les frais de publication. Dans la Charente-Inférieure les fonds sont assurés, et la carte sera terminée dans deux ans. L'agriculture a fourni à la bibliographie des matériaux plus importants que l'histoire naturelle. Mais les agriculteurs géologues et les géologues vraiment agriculteurs sont également rares dans la région du sud-ouest ; aussi n'a-t-on aucun espoir d'obtenir prochainement des cartes agronomiques, si ce n'est celle de la Gironde, dont l'habile M. Petit-Laffite s'est chargé. Les cours de la Faculté des sciences ont toujours été peu suivis à Bordeaux. Les travaux de ses professeurs sont imprimés le plus souvent à Paris ; la Faculté des lettres n'a donné, à Bordeaux, que quelques mémoires de MM. Nabains et Francisque Michel ; la Faculté de Théologie a fourni les *Institutions philosophiques* de M. l'abbé Blatairou. La littérature, la poésie, la médecine, n'ont donné que bien peu

de publications dignes d'attirer l'attention. Les arts, particulièrement dans leurs rapports avec les monuments, ont été plus florissants. M. Jabouin nous met en droit d'espérer le développement d'une véritable école bordelaise de sculpture religieuse. Il y a aussi une vigoureuse impulsion en ce qui touche les vitraux. La philosophie et l'histoire religieuse ont pris, quant au nombre et à l'importance des travaux, une part brillante au mouvement intellectuel du sud-ouest. Un immense recueil, le catalogue de la bibliothèque publique de Bordeaux, est terminé et tenu au courant. En résumé, il y a généralement progrès durant la période précitée. Cependant, deux départements (les Hautes et les Basses-Pyrénées), l'ont laissée s'écouler tout entière, sans apporter, à la connaissance de l'auteur du rapport, aucun contingent à l'œuvre commune. On aperçoit, du reste, avec évidence, que dans le mouvement général, l'histoire et l'archéologie l'ont emporté en masse et en importance sur tous les autres genres de publications.

M. le Président fait savoir que M. Des Moulins a joint à cet intéressant rapport un tableau des principaux produits de la presse scientifique et littéraire pendant la période de 1840 à 1849. Des rapports semblables ont été demandés par M. de Caumont à tous les sous-directeurs de l'Institut : ces rapports offriront un grand intérêt.

L'Institut des provinces arrête ensuite qu'il adressera une circulaire aux Sociétés savantes des départements, pour les informer des résultats généraux du Congrès de leurs délégués, dont la session est ouverte en ce moment, et les inviter à correspondre avec la commission permanente du Bulletin bibliographique siégeant au Luxembourg, afin que ce Bulletin renferme tous les documents que l'on désire y trouver.

On décide également que cette commission se réunira incessamment pour organiser le plus promptement possible la rédaction du Bulletin.

MM. Roux, de Marseille; Richelet, du Mans; Lambron-de-Lignim, de Tours; Duchâtellier, de Quimper; Bizeul, de Blain, ont successivement pris la parole, à l'occasion de la discussion des titres de plusieurs savants français qui avaient demandé à faire partie de l'Institut.

Sur 40 membres inscrits en première ligne, 10 candidats ont été agréés : leurs noms ont été renvoyés au Conseil administratif, pour qu'il soit voté sur leur admission lors des prochaines élections.

Plusieurs mémoires ont été examinés et déposés après rapport; ils ont été renvoyés au bureau central chargé des publications.

L. DE KERGORLAY, *Secrétaire.*

SÉANCES DE LA COMMISSION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION DU BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DES PROVINCES.

La commission permanente nommée par le directeur de l'Institut des provinces, dans la séance du 15 mars 1850, pour diriger la publication du Bulletin bibliographique des provinces, s'est réunie régulièrement au Luxembourg, sous la présidence de M. Nicias Gaillard, avocat général à la Cour de cassation; voici l'analyse de ses résolutions.

SÉANCE DU 24 MARS 1850 La Commission prend les résolutions suivantes :

D'après l'offre de M. Chavin de Malan, le dépôt général

des publications des académies et des savants des provinces sera établi au palais du Luxembourg.

Le Bulletin contiendra le titre de tout travail ou mémoire publié par une société savante et adressé par elle au dépôt du Luxembourg. On y joindra, s'il y a lieu, une analyse succincte de ces mêmes travaux.

Quant aux travaux individuels non contenus dans des mémoires de sociétés savantes, qui seraient pareillement envoyés au dépôt central, le Bulletin pourra de même en donner le titre et, s'il y a lieu, en présenter l'analyse.

Indépendamment des travaux qui seront envoyés au dépôt central, le Bulletin rendra compte, autant que possible, des ouvrages publiés en province, dont l'envoi n'aurait pas été fait, mais que la Commission jugerait dignes de cette mention.

Les publications dont on aura à s'occuper dans le Bulletin, seront celles qui auront paru à partir du premier janvier mil huit cent cinquante.

Séance du 11 avril. — La Commission décide que M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n°. 7, sera chargé de recevoir les abonnements au Bulletin, mais que provisoirement il se bornera à inscrire les noms des personnes qui demanderont à s'abonner, afin qu'on puisse plus tard les admettre à réaliser leur abonnement et leur envoyer le premier numéro, lorsqu'il paraîtra.

Séance du 20 avril. — M. de Caumont pose la question de savoir comment on pourrait faciliter la vente, à Paris, des mémoires des Sociétés savantes.

L'examen de cette question conduit la Commission à examiner ce qui concerne les échanges de publications entre les diverses Sociétés savantes, ainsi que les relations bibliographiques entre ces Sociétés et la Commission elle-même.

La Commission, après une discussion approfondie sur l'ensemble de ces points de vue, reconnaît que la pensée de créer une librairie provinciale à Paris mérite une grande considération et adopte, en outre, à l'unanimité, une résolution rédigée par M. Duchâtellier dans les termes suivants :

« La Commission engage les Sociétés savantes à multiplier les échanges de leurs publications entr'elles, et prie, en même temps, ces Sociétés de lui donner communication des rapports qui seront faits dans leur sein relativement aux envois de ce genre qu'elles recevront, afin qu'il puisse en être fait mention dans le Bulletin bibliographique. »

Séance du 4 mai. — La commission invite chacun de ses membres individuellement à insister auprès des secrétaires-généraux de sociétés, qui leur seront personnellement connus, pour en obtenir des communications bibliographiques.

La Commission examine ensuite à quels caractères on devra reconnaître les publications véritablement revêtues du cachet provincial et qui pourront, à ce titre, être mentionnées dans le Bulletin. Elle reconnaît que des ouvrages publiés à Paris pourront avoir ce cachet dans un degré suffisant, s'ils ont été notoirement composés en province. Des compilations dues à un grand nombre d'auteurs pourront encore, suivant l'occasion, servir de texte au Bulletin, si plusieurs d'entr'eux sont des écrivains de la province. En un mot, toutes les fois qu'un ouvrage aura, d'une manière quelconque, le double cachet provincial et parisien, la Commission devra nécessairement se réserver le pouvoir discrétionnaire de décider quel est celui de ces deux caractères qui l'a frappée le plus et par conséquent de juger si elle doit l'introduire dans le

cercle de ses travaux bibliographiques ou bien l'en exclure.

Séance du 19 mai. — On examine le mode de rédaction à adopter dans la bibliographie. On convient que les notices seront brèves et concises. On reconnaît qu'il serait peu opportun d'exprimer des jugements défavorables et l'on en conclut que des éloges d'une nature prononcée sont également inadmissibles. On s'appliquera donc à faire des analyses, plutôt qu'à porter des jugements, et la Commission se réserve de n'annoncer certains ouvrages que par leurs titres.

La Commission adopte la pensée d'annoncer dans le Bulletin les sujets de prix offerts par les académies de province.

On discute la manière de rédiger l'article bibliographique qui concernerait un ouvrage de nature complexe, tels que sont, par exemple, habituellement les mémoires des Sociétés savantes. La Commission écarte la pensée de scinder les articles de ce genre et de repartir dans les diverses parties du Bulletin les notes relatives à de telles publications. Elle prend, en conséquence, les deux résolutions suivantes :

1°. L'article bibliographique relatif à un ouvrage complexe formera un seul tout et l'on y introduira seulement certains signes de reconnaissance qui aideront à y trouver à première vue les diverses spécialités qui y seront renfermées.

2°. Lorsqu'on rédigera de semblables articles, on s'appliquera, indépendamment des signes qui viennent d'être mentionnés, à les décomposer en un certain nombre de subdivisions, correspondant chacune à une classe différente de travaux.

Séance du 2 novembre.—Dans la séance du 2 novembre 1850, présidée par M. de Caumont, et dans laquelle MM.

de Kergorlay, Chavin de Malan et Cap ont pris la parole. La Commission a décidé que la publication du 1er. numéro du Bulletin *bibliographique* retardée pour différentes causes, aurait lieu en janvier 1851. — Le 1er. numéro de ce Bulletin a été immédiatement mis sous presse et imprimé.

Les abonnements pris par les Sociétés savantes sont loin de couvrir les frais d'impression. M. de Caumont s'est chargé de ces frais, pour la première année, et a ainsi levé la seule difficulté sérieuse qui arrêtât la publication.

EXPOSITION RÉGIONALE DE L'OUEST

ET SÉANCES GÉNÉRALES DE L'INSTITUT DES PROVINCES, A LISIEUX, EN JUIN 1850.

L'Institut des Provinces a tenu à Lisieux 4 jours de séances à l'occasion de l'exposition régionale des arts et de l'industrie organisée dans cette ville sous son patronage. Les séances ont été présidées successivement par M. de Caumont, qui a, dans un discours d'ouverture, indiqué le but des expositions régionales ; par M. le baron Mercier, de l'Orne ; par M. Lair, de Caen, et par M. Leterrier, président de la Société académique de Lisieux ; MM. Morière, Campion et l'abbé Lallemand ont tenu la plume comme secrétaires-généraux : diverses Sociétés savantes de Caen, de Rouen, du Hâvre, de Bayeux, de Falaise, d'Alençon, d'Evreux, de Pont-l'Evêque, avaient nommé des députations pour assister à ce *festival académique* qui a réuni plus de deux cents membres.

Parmi les délégués des villes à la réunion de Lisieux nous citerons : MM. de Brébisson et Gravelle-Desvallées, de Falaise ; Despallières, maire de Bayeux ; de Villers, adjoint à Bayeux ; Armand Durécu, d'Elbeuf ; de Mecflet, directeur

de la ferme-école de Quesnay; Bourdin et Chenot de Rouen ; Dudezert, membre de la Société d'Agriculture de Caen, auteur d'un *Traité d'Agriculture pratique* approuvé par l'Institut ; Péron, imprimeur à Rouen, délégué des Sociétés savantes de cette ville; Le Métayer des Planches, secrétaire de la Société académique de Pont-l'Evêque ; Eudes, de Pont-l'Evêque ; Lallier, de l'Hôtellerie ; de Bonnechose et Bertot, de Bayeux; R. Bordeaux, d'Evreux. — M. le Sous-Préfet de Lisieux ; M. le Maire de cette ville et les membres de la Société d'Emulation de Lisieux ont pris part à toutes les réunions.

La première séance a eu lieu le dimanche 9 juin. M. de Caumont, qui la présidait, a exposé le but que l'Institut des Provinces s'était proposé d'atteindre en créant les expositions régionales. Il a remercié les Autorités locales et la Société d'émulation du zèle qu'elles avaient déployé pour organiser l'exposition de Lisieux, et les a félicitées des résultats que leurs efforts avaient obtenus, malgré le peu de temps dont elles avaient eu à disposer ; enfin, il a indiqué l'ordre des réunions.

Conformément à cet ordre du jour, l'Assemblée s'est occupée de former les Commissions chargées de l'examen des divers produits exposés. Les rapporteurs généraux de ces Commissions étaient :

M. R. Bordeaux, pour les beaux-arts ; M. Durécu, pour les tissus ; M. Morière, pour les arts industriels et la mécanique ; M. de Piperey, pour les industries diverses ; M. de Bonnechose, pour l'horticulture.

L'Institut des Provinces a clos ses séances, le mercredi 12, en nommant une Commission permanente chargée de compléter les renseignements demandés sur les nombreux produits exposés, et ainsi composée : M. Dubois, président ; M. l'abbé Jules Lallemand, secrétaire-rapporteur pour les beaux-arts et les lettres ; M. Jacob, professeur de chimie

au collège, secrétaire-rapporteur pour les sciences et l'industrie; M. de Piperey, membre de l'Association normande, secrétaire-rapporteur pour l'agriculture et l'horticulture; MM. Vallée et Billon, pour les industries diverses.

Lundi 10, à cinq heures, un banquet a réuni, dans la vaste salle de la halle au blé, deux cents convives environ, membres de l'Institut des Provinces, délégués des Sociétés savantes du Nord-Ouest, fonctionnaires publics, membres de la Société d'émulation de Lisieux, exposants, etc., etc. M. Le Roy-Baulieu, membre de l'Assemblée législative, était au nombre des convives.

A la fin de ce banquet, pendant lequel un ordre parfait et la cordialité la plus franche n'ont cessé de régner, M. de Caumont s'est levé et a porté le toast suivant:

« A la ville de Lisieux, à ses administrateurs, à la Société d'emulation et à tous les habitants de cette cité, qui ont accueilli avec tant d'empressement l'exposition régionale!

« Puisse l'exposition, qui a pour but d'encourager le travail, donner un nouvel élan à la prospérité agricole, manufacturière et commerciale du pays où nous recevons une hospitalité si franche et si cordiale! Puissions-nous dire en nous séparant : l'œuvre de l'Institut des Provinces est une œuvre féconde, une œuvre d'avenir! Puissent les expositions régionales, en ramenant la vie et l'activité dans nos départements, contribuer à opérer la décentralisation, qui est une des plus justes tendances, un des plus grands besoins de notre époque.

« A la ville de Lisieux et à ses magistrats! à la Société d'émulation! à la prospérité agricole, manufacturière, commerciale de ce beau pays! »

Après cette allocution, qui a été accueillie par des bravos, M. V. Godefroy, maire de Lisieux, a pris la parole en ces termes:

« Messieurs, alors que la capitale, tendant à envahir le domaine des sciences, des arts et de l'industrie, semble vouloir déshériter la province de ses biens les plus précieux, l'un de nos concitoyens conçut l'énergique pensée de nous conserver les avantages dont on voudrait nous dépouiller. Il pensa qu'il devenait indispensable de s'opposer à la centralisation qui nous menaçait, et que le moyen le plus efficace de parvenir à ce but était de s'entourer des hommes célèbres des départements, dont le concours pouvait lutter, sinon immédiatement, au moins dans quelques années, avec les prétentions de la capitale. Il divisa la France en régions ; l'Institut des Provinces fut créé, et, quoique son établissement ne compte que fort peu d'années d'existence, nous sommes déjà à portée d'en apprécier les heureux résultats. En 1849, la capitale de l'ancienne Bretagne fut choisie pour le début des expositions du nord-ouest. Si les produits industriels n'y abondèrent pas, en revanche les beaux-arts y occupèrent une place très-remarquable. Cette année, notre ville doit à sa renommée commerciale d'avoir été désignée pour le siége de la seconde exposition. Les savants, les industriels, les artistes, les agriculteurs ont été exacts au rendez-vous qui leur a été donné, et, bien que plusieurs villes, sur l'appui desquelles nous devions compter, aient cru devoir s'abstenir, néanmoins les produits les plus variés et les plus intéressants sont venus de tous côtés remplir nos galeries : Caen, Bayeux, Vire, Honfleur, Pont-l'Evêque, Orbec, Condé, Vassy, Rouen, Saint-Lo, le Mans, Cherbourg, Evreux, Pont-Audemer, Breteuil, Laigle, Bernay, Elbeuf, Louviers, Ingouville, Harfleur, Brest, Landernau, Saint-Servan, Angers, Fougères, Pontrieux ornent de leurs produits les salles de l'industrie.

Des plantes, des fleurs, des fruits émaillent celles de l'hor-

ticulture, tandis que les noms des artistes de Caen, Nantes, Brest, Vire, Alençon, le Hâvre, Bayeux, Saint-Lo, Dieppe, Honfleur, Livarot, Vimoutiers sont mêlés aux noms des artistes de notre localité dans la salle des beaux-arts.

« Un des enfants de notre département, placé au premier rang des artistes de France (M. Léon Le Cieux), a répondu à notre appel en venant, à l'occasion de nos réunions, nous faire entendre ses plus délicieux accords.

« Une troisième exposition, annoncée plus long-temps d'avance, placée dans une ville d'une importance supérieure à la nôtre, réunira, l'année prochaine, plus de produits des arts et de l'industrie; car l'œuvre que vous avez commencée doit prendre un grand développement, appuyée sur les noms illustres des membres de l'Institut des provinces.

« L'artiste, l'agriculteur, le manufacturier, excités par une noble émulation, viendront y puiser des inspirations. Ils voudront surmonter leurs rivaux, le succès couronnera leurs efforts, et bientôt la province n'aura plus à redouter la concurrence de la capitale. Tous ces bienfaits, Messieurs, dont les départements profiteront, seront dus à la pensée généreuse et nationale de M. de Caumont: *que la province doit secouer le joug de la centralisation qui la menace.*

« Je crois donc, Messieurs, remplir les vœux de cette réunion en vous proposant le toast suivant : *A M. de Caumont, créateur de l'Institut des Provinces* ! »

Ces paroles du premier magistrat de la ville de Lisieux ont été accueillies chaleureusement par l'auditoire.

M. Lachèvre, sous-préfet de l'arrondissement, a pris ensuite la parole, pour offrir à M. Lair l'expression des sympathies et du respect de tous les assistants. M. le sous-préfet s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Au milieu d'une assemblée où se trouvent réunis tant d'hommes distingués du département du Calvados et des départements voisins, tant d'hommes dévoués aux sciences, aux arts, à l'agriculture et à l'industrie, on ne doit pas oublier celui dont la longue carrière a été consacrée à toutes les choses utiles. Aussi je crois être l'expression unanime de tous ceux qui se trouvent dans cette enceinte, en leur proposant de porter un toast au vénérable M. Lair. »

M. Lair a répondu à cet hommage, si bien mérité, par quelques-unes de ces bonnes paroles que lui inspirent toujours, avec tant d'à-propos, son excellent cœur et son amour ardent du bien public.

L'exposition régionale offrait un grand intérêt et l'on doit beaucoup à MM. L. Dubois, pour l'industrie; Mesnier, pour les beaux-arts; Oudin et Lallier pour l'agriculture et l'horticulture, pour le soin qu'ils ont pris de recevoir les objets exposés, de les classer et de les ranger.

Cette disposition était très-satisfaisante, l'exposition se divisait en six parties :

Galerie de l'Industrie, dans la halle aux toiles.

Galerie des Machines et Voitures, dans la halle aux laines.

Galerie des Machines Agricoles, dans le préau de la salle d'asile.

Produits agricoles, dans une salle près du préau.

Exposition d'Horticulture, dans la salle d'asile.

Exposition de Peinture et de Sculpture, dans la grande salle de l'enseignement mutuel.

Tous ces locaux sont en contact et se communiquent; M. Godefroy, maire de Lisieux, dont l'Institut des provinces connaissait le dévouement, et qui avait fait appel aux industriels et aux artistes des 14 départements de

l'Ouest, avait pris toutes les mesures nécessaires pour que l'ordre le plus parfait régnât dans les galeries quand la foule s'y portait.

On estime à vingt mille personnes le nombre des visiteurs le 10 juin; tout s'est passé avec ordre malgré cette foule énorme. La garde nationale a montré d'ailleurs beaucoup d'empressement à occuper, de jour et de nuit, le poste qui avait été établi pendant toute la durée de l'exposition près des galeries; c'est un acte de dévouement dont on doit lui savoir gré.

Les récompenses ont été proclamées le 12 juin; l'exposition ouverte le 25 mai n'a été close que le 30 juin.

M. Dumas, ministre de l'Agriculture et du Commerce, avait bien voulu accorder à l'Institut une somme de 900 francs pour l'achat et la gravure des médailles à décerner. Au moyen de cette allocation et de 300 fr. ajoutés par M. de Caumont, 70 médailles de vermeil, d'argent, de bronze, ont pu être décernées aux exposants; elles leur seront solennellement remises, au mois de février, par M. le Ministre lui-même, dans une séance publique qui aura lieu au palais du Luxembourg.

La ville de Lisieux avait voté 1500 fr. pour la disposition des locaux, cette somme n'a pas été suffisante; mais la vente du livret de l'exposition a produit quelques bénéfices qui ont réduit de beaucoup les frais que la ville avait pris à sa charge. Le jour de l'ouverture des salles le produit de la vente de ce livret s'est, dit-on, élevé à 120 francs.

Le conseil municipal de Caen avait, sur la proposition de M. Bertrand, alloué 200 francs pour le transport des objets envoyés de cette ville à Lisieux. Si cet exemple avait été suivi par les autres villes, l'exposition aurait sans doute été beaucoup plus considérable encore.

SESSION DE L'INSTITUT A CLERMONT-FERRAND

ET EXPOSITION RÉGIONALE DU CENTRE.

L'Institut des provinces a ouvert, le 24 juin, une autre session à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), où il avait, avec le concours de la Chambre de commerce, de M. Lecoq et de M. Bouillet, organisé l'exposition régionale du centre. Le 26, M. de Caumont, en sa qualité de directeur de l'Institut, a fait l'ouverture officielle de cette exposition, accompagné des membres de l'Institut, de M. le Préfet, de M. Le Coq, de M. Bouillet et d'un grand nombre de délégués des villes du centre, parmi lesquels on remarquait M. le Cte. de Montlaur, délégué de Moulins; M. Marcel Canat, délégué de Châlons; M. de Surigny, délégué de Mâcon, MM. l'abbé Desguidi, de Grenoble; l'abbé Boudent, de Chantelle; l'abbé Charon, de l'Indre; Cte. de Pontgibault, du Puy-de-Dôme; le docteur Bally, de l'Yonne; MM. Vte. de Cussy, du Calvados; l'abbé Le Petit; L. Gaugain, membres du bureau de la Société française pour la conservation des monuments.

Les membres de la Chambre de commerce et M. Martha Becker, président à l'Académie; M. Aubergier, remplissant le fonctions de maire, M. Mallay, architecte, M. Thévenot, M. Thibault et les membres qui avaient fait partie des comités d'organisation étaient aussi réunis.

M. de Caumont s'est exprimé ainsi qu'il suit, en s'adressant à M. le préfet et à MM. les commissaires de l'exposition :

« Monsieur le Préfet, Messieurs les Commissaires de l'Exposition régionale,

« Nous ne sommes encore qu'au début d'une grande

œuvre, et ce n'est pas au début qu'on peut apprécier la portée et les résultats d'une institution ; mais soyez-en convaincus, nous atteindrons tôt ou tard le but que nous nous sommes proposé.

« Les expositions régionales, outre qu'elles encourageront le génie des arts et de la production, offriront, quand elles seront mieux comprises, un enseignement utile, en montrant à tous les richesses que procure le travail, et combien de produits variés nos diverses régions fournissent à la consommation générale.

« C'est ainsi, Messieurs, que par les expositions et par d'autres moyens analogues, nous espérons faire mieux connaître la statistique agricole et industrielle de la France, faire mieux apprécier nos artistes, occuper les esprits des véritables intérêts du pays, répartir plus également l'activité et la vie en donnant aux localités secondaires les avantages dont les grands centres ont joui à peu près exclusivement jusqu'ici, *en un mot, décentraliser*.

« La décentralisation, ainsi comprise, n'est autre chose que de la bonne justice distributive basée sur l'égalité ; c'est la conséquence rigoureuse de notre état social, de notre civilisation du XIXe. siècle.

« Les expositions régionales se rattachent donc directement au principe de la décentralisation, et c'est un gage de succès et d'avenir pour elles.

« Sur tous les points du territoire français, l'Institut des provinces s'efforcera de les organiser, de les développer, de les faire fructifier. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui pourront se rencontrer çà et là sur la route. On dédaigne trop, en province, ce qui se fait pour le pays et par le pays ; on préfère les succès obtenus au loin à ceux que l'on pourrait mériter chez soi ; mais l'esprit public,

si peu développé en France, finira par se former. Ne nous préoccupons donc jamais des obstacles, et comme le disait un homme d'Etat célèbre dans une circonstance mémorable : *semons toujours, récoltera qui pourra.* »

M. le Préfet a répondu quelques mots, puis les salles ont été ouvertes au public.

L'exposition de l'industrie était placée dans la belle halle aux toiles, place de Jode ; on y remarquait surtout des meubles magnifiques, plusieurs pianos d'un très-beau son, fabriqués à Clermont, une riche collection de produits céramiques de la fabrique de Billom ; les importants produits de la fabrique de pâtes alimentaires établie à Clermont par M. Magnin ; des sucres, des soies et tous les produits de l'industrie locale, y compris ceux des mines de Pontgibault. L'exposition horticole était aussi à la halle aux toiles.

L'exposition des beaux-arts comprenait deux galeries à l'hôtel-de-ville, l'une consacrée exclusivement aux vitraux peints, et que MM. Thévenot et Thibault avaient composée presque seuls, quoique deux autres exposants eussent envoyé de petits objets assez remarquables ; l'autre consacrée à la peinture, au dessin et à la sculpture.

Les remarquables dessins d'architecture de M. Companion, les fresques de la cathédrale du Puy reproduites sur une grande échelle par M. Mallay ont, avec quelques autres œuvres, attiré particulièrement l'attention des Antiquaires. M. le Cte. de Montlaur, directeur de l'Art en Province, a été nommé rapporteur et président du Jury de l'exposition des Beaux-Arts ; il a, dans un rapport lu à l'Institut, le 30 juin, fait ressortir le mérite relatif des objets exposés. M. Mallay, architecte, a fait le rapport sur l'exposition de l'industrie.

35 médailles ont été décernées ; celles qui ont été remises

aux industriels ont été fournies par la Chambre de commerce ; la ville de Clermont n'ayant pas voté de fonds pour les médailles de l'exposition des arts, M. de Caumont a cru devoir en faire les frais. La Société d'horticulture de Clermont a décerné les récompenses aux exposants de l'horticulture (20 médailles).

Séances de l'institut a Clermont. — Les séances de l'Institut des provinces ont été d'un haut intérêt, elles ont duré cinq jours ; elles ont été présidées par M. le docteur Bally, M. l'abbé Croizet, M. de Cussy et M. de Caumont : la séance du 30 était magnifique, un grand nombre de dames s'y étaient donné rendez-vous afin d'applaudir à la proclamation des récompenses.

Dans les autres séances de l'Institut M. Le Coq a traité avec la supériorité qui le distingue et sa remarquable facilité d'élocution, quatre grandes questions géologiques inscrites au programme.

D'autres questions ont été traitées avec talent dans des mémoires envoyés par M. Rostan, inspecteur des monuments du Var, et Duchâtellier, de Quimper. Les membres présents, notamment MM. de Surigny, Mallay, Thibault, Thévenot, de Glanville, Duval, l'abbé Boudent, Bouillet, ont traité d'autres questions, mais plus des trois quarts des questions du programme ont été réservées pour une autre session.

La clôture de la session de l'Institut a eu lieu le 30 juin, cependant le 1er. juillet une partie des membres de la compagnie s'est rendue au Mont-Dore, sous la conduite de M. Le Coq qui a fait, en route, la démonstration la plus intéressante des faits géologiques et des phénomènes volcaniques que cette route offre à chaque pas aux yeux de l'observateur. Le tombeau de M. de Montlausier, construit

avec les débris d'une chapelle du XVe. siècle, apportés de Clermont, a été visité à Randane, puis MM. de Cussy et Le Coq ont herborisé sur les montagnes verdoyantes de la chaîne des Monts-Dores. Arrivée au Mont-Dore où M. le docteur Bally l'avait précédée, la compagnie a observé attentivement les restes d'un monument romain qui ont été transférés de la place du Mont-Dore sur la petite place voisine baignée par les eaux de la Dordogne. Ce sont des fûts de 0^m. 95, couverts de grandes feuilles de laurier, des chapiteaux corinthiens, des débris d'entablement du même ordre, etc. Des excursions ont eu lieu au Pic de Sancy, à Valcivières et au lac Pavin.

RAPPORTS DE L'INSTITUT DES PROVINCES

AVEC LES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS.

Pour que les expositions régionales acquerrent une grande importance, il faudrait le concours des Conseils généraux; il faudrait que chaque conseil votât à l'Institut une allocation de deux à trois cents francs dont l'Institut ferait le meilleur usage dans l'intérêt de ces solennités : alors la compagnie pourrait prendre à sa charge les frais de transport des objets : tant que ces frais resteront au compte des exposants, on ne verra rien ou presque rien venir des départements éloignés : en effet, chacune des régions indiquées provisoirement par l'Institut se compose de douze à quinze départements, et les expositions n'offriront que les produits d'une partie de la région.

Quoi qu'il en soit, la pensée de l'Institut des provinces est une grande pensée qu'il faut faire fructifier avec les moyens que l'on a, quelque minimes qu'ils puissent être :

l'Institut n'a pas irrévocablement arrêté les circonscriptions, il n'a pas dit non plus si ce sera tous les ans, comme il l'aurait désiré, ou tous les deux ans, qu'auront lieu les expositions dans chaque région : ces détails pourront être modifiés suivant les circonstances et les circonscriptions.

Ce qu'il importe de constater, c'est que l'idée des expositions régionales mise en circulation par l'Institut a déjà fructifié. Poitiers, après avoir entendu le récit que faisait M. l'abbé Auber, dans les journaux, de l'exposition régionale de Bourges, organisée en 1849, a tenté une exposition pour les quatre départements du ressort de la Cour d'appel; elle a été assez satisfaisante. Bordeaux en a déjà une pour les départements du sud-ouest, organisée par la Société philomatique : tous ces essais sont d'un bon augure pour l'avenir; on peut être certain que le mouvement se propagera partout, et qu'une périodicité régulière finira par s'établir, comme l'a demandé l'Institut des Provinces.

Le bureau de l'Institut a, en 1850, fait un premier appel aux conseils généraux de 20 départements.

Une lettre a été écrite, au nom de l'Institut des provinces, pour demander, à chacun de ces 20 départements, une modique allocation; on y indiquait que deux à trois cents francs, votés chaque année, suffiraient pour obtenir des résultats énormes avec l'économie que peut obtenir l'Institut des provinces dans les frais qu'entraînent ces expositions.

Ces lettres furent adressées aux cinq conseils de la Bretagne, par M. Duchâtellier;

Aux départements du ressort de la Cour d'appel de Poitiers, et à celui d'Indre-et-Loire, par M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers;

Au conseil du département de Loir-et-Cher, par M. de La Porte, de Vendôme;

Au conseil du Loiret, par M. de Buzonnière ;

Au conseil de la Marne, par M. le Cte. de Mellet ;

Au conseil général du Nord, par M. Taillard de Douai ;

Au conseil général de la Sarthe, par M. l'abbé Lottin ;

Au conseil de l'Eure, par MM. de St.-Germain et Bordeaux ;

Aux conseils du Calvados, de l'Orne, de la Gironde, de la Meurthe, et à quelques autres, par M. de Caumont.

Si tous les conseils n'ont pas compris l'importance de la proposition, la plupart au moins l'ont accueillie en demandant pour l'an prochain des renseignements que ne pouvait contenir une simple lettre. Quelques-uns ont promis de voter.

Le département de la Sarthe a voté immédiatement des fonds pour terminer l'impression du second volume de l'Institut (classe des sciences et des lettres), et pour la continuation du Gallia Christiana, entreprise par M. l'abbé Voisin, sous le patronage de l'Institut des provinces.

Le conseil général de la Sarthe a donné là un bel exemple, et l'Institut des provinces lui en saura gré, en donnant à son tour tous ses soins aux publications importantes qu'il vient d'encourager.

TRAVAUX RECOMMANDÉS

AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS,

PAR M. DE CAUMONT.

L'Institut des provinces, après avoir favorablement accueilli nos idées sur les travaux à recommander aux Sociétés savantes des départements, nous a chargé de les for-

muler, et nous essayerons de le faire successivement dans les Annuaires de l'Institut.

Tracer un plan de travail pour les Sociétés savantes est chose infiniment importante et fort grave; aussi n'avons-nous pas la prétention de résoudre le problême en quelques lignes, et avant d'avoir consulté, à diverses reprises, les Sociétés elles-mêmes.

Mais nous croyons qu'il est possible d'indiquer, dès ce moment, une série de travaux vraiment utiles et dont les Sociétés ne se sont point, en général, assez occupées.

On doit se rappeler, comme nous l'avons établi précédemment au Congrès scientifique, au sein de l'Institut des provinces et ailleurs, que ce sont les travaux statistiques qui doivent surtout occuper les Sociétés académiques de la province; je crois que cette opinion a été partagée par le plus grand nombre des hommes méditatifs qui forment la partie active de ces compagnies; ceci posé, nous allons examiner quels travaux statistiques peuvent être entrepris dans chacune des branches des sciences habituellement cultivées dans nos départements.

Zoologie. — Si la Faune de la France est bien connue, il reste une multitude d'observations de détail à faire encore sur les mœurs des oiseaux, sur les poissons de mer et d'eau douce, sur les reptiles, sur les insectes.

On devrait faire pour chaque canton le dénombrement des animaux qui l'habitent, en indiquant soigneusement la distribution géographique des différents êtres et leur proportion numérique, suivant les circonstances qui favorisent plus ou moins leur multiplication : on devrait pour chaque ruisseau, pour chaque rivière, savoir quelles espèces de poissons s'y trouvent, à quelle époque ils frayent, quelle grosseur ils atteignent : ces notions si élémentaires ne

sont guères le partage que de quelques pêcheurs inconnus.

Ainsi envisagée, la statistique zoologique de chaque canton, de chaque commune, de chaque rivière, de chaque bois, et si l'on veut, de chaque bosquet, offrira toujours de l'intérêt et pourra même conduire à reconnaître des faits nouveaux.

Ces idées que je viens d'émettre pour qu'un dénombrement plus exact et plus complet se fasse, par les soins des Sociétés savantes des départements, des productions zoologiques de chaque contrée, je les applique à toutes les autres études.

Botanique.—Ainsi la statistique botanique sera faite en détail comme la statistique zoologique : on tiendra plus de compte qu'on ne l'a fait de l'influence exercée par la nature minéralogique du sol sur la distribution de certaines plantes; on fera des flores locales, des flores de canton, des flores de communes, et surtout des flores se rapportant à la circonscription adoptée par la Société.—Tout le monde comprend ma pensée. Je passe à un autre genre d'études statistiques, celles qui se rapportent à la géologie.

Géologie. — On dira peut-être, la carte géologique des départements est faite, la constitution minéralogique du pays est connue : ceci est très-vrai pour beaucoup de contrées; mais s'en suit-il que tous les faits de détail soient constatés ? S'en suit-il que le *cadastre* géologique soit complet ? Non.— La *géographie* des roches est plus ou moins bien faite, j'en conviens, mais le *cadastre* ne l'est pas encore. — La topographie géognostique d'un arrondissement, d'un canton, d'une commune même, si on veut bien l'observer, donnera lieu à des découvertes nouvelles, à des observations très-intéressantes auxquelles n'a pu et n'a pas dû s'arrêter celui qui embrassait d'un coup-d'œil le département tout entier.

Les études paléontologiques offrent à l'observateur un

champ immense à exploiter, et dont les richesses sont encore inconnues en grande partie.

L'étude du terrain superficiel est encore à faire presque partout, et si l'on veut appliquer cette étude à l'agriculture comme on l'a fait dans quelques localités, à mon instigation, il faudra procéder par parties et n'embrasser à la fois qu'une circonscription très-limitée.

Agriculture. — Les sociétés d'Agriculture ont à remplir une importante mission ; elles ont une belle série d'observations à entreprendre.

D'abord elles doivent, par des enquêtes répétées dans différents cantons, reconnaître ce qui se fait partout, comparer les pratiques agricoles, en expliquer la diversité par la diversité des sols, ou par les autres circonstances qui les déterminent : examiner, en un mot, tout ce qui est, pour savoir s'il y a lieu de faire autrement et mieux, et pour donner, s'il y a lieu, des avis aux praticiens.

Ces premières données acquises, les Sociétés d'agriculture auront à entreprendre des recherches statistiques d'un ordre plus élevé.

Par exemple, elles devront rechercher, dans une circonscription donnée, quelles sont les qualités des produits sur divers terrains. Ainsi un canton peut présenter plusieurs natures de terres arables très-distinctes, correspondant ou non à plusieurs formations géologiques ; or, il est probable que les céréales ou les autres récoltes, produites par ces terrains, se distingueront, soit par le poids moyen, soit par leur nature même ou par leur qualité.

Ces différences ne sauraient être trop soigneusement constatées. Nous recommandons tout spécialement de rechercher quelle différence en poids moyen offrent les céréales récoltées dans les terrains anciens (granitiques ou

schisteux), comparées à celles qui ont vécu sur les terrains oolitiques? Les mêmes recherches devront être faites pour tous les produits de la terre ; il faudra rechercher quelle influence ces diverses natures de sol exercent sur la qualité des fruits, surtout sur ceux qui doivent être convertis en boissons (vin, cidre, etc.).

Enfin, il faudra faire un examen comparé des produits et du revenu de la terre dans les diverses régions agricoles de la contrée, expliquer les différences de produit en argent, en tenant compte de toutes les circonstances qui influent sur ces différences ; il faudra expliquer les causes de la grande variété qui existe dans la valeur vénale des terres, à des distances assez rapprochées, et lorsque ces terres produisent le même revenu, et soigneusement indiquer quels sont les moyens à mettre en œuvre dans chacune des principales régions ou sous-régions agricoles d'une circonscription, pour augmenter la valeur du sol, en augmentant ou améliorant ses produits.

Cartes agronomiques. — Les cartes agronomiques, soit par département, soit par arrondissement, soit même par canton, sont des travaux extrêmement intéressants et utiles, auxquels peuvent se livrer les Sociétés agricoles et les Sociétés scientifiques des départements; nous les recommandons de tout notre pouvoir, et comme nous avons publié un mémoire sur ce sujet, nous renvoyons aux explications qu'il renferme, en rappelant que l'Institut des provinces a envoyé ce mémoire à toutes les Sociétés qui ont écrit, à Caen, à M. Eudes-Deslongchamps pour le réclamer.

Nous répétons seulement que le mémoire statistique qui accompagnera chaque carte, devra donner la solution de toutes les questions que nous venons de formuler.

Les Sociétés, au lieu de se laisser traîner à la remorque, doivent toujours marcher en avant et porter le flambeau qui guidera les agriculteurs progressifs dans leurs essais et leurs améliorations.

La statistique des terrains à drainer dans la circonscription de chaque Société, serait très-utile à l'époque où l'on commence à pratiquer le drainage en France. Elle nécessiterait des instructions sur la manière d'opérer dans les différents terrains où le drainage aurait été reconnu utile.

Tel arrondissement que je pourrais citer est occupé par trois formations principales : la craie, recouverte d'une argile à silex très-compacte et souvent imperméable ; les argiles de l'oolite supérieure et moyenne, et la grande oolite. Le drainage sera presque toujours efficace dans les deux premiers terrains, il sera inutile dans le troisième, dont les terres légères laissent facilement pénétrer l'eau et sont partout perméables; mais dans les deux premiers terrains, pour lesquels le drainage serait utile, il faudra observer certaines précautions. Dans les glaises très-compactes, les canaux devront être moins profonds que dans les argiles ordinaires, de peur que l'eau ne puisse traverser les terres qui surmonteraient le canal, si ces terres étaient trop épaisses.

Il faudra, sur d'autres points, examiner le sous-sol, afin de ne pas drainer inutilement des champs ou des portions de champ qui n'ont pas besoin de l'être. Le sous-sol peut être imperméable sur un point, très-perméable sur un autre. C'est ce que l'on voit souvent dans les dépôts qui forment la surface de l'argile d'Oxford. On y trouve parfois au-dessous de la couche arable, à une profondeur qui varie, une couche de silex assez puissante; des cavités existent

entre tous ces silex, et ils forment un drain naturel excellent, quand ils se trouvent peu éloignés de la surface : quand ils s'enfoncent trop bas, leur action devient nulle. Il y a donc, selon l'occurrence, inutilité d'établir des drains, et utilité d'en pratiquer.

Cependant toutes les accumulations de cailloux ne font pas l'office du drainage. Ainsi, dans les bancs *de galets quartzeux du grès bigarré* qui occupent des espaces assez grands dans le Bessin et le Cotentin, les galets de quartz sont très-tassés et cimentés en quelque sorte par du sable et de l'argile; ils forment à la surface une croûte tout-à-fait imperméable (Le Tronquay, Campigny, Littry, Bernesq, Lison (Calvados); Le Désert, Montmartin, St.-Jean-de-Daye, etc, etc. (Manche), etc., etc,

Dans ces terrains, on drainera avec avantage; seulement, dans certains cas, un défoncement pourra produire le même résultat que l'établissement de tuyaux : j'ai vu des terrains pareils, dépendants de la formation du grès bigarré, qui, à peu près improductifs il y a 30 ans, sont devenus excellents après que l'on y a exploité le galet pour l'entretien des routes, l'extraction ayant brisé de place en place la couche imperméable qui s'opposait au passage de l'eau. On voit par ces quelques observations, qui pourraient être étendues à une infinité d'autres terrains, qu'il y a partout une étude locale à faire pour l'application du drainage : tout homme éclairé peut faire cette étude; il n'est pas besoin pour cela d'être bien savant. Toutefois les Sociétés d'agriculture feront bien de prendre l'initiative et de dresser des cartes indicatives des terrains à drainer.

Archéologie. — L'étude de l'archéologie et de l'histoire locale est, depuis quelques années surtout, une des prin-

cipales spécialités des Sociétés académiques de province, et cela se conçoit d'autant mieux que les recherches de ce genre ne peuvent être bien faites que sur place. Les Sociétés académiques feront donc sagement de persévérer dans cette voie, d'explorer les archives, les bibliothèques publiques, et de recueillir partout des documents historiques.

Elles devront, par tous les moyens, propager la connaissance de l'histoire locale et décrire les monuments de leur circonscription, pour qu'ils ne puissent être détruits ou mutilés. Divers moyens pourront être employés pour arriver au but. Il faudra publier des statistiques monumentales qui renferment la description de tous les monuments de chaque canton, commune par commune, sans en excepter un seul. Pour ceux qui n'ont pas le temps de lire beaucoup, on pourra rédiger des *statistiques routières* et des *statistiques ripuaires*, c'est-à-dire donner l'indication des monuments et des faits intéressants à observer sur le bord des grandes routes et sur le bord des rivières, qui sont de grandes lignes naturelles bien plus apparentes encore que les routes.

La statistique monumentale d'un canton peut être faite en quelques jours ; si donc les Sociétés archéologiques nommaient dans leur sein deux commissions dont chacune parcourrait un canton, on aurait bientôt visité un arrondissement tout entier et terminé ce qu'on peut appeler le *cadastre monumental* que nous demandons. Il s'agit de choisir pour former ces commissions, qui d'ailleurs doivent être composées de trois membres au plus, des hommes zélés, positifs, appréciant bien l'âge des édifices et ennemis des systèmes et des conjectures. Sans doute, ces hommes sont difficiles à trouver ; pourtant ils se mutiplient partout, grâce à la diffusion des connaissances archéologiques. Pour le plan à suivre, je crois pouvoir indiquer

ma Statistique monumentale du Calvados qui a obtenu l'approbation de l'Académie des inscriptions et que tout le monde peut consulter (1).

J'ai publié également un certain nombre de Statistiques routières : les Statistiques ripuaires sont conçues de même. On en trouvera plus loin le spécimen.

Les collections d'inscriptions relevées, si l'on peut, au moyen d'estampages ;

Les inventaires des collections et des bibliothèques ;

Les bibliographies provinciales semblables à celle dernièrement publiée par M. de Soultrait ;

Les biographies des hommes notables du pays sont tout autant de sujets de publications fort utiles et que pourront encore entreprendre les Sociétés académiques.

Elles devront porter un intérêt tout particulier à l'administration des bibliothèques publiques ; faire que ces dépôts soient consultés et qu'ils renferment les ouvrages dont chaque pays a besoin.

Elles devront coopérer à l'établissement de nouvelles bibliothèques dans les villes et les chefs-lieux de canton ; surveiller l'administration de ces dépôts et présider au choix des livres qui pourront y être admis.

Elles devront enfin porter leur sollicitude sur l'enseignement du dessin et de la musique, propager les notions d'art par tous les moyens qu'elles pourront mettre en œuvre. — Le progrès du goût en sera la conséquence ; et combien quelques-unes de nos provinces ne sont-elles pas en retard sous ce rapport !

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7, Rouen, Le Brument, quai de Paris.

Nous nous arrêtons ici. Dans l'Annuaire prochain de l'Institut nous continuerons cette revue des travaux qu'il appartient particulièrement aux Sociétés académiques des départements d'entreprendre. Il nous reste bien des sujets d'études à recommander : nous ne nous sommes occupé dans ce premier article que de ceux qui devraient être le plus immédiatement abordés.— Répétons-le en terminant : si les Sociétés savantes des départements comprennent leur mission, il faut qu'à l'avenir il ne s'opère pas un progrès qu'elles n'aient recommandé, pas une innovation qu'elles n'aient indiquée, qu'il ne se fasse pas une découverte qu'elles n'aient prévue et provoquée.

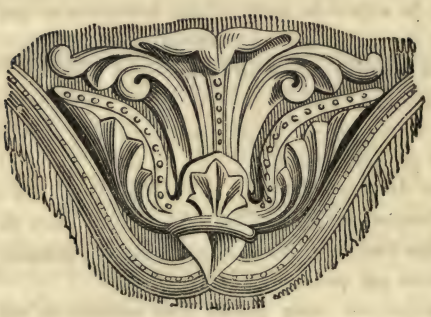

SPÉCIMEN DE STATISTIQUE RIPUAIRE.

Notre projet est de donner successivement dans l'Annuaire de l'Institut des provinces, des spécimens, ou, si je peux parler ainsi, des patrons pour tous les travaux statistiques recommandés aux Sociétés savantes.

La marche ainsi tracée, on obtiendra, si l'on veut s'y conformer, l'unité de plan qui a manqué jusqu'ici à ces divers travaux et qui a beaucoup diminué leur importance au point de vue de la comparaison et de la généralisation des faits.

Ces travaux pourront donc se coordonner plus facilement et former, par la suite, un ensemble, chose impossible à présent, que chacun adopte sa forme et son plan particulier.

Nous avons déjà dans l'article précédent indiqué la marche que nous proposons pour différentes publications. Voici le spécimen d'une Statistique ripuaire.

Nous avons préparé divers spécimens d'un autre genre auxquels nous désirons joindre des figures, ce qui nous détermine à en renvoyer la publication à l'année prochaine.

Les rivières, qui sillonnent notre sol, sont bien autrement apparentes que les routes, elles ne changent pas de direction comme elles, suivant le caprice des hommes ; les vallées au fond desquelles elles coulent sont les rides de la terre, et ces rides une fois creusées ne sauraient s'effacer que par des cataclysmes, qui entraîneraient l'anéantissement des populations qui s'abritent sous leurs pentes.

Les rivières ont aussi été de grandes voies de communication avant l'établissement des routes, leurs rives sont presque toujours fécondes en souvenirs historiques ; elles établissent encore aujourd'hui des rapports entre les populations les plus éloignées; ce sont, comme on l'a dit, les artères du monde. Voilà bien plus de motifs qu'il n'en faut pour faire la Statistique des bassins et des vallées.

Quant à la qualification de ce genre de Statistique, il se présente tout naturellement à l'esprit ; RIPUAIRE est le mot propre, puisqu'il s'agit de décrire les rives des fleuves.

Que l'on se suppose donc dans une nacelle qui suivra le cours de l'eau, que l'on observe sur l'un et l'autre bord, non sans mettre souvent pied à terre, tout ce qui peut mériter l'attention et l'on aura fait la Statistique ripuaire de telle vallée que l'on voudra parcourir. Cette manière d'étudier est si simple, si naturelle, qu'elle n'a pas besoin d'autre explication.

Je vais pourtant, comme spécimen, donner une petite portion de la Statistique ripuaire d'une des rivières que j'ai explorées de la sorte, la DIVE par exemple, qui prend sa source dans le département de l'Orne et se jette dans la mer près d'une bourgade où Guillaume-le-Conquérant fit préparer une partie de la flotte qu'il équipa pour la conquête de l'Angleterre, en 1066.

FRAGMENT DE LA STATISTIQUE RIPUAIRE DE LA DIVE.

La Dive, *Diva*, la divine, nom que nos ancêtres ont donné à plusieurs autres rivières et qui atteste le prix qu'ils attachaient aux eaux courantes, prend sa source à quelque distance et au N.-E. de la petite ville d'Exmes, arrondissement d'Argentan.

Elle sort, ainsi que plusieurs de ses affluents, des argiles qui se montrent par dénudation dans les vallées de cette partie du département de l'Orne et qui supportent les premières assises du *grès vert*. Suivant la profondeur à laquelle on les observe, ces argiles doivent répondre géologiquement à l'*Oxford-Clay* dans les parties les plus basses; peut-être au *Kimeridge-Clay* ou au *Gault* dans les parties les plus élevées. C'est un examen qui mérite d'être fait avec beaucoup de soin; nous sommes d'ailleurs porté à penser que l'argile d'Oxford domine dans tout le pays.

Quoi qu'il en soit, les eaux de la Dive qui sourdent des couches inférieures de la craie verte, arrêtées par la couche argileuse qui retient les eaux et forme l'horizon *hydrographique* du pays, sont d'une grande limpidité. Cette propriété leur est commune avec toutes les sources qui ont passé par ce filtre de la craie avant de reparaître sous la forme de ruisseau ou de rivière : ces sources sont d'ailleurs assez abondantes pour que la Dive puisse faire mouvoir des usines très-près de sa naissance, et c'est encore une des particularités que nous offrent habituellement les rivières qui sortent de la craie inférieure.

La Dive abandonne bientôt les côteaux crayeux qui abritent son berceau, pour se diriger vers l'Ouest; elle traverse alors, en passant sur les communes d'Oomel et d'Avenelle, une zône d'argile d'Oxford, zône ondulée, couverte, humide, dont la largeur est de 2 ou 3 kilomètres; puis elle quitte ce terrain, qui salit souvent ses eaux, pour couler au milieu des couches calcaires, que les géologues ont désignées sous la dénomination de *grande oolite*, où elle reprend sa limpidité. Là, le pays est découvert, et la Dive parcourra plus de 25 kilomètres avant de retrouver le terrain qu'elle vient de quitter. Mais re-

venons au point où nous la voyons couler dans la grande oolite. Près de là se trouve une petite commune, celle de Fel, dont le château mérite d'être visité, parce qu'il renferme un lit en bois dont les sculptures sont d'une extrême finesse, dans le style du dernier gothique. Ce meuble, vraiment remarquable, appartient à la famille de Flers qui le conserve ; il a souvent été dessiné, et le *Magasin pittoresque* l'a figuré.

A Fel, la Dive reçoit une petite rivière qui traverse les communes de Barges et de Champeaubert, après avoir pris sa source entre le Haras-du-Pin et la petite ville d'Exmes et passé sur les communes de la Briquetière et de Chauffour. J'ai signalé, il y a long-temps, des vestiges de constructions romaines assez notables sur le territoire de ces communes, et l'on sait que la ville d'Exmes, aujourd'hui sur une hauteur, s'étendait, sous la domination romaine, jusqu'au fond de la vallée. Cette ville était assez importante ; la voie la plus apparente peut-être de la Basse-Normandie, le *chemin haussé* qui vient de Cherbourg par Valognes, *Alauna*, Bayeux, *Augustodurus*, Vieux, *Aregenus ?* se dirige à partir de cette ville à peu près en droite ligne sur Exmes en traversant diverses localités, où l'on trouve des vestiges de constructions antiques et des médailles.

Chamboy est à 1 kilomètre de Fel, c'est la première bourgade importante que la Dive vienne rafraîchir de ses ondes, et nous aurons à nous y arrêter un instant.

Il y avait dès le Xe. siècle, à Chamboy, une habitation qui fut concédée, en 1024, au comte de Péronne, par Richard II, duc de Normandie, mais le donjon de ce château a été renouvelé. Celui que nous voyons aujourd'hui, qui est le mieux conservé, je crois, de tous ceux que nous avons en Normandie, doit avoir été rebâti au XIIe. siècle.

Cette belle tour est en forme de carré-long ; elle est garnie aux quatre angles, de larges contreforts couronnés par

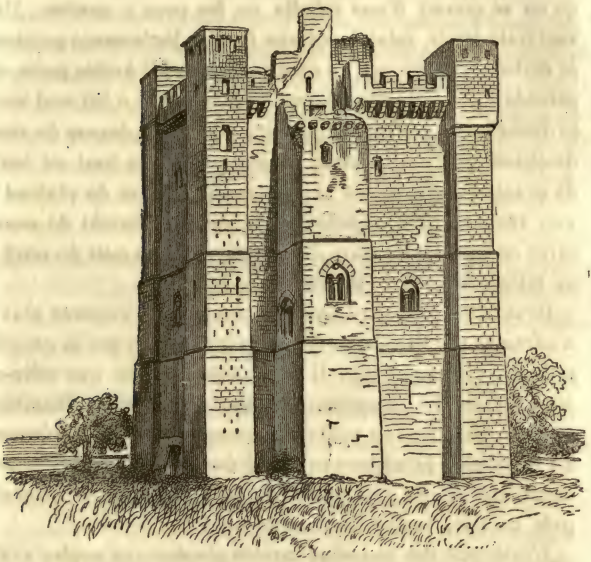

Rouer del.

DONJON DE CHAMBOY.

quatre guérites en pierre. Le grand côté tourné vers le sud, est en partie masqué par une tour appliquée, à peu près semblable à celles que j'ai trouvées dans d'autres forteresses ; un contrefort central garnit le mur du nord.

Une galerie crénelée et saillante portée sur des machicoulis, couronne l'édifice entre les quatre guérites et fait le tour du toit.

La porte d'entrée se trouvait à 18 pieds au-dessus du

sol, dans la tour appliquée contre la façade méridionale ; rien n'annonce qu'on y accédât par un escalier, et les habitants de Chamboy rapportent avec quelque vraisemblance qu'on se servait d'une échelle en fer pour y monter. Un vestibule étroit, éclairé par une fenêtre légèrement pointue et divisée en deux par un meneau, succédait à cette porte et précédait un vaste appartement qui occupait à lui seul tout le diamètre du donjon, au premier étage, au-dessus du rez-de-chaussée. Une corniche à modillons règne tout au tour de ce salon ; elle devait supporter les solives du plafond ; une vaste cheminée, dont le manteau est couvert de moulures en lozanges, attire les regards dans le mur du nord, au milieu de ce bel appartement.

Deux autres étages, dont les planchers n'existent plus, n'offraient pas dans leurs décors le même soin que la grande salle du premier étage. Il est facile de voir que celle-ci était le lieu de réception, le salon du baron de Chamboy et de sa famille. Les petits appartements placés au-dessus du vestibule, paraissent avoir été destinés aux Officiers qui commandaient la garnison : le plus élevé, qui se trouvait près du toît, avait une cheminée.

L'intérieur des tourelles carrées placées aux angles avait été utilisé de différentes manières : un oratoire se trouvait dans une des tours ; celle qui est orientée au sud-est, renfermait à sa base un cachot ou prison, dans lequel on descendait par une trappe ; enfin la partie supérieure d'une autre tourelle était disposée pour recevoir des pigeons et servir de colombier.

La tour de Chamboy, placée sur le côteau qui borde la rive droite de la Dive, domine la bourgade qui l'entoure ; elle subsistera pendant des siècles, si les Vandales de la compagnie noire peuvent l'oublier : près de là se trouve

l'église du bourg, dont quelques parties remarquables me paraissent appartenir au XIIe. siècle. On ne distingue plus rien de l'enceinte ni des constructions qui devaient accompagner le donjon, tout a sans doute été renversé lorsqu'on a construit la vaste habitation moderne que l'on voyait il y a peu d'années et qui elle-même a disparu.

Nous nous arrêtons ici. Ce fragment suffit pour indiquer ce que nous entendons par STATISTIQUE RIPUAIRE.

ARRÊTÉS DE L'INSTITUT.

La session générale administrative prescrite par le réglement de l'Institut a eu lieu à Caen, le 29 octobre 1850. Onze membres nouveaux ont été admis.

L'Institut a pris divers arrêtés, dont quatre seulement doivent être mentionnés dans l'Annuaire.

Arrêté concernant les expositions régionales en 1851.

L'Institut des provinces, considérant que l'exposition générale de Londres occupera les esprits en 1851, que différents industriels de la province y enverront leurs produits et ne pourraient en même temps s'occuper de l'organisation des expositions régionales, arrête ce qui suit :

Les expositions régionales de l'Institut n'auront pas lieu, en 1851, dans l'ouest ni dans les autres régions à l'exception de celle du centre. M. de Buzonnière, secrétaire-général de la 18e. session du Congrès scientifique de France, qui aura lieu à Orléans, est prié d'organiser dans cette ville une exposition des produits des arts et de l'industrie pour la région du centre.

Arrêté relatif à la seconde session du Congrès des délégués des académies des départements.

L'Institut arrête que le réglement adopté l'année dernière pour la première session du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements ne sera pas modifié. Conformément à ce réglement, aucun délégué ne sera admis comme tel s'il n'est domicilié en province.

Le directeur de l'Institut des provinces est de droit président du Congrès des délégués : quand il le juge convenable, il désigne un membre pour le remplacer au fauteuil.

Il appelle au bureau comme vice-présidents quatre membres de l'assemblée à son choix ; il nomme toutes les commissions, il fixe l'ordre des travaux de la session et l'ordre de chaque séance.

Il nomme pour secrétaires-généraux au moins deux membres de l'Institut des provinces et deux secrétaires-adjoints.

Le directeur de l'Institut pourra inviter aux séances des membres des Sociétés savantes de Paris, mais ces membres n'auront pas le droit de voter et occuperont des places distinctes soit dans les tribunes, soit sur des banquettes réservées.

Arrêté de l'Institut des provinces concernant l'envoi de l'Annuaire.

L'annuaire de l'Institut sera, en 1851, comme les années précédentes, envoyé gratuitement à toutes les Sociétés savantes portées sur le tableau publié dans l'Annuaire de 1846 ; mais à partir de 1852, l'annuaire ne sera plus adressé

qu'à celles qui auront déposé leurs mémoires dans la bibliothèque centrale du Luxembourg.

Le directeur de l'Institut,

A. DE CAUMONT.

Arrêté concernant les récompenses à décerner aux meilleurs ouvrages publiés dans les départements.

Considérant que, pour être équitablement réparties, les récompenses décernées aux hommes studieux des départements qui s'occupent de recherches locales et de statistique ne peuvent l'être que par un jury formé de délégués des Sociétés savantes des provinces ;

Considérant que les corps savants de Paris ne peuvent être juges du mérite des travaux du genre de ceux que nous venons d'indiquer, et qu'ils ne pourraient tout au plus que récompenser les œuvres qui leur seraient présentées ;

Considérant, d'ailleurs, que les auteurs, qui sollicitent les récompenses des Sociétés savantes de Paris, ne sont pas toujours ceux dont les ouvrages sont les plus dignes d'être distingués ;

Que les œuvres de ceux qui ne demandent rien ont souvent plus de mérite, mais qu'il n'est possible qu'aux membres des Sociétés savantes des départements de connaître ces divers travaux ;

L'Institut des provinces arrête ce qui suit :

L'Institut des provinces, dont les membres sont répartis sur tous les points du territoire français, décernera chaque année des récompenses, en séance générale et publique, sur le jugement de la réunion des délégués des provinces.

Les ouvrages qui auraient déjà été récompensés par les Sociétés savantes de Paris, seront exclus du concours.

Le directeur de l'Institut, A. DE CAUMONT.

Bibliothèque centrale des Académies.

Un grand nombre de Sociétés savantes et de savants des départements ont envoyé leurs publications à la Bibliothèque centrale formée au Luxembourg. Nous publierons le catalogue de ces ouvrages dans l'Annuaire de 1852.

Ouvrages approuvés par l'Institut.

L'Institut des provinces, qui a engagé ses membres à composer de petits traités sous une forme plus neuve que ceux qui ont été publiés depuis quelques années, a vu avec plaisir *l'Abécédaire ou rudiment d'archéologie de M. de Caumont :* cet abrégé d'une des parties du Cours d'antiquités monumentales qui a inauguré pour l'archéologie une ère nouvelle, en France et dans les pays voisins, est illustré de 490 gravures sur bois. La forme par demandes et par réponses, adoptée pour cette espèce de catéchisme, facilite l'intelligence des démonstrations en classant naturellement les faits.

L'approbation donnée par l'Institut des provinces a porté bonheur à l'ouvrage. La première édition a été épuisée au bout de trois mois ; on imprime la seconde qui paraîtra en février 1851 avec un plus grand nombre encore de figures dans le texte (1).

Un second volume suivra de près le premier.

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, n°. 7. Prix : 7 fr. 50.

HISTOIRE

Du Congrès scientifique de France.

La XVIIe. session du Congrès scientifique de France a eu lieu à Nancy, du 3 au 12 septembre 1850; elle a été, sous tous les rapports, infiniment satisfaisante, et telle qu'on l'espérait dans une ville aussi académique et aussi intéressante que Nancy.

Le nombre des membres du Congrès s'est élevé à plus de cinq cents.

M. le vicomte de Cussy, membre de l'Institut des provinces, a été nommé président-général; il s'est acquitté de cette importante fonction avec le talent et l'activité que lui connaissent tous ceux qui ont assisté aux Congrès dont M. de Cussy avait précédemment présidé les sections de littérature, des beaux-arts et d'archéologie. — Les vice-présidents-généraux ont été dans l'ordre suivant: MM. de Caumont, de Caen; Guerrier de Dumast, de Nancy; Bertini, membre de l'assemblée législative de Turin; baron de Roisin, de Trèves.

La section d'archéologie, composée de plus de quatre-vingt membres, a élu pour président M. le comte de Mellet, inspecteur de la Société française; pour vice-présidents M. le marquis de La Porte, de Vendôme; M. Reischensperger, conseiller à la Cour d'appel de Cologne, membre du Parlement allemand; M. Châtelain, président

de la Société archéologique de Lorraine, et M. Morey, architecte de la ville de Nancy.

La section des beaux-arts a élu pour président M. de Buzonnière, d'Orléans, membre de l'Institut des provinces ; pour vice-présidents, MM. Jobart, de Bruxelles ; Feuillet, de Lyon, et M. le baron d'Huard.

La section d'agriculture avait pour président M. Monnier, de Nancy ; pour vice-présidents, MM. Bonnet, de l'Institut des provinces ; Chevandier, membre du Conseil général de l'agriculture ; de La Chauvinière, de Paris, et de Genouillac, de Rennes.

La troisième section (médecine) a élu pour président M. Therrin de Bourbonne ; pour vice-présidents M. Tourdes, de Strasbourg, et MM. Mougeot père, de l'Institut des provinces ; Tisserand, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; Simonin père, directeur de l'école de médecine de Nancy.

Enfin, la section des sciences physiques et naturelles avait pour président M. Ch. Bonaparte, prince de Canino, correspondant de l'Institut de France ; pour vice-présidents, MM. Le Vallois, ingénieur en chef des mines ; d'Hombres-Firmas, correspondant de l'Institut, à Alais, et Braconnot, de l'Institut.

Le Congrès a été parfaitement dirigé ; M. le président de Cussy et Messieurs les secrétaires-généraux, M. Digot et ses collègues ont disposé le programme de telle sorte qu'il n'y a pas eu un instant de perdu.

Les inaugurations de statues, les promenades, etc., etc., ont eu lieu de une heure à trois, entre les séances des sections et la séance générale ; le travail n'en a aucunement souffert.

Le soir, les salles de l'Hôtel-de-Ville étaient ouvertes,

et les dames de Nancy venaient en grand nombre écouter quelques lectures et faire de la musique, car, dès le premier jour, un piano d'accompagnement avait été placé au milieu de la salle, et M. Renier, un des secrétaires du Congrès, l'auteur de l'histoire de l'orgue (un volume in-8°.), voulait bien accompagner les dames qui, à son invitation, chantaient avec beaucoup de complaisance. — Ces soirées du Congrès ont bientôt été tellement suivies, qu'il a été impossible de recevoir la dixième partie des personnes qui auraient désiré y assister; la salle était pleine; les membres du Congrès avaient même cédé leurs places et s'étaient retirés dans les salons latéraux.

La ville de Nancy a donné des fêtes splendides pendant la session; le festival a été remarquable : pas un morceau qui n'ait été rendu avec une précision étonnante, quand on songe au grand nombre d'exécutants.

L'inauguration des statues de Dombale et du duc Antoine, le feu d'artifice, l'illumination, le bal à l'Hôtel-de-Ville, la grande séance séculaire de l'Académie Stanislas, le banquet dans le manège du haras de Rosières, le banquet offert par M. de Scitivaux, sur le champ du concours agricole; la réception du Congrès, par Mgr. l'Evêque, à la Chartreuse : tout a été fait avec cette dignité, cette générosité, ce tact exquis qui distingue toujours la capitale du roi Stanislas.

Monseigneur l'évêque Menjeau, M. de Sivry, préfet de la Meurthe, M. Le Moine, maire de Nancy, ont assisté presque constamment aux séances générales du Congrès.

La séance pendant laquelle les bureaux du Congrès ont examiné dans quelle ville se tiendrait le Congrès en 1851, a été présidée par M. de Caumont; la ville d'Orléans a été choisie. M. de Buzonnière, de l'Institut des provinces,

a été nommé secrétaire-général de cette session, qui ne s'ouvrira pas avant le 10 septembre, à cause de la session des Conseils généraux des départements.

Congrès archéologique de France.

Le 15 juin s'est ouvert, à Auxerre, le Congrès archéologique de France, dirigé par la Société française pour la conservation des monuments. Cent personnes avaient répondu à l'appel fait au nom de la Société française, par M. Le Petit et par M. Quantin, secrétaires-généraux.

Sens, Joigny, Tonnerre, Rouen, Paris, Mâcon, diverses localités de la Nièvre, de l'Yonne, de Saône-et-Loire, avaient fourni leur contingent de membres. M. Larabit, député, avait quitté la Chambre pour assister au Congrès.

Les séances ont été présidées par M. Chaillou des Barres, président de la Société d'Auxerre; Prou, président de la Société de Sens; de Caumont, directeur de la Société; l'abbé Carlier, chanoine; Lallier, de Sens, et Chable, vice-président de la Société d'Auxerre.

L'enquête archéologique a été dirigée, comme les années précédentes, par M. de Caumont; les questions du programme ont toutes été discutées. Les monuments d'Auxerre ont été chaque jour visités avec le plus grand soin. La cathédrale, l'église St.-Cermain surtout ont été examinées dans tous leurs détails.

Le 18, le Congrès s'est transporté à Pontigny où il a reçu l'accueil le plus empressé de M. le Curé.

Cette magnifique église, postérieure à l'an 1150, n'a pas moins de 108 mètres de longueur; sa largeur de 22 mètres, y compris les latéraux, n'est pas moindre de 50 mètres à la croisée. On voit que les transepts sont extrêmement développés. La hauteur des voûtes atteint 21 mètres. Le chœur occupe un espace beaucoup plus considérable que dans les cathédrales ou les églises paroissiales. La destination de l'édifice, bâti pour un monastère, rend compte de cette différence.

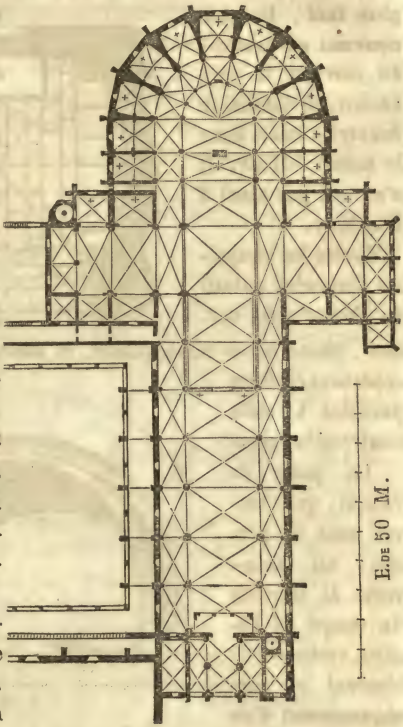

PLAN DE L'ÉGLISE DE PONTIGNY.

L'ornementation des colonnes est la même pour toute l'église : base simple reposant sur un dé carré; les chapiteaux sont de forme conique à feuilles d'eau dans la nef et les transepts, et à crosse dans le chœur.

Cette admirable église, due à la munificence du comte de Champagne, semble être d'un seul jet : mérite rare, presque exceptionnel. Trop fréquemment, soit par suite du

temps qu'a pris l'achèvement des cathédrales, soit que, plus tard, le goût nouveau ait prétendu corriger le goût ancien, la confusion des styles éclate dans le même édifice. Il n'en est pas ainsi à Pontigny.

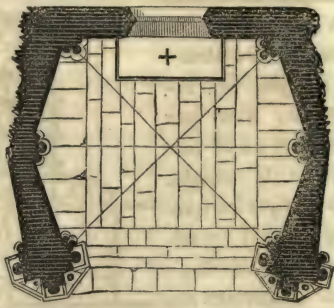

Toutes les chapelles disposées autour du chœur sont carrées, chose assez remarquable, et dans toutes il y a des crédences cintrées pareilles à celle dont voici la figure.

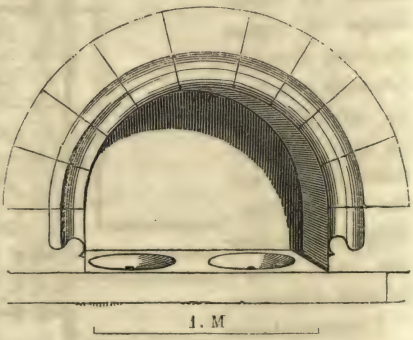

La porte de l'ouest, qui s'ouvre sous un porche, est recouverte de ferrures du temps de l'église vraisemblablement et conséquemment d'un immense intérêt.—300 francs ont été votés par la Société française pour l'église de Pontigny.

La Société française avait décidé que la session du Congrès serait partagée en deux parties, que la seconde aurait lieu à Clermont. Le bureau et quelques membres sont donc partis de St.-Florentin, après avoir visité l'église de cette ville, et pris congé de leurs confrères. Ils ont

cru devoir tenir une séance à Tournus le lendemain, sous la présidence de M. Canat. Cette séance a duré 5 heures.

VIERGE BYZANTINE, EN BOIS DORÉ, A TOURNUS.

La vierge byzantine, en bois doré, a été dessinée par

M. Victor Petit, ainsi que plusieurs peintures murales et le fragment suivant d'une maison du XIIe. siècle.

FRAGMENT D'UNE MAISON DU XIIe. SIÈCLE, A TOURNUS.

Le lendemain, les mêmes archéologues tenaient séance à Mâcon et le soir même à Cluny, où ils ont visité dans tous ses détails, sous la conduite de M. Ochier, les ruines de l'église abbatiale : le musée, les anciennes maisons, la bibliothèque, tout a été vu avec le plus vif intérêt.

L'ouverture de la seconde partie de la session du Congrès archéologique de France a eu lieu à Clermont, le 24 juin, sous la présidence de M. de Caumont qui a prononcé un discours. MM. Le Coq, Bouillet, docteur Bally, de l'Yonne; de Glanville, de Rouen ; de Cussy, de St.-Mandé; Castel, de Bayeux, Gaugain, Branche, Mallay, Thevenot, l'abbé Le Petit, membre de l'Institut des provinces ; de La Londe, de Rouen ; l'abbé Charon, de l'Indre ; l'abbé Boudant, de l'Allier, siégeaient au bureau. L'enquête archéologique et la discussion des questions du programme ont été commencées et continuées les quatre jours suivants.

Les monuments de la ville ont été explorés avec attention ; des discussions approfondies se sont élevées au sujet de l'église du Port. Des excursions ont eu lieu à St.-Nectaire, à Royat et à Riom.

Le Congrès archéologique s'ouvrira en 1851, vers le 10 juin, à Nevers.—Une séance générale aura lieu à Laon, du 20 au 30 avril, sous la présidence de M. le Cte. de Mérode.

Congrès central d'agriculture.

Le Congrès central d'agriculture a tenu 12 jours de session dans le mois de mars 1850 ; 600 membres s'y étaient rendus. M. Dupin a été nommé président. MM. Darblay, de Torcy, de Kergorlay, Gauthier de Rumilly, vice-présidents. M, de Mecflet, du Calvados, a été appelé au bureau comme secrétaire. M. de Caumont a été réélu, pour la septième fois, membre du Conseil permanent d'administration.

Congrès régionaux.

Le Congrès régional de l'Association Normande a eu lieu à Fécamp, à Bolbec et à Goderville (Seine-Inférieure), en juillet 1850 ; partout l'Association a été accueillie avec empressement, partout de splendides banquets ont été offerts à ses membres.

A Fécamp, après le discours de M. de Caumont, rendant compte de l'administration de l'Association Normande depuis le dernier congrès agricole, et quelques paroles de M. Girardin sur l'ordre des travaux de la session de 1850, les questions les plus graves ont été mises en discussion. Deux objets intéressaient particulièrement Fécamp : *la réforme sur la pêche et l'achèvement du chemin de fer.*

La compagnie qui a fait le chemin de fer de Dieppe s'était en effet engagée par son marché à confectionner en même temps l'embranchement sur Fécamp, mais comme les recettes ne seraient pas importantes sur cette ligne, la compagnie a trouvé bon de laisser de côté le chemin de Fécamp, une fois celui de Dieppe terminé. Les réclamations de Fécamp sont donc fondées et d'autant plus légitimes que l'on n'a pas fait appel aux trois derniers dixièmes des actions, lesquels produiraient 3 millions 500 mille francs, somme plus que suffisante pour la confection du chemin. L'Association Normande a émis un vœu *énergique pour faire exécuter la loi sans s'embarrasser des intérêts de la spéculation.* N'est-il pas déplorable, en effet, que déjà les chemins de fer soient tombés à la merci des spéculateurs qui calculent ce que leur rapporterait de moins une ligne si telle autre ligne était faite, et qui, sous les plus spécieux prétextes, et grâce à la tolérance de l'administration, arrêtent l'exécution d'un chemin voté et en partie exécuté.

Les autres vœux émis par l'Association n'ont pas moins d'importance, mais il faudrait pour les bien faire apprécier entrer dans des détails qui conduiraient très-loin, et nous renvoyons au compte-rendu que doit publier l'Association.

Après ses séances, l'Association a visité les établissements industriels, notamment les grandes scieries dans lesquelles on débite des quantités considérables de bois de sapin du Nord. Depuis quelque temps ces scieries fabriquent des maisons pour la Californie : 60 ont déjà été exportées Les plus chères coûtent 3,000 fr. ; les moins chères 1,500 fr. Quatre maisons californiennes étaient terminées pour être prochainement embarquées, elles ont été vues avec intérêt par l'Association.

Le 18, l'Association était reçue avec empressement à Bolbec. M. Fauquet, maire, auquel on doit la fondation de l'hospice de Bolbec, a présidé la séance. On annonçait pour le soir l'arrivée de M. Vitet, député de la Seine-Inférieure, mais il écrivit que les travaux de la chambre ne lui permettaient pas de réaliser ce projet. L'enquête fut toute industrielle à Bolbec; elle fut dirigée par MM. de Caumont, Girardin, et Morière, secrétaire-général de l'Association, qui fut en outre chargé de l'examen de l'exposition, assisté de plusieurs commissaires. Bolbec avait effectivement improvisé une exposition de toiles peintes et de tous les articles que sa fabrique fournit au commerce général.

L'Association a visité les principales fabriques, et la journée s'est terminée par un banquet offert à l'Association dans la salle de spectacle.

Le 19, l'Association était, dès 8 heures du matin, au Vieux-Port, où un bateau à vapeur expédié du Havre l'attendait. M. le sous-préfet de l'arrondissement y reçut l'Association.

Il s'agissait de visiter les travaux d'endiguement de la Basse-Seine; une digue en pierre sèche et submersible retrécit déjà dans une assez vaste étendue le large chenal de la Seine et permettra, lorsqu'elle sera terminée, de conquérir à l'agriculture 82,000 hectares d'un sol d'alluvion très-fertile; mais il ne faut pas interrompre les travaux, sous peine de perdre une partie des avantages déjà obtenus, et il s'agissait d'émettre un vœu dans ce sens.

L'Association a donc, après avoir examiné dans le plus grand détail et après avoir entendu les explications de l'ingénieur, tenu séance sur le bateau même. La discussion a été continuée pendant une heure en présence du sous-préfet du Havre. M. Thévenin, président du tribunal

de commerce de Rouen, et M. Duval, membre du conseil général, ont insisté pour que le vœu de l'Association Normande *fût énergique* et qu'il pût déterminer enfin le gouvernement à se mettre au-dessus des *petites jalousies* des ingénieurs des ponts-et-chaussées. N'est-il pas en effet déplorable qu'en France les intérêts les plus graves soient compromis par les amours-propres de quelques hommes plus ou moins haut placés?

L'Association est trop indépendante pour n'avoir pas saisi l'occasion qui lui était offerte de protester contre de pareilles entraves, et après le résumé de M. de Caumont, président, elle a demandé que les travaux fussent continués *sans interruption jusqu'à leur complet achèvement, sans que rien fût changé au projet.* Les digues déjà faites ont augmenté très-sensiblement la profondeur de l'eau, et le chenal s'est considérablement amélioré.

Au retour de la Basse-Seine, l'Association s'est arrêtée à Lillebonne, dont elle a examiné les monuments, puis elle a tenu séance à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. de Glanville, et entendu des communications pleines d'intérêt de M. l'abbé Cochet.

Le 20, l'enquête s'est ouverte à Goderville sur l'état de l'agriculture dans l'arrondissement du Havre. La première séance a été présidée par M. Girardin, de Rouen; la seconde par M. de Vigneral, de l'Orne. Tous les agriculteurs distingués des environs étaient présents; les réponses ont été faites à toutes les questions avec une grande précision. MM. Delalonde, du Thil, Mabire, d'Argent, ancien constituant, de Piperey, d'Arcel ont, avec plusieurs autres, particulièrement pris part aux discussions.

Le jury chargé de distribuer les primes provinciales avait été constitué ainsi qu'il suit par le directeur de l'Association.

Jury des bêtes bovines : MM. Goupil, de Pontfol ; — Mabire, de Neuchâtel ; — Corbière, de Lisieux ; — Baudoin, de Pavilly ; — de Roissy, de Dozulé.

Jury des bêtes ovines : MM. A. Durécu, de l'Eure ; — de Moy, de Rouen ; — de Beausse, de Bernay.

Jury des bêtes porcines ; MM. de Bray, de Truchy ; — Letellier, d'Ardouval ; — Lallier, de l'Hôtellerie.

Jury des machines agricoles : MM. Dorey, du Havre ; — Houdellier, de l'Orne ; — de Piperey, de Lisieux ; — Morière, de Caen ; — Darcel, de Berville.

Le concours proviucial a été magnifique, jamais on n'avait vu réunis un plus beau choix d'animaux, ni un plus grand nombre.

110 bêtes à cornes (taureaux, vaches et genisses), étaient rangées à l'ombrage d'une longue futaie de hêtres.

200 moutons et 30 porcs faisaient suite à cette magnifique exhibition.

25 taureaux croisés Durham figuraient parmi les bêtes à cornes, tous étaient d'une grande beauté.

Les primes ont été décernées avec une grande solennité le dimanche 21 juillet, sur la place publique. La garde nationale à pied et la belle garde à cheval du bataillon cantonal de Goderville, faisaient le service. M. le sous-préfet du Havre a présidé en l'absence de M. Dumas, ministre de l'agriculture qui avait annoncé son arrivée et qui avait été retenu à Paris. Après les différents rapports et la distribution des primes, M. de Caumont a adressé quelques paroles de remercîment aux autorités et aux agriculteurs de Goderville.

Le soir, un beau feu d'artifice a été tiré en réjouissance ; on porte à 12,000 le nombre des étrangers qui sont venus à Goderville pour assister à ces solennités.

La Société d'Agriculture du Havre a offert un banquet aux membres de l'Association, et le soir ils ont été invités par l'administration de Goderville à un bal très-brillant, où les dames du Havre, de Fécamp, de Bolbec et des localités voisines étaient en grand nombre.

— Le Congrès régional de l'Association Bretonne a eu lieu à Morlaix ; M. Quéret, inspecteur de l'arrondissement, s'était chargé des préparatifs. La réunion a été très-brillante et les discussions bien nourries. M. J. Rieffel, directeur, et M. Duchatellier, secrétaire-général de l'Association Bretonne, s'étant démis de leurs fonctions après dix ans d'exercice, l'Association a procédé à leur remplacement ; M. le comte Olivier de Sesmaisons, député, a été élu directeur ; M. le comte Louis de Kergorlay a été élu secrétaire-général.— Ces deux honorables membres appartiennent, comme leurs prédécesseurs, à l'Institut des provinces.

— Le Congrès breton se tiendra à Nantes, en 1851, au commencement de septembre.

— L'Association du Nord, présidée par M. de Tocqueville, membre du Conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, a tenu son Congrès à St.-Quentin.

— L'Association de l'Ouest (poitevine et saintongeaise), a tenu sa session à La Rochelle, sous la présidence de M. de Saint-Hermine, son directeur.

— L'Association du centre s'est constituée à Orléans, sous la présidence de M. de Buzonnière, membre de l'Institut des provinces ; elle tiendra son premier Congrès en 1851.

DE LA CHALEUR

CONSIDÉRÉE COMME CAUSE PRINCIPALE DE L'ANCIENNE EXTENSION DES GLACIERS;

PAR HENRI LECOQ,

Membre de l'Institut des provinces, professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand.

L'Annuaire de l'Institut est appelé à prendre d'année en année plus d'importance; il contiendra quelques articles scientifiques. Nous ne pouvons mieux inaugurer cette série de mémoires qu'en donnant l'exposé du système de M. Lecoq sur les causes de l'extension des anciens glaciers.

Depuis que l'on a reconnu d'une manière incontestable l'ancienne extension des glaciers, les géologues, qui soutiennent cette opinion basée sur des faits très-positifs, ont tous invoqué, comme cause première de ce mystérieux phénomène, un abaissement de température à l'époque glaciaire.

Voilà plusieurs années que nous combattons cette manière de voir vraiment extraordinaire et qui s'accorde si peu avec tout ce que nous connaissons du passé de notre planète.

En effet, plus nous étudions les restes organiques enfouis dans les différentes couches du globe, plus nous sommes pénétrés de cette vérité que les anciens climats, quelle qu'en soit la cause, offraient une température plus élevée que les saisons actuelles.

Ces dépouilles nous apprennent que la température était d'autant plus haute que les temps géologiques s'éloignent davantage de cette période et que le refroidissement a été lent et successif. Comment concevoir alors cette période frigorifique, qui aurait tout à coup succédé à une haute température, immédiatement après les anciennes alluvions, qui témoignent de la présence d'une grande quantité d'eau et de pluies torrentielles.

Comment, lorsqu'on reconnaît unanimement que la glace des glaciers provient des névés, c'est-à-dire de la neige qui tombe, soutenir que ces neiges sont plus abondantes avec une basse température, qui s'oppose partout à l'évaporation?

Il suffit de réfléchir un instant à cet intéressant problème, pour reconnaître qu'une période frigorifique n'a jamais existé, que le refroidissement du globe a été lent et graduel, et que si localement il a pu y avoir à l'époque glaciaire abaissement de température, cette diminution de chaleur locale a été une conséquence de la présence de la glace, mais non la cause de son apparition.

La formation des glaciers se réduit à une simple question, l'excès de neige tombée sur la quantité de neige fondue.

Examinons rapidement ces deux points; l'*alimentation* et la *fusion*.

L'alimentation a plusieurs causes, mais la principale, et sans contredit celle qui l'emporte sur toutes les autres, c'est la chute de la neige dans les hautes régions et sa réception dans de vastes bassins élevés ou sur de grands plateaux. C'est cette neige qui devient grenue, qui prend le nom de *névé* et qui plus tard se transforme en glace.

Mais, pour faire de la neige, on nous accordera sans doute qu'il faut de la vapeur d'eau, et nous ne pensons pas que personne nous refuse de la chaleur pour l'évaporation. Il n'arrivera jamais que l'on cesse d'alimenter le foyer d'une machine pour augmenter sa production en vapeur. Pour obtenir beaucoup de neige, il faut beaucoup de vapeur, et la chaleur est indispensable à la production de ce premier élément des glaciers.

Si, au lieu d'augmenter l'évaporation, vous la diminuez, vous enlevez à l'atmosphère tout moyen de produire de la neige et de la pluie. Et vous en avez constamment la preuve en hiver, quand les gelées font descendre le thermomètre bien au-dessous de 0. Non seulement il ne pleut plus, mais il ne neige pas. Il y a plus, c'est que les grands froids loin d'être cause de la neige, n'en sont que la conséquence forcée, et ils n'arrivent jamais que si le sol, de près ou de loin, a été d'abord envahi par les neiges.

C'est donc se tromper que d'invoquer, en faveur de l'extension des glaciers, une action qui tend à les maintenir, il est vrai, quand ils existent, mais qui s'oppose entièrement à leur formation.

Or, les anciens glaciers n'étaient pas stationnaires ; tout au contraire nous indique, avant leur apparition, pendant leur séjour et après leur retrait, des mouvements d'alluvion, qui prouvent que l'alimentation et la fusion étaient également considérables et ont pu même, à certaines époques, se compenser entièrement.

Considérée sous ce point de vue, l'étude des glaciers offre un intérêt nouveau, car nous laissons parfaitement intactes toutes les théories admises de nos jours, et particulièrement celle qui est peut-être la mieux établie, celle du refroidissement lent et séculaire de notre globe.

Mais si la chaleur est la cause de l'alimentation des glaciers, c'est elle aussi qui produit la *fusion ;* et comment se fait-il que cette température élevée qui produit la vapeur et par suite la neige et le glacier, ne se retrouve plus avec la même intensité pour opérer sa fusion ? Pourquoi cette différence ? et comment l'alimentation a-t-elle pu dans certaines circonstances excéder la fusion, fournir un reste qui, accumulé chaque année pendant des siècles, a donné naissance à ces longues mers de glace, qui ont abandonné au loin leurs blocs erratiques et qui sont aujourd'hui confinées dans le haut de leurs anciennes vallées ?

Il est facile de comprendre que, malgré l'égalité de température, dans les deux cas, l'action ne peut être la même. Il y a plus, c'est que la différence serait même tout entière en faveur de la fusion, car la neige ne se forme que dans les parties élevées de l'atmosphère où le thermomètre est toujours au-dessous de 0, et le glacier ne fond qu'à son extrémité inférieure qu'il amène toujours dans des régions tellement chaudes que souvent les moissons mûrissent à ses côtés.

Malgré cela la compensation ne peut avoir lieu. Lorsque la vapeur se forme, elle enlève à l'air, au sol, aux corps environnants, une très-grande quantité de calorique qui devient immédiatement latent et qui est perdu pour la terre. La vapeur monte, et quand elle rend la liberté à ce calorique pour passer de l'état gazeux à l'état solide, sa chaleur se perd en grande partie en rayonnant vers l'espace, et la neige vient constituer le glacier. Quant à la fusion, elle ne peut avoir lieu qu'à la surface, et cette surface n'est nullement proportionnelle à la masse.

Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, si un glacier est très-volumineux, il fondra moins vite, relativement à la

masse de son poids, qu'un glacier plus petit dont la surface exposée à l'air ne pourra pas envelopper une si grande quantité d'eau congelée. Ces faits sont connus de tout le monde, sans qu'on ait jamais songé à les appliquer aux glaciers.

Que le foin d'une prairie soit mis en un seul tas et exposé au grand soleil, il ne sèchera pas ; mais qu'on le divise en vingt ou en cent petites meules, la dessiccation fera de suite des progrès ; qu'on l'étende en une couche mince, il sera sec en deux heures. Ainsi la chaleur qui sera restée la même sur toute l'étendue de la prairie, comme la masse d'herbe qu'elle aura fournie, aura eu une action très-différente et en rapport avec l'étendue des surfaces qui lui auront été soumises.

Cette grossière comparaison démontre le peu d'importance de la fusion, quand on la compare à l'alimentation du névé.

Nous devons rechercher maintenant si l'évaporation était plus grande autrefois que de nos jours, ou, ce qui revient au même, si la température était plus élevée. Nous pensons que tous les géologues répondront par l'affirmative.

Il suffit de jeter les yeux sur tous les cours d'eau, sur tous les anciens bassins, pour apprécier leur diminution, pour reconnaître que la masse d'eau, qui circule sur la terre, est bien moindre que celle d'autrefois.

L'étude des terrains de sédiment et surtout celle des alluvions vient confirmer en tous points cette manière de voir, et le curieux phénomène de l'extension des glaciers marque une des phases nécessaires du refroidissement de la surface terrestre, et nous conduit à une question bien plus vaste, celle des anciens climats solaires.

DES ÉPOQUES GÉOLOGIQUES RELATIVEMENT AUX CLIMATS DU GLOBE.

La théorie de la chaleur centrale domine toutes les autres en géologie. Elle est tellement en rapport avec les faits, elle les explique si bien qu'il serait impossible de ne pas l'admettre sans faire rentrer la science dans le chaos dont elle est à peine sortie depuis quelques années.

Cette théorie pourtant, tout en donnant admirablement la clef de tous les phénomènes plutoniques, de tous ceux qui dépendent de l'action de l'intérieur du globe sur sa surface, n'est plus aussi satisfaisante, lorsqu'on vient à l'appliquer aux terrains de sédiment et aux terrains de transport.

Si la chaleur centrale a pu, dans les premières périodes de la formation de la croûte de la terre, se faire jour jusqu'à sa surface et influencer les climats et la vie organique, l'épaisseur de cette croûte refroidie a dû aussi faire obstacle au flux intérieur, et la température extérieure a dû dépendre entièrement des climats.

Quand on voit la grande différence qui existe entre la température des derniers terrains tertiaires, qui nourissaient encore, dans nos zônes tempérées, des cycladés et de gigantesques reptiles, on a peine à croire que le dépôt d'alluvion qui, sur certains points seulement, recouvre la terre comme une légère pellicule, ait pu arrêter la transmission de la chaleur. On ne conçoit pas davantage comment depuis cette époque récente, l'intérieur du globe aurait perdu son pouvoir émissif de manière à ne plus transmettre au dehors qu'un indice presqu'inappréciable de la haute température dont il est doué.

L'étude des corps organisés fossiles et surtout la position géographique de tous ces débris, nous montrent, dès les temps les plus reculés, des arrangements particuliers nécessités par les latitudes ou des zônes déterminées, comme elles le sont encore par leur position relativement aux pôles ou à l'équateur. Si nous acceptons comme une chose prouvée l'action de la chaleur centrale, nous ne pouvons admettre que cette chaleur interne se soit propagée au dehors jusqu'à l'époque des anciennes alluvions, et nous pourrons diviser les temps géologiques en cinq longues périodes, que nous définirions de la manière suivante :

1°. La chaleur centrale l'emporte sur les climats.

2°. Les climats commencent à se faire sentir ; les pluies tombent de préférence sur les pôles et sur les hautes montagnes, qui les condensent.

3°. Par suite de la prédominance du climat sur la chaleur centrale, les neiges s'accumulent aux pôles ou sur les hautes montagnes pendant les hivers, et fondent complètement pendant les étés.

4°. Les neiges se déposant en quantité plus grande qu'elles ne peuvent fondre, il y a un reste qui augmente chaque année, et les glaciers s'étendent.

5°. Par suite de l'abaissement de la température, les neiges se déposent en plus petite quantité aux deux pôles et sur les montagnes ; la fusion l'emporte sur l'alimentation des glaciers, et les glaces diminuent.

Nous allons dire quelques mots seulement de chacune de ces époques.

Première période. Il est bien certain que dès les premiers âges du globe, les climats, quelqu'intenses qu'ils fussent, n'avaient pas d'action sur la terre ; et, ce qui le prouve, c'est l'uniformité de la vie organique, qui se montre par-

tout avec les mêmes formes déterminées par les mêmes conditions d'existence ; c'est une création tout entière adaptée à des milieux semblables, et qui, dès-lors, devait offrir partout des caractères analogues. Cependant, malgré cette prééminence incontestable de la chaleur centrale sur les causes extérieures, il paraît que la vie s'était surtout développée dans les régions polaires, et que l'équateur ou la zône torride était loin d'offrir une si grande profusion de productions organiques.

Un autre fait très-digne de remarque à cette époque, c'est que les terrains de sédiment les plus anciens et contenant les débris des premiers animaux qui ont vécu sur la terre, ressemblent à des terrains d'alluvion, partout où des commotions ou des émissions ultérieures ne les ont point modifiés. Ils sont le résultat de pluies continuelles, conséquence nécessaire de l'évaporation active de cette époque, et il est impossible aujourd'hui de reconnaître les points d'où ces immenses matériaux ont été détachés ; il est impossible de reconstituer, même par la pensée, les montagnes ou les plateaux que le temps a détruits et que les eaux torrentielles ont nivelés.

Jusqu'où va cette époque de haute température produite par les feux souterrains, et quels sont les anciens dépôts qui se sont formés sous leur seule influence? Il est bien difficile de le déterminer ; mais nous croyons que déjà, à l'époque des houilles, la chaleur centrale et l'action du climat se faisaient également sentir et contribuaient ensemble aux dépôts de cette époque.

Seconde période. La terre se refroidissant toujours, et la croûte solidifiée devenant de plus en plus épaisse, les climats deviennent prédominants ; mais la température reste cependant tellement élevée par ces deux causes réu-

nies, que les pluies tombent principalement sur les hautes montagnes et sur les pôles, qui sont les lieux les moins chauds de notre planète. Tous les points immergés sont alors soumis à d'incessantes actions destructrices, car nous pouvons donner à chacune de nos périodes un laps de temps très-long ; et, sous ce rapport, les géologues, d'accord avec la nature, sont d'une grande libéralité.

Nous pouvons admettre au besoin que le bassin des mers tout entier a pu être vidé plusieurs fois par l'évaporation, et que toutes ces masses d'eau, retombant dans la durée des siècles sur les points les plus hauts, ont produit, mélangés aux sédiments chimiques, tous ces vastes dépôts que nous connaissons sous les noms de *trias*, de *terrains jurassiques* et *crayeux*, et de *terrains tertiaires*.

Il est certain du moins que si la chaleur centrale agissait encore à la surface, celle des climats avait aussi une grande part d'influence, et on voit les caractères locaux se dessiner de plus en plus nettement à mesure que nous approchons de notre époque.

Les terrains tertiaires offrent tous les signes d'une localisation particulière. Ce ne sont, en quelque sorte, que des bassins isolés, où les débris organiques ne rappellent plus en rien l'uniformité des premiers terrains fossilifères qui couvrent de si grands espaces dans les deux hémisphères.

Or, si la présence des animaux et des plantes des régions tropicales, que l'on trouve dans ces derniers terrains, avait été occasionnée par une élévation de température due à la chaleur intérieure de la terre, pourquoi toutes ces variations d'un dépôt dans un autre, au lieu de l'uniformité que nous devrions y trouver?

Des espaces très-étendus et surtout des montagnes entières ont dû disparaître complètement, usées et détruites

par les pluies pour fournir les nombreux matériaux des dépôts d'argile et de sables, qui ont formé les sédiments de cette époque. Mais à part quelques exceptions dues à des causes violentes et perturbatrices qui n'ont jamais cessé d'agir, nous voyons dans tous les sédiments de cette ancienne époque une espèce de régularité que nous ne retrouvons pas plus tard.

Les causes, sans être uniformes, étaient moins violentes; les grains des dépôts plus réguliers et moins gros; les argiles se divisaient en bancs plus étendus et plus homogènes, tandis qu'en arrivant dans la période où nous allons entrer, nous reconnaissons évidemment l'action d'un agent énergique qui n'avait pas encore paru à la surface de la terre, c'est-à-dire de l'eau solidifiée par le froid.

Troisième période. Nous considérons comme alluvions anciennes ces vastes dépôts qui présentent tous les caractères d'un transport violent et que nous trouvons répandus, à de grandes distances, autour du pôle nord et des grandes chaînes de montagnes.

On ne peut méconnaître dans le charriage de tous ces matériaux, une cause analogue à celle qui a produit les anciens terrains sédimentaires; mais l'action de transport l'emporte sur la sédimentation qui est généralement incomplète, et l'on voit sans peine que des actions violentes et souvent inégales ou périodiques ont été mises en jeu. On reconnaît encore dans la masse énorme de ces débris, dans leur position éloignée du centre de production, et dans leur variété, une action qui s'est prolongée très-longtemps et qui a été soumise à une foule de vicissitudes.

Ces terrains d'ancienne alluvion sont partout antérieurs aux dépôts erratiques ou glaciaires. On les voit déborder par-dessous ces derniers, s'étendre au-delà, et former par-

tout comme un immense tapis sur lequel les autres auraient été placés sans en atteindre les bords.

L'état des matériaux qui composent ces terrains nous indique clairement qu'ils ont été transportés avec violence, puisque leurs angles sont arrondis et que, loin d'être disposés par nature de roche, ils sont au contraire confusément mélangés.

Ils appartiennent à l'époque où la terre, déjà refroidie, présentait en hiver quelques points dont la température était au-dessous de 0. Là s'accumulaient des neiges abondantes, mais qui ne persistaient pas encore long-temps, parce que les hivers étaient trop courts, comparativement aux étés, et que les pluies vernales et chaudes les fondaient entièrement au retour de la belle saison. Il y avait donc chaque année débâcle considérable, torrents tumultueux entraînant les débris de rochers, sapant les montagnes, corrodant les plaines et les plateaux, et conduisant leurs matériaux mélangés tantôt sur des plaines plus basses, tantôt dans des bassins d'eau douce ou d'eau marine qu'ils ont pu même combler.

Des masses énormes de neige devaient être entraînées dans ces fontes subites, mais aucune ne résistait à l'été et chaque hiver les mêmes dégradations et les mêmes transports avaient lieu.

Les preuves de cet état de choses existent partout; nous les avons recherchées et indiquées ailleurs; nous nous contenterons ici de faire remarquer quelle immense puissance de destruction l'eau prend tout à coup en passant momentanément à l'état solide. Par sa dilatation, elle brise les rochers, écrase leurs masses gigantesques, et par son accumulation et sa fusion elle acquiert la puissance et la force pour disperser partout les fragments qu'elle arrache,

pour détruire les montagnes et combler des bassins, pour niveler la terre en abaissant les sommets et remplissant les dépressions.

Quatrième période. Les actions de transport ont occupé une immense période ; les climats perdant toujours de leur chaleur, comme nous le démontrent les corps organisés fossiles, la neige, qui séjournait à peine sur les sommités, a fini par s'y accumuler ; et l'hiver, se prolongeant de plus en plus, l'été n'a pu la fondre en entier. Il y a eu un reste : là est l'origine de cette longue ère glaciale sur laquelle les géologues ont tant écrit. A ce reste, insignifiant d'abord, mais qui a pu traverser la saison d'été sans se fondre en entier, s'ajoute un reste de l'année suivante, et ainsi chaque année, en sorte que le glacier est formé.

Il marche, il progresse, il avance tous les ans à mesure que le dépôt de neige qui l'alimente s'opère à sa naissance, et la période d'accroissement dut être très-longue et se continuer pendant très-long-temps.

Dès que les pôles et les montagnes purent acquérir en hiver une température constamment au-dessous de 0, tandis que sur le reste de la surface terrestre une chaleur active favorisait une rapide évaporation, il n'y eut, pour ainsi dire, plus de limite à l'extension des glaciers.

Les vapeurs d'eau se condensaient en neige sur les points les plus froids ; et tandis que l'air échauffé pouvait contenir la vapeur en dissolution, l'air refroidi par ces immenses condensations, abandonnait, immédiatement et sous forme de neige, l'eau que la chaleur enlevait continuellement aux mers et aux terres émergées ; et si nous voyons les phénomènes glaciaires excessivement développés au pôle nord et des deux côtés des Alpes, nous trouvons la cause à côté des effets, autour des deux chaînes les plus puis-

santes de l'Europe, les Alpes suisses et les Alpes scandinaves.

Peu importe que la chaleur des étés de cette époque ait été bien plus considérable qu'aujourd'hui et capable de fondre une couche épaisse de glace, l'alimentation ou le dépôt des neiges sur certains points de la terre, et pendant tout un hiver, l'emportait tellement sur les causes de fusion que le glacier, abrité sous son enveloppe extérieure, avançait continuellement, surmontait les obstacles, poussait en avant sa moraine frontale, abandonnait sur les bords des blocs aux arêtes vives et irrégulières, burinait et striait les parois contre lesquels il glissait avec lenteur.

Croit-on que cette période frigorifique, invoquée par tous les géologues pour étendre leurs glaciers, soit capable de tels effets? Pense-t-on qu'un hiver séculaire, en tarissant les sources de la vapeur, produira de grandes quantités de neige? Il suffit de jeter les yeux sur nos glaciers actuels pendant l'hiver. Ils marchent à peine, leurs torrents sont épuisés ; et si cette basse température qui appartient aux montagnes existait pendant toute l'année sur l'Europe entière, aucun aliment ne viendrait au névé, et le glacier resterait immobile, ou finirait par disparaître. Le froid ne donne que des neiges éphémères dont la zône s'étendrait, mais jamais ces neiges, ni celles qui descendent sur les montagnes, ne se transformeraient en névé et en glace sans l'influence d'une température suffisamment élevée.

Trouve-t-on, dans le nord de l'Europe, au Spitzberg, par exemple, où sa moyenne est certes moins élevée que dans les Alpes, que les glaciers soient beaucoup plus grands que les nôtres? M. Martins nous dit qu'ils sont réduits à des névés. Remarque-t-on aujourd'hui dans la chaîne scandinave des glaciers plus étendus que ceux des Alpes?

L'extension des glaciers dépend d'une question d'udométrie ; elle est en rapport avec la quantité d'eau qui peut tomber sous forme de neige et s'y maintenir, avec la température nécessaire à une évaporation active ; elle trouve sa solution dans la comparaison des causes d'alimentation et de fusion.

Ainsi le phénomène des blocs erratiques, qui a tant occupé les naturalistes dans ces derniers temps, dépend entièrement d'une cause qui n'a pas été suffisamment appréciée et qu'il répugne d'accepter au premier abord. Il dépend non d'une période frigorifique, comme le supposent la plupart des géologues, mais au contraire d'une température élevée.

Nous avons développé, dans notre ouvrage des *glaciers* et des *climats solaires*, toutes les preuves et tous les faits qui viennent à l'appui de notre théorie ; nous ne les reproduirons pas dans cette notice.

Cinquième période. Pour passer de l'époque où les anciens glaciers des Alpes envahissaient leurs longues vallées et appliquaient leurs moraines frontales sur les pentes du Jura, jusqu'à la période dans laquelle nous vivons, et où ces mers de glace sont réduites à de si petites proportions, il s'est écoulé sans doute un laps de temps considérable. Le terrain glaciaire est cependant moderne, il recouvre partout les alluvions dont nous avons parlé précédemment; et, si l'on étudie de près les caractères actuels des glaciers et des terrains qu'ils déposent, on trouve que ces deux époques se lient complètement, et qu'aucune différence ne peut y être signalée.

Les anciens glaciers se sont retirés graduellement, non comme on a coutume de le dire, parce que le climat de l'Europe s'est amélioré, mais au contraire parce que sa

température a baissé, et que l'évaporation étant moins active, les névés n'ont plus été suffisamment alimentés.

Il en est résulté que le prisme de glace qui représente le glacier a diminné de volume, et que la surface extérieure, la seule opposée à la fusion, a proportionnellement augmenté d'étendue. La fusion l'a emporté lentement sur l'alimentation, et le fleuve glacé s'est moins étendu. Il a abandonné sa vaste moraine frontale et a semé, sur tout le sol qu'il parcourait dans sa retraite, le terrain erratique éparpillé çà et là.

Comme les phénomènes naturels éprouvent presque toujours des oscillations avant d'arriver, dans un sens ou dans un autre, à leur extrême limite, les glaciers ont quelquefois repris un peu de terrain pour le perdre ensuite ; mais, dans ce cas, ils ont recueilli en avançant tout le terrain erratique éparpillé dans la vallée, ils l'ont poussé devant eux, et ont reconstruit ainsi des moraines concentriques qu'il ne leur était pas donné d'emmener dans leur retraite, pas plus qu'un thermomètre à maxima ne peut retirer avec sa colonne le flotteur qu'elle a poussé devant elle.

On trouve ainsi, en suivant dans les vallées la retraite des glaciers, plusieurs moraines qui nous révèlent ses marches et contre-marches, mais dont la plus éloignée, celle qui marque la plus grande extension, est presque toujours la plus forte et la plus grande.

Toutefois, ces retraits successifs de l'eau congelée n'ont pu s'opérer sans de grandes fusions, sans des actions diluviennes très-intenses qui ont en partie démantelé les anciennes moraines, qui ont remanié leurs matériaux et les ont rendus parfois méconnaissables, surtout aux yeux des géologues qui nient encore l'ancienne extension des glaciers.

Nos glaciers actuels nous montrent encore quelques-unes de ces oscillations qui n'ont rien de périodique. Les uns avancent, les autres reculent, sans que nous puissions, pendant notre courte existence, dégager la vérité de toutes les petites actions secondaires qui viennent la masquer ; et nous sommes obligés, abandonnant le présent qui nous touche de trop près, de chercher dans le passé de la terre l'histoire de son avenir.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La logique nous entraîne quelquefois hors du chemin de la vérité, mais il faut convenir aussi que souvent elle nous y ramène. Nous pouvons résumer en quelques mots cette nouvelle théorie des glaciers que nous venons d'exposer.

La glace de ces grands courants n'est autre chose que la transformation du névé par l'action d'une température supérieure à 0.

Le névé est la neige qui tombe dans les hautes régions, et qui, subissant les alternatives du froid et du chaud, se granule, prélude à la glace, et y passe peu à peu.

La neige résulte de la congélation de l'eau ou de la vapeur d'eau.

La vapeur d'eau qui existe dans l'atmosphère est une combinaison d'eau et de calorique ; elle sera d'autant plus abondante que la température sera plus élevée et les surfaces évaporant plus vastes et plus humides.

L'extension des glaciers nous indique donc une ancienne élévation de la température de la surface de la terre.

A quoi nous conduisent toutes nos recherches sur les alluvions, sur les terrains et sur les débris organiques que

recèlent les couche sde sédiment? Exactement aux mêmes résultats.

L'extension des glaciers, incontestablement prouvée par des milliers de faits, qui a été acceptée par l'évidence même de ces faits et malgré une théorie entièrement contraire à tout ce qui nous paraît démontré, est une chose acquise à la science aujourd'hui.

Si l'observation n'avait pas, dans cette circonstance, devancé la théorie, la théorie conduirait à cette vérité, et il faudrait encore l'adopter; mais on remarquera toujours qu'on accepte plus volontiers les faits quand la théorie les précède, que si cette dernière ne vient qu'après.

Or, l'extension des glaciers, en démontrant qu'une température supérieure à la nôtre a existé sur la terre à l'époque glaciaire, nous prouve en même temps que cette température n'était pas uniforme, qu'elle avait des retours périodiques.

Nous ne pouvons donc l'attribuer entièrement à la chaleur centrale, qui devait être continue et qui n'aurait pas permis l'extension ni même l'établissement du glacier. Il faut de toute nécessité faire intervenir les climats; et quand nous regardons de plus près à l'ancienne dispersion des êtres organisés sur la terre, nous trouvons que cette distribution est déjà faite d'après les latitudes, et nullement d'après une source uniforme de chaleur qui aurait agi, comme dans le principe, sur le globe tout entier; nous remontons ainsi logiquement, de l'inspection du simple galet glaciaire, aux plus hautes conceptions de l'histoire de la terre et aux traces de son passé sous l'influence de climats solaires modifiés par le temps et la puissance divine.

Malgré notre conviction sur la nécessité d'une cause as-

tronomique pour expliquer un phénomène aussi général que l'ancienne extension des glaciers, nous croyons que des actions diverses ont pu contribuer aussi à donner à cette période un très-grand intérêt. Nous croyons à une assez grande complication pour produire des effets aussi variés, mais la cause générale reste toujours dominante.

Mais nous acceptons et nous regardons comme indispensable le transport des blocs par les glaces flottantes, l'ancienne étendue des cours d'eau, la plus grande élévation des montagnes et leur abaissement successif par dénudation, l'action qu'ont pu exercer le soulèvement dans la formation des terrains de transport, soit en déplaçant des lacs, soit en fondant des glaces préexistantes ou plutôt en changeant la nature du climat par l'expansion de leur vapeur.

Il n'est pas jusqu'aux barrages produits par les glaces ou par les eaux, et jusqu'aux vents qui transportent les météores aqueux, auxquels nous n'accordions une part dans le grand phénomène qui nous occupe. Mais nous persistons à ne voir dans toutes ces actions que des causes accessoires, compliquant les curieux résultats de l'époque glaciaire, sans rien changer au refroidissement séculaire du globe.

L'action des climats solaires, comme une des grandes causes géologiques, ne peut être révoquée en doute. Elle est indiquée par des preuves trop nombreuses et trop saillantes pour qu'on refuse de l'admettre.

Notre but dans cette notice n'est pas du reste de plaider en leur faveur, mais de détruire une grave erreur, *que l'extension des glaciers a été produite par le froid*, tandis qu'au contraire *l'extension des anciens glaciers est une conséquence de la température plus élevée qui régnait alors sur la terre.*

MULTIPLICATION DU POISSON

PAR LA FÉCONDATION ARTIFICIELLE;

PAR M. DE CAUMONT.

L'Institut des provinces, qui recommande toutes les pratiques utiles, m'a engagé de reproduire dans l'Annuaire l'instruction que j'ai faite sur la fécondation artificielle du poisson; je me rends avec plaisir à son invitation.

Les pêcheurs ont remarqué, il y a long-temps, qu'en automne les truites remontent le cours des rivières pour aller déposer leurs œufs dans des eaux peu profondes, coulant rapidement sur des graviers. Là s'étaient arrêtées leurs observations; et si quelques naturalistes du siècle dernier et de celui-ci avaient tiré de ces faits des conséquences théoriques sur la multiplication du poisson, aucun n'avait fait d'expériences directes dont il pût proclamer et montrer les résultats.

Il y a huit ans, le nommé Remy, homme simple mais bon observateur, du village de la Bresse, à 28 kilomètres de Remiremont, eut la pensée de multiplier la truite par la fécondation artificielle Il avait remarqué que, vers le commencement de l'hiver de chaque année, les truites, poussées par leur instinct naturel, remontaient le cours de la Mosellane (rivière qui passe à la Bresse et qui se réunit

à la Moselle, à Remiremont), pour aller frayer dans la partie supérieur du cours de cette rivière. Il avait vu que la femelle, arrivée dans le lieu qu'elle a choisi pour y déposer ses œufs, trace ou creuse, en se frottant, un sillon dans le gravier; qu'elle dépose ses œufs dans ce sillon, et que le mâle vient, à son tour, guidé par une sorte d'attraction, répandre sur ce dépôt de la femelle la liqueur qui doit le féconder et donner la vie à cette quantité considérable de petits germes.

Remy prenait, à la même époque, dans ses filets, un grand nombre de poissons, prêts à jeter leur frai. Il ne douta pas que, s'il essayait de faire, avec toutes les précautions nécessaires, le mélange que les poissons opéraient eux-mêmes, il ne réussît à voir éclore des truites de ce mélange artificiel. Il s'en ouvrit à Géhin, autre pêcheur de la même commune, et tous deux commencèrent leurs expériences, qui ont été couronnées du succès le plus complet.

L'expérimentation est très-simple, du reste, et ne demande que des soins et des eaux courantes convenables. Il est probable que si la truite remonte assez loin daus les rivières pour y déposer son frai, il y a pour cette migration une cause naturelle, une necessité qui lui est révélée par l'instinct dont l'a douée le Créateur.

Tout porte à croire que les œufs ont besoin, pour se développer, d'une eau très-aérée, peu profonde et un peu agitée. Les rivières, presque toujours rapides vers leur source et roulant sur des cailloux, doivent offrir cette condition, et c'est ce qui détermine les migrations des truites vers les régions supérieures des cours d'eau, à l'époque de la ponte.

Ceci posé, voici comment opèrent, après divers essais,

MM. Remy et Géhin : ils ont fait faire des boîtes en fer-blanc, rondes, avec couvercle mobile, comme celle-ci. Ces

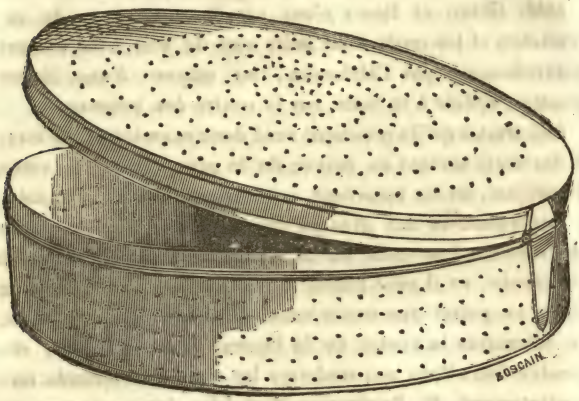

boîtes ont environ 25 centimètres de largeur sur une profondeur de 12 centimètres. Elles sont, en-dessus, en-dessous et dans tout leur pourtour, percées de petits trous, qui permettent à l'eau courante de les traverser constamment quand elles sont submergées.

A l'époque de la ponte, on dispose ces boîtes dans les ruisseaux ; on les enclave en partie dans le gravier, en ayant soin que le gravier soit mobile, qu'il ne contienne pas de parties terreuses qui puissent boucher les petits trous par lesquels l'eau du ruisseau doit pénétrer dans la boîte. On répand même, à l'intérieur, une couche de gravier : le nid, s'il est permis de parler ainsi, est alors tout prêt à recevoir les œufs.

Géhin indique la fin de novembre comme l'époque où les truites jettent leur frai ; mais il paraît reconnu que ce n'est qu'à la fin de décembre, en janvier et même en février

qu'elles le font dans beaucoup de contrées. Du reste, chez ces animaux, il y en a de précoces, il y en a qui le sont moins.

MM. Géhin et Remy n'ont pas d'autre moyen de reconnaître si les œufs sont *mûrs* que de voir s'ils sortent naturellement par l'abdomen, au moyen d'une légère pression opérée à la main sur le ventre des poissons.

Les truites qu'ils prennent sont donc examinées par eux. Si les œufs sortent au moyen de la pression que je viens d'indiquer, ils les reçoivent, soit dans la boîte déjà placée, si l'opération se fait près du ruisseau, soit dans un vase plein d'eau. Les œufs de la femelle pondus en quantité suffisante, et il peut naître 1,000 truites dans une même boîte, on prend une truite mâle, et, par la même pression, on détermine la sortie de la liqueur séminale, qui, répandue dans l'eau qui renferme les œufs, les féconde immédiatement. Si l'opération s'est faite dans un vase, on peut, au bout de très-peu de temps, verser le tout dans la boîte de ferblanc, placée dans le ruisseau. On la referme soigneusement, et, si l'on veut, on la recouvre de quelques pierres, en prenant garde que les petits orifices ne soient bouchés. Il faudra même surveiller ces boîtes de temps à autre, et les dégager du limon ou des conferves qui pourraient s'y attacher.

Les œufs, ainsi fécondés, resteront, en effet, dans le ruisseau, pendant long-temps, avant d'éclore : ce n'est qu'en avril que les poissons prendront leur forme, et, jusque-là, il faudra qu'ils soient constamment dans leur nid, en contact avec une eau courante qui leur apporte l'air dont ils ont besoin.

Cette eau, chargée d'air, est tellement nécessaire à leur animation, que les cascades, près des dépôts d'œufs, seraient probablement favorables ; en Ecosse, où l'on fait

éclore des saumons par un procédé semblable, on dispose les œufs dans des caisses en bois, échelonnées en gradins, et soumises à l'action d'un ruisseau qui tombe de l'une sur l'autre comme sur des marches d'escalier.

Cependant les boîtes en ferblanc ont l'avantage d'être très-portatives : ce sont, comme je le disais, *des nids*, et, plus tard, des espèces de cages dans lesquelles on maintient les jeunes individus jusqu'à leur complète éclosion, jusqu'au moment où il faut leur donner plus d'espace. Ce moment arrive en avril. A cette époque, il faut ouvrir de temps en temps la boîte, pour voir dans quel état se trouve la couvée. On voit, d'abord, la tête et la queue de l'animal; l'œuf reste attaché à son ventre; il se nourrit encore quelques jours des matières contenues dans cette espèce de poche, et peut rester dans la boîte dix à douze jours. D'ailleurs, tous les œufs n'éclosent pas en même temps, et il est bon d'attendre que l'éclosion soit complète pour donner la liberté à cette nombreuse couvée de petits poissons.

Le temps venu de la faire sortir du nid, il faut la placer dans un petit vivier recevant de l'eau courante, et où il n'y ait pas d'autres poissons : on conçoit, en effet, que ces petits êtres seraient bientôt dévorés. Il ne faut pas qu'il y ait de truites, même d'un an, dans le réservoir; car elles croqueraient leurs jeunes sœurs, sans aucun scrupule. De même, l'année suivante, si l'on veut disposer du réservoir pour une éducation nouvelle, il faut que les truites d'un an soient seules, elles ne seraient pas très en sûreté avec des sœurs de deux ans, dans un réservoir où celles-ci auraient continuellement en perspective une proie délicate.

La tentation serait trop grande, et tout porte à croire qu'elles y succomberaient.

Au bout de deux ou trois ans, on peut se dispenser de tous soins, et les placer soit dans des étangs, soit dans des rivières que l'on veut repeupler. D'ailleurs, c'est l'âge de la puberté chez les truites, et, quoiqu'elles n'aient souvent qu'une longueur de 12 à 15 centimètres, elles sont aptes à la reproduction.

C'est à cet âge que MM. Géhin et Remy les jettent dans les rivières. Ils en ont, depuis deux ans, jeté plus de 40,000 dans la Mosellane, et ils ont deux étangs qui en sont remplis.

J'oubliais de parler de la nourriture. MM. Géhin et Remy pensent que les jeunes truites sont friandes du frai de grenouilles, et qu'elles mangent aussi les petits têtards qui en naissent; mais, comme on n'a pas troujours cette nourriture sous la main et qu'elle ne dure qu'un temps limité, du sang cuit et broyé, de la viande cuite et pulvérisée pourraient peut-être leur convenir.

On voit que le procédé est assez simple, et qu'il demande seulement un peu de soin et des eaux courantes un peu vives, comme celles de nos rivières à truites. Je crois le repeuplement de nos ruisseaux chose assez importante pour que quelques personnes favorablement placées entreprennent d'appliquer le procédé Géhin-Rémy. Quant aux boîtes, elles peuvent être faites au prix de 1 fr. 50 c. par tous les ferblantiers; on pourait d'ailleurs se servir de boîtes en bois, qui coûtent encore beaucoup moins.

On n'a pas encore expérimenté en France la fécondation artificielle sur d'autres poissons que sur la truite; mais, la veille de mon arrivé à la Bresse, M. le comte Anglès, ancien membre du Conseil général de l'Agriculture et grand propriétaire près de Roane, y était venu. Il se propose d'appliquer le procédé à la fécondation arti-

ficielle du saumon, comme on l'a fait avec succès en Ecosse.

J'avais, il y a deux ans, fait un essai de fécondation tificielle sur des œufs de perche, et je n'ai point obtenu de résultat, probablement parce que les conditions de succès n'avaient pas été observées.

La carpe doit aussi être facile à propager par la fécondation artificielle ; mais, les habitudes de ce poisson étant très-différentes de celles de la truite, il y aura lieu de disposer les œufs dans d'autres eaux. D'ici à peu de temps, sans doute, ces expériences seront faites, et l'on saura quelles précautions doivent être prises pour les diverses espèces de poissons.

On comprend l'immense importance de la découverte.

M. Dumas, ministre de l'agriculture, a chargé dernièrement M. Milne Edwards, membre de l'Institut, d'aller à la Bresse visiter Remy et Géhin. Il a fait remettre à ces deux pêcheurs une gratification de 2,000 fr. ; et Géhin, plus jeune que son confrère, doit aller, sur différents points de la France, faire des essais nouveaux de fécondation artificielle pour repeupler nos ruisseaux et nos rivières.

Caen, imp. de A. Hardel.

TABLE.

Pages.
Composition du bureau et du Conseil d'administration. . . . v
Liste des membres de l'Institut des provinces. vi
Membres étrangers. xvi
Membres titulaires décédés. xviii
Membres étrangers décédés. xix
Notice sur M. Richelet, membre de l'Institut des provinces ; par M. de Caumont. xx
Sujets de prix. xxix
Souscription nationale pour la continuation du Gallia christiana. . . . . *id.*
Congrès des Délégués des Sociétés savantes des départements, au palais du Luxembourg ; session de 1850. 1
Liste des Membres présents à la séance. 34
Séance du 11 Mars 1850. 40
Séance du 12 Mars 1850. 52
Séance du 13 Mars 1850. 77
Suite de la liste des Délégués qui ont pris séance. 93
Séance du 14 Mars 1850. 95
Ouvrages déposés. 95
Suite de la liste des Délégués qui ont pris séance. 135
Séance du 15 Mars 1850. 142
Suite de la liste des Délégués. 156
Séance du 16 Mars 1850. 177
Séances de la commission permanente. 180
Exposition régionale de l'Ouest, et séances générales de l'Institut, à Lisieux. 184
Session de l'Institut a Clermont-Ferrand. 191
Rapports de l'Institut des provinces avec les conseils généraux des départements. 195
Travaux recommandés aux Sociétés savantes des départements. 197
Spécimen de statistique ripuaire. 207
Fragment de la statistique ripuaire de la Dive. 208
Arrêtés de l'Institut. 213
Arrêté relatif à la seconde session du Congrès des Délégués des académies des départements. 214
Arrêté concernant l'envoi de l'Annuaire. 214
Arrêté concernant les récompenses à décerner aux meilleurs ouvrages publiés dans les départements. 215
Ouvrages approuvés par l'Institut. 216
Histoire du congrès scientifique de France. 217
Congrès archéologique de France. 220
Congrès central d'agriculture. 225
Congrès régionaux. . . . . *id.*
De la chaleur, considérée comme cause principale de l'ancienne extension des glaciers ; par M. Lecoq. 231
Multiplication du poisson par la fécondation artificielle ; par M. de Caumont. 249

BRITISH MUSEUM